

I
(N° 3.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SESSION DE 1862-1863.)

COMPTÉ GÉNÉRAL
DE
L'ADMINISTRATION DES FINANCES,
RENDU
POUR L'ANNÉE 1860,

PAR LE MINISTRE DES FINANCES.



BRUXELLES,

IMPRIMERIE DE M. HAYEZ, RUE DE L'ORANGERIE, N° 46.

1863.

II

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES.
Note préliminaire	1— 2

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1860.

Note sur le compte des opérations de l'année 1860.	4— 9
Tableau général des opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1860	11— 29
Développement, par classe de comptables, des recettes faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1860	30— 31
Développement, par classe de comptables, des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1860	32— 35
Résumé du développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1860	34— 35

COMPTES DES BUDGETS.

Note sur les comptes des Budgets	58
--	----

Compte définitif du Budget de l'exercice 1859.

Note sur le compte définitif du Budget de l'exercice 1859	40— 54
Tableau des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1859	55— 61
Tableau des crédits servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1859.	65— 83
Budget de l'exercice 1859. Compte des recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice	86— 87
— — — — — Compte des dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.	88—101
Développements du compte définitif du Budget de l'exercice 1859. Recettes.	105—189
— — — — — Dépenses	191—281
Comparaison, par Ministère et service, des dépenses liquidées par la Cour des Comptes et ordonnancées par le Ministère des Finances, pendant l'exercice 1859, avec celles de l'exercice antérieur.	282
Tableau des résultats des Budgets des exercices clos de 1850 à 1858 inclusivement	283—289
Résultat général du Budget de l'exercice 1859	290
Comparaison de la situation provisoire et de la situation définitive du Budget de l'exercice 1859.	291

Compte provisoire du Budget de l'exercice 1860.

Note sur le compte provisoire du Budget de l'exercice 1860	294—297
Tableau des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des redevables de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1860, présentant la comparaison de ces droits avec les évaluations et les recouvrements effectués.	299—307
Tableau des crédits servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1860	309—327
Budget de l'exercice 1860. Compte provisoire des recettes, au 1 ^{er} janvier 1861.	330—331
— — — — — Compte provisoire des dépenses, au 1 ^{er} janvier 1861	332—339
Résultat général du compte provisoire du Budget de l'exercice 1860, au 1 ^{er} janvier 1861	340

Compte des opérations sur les exercices clos de 1855 à 1859.

	PAGES.
Note sur le compte des opérations relatives aux exercices clos de 1855 à 1859	342—346
Exercice périmé de 1855. — Compte final d'apurement, en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer à l'époque de la reddition du compte définitif	347—351
Exercices en cours d'apurement de 1856 à 1859. — Situation des créances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1861.	355—365

COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1860.

Note sur le compte de trésorerie	366—374
État général des recettes et des paiements de l'année 1860	375—377
Développements du compte de trésorerie pour l'année 1860	378—441

COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1860.

Note sur le compte de la dette publique pour l'exercice 1860	444—465
Annexes au compte de la dette publique pour l'exercice 1860	466—509

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Conformément aux dispositions des articles 42 et 43 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, à l'exécution desquelles il a été pourvu par l'arrêté royal du 15 novembre 1849, le compte général de l'Administration des Finances, actuellement rendu pour l'année 1860, expose en un tableau intitulé : **COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1860**, les faits de la gestion de tous les préposés à la réalisation des recettes et à l'acquittement des dépenses de l'État, ainsi que les valeurs de caisse et de portefeuille existant chez ces préposés au commencement et à la fin de l'année. Les opérations y sont récapitulées, en ce qui concerne les Budgets, par branche principale de revenus et par département ministériel; et, pour les mouvements de trésorerie, par nature principale de service. Cet exposé est suivi du développement, par classe de comptables, des faits qui s'y trouvent exprimés, destiné à constater leur conformité avec les arrêts portés par la Cour des comptes sur les comptes individuels soumis à son jugement.

Ce compte général est appuyé des comptes de développement ci-après désignés :

1° COMPTE DES BUDGETS, comprenant,

SAVOIR :

Le compte définitif du Budget de l'exercice 1859, présentant la situation de ce Budget au 31 octobre 1860, époque de sa clôture, tel que le règlement en sera proposé aux Chambres législatives. Les divers tableaux qui composent ce compte exposent, d'une part, par année, par branche de revenus et par nature de perception, les droits constatés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués sur ces droits et les recouvrements restant à faire; d'autre part, par année, par Ministère, par article et par service spécial, les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les paiements effectués et les paiements restant à faire pour solder les dépenses; ils établissent, de plus, la comparaison entre les évaluations des recettes, les droits constatés à la charge des redevables de l'État et les recouvrements effectués sur ces droits, et la comparaison entre les crédits ouverts, les dépenses, les droits constatés au profit des créanciers de l'État et les paiements effectués sur les ordonnances des Ministres. Un dernier tableau reproduit la situation distincte de chacun des exercices clos de 1850 à 1858 inclusivement, tels qu'ils ont été réglés ou qu'ils sont encore à régler par la Législature, et dont le résultat général est reporté au présent compte définitif;

Le compte provisoire du Budget de l'exercice 1860, offrant la situation de cet exercice, basée sur les opérations déjà terminées au 31 décembre de ladite année, et sur l'appréciation des faits qui restent à s'accomplir jusqu'à l'époque de sa clôture. Ce compte établit les mêmes rapprochements que le compte définitif qui le précède, mais avec moins de développements;

Le compte des opérations sur les exercices clos, qui rappelle les ordonnances en circulation et à payer à la clôture des exercices en cours d'apurement, oppose à ce premier résultat

les paiements effectués depuis, et dégage les créances qui restent encore à solder. Il constate, en ce qui concerne l'exercice dont la prescription quinquennale était accomplie au commencement de l'année 1860, les mesures qui ont été prises, pendant cette année, pour son apurement définitif, conformément à la loi de comptabilité.

2° COMPTE DE LA TRÉSORERIE, dans lequel on expose les opérations qui s'appliquent aux effets à payer, aux comptes courants et autres créances passives de l'Administration des Finances, ainsi qu'aux créances actives; les mouvements de fonds qui ont eu lieu entre les comptables du Trésor; l'excédant qui, d'après les comptes des Budgets, ressort du recouvrement de l'impôt et de l'acquittement des dépenses publiques; enfin, les variations qu'ont éprouvées les encaisses matériels formant, pour la période annuelle, les termes extrêmes qui garantissent l'exactitude de l'exposé de ces différents résultats.

Cette partie du compte est appuyée de tableaux de développement, dans lesquels les recettes et les dépenses de l'année 1860 sont rattachées aux résultats de la situation au commencement de ladite année, pour déterminer celle qui ressort à l'époque à laquelle s'arrête le compte. On y trouve ainsi, sans qu'il soit nécessaire d'en faire l'objet de comptes distincts, une situation complète de la dette flottante et des autres effets à payer mis en circulation, tant pour les services particuliers de la dette publique que de la trésorerie, comme aussi de tous les services publics et spéciaux en général qui se rattachent directement ou indirectement à l'exécution des lois de finances. Cette série de tableaux se termine par un bilan ou résumé des écritures (*le journal général et le grand-livre*) tenues à l'Administration du Trésor public, conformément à l'article 5 de la loi de comptabilité, et aux articles 189 et suivants de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, pour centraliser toutes les opérations relatives aux différents services financiers de l'État, d'après les comptes et les autres pièces justificatives de la recette et de la dépense, dont la production est prescrite par les lois et règlements sur la comptabilité publique. Ce document, qui établit l'actif et le passif de l'Administration des Finances au commencement et à la fin de l'année, offre ainsi, sous un autre point de vue, une preuve nouvelle de l'exactitude des encaisses matériels constatés dans les comptes des opérations de l'année et de la Trésorerie.

•

Chacune des principales divisions du compte général dont on vient de donner l'analyse, est précédée d'une note qui en résume les résultats et qui rappelle les dispositions législatives ou réglementaires applicables à chaque matière principale. Ces explications sont surtout destinées à faciliter l'intelligence des tableaux et à éclairer les investigations de la Cour des comptes.

A la suite du présent compte, est publié le **COMPTE SPÉCIAL DE LA DETTE PUBLIQUE** pour l'année 1860. Ce document, qui donne la définition des différentes natures de dettes, en fait connaître la situation au commencement et à la fin de ladite année, ainsi que le mouvement pendant cette période; il constate aussi la situation de l'emploi des crédits alloués pour l'amortissement, le paiement des intérêts et les frais relatifs à ces deux objets.

(3)

COMPTE
DES
OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1860.



NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1860.

Le compte des opérations de l'année 1860 forme la première section du présent compte général de l'Administration des Finances. On y récapitule les liquidations de droits, ainsi que les recettes et les paiements qui ont eu lieu sur tous les services publics, et qui sont développés, par ordre d'opérations, dans les sections suivantes.

Les faits constatés pour l'année 1860 sont ceux que l'on va exposer :

RÉSUMÉ DES RECETTES ET DES PAYEMENTS.

Les valeurs de caisse et de portefeuille, à la fin de l'année 1859, mon-
taient à fr. 87,353,285 40 $\frac{1}{2}$

Les recettes de toute nature faites par l'Administration des Finances ,
pendant l'année 1860, se sont élevées à fr. 511,388,063 24 $\frac{1}{2}$ c^s,

SAVOIR :

Recettes sur les produits ordinaires et extraordi-
naires des Budgets. fr. 168,524,569 51 $\frac{1}{2}$

Recettes provenant du mouvement des créances pas-
sives de l'Administration des Finances. 130,676,235 89

Idem de ses créances actives. 8,423,582 36 $\frac{1}{2}$

Mouvements de fonds entre les comptables des Fi-
nances 203,763,675 47 $\frac{1}{2}$

TOTAL de la recette. . . . fr. 511,388,063 24 $\frac{1}{2}$ 511,388,063 24 $\frac{1}{2}$

Le compte des finances avait ainsi à faire connaître l'emploi d'une
somme totale de fr. 598,741,348 65

Les dépenses faites par l'Administration des Finances, pendant la même année 1860, s'élèvent à fr. 492,843,000 05½ c^s,

SAVOIR :

Dépenses sur les services ordinaires et extraordinaires des Budgets des exercices courants	fr. 166,164,752 08	
Dépenses sur les ordonnances en circulation des exercices clos	839,657 41	
Dépenses provenant du mouvement des créances passives de l'Administration des Finances	113,115,637 13	
Idem de ses créances actives	8,898,877 25	
Mouvements de fonds entre les comptables des Finances	203,824,076 18½	
TOTAL de la dépense.	fr. 492,843,000 05½	492,843,000 05½

En y ajoutant le solde en caisse et en portefeuille existant chez les comptables au 31 décembre 1860, ainsi que le montant des pièces de dépense en cours de régularisation sur les Budgets, à la même époque, près des Départements ministériels et de la Cour des comptes, ensemble fr. 105,898,348 59½

on retrouve la somme ci-dessus, dont le compte des finances avait à faire connaître l'emploi 598,741,348 65

OPÉRATIONS DU SERVICE DES BUDGETS.

RECETTES.

Exercice 1859.

Les droits qui restaient à recouvrer, au 1 ^{er} janvier 1860, sur les contributions et revenus de l'exercice 1859, s'élevaient à	fr. 5,162,991 69
Les modifications apportées, en 1860, aux droits constatés pendant l'année précédente, les ont augmentés de	858,532 13
Il restait ainsi à recouvrer, à ladite époque, une somme de	6,021,523 82
Les recouvrements effectués pendant l'année 1860 n'ayant été que de	5,230,105 87
le Budget de l'exercice 1859 a présenté, à l'époque de sa clôture, un restant à recouvrer de	fr. <u>791,417 95</u>

Exercice 1860.

D'après les documents adressés périodiquement à l'Administration du Trésor public, par les préposés à la liquidation et à la réalisation des diverses natures d'impôts, les droits à recouvrer sur l'exercice 1860 ont été fixés à	fr. 170,069,548 93½
Les recouvrements effectués ne se sont élevés qu'à	163,294,463 64½
Et, au 31 décembre 1860, il restait à recouvrer	fr. <u>6,775,085 29</u>

RÉCAPITULATION.

En résumé, les produits, tant ordinaires qu'extraordinaires, recouvrés pendant l'année 1860, s'élèvent à la somme de fr. 168,524,569 51 $\frac{1}{2}$,

SAVOIR :

Exercice 1859	fr. 5,250,105 87	} 168,524,569 51 $\frac{1}{2}$
— 1860	163,294,463 64 $\frac{1}{2}$	

DÉPENSES

Exercice 1859.

Sur les droits précédemment liquidés par la Cour des comptes, et ordonnancés par l'Administration du Trésor public, à la charge du Budget de l'exercice 1859, il restait à payer, au 1^{er} janvier 1860, d'après le compte de l'année précédente. fr. 27,667,059 06

De cette date au 31 octobre 1860, il en a été liquidé et ordonnancé pour de sorte que les créances à payer par le Trésor se sont élevées en définitive à. fr. 56,607,522 51

Les paiements effectués et les justifications produites, pendant la même période, n'ayant été que de 55,267,483 82

il restait à payer ou à justifier, à la clôture de l'exercice 1859, pour solder les dépenses, une somme de fr. 1,340,038 69

SAVOIR :

Sur ordonnances en circulation. . fr. 1,340,038 69

Sur ordonnances d'ouverture de crédit. fr. 1,340,038 69

Exercice 1860.

Les droits liquidés et ordonnancés, pendant l'année 1860, à la charge de l'exercice 1860, s'élèvent à fr. 132,878,234 46

Sur cette somme, il a été payé et justifié celle de. 110,897,268 26

Et, au 31 décembre 1860, les ordonnances restant à solder par le Trésor montaient à fr. 21,980,966 20

Exercices clos.

D'après le compte précédent, il restait des dépenses à payer ou à justifier sur les exercices clos en cours d'apurement, de 1855 à 1858, pour une somme de fr. 2,661,663 78

Le compte définitif actuellement rendu de l'exercice 1859, en a constaté, au 31 octobre 1860, époque de la clôture de cet exercice, pour celle de . 1,340,038 69

De sorte que les paiements restant à effectuer pour solde de ces exercices s'élevaient à fr. 4,001,702 47

Les paiements effectués et justifiés, pendant l'année 1860, y compris les ordonnances prescrites de l'exercice 1855, dont le montant a été porté en recette extraordinaire au compte du Budget de l'exercice 1860, ayant été de 839,637 41

au 31 décembre 1860, les ordonnances non soldées et les dépenses restant à justifier sur les exercices clos montaient à fr. 3,162,045 06

SAVOIR :

Sur l'exercice 1856	fr. 626,592 82
— 1857	464,119 53
— 1858	1,148,767 82
— 1859	922,564 89

TOTAL. fr. 3,162,045 06

RÉCAPITULATION.

La réunion des paiements effectués sur les services ordinaires et extraordinaires de ces différents exercices, fait ressortir, pour l'année 1860, un total de fr. 167,004,409 49 c',

SAVOIR :

Exercice 1859	fr. 55,267,483 82	} 167,004,409 49
— 1860	110,897,268 26	
Exercices clos	839,637 41	

RÉSULTAT GÉNÉRAL DU SERVICE DES BUDGETS.

Considéré dans son ensemble, le service des Budgets a présenté, pour l'année 1860, un excédant de recette de fr. 1,520,160 02½ c', qui résulte du rapprochement des termes ci-après :

Recettes réalisées.	fr. 168,524,569 51½
Dépenses effectuées et justifiées	167,004,409 49

Excédant de recette conforme à celui qui est ultérieurement consigné dans le compte de la trésorerie. fr. 1,520,160 02½

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Les opérations de trésorerie de l'Administration des Finances ont présenté, pour l'année 1860, les mouvements et les résultats ci-après :

Créances passives.

Les créances passives de l'Administration des Finances se sont accrues de recettes s'élevant à fr. 130,676,235 89
et ont été atténuées de remboursements s'élevant à. 113,115,637 13

Leur solde, au commencement de l'année, avait ainsi éprouvé une augmentation de la différence de fr. 17,560,598 76

Ce dernier terme se décompose ainsi :

Excédant des remboursements sur les bons du Trésor.	fr. 10,099,000	.
Par contre, augmentation des autres créances passives de.	27,659,598	76
Somme pareille à l'augmentation constatée ci-dessus, de	fr. 17,560,598	76

Créances actives.

Les recettes faites en atténuation des créances actives à recouvrer par le Trésor, ont été de	fr. 8,423,582	36 $\frac{1}{2}$
Et les paiements faits en accroissement de ces créances, de	8,898,877	25
Le résultat des opérations de l'année 1860 les a ainsi augmentées de fr.	475,294	88 $\frac{1}{2}$

Mouvements de fonds entre les comptables.

Les mouvements de fonds qui ont eu lieu entre les comptables des finances, pendant l'année 1860, se résument de la manière suivante :

<i>Recettes.</i>	Fonds reçus par les comptables de leurs collègues	871,371	70
	Versements opérés dans la caisse de l'État	202,892,303	77 $\frac{1}{2}$
		203,763,675	47 $\frac{1}{2}$
<i>Dépenses.</i>	Fonds envoyés par les comptables à leurs collègues	871,371	70
	Récépissés soumis au visa des agents du Trésor, conformément à l'article 4 de la loi de comptabilité du 15 mai 1846, lesquels ont été produits en dépense par les comptables	202,952,704	48 $\frac{1}{2}$
		203,824,076	18 $\frac{1}{2}$

Le solde au commencement de ladite année 1860, a, par conséquent, été diminué de.	fr. 60,400	71

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

Au 1^{er} janvier 1860, les valeurs de caisse et de portefeuille constatées, tant par les comptes de gestion des comptables, que par la comptabilité de l'Administration du Trésor public, présentaient un total de fr. 87,553,285 40 $\frac{3}{4}$

A la même époque de l'année suivante, ces valeurs s'élevaient à. . . . 105,898,548 59 $\frac{1}{2}$

Elles ont, par conséquent, éprouvé une augmentation de. . . . fr. 18,545,063 19

Ce dernier résultat, ainsi que les termes qui l'ont produit, se décomposent comme il suit :

	VALEURS de caisse et de portefeuille		DIFFÉRENCES résultant des mouvements de l'année 1860 :	
	au 1 ^{er} janvier 1860.	au 1 ^{er} janvier 1861.	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Comptables chargés de la liquidation et de la perception des impôts.	8,090,548 48	9,361,626 "	1,471,077 52	"
Caissier de l'État	46,231,909 53	71,213,563 56	24,981,654 23	"
Agents du Trésor dans les provinces	3,140,205 55½	5,825,036 85½	684,835 30	"
Administration du Trésor public, son compte de pièces de dépenses en cours de régularisation sur les Budgets, près des Départements ministériels et de la Cour des comptes	20,890,624 04	21,298,122 18	"	8,592,501 86
	87,353,285 40½	105,898,348 59½	27,157,565 05	8,592,501 86
			18,545,065 19	

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU SERVICE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1860.

Le rapprochement des différents termes que l'on vient d'exposer détermine, pour l'ensemble du service de l'Administration des Finances, pendant l'année 1860, les résultats généraux qui suivent :

	RÉSULTATS GÉNÉRAUX.	
	EN RECETTE.	EN DÉPENSE.
Excédant de recette sur les services ordinaires et extraordinaires des Budgets	1,520,160 02½	"
Bons du trésor remis à divers. (Excédant des remboursements.)	"	10,099,000 "
Augmentation des créances passives de l'Administration des Finances	27,659,598 76	"
Id. des créances actives	"	475,294 88½
Excédant de dépense sur les mouvements de fonds.	"	60,400 71
Augmentation de l'encaisse des comptables	"	18,545,065 19
	29,179,758 78½	29,179,758 78½

Le tableau placé à la suite de la présente note est accompagné d'un développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1860. Ce développement a pour objet de démontrer la conformité qui existe entre le présent compte général et les comptes individuels arrêtés par la Cour des comptes.

11

TABLEAU GÉNÉRAL

DES

OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1860.

COMPTE DES OPÉRA

TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1860.

Numéraire	fr. 47,858,859 95
Pièces de dépense	chez les comptables 9,603,821 41 $\frac{1}{2}$ En cours de régularisation sur les Budgets, près des Départements ministériels et de la Cour des comptes 29,890,624 04
	Fr. 87,553,285 40 $\frac{1}{2}$

RECETTE.

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS. — EXERCICE 1859.

	DROITS qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1860.	MODIFICATIONS apportées, en 1860, aux droits antérieurement constatés.		RECOUVREMENTS	RESTES
		Augmentations.	Diminutions.	EFFECTUÉS pendant l'année 1860.	A RECOURVER à la clôture de l'exercice.
RESSOURCES ORDINAIRES.					
Impôts.					
Contributions directes, douanes et accises	1,518,007 98	756,557 24	»	2,252,559 53	22,025 69
Enregistrement et domaines	67,565 50	47,432 85	»	109,849 58	4,948 86
Péages.					
Enregistrement et domaines	5,725 18	2,862 19	»	6,194 55	592 82
Travaux publics.	168,168 51	»	»	168,168 51	»
Capitaux et revenus.					
Travaux publics.	758,227 91	»	»	758,227 91	»
Enregistrement et domaines	206,160 09	71,517 44	»	68,920 29	208,557 24
Trésor public.	557,031 17	2,028 66	»	559,059 83	»
Remboursements.					
Contributions directes	6,732 51	176 95	»	6,909 26	»
Enregistrement et domaines	528,854 19	4,878 51	»	19,076 47	514,656 23
Trésor public.	875,675 56	»	6,721 71	826,094 54	40,857 11
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.					
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 3 février 1845.	4,667,926 00	865,255 84	6,721 71	4,755,040 27	791,417 95
Produit partiel de l'emprunt de 45 millions de francs à 4 1/2 p. % (loi du 8 septembre 1859) pour couvrir une portion équivalente des dépenses spéciales imputables sur cet em- prunt, lesquelles ont été rattachées au présent exercice. .	24,379 27	»	»	24,379 27	»
	470,686 55	»	»	470,686 55	»
	5,162,991 69	865,255 84	6,721 71		
		858,552 13			
	6,021,523 82			5,250,105 87	791,417 95

TIONS DE L'ANNÉE 1860.

*l'Administration des Finances, pendant l'année 1860.***DÉPENSE.****DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1859.**

	DROITS qui restaient à payer au 1 ^{er} janvier 1860.	DROITS constatés ET ORDONNANCES pendant l'année 1860.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1860. (Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre.)	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier à la clôture de l'exercice, pour solder les dépenses.	
				Sur ORDONNANCES en circulation.	Sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.
SERVICE ORDINAIRE.					
<i>Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>					
Exercice 1855.					
Ministère des Travaux publics	"	23,566 70	18,571 51	5,195 19	"
Exercice 1856.					
Ministère de l'Intérieur	"	95 20	95 20	"	"
— des Travaux publics	170 "	6,524 48	6,404 48	"	"
Exercice 1857.					
Ministère de l'Intérieur	"	6,608 51	6,050 21	578 10	"
— des Travaux publics	5,998 25	65,254 85	69,097 47	155 65	"
Exercice 1858.					
Ministère de la Justice.	"	40,212 98	40,212 98	"	"
— de l'Intérieur	"	4,500 "	2,000 "	2,500 "	"
— des Travaux publics	9,447 51	288,621 82	297,579 68	689 65	"
— de la Guerre.	"	574,271 25	555,271 25	19,000 "	"
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>					
Dette publique	1,569,458 51	7,498,415 57	8,799,268 "	68,603 88	"
Dotations. {	Sénat	5,500 "	"	5,500 "	"
	Chambre des Représentants.	159,435 56	79,548 50	218,784 06	"
	Cour des comptes	90 80	5,102 05	5,195 75	"
Ministère de la Justice.	1,636,427 55	2,692,475 25	4,052,316 60	276,584 "	"
— des Affaires Étrangères	750,560 64	551,415 55	1,086,207 44	15,566 73	"
A REPORTER.	5,914,688 02	11,650,187 19	15,162,022 65	388,853 18	"

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

*Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de***SUITE DE LA RECETTE.**

RATIONS DE L'ANNÉE 1860.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1860.

SUITE DE LA DÉPENSE.
SUITE DES DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1859.

	DROITS qui restaient à payer au 1 ^{er} janvier 1860.	DROITS constatés ET ORDONNANCES pendant l'année 1860.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1860. (Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre.)	PAYEMENTS restant à effectuer à la clôture de l'exercice, pour solder les dépenses.	
				Sur ORDONNANCES en circulation.	Sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.
REPORT. . fr.	5,914,688 62	11,656,187 19	15,162,022 65	588,855 18	"
SUITE DU SERVICE ORDINAIRE.					
<i>Dépenses propres à l'exercice (suite.)</i>					
Ministère de l'Intérieur.	3,014,754 50	1,507,802 95	5,507,782 81	814,754 71	"
— des Travaux publics	2,854,278 95	3,495,038 44	6,275,459 22	51,858 15	"
— de la Guerre.	17,511,601 40	1,571,051 02	19,014,581 00	68,971 55	"
— des Finances.	75,575 70	8,747,556 62	8,819,977 22	1,155 19	"
Non-Valeurs et Remboursements	56,156 "	2,135,967 25	2,211,695 18	8,450 07	"
SERVICES SPÉCIAUX.					
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1858 et transférés conformément à l'article 31 de la loi.</i>					
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 30 déc. 1851. Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut	81 25	"	81 25	"	"
Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur	114 "	"	114 "	"	"
Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Liège au réseau de l'État.	31 88	"	50 56	1 52	"
Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la 9 ^e écluse et la Sambre canalisée. (Loi du 12 mars 1856.)	160 "	"	160 "	"	"
Chemins de fer et lignes télégraphiques. — Stations et dépendances, maisons et loges de gardes. (Loi du 51 décembre 1856.)	940 59	"	874 59	66 "	"
Chemin de fer. — (Loi du 21 mai 1854.)	624 81	"	540 21	84 60	"
Loi du 5 mars 1858. Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst	109,854 55	"	109,854 55	"	"
Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende.	595 90	"	595 90	"	"
A REPORTER. fr.	27,407,418 11	28,040,485 45	55,105,747 01	1,554,154 55	"

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL *des opérations du*SUITE DE LA **RECETTE.**

RATIONS DE L'ANNÉE 1860.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1860.

SUITE DE LA DÉPENSE.

SUITE DES DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1860.

	DROITS qui restaient à payer au 1 ^{er} janvier 1860.	DROITS constatés par ORDONNANCES pendant l'année 1860.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1860. (Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre.)	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier à la clôture de l'exercice, pour solder les dépenses.	
				Sur ORDONNANCES en circulation.	Sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.
REPORT. fr.	27,407,418 11	28,940,483 45	55,103,747 01	1,334,154 55	.
SUITE DES SERVICES SPÉCIAUX.					
<i>Suite des dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1858, et transférés conformément à l'article 31 de la loi de comptabilité.</i>					
Ministère des Travaux publics (suite).					
Exécution de travaux à entreprendre dans le but d'améliorer, au double point de vue de la navigation et de l'écoulement des eaux, le régime de la Grande-Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieupoort, par Furnes, à la frontière de France. (Loi du 8 mars 1858.)	42,604 46	"	42,598 39	6 07	"
Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut. (Loi du 1 ^{er} juillet 1858.)	31 20	"	31 20	"	"
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>					
Ministère de l'Intérieur.					
Construction et ameublement de maisons d'école. (Loi du 31 mai 1859.)	25,154 79	"	19,286 22	5,868 57	"
Ministère des Travaux publics.					
Extension des lignes télégraphiques (Loi du 27 mai 1859).	3,078 02	"	3,678 02	"	"
Ministère de la Guerre.					
§ 1. Travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et continuation des travaux de défense	47,827 50	"	47,827 50	"	"
Ministère des Travaux publics.					
§ 9. Amélioration du régime des eaux de la Dendre.	108 "	"	108 "	"	"
§ 12. Travaux de raccordement de routes, tant au chemin de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés	8,528 60	"	8,519 10	9 50	"
§ 15. Parachèvement du chemin de fer de l'État	41,888 38	"	41,888 38	"	"
	27,667,050 06	28,940,483 45	"	1,340,038 69	"
	56,667,522 51		55,267,483 82	1,340,038 69	

Loi du 8 septembre 1859.

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de

SUITE DE LA RECETTE.
CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS. — EXERCICE 1860.

	DROITS CONSTATÉS pendant l'année 1860.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1860.	RESTES A RECueillir, au 1 ^{er} janv. 1861, sur les DROITS CONSTATÉS.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
<i>Impôts.</i>			
Contributions directes, douanes et accises	78,489,117 20	76,802,474 28	1,686,642 92
Enregistrement et domaines.	50,425,225 31	50,314,480 65	110,744 66
<i>Péages.</i>			
Enregistrement et domaines.	4,551,570 44	4,524,547 87	27,022 57
Travaux publics.	3,961,926 98	3,911,595 08	50,331 90
Marine.	109,061 52	109,061 52	•
<i>Capitaux et revenus.</i>			
Travaux publics.	28,529,563 45	26,948,762 17	1,580,801 28
Enregistrement et domaines.	3,744,699 06	3,454,951 05	289,748 01
Trésor public.	3,410,451 40½	1,925,847 80½	1,484,603 60
<i>Remboursements.</i>			
Contributions directes.	163,747 57	158,999 90	4,747 67
Enregistrement et domaines.	1,026,805 57	506,407 70	520,397 87
Trésor public.	2,108,078 08	889,522 05	1,218,556 03
	156,501,526 45½	149,520,241 10½	6,981,285 35
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.			
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 3 février 1845	231,460 88	231,460 88	•
Produit de la réalisation des titres de la dette publique appartenant au Trésor	74,055 91	74,055 91	•
Partie du produit de l'emprunt de 45 millions de francs à 4 ½ p. 100, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, destinée à couvrir une somme égale de dépenses spéciales imputables sur cet emprunt et rattachées au présent exercice	13,462,725 69	13,462,725 69	•
	170,000,548 05½	165,204,463 04½	4,796,085 01

RATIONS DE L'ANNÉE 1860.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1860.

SUITE DE LA DÉPENSE.
SUITE DES DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1860.

	DROITS constatés ET ORDONNANCES pendant l'année 1860.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1860.	BESTES A PAYER, au 1 ^{er} janvier 1861, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnances.
SERVICE ORDINAIRE.			
<i>Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>			
<i>Exercice 1857.</i>			
Ministère de l'Intérieur	1,565 "	1,565 "	"
— des Travaux publics	14,540 64	4,206 04	10,014 60
<i>Exercice 1858.</i>			
Ministère des Travaux publics	7,370 11	"	7,370 11
— de la Guerre.	58,000 "	58,000 "	"
<i>Exercice 1859.</i>			
Ministère des Affaires Étrangères	5,754 72	"	5,754 72
— de la Guerre.	25,000 "	25,000 "	"
— des Finances.	440 "	440 "	"
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
Dettes publiques	55,745,258 05	52,404,810 90	1,540,427 16
Dotations. { Liste civile	2,751,522 75	2,751,522 75	"
{ Dotation de l'héritier présomptif du Roi.	500,000 "	500,000 "	"
{ — de son Altesse Royale le comte de Flandre	150,000 "	150,000 "	"
{ Sénat.	52,000 "	52,000 "	"
{ Chambre des Représentants.	471,115 10	550,789 50	120,325 80
{ Cour des comptes.	154,957 50	154,957 50	"
Ministère de la Justice.	10,401,719 88	8,572,250 36	1,820,460 52
— des Affaires Étrangères	2,376,582 95	1,885,948 06	492,454 87
— de l'Intérieur	8,462,018 05	5,605,515 73	2,766,704 30
— des Travaux publics	10,704,895 85	16,082,954 65	2,721,041 20
— de la Guerre.	52,212,207 22	50,600,054 12	11,522,155 10
— des Finances.	4,643,784 87	4,506,415 21	77,371 66
Non-valeurs et remboursements.	1,057,716 58	1,014,674 88	25,041 50
A REPORTER	116,755,627 04	95,818,500 50	20,015,036 54

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL *des opérations de*SUITE DE LA **RECETTE.**

RATIONS DE L'ANNÉE 1860.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1860.

SUITE DE LA DÉPENSE.

SUITE DES DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1860.

		DROITS constatés ET ORDONNANCES pendant l'année 1860.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1860.	RESTES A PAYER, au 1 ^{er} janvier 1861, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.	
REPORT. fr.		116,755,627 04	95,818,590 50	20,915,056 54	
SERVICES SPÉCIAUX.					
Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1859 et transférés conformément à l'article 34 de la loi sur la comptabilité de l'État.					
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 20 décembre 1851.	{	Travaux à la Meuse ayant pour objet : a de mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et b d'améliorer l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège	481,067 08	479,153 22	1,955 86
		Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut.	10,914 38	10,604 58	310 .
		Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur	5,222 78	5,147 78	75 .
		Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'État	9,819 80	619 80	9,200 .
Établissement de haies de clôture au chemin de fer concédé de Dendre et Waes. (Loi du 31 décembre 1856.)		10,075 56	10,075 56	"	
Loi du 31 décembre 1856.	{	Chemin de fer et lignes télégraphiques. Matériel de transport	55,059 69	55,059 69	"
		Station et dépendances, maisons et loges de gardes.	14,785 77	14,785 77	"
Chemin de fer. — Part de l'État dans les travaux à faire à la station de Landen (convention du 10 septembre 1856, art. 5). (Loi du 30 mars 1857.)		148 75	148 75	"	
Chemin de fer. — Créances diverses. (Loi du 19 décembre 1857.)		292 83	274 62	18 21	
Loi du 5 mars 1858.	{	Construction d'un canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht	8 90	8 90	"
		Exécution de travaux d'amélioration à la Dendre	346 95	"	346 95
Loi du 5 mars 1858.	{	Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst	817,426 95	814,015 25	5,411 70
		Amélioration des ports et côtes.	500,944 75	500,794 75	150 .
		Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende.	3,554 43	3,564 43	90 .
Exécution de travaux à entreprendre dans le but d'améliorer, au double point de vue de la navigation et de l'écoulement des eaux, le régime de la Grande-Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieupoort, par Furnes, à la frontière de France. (Loi du 8 mars 1858.)		128,897 71	128,028 57	869 54	
Loi du 8 mars 1858.	{	Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.	16,968 97	16,968 97	"
		Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut	5,295 91	5,295 91	"
A REPORTER. fr.		118,572,534 25	97,641,092 65	20,951,441 60	

. SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL *des opérations de*

SUITE DE LA RECETTE.

RATIONS DE L'ANNÉE 1860.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1860.

SUITE DE LA DÉPENSE.

SUITE DES DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1860.

	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1860.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1860.	BESTES A PAYER au 1 ^{er} janv. 1861, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.
REPORT. . . . fr.	118,572,554 25	97,641,092 65	20,931,441 60
SUITE DES SERVICES SPÉCIAUX.			
<i>Suite des dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1859 et transférés conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>			
Ministère de la Justice.			
Achèvement des travaux de l'église de Laeken. (Loi du 5 juin 1859).	84,971 94	84,971 94	•
Ministère de l'Intérieur.			
Construction et ameublement de maisons d'école. (Loi du 31 mai 1859).	555,605 96	145,695 08	189,910 88
Ministère des travaux publics.			
Extension des lignes télégraphiques. (Loi du 27 mai 1859).	76,080 77	76,080 77	•
Ministère de la Guerre.			
§ 1. Travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et continuation des travaux de défense	10,500,061 67	9,875,190 21	516,871 46
Ministère des Travaux publics.			
§ 2. Achèvement du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst	40,680 14	47,060 94	2,679 20
§ 4. Élargissement de la 2 ^{me} section du canal de la Campine	1,667 20	1,667 20	•
§ 6. Travaux de canalisation de la Lys	184,160 15	185,224 13	945 •
§ 7. Approfondissement de la Sambre dans la partie comprise entre Mornimont et la frontière de France	12,361 •	12,150 •	211 •
§ 8. Amélioration du régime de la Grande-Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaels et de Nieupoort, par Furnes, à la frontière de France.	755 52	755 52	•
§ 9. Amélioration du régime des eaux de la Dendre.	500 •	500 •	•
§ 10. Travaux à exécuter à l'Escaut supérieur, dans le but d'améliorer l'écoulement des eaux, la navigation et le halage.	985 •	985 •	•
§ 12. Travaux de raccordement de routes, tant au chemin de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés	252,586 50	251,869 40	717 10
§ 13. Parachèvement du chemin de fer de l'État	2,175,802 •	1,052,100 46	225,611 54
§ 14. Transfert, rue de la Loi, des ministères de la Justice et des Travaux publics	166,087 27	165,487 27	600 •
A REPORTER. . . . fr.	152,285,624 13	110,410,656 55	21,866,987 78

Loi du 8 septembre 1859.

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL *des opérations de*SUITE DE LA **RECETTE.**

RATIONS DE L'ANNÉE 1860.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1860.

SUITE DE LA DÉPENSE.

SUITE DES DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1860.

				DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1860.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1860.	RESTE A PAYER, au 1 ^{er} janvier 1861, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.
REPORT. . . . fr.				152,285,024 15	110,416,030 35	21,868,987 78
SUITE DES SERVICES SPÉCIAUX.						
Suite des dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1859 et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.						
Ministère de la Justice.						
Loi du 8 septembre 1859 (suite).	§ 15. Part de l'État dans les frais de construction d'un nouveau palais de justice à Bruxelles			212 "	212 "	"
	Ministère de l'Intérieur.					
	§ 17. Travaux de restauration et d'appropriation du palais de Liège.			67,787 66	7,774 19	60,015 47
	§ 18. Travaux d'appropriation du palais Ducal, pour les expositions générales des beaux-arts, le Musée moderne, les solennités publiques, etc.			178,267 65	176,205 65	2,062 "
	§ 19. Subsidés destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique.			2,025 15	1,291 35	735 80
Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.						
Ministère des Travaux publics.						
Somme allouée transactionnellement au sieur J. Carlier, en vue de mettre fin au procès que celui-ci avait intenté à l'État, à raison de ses entreprises de travaux d'établissement de la 2 ^{me} section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, et de son embranchement vers Turnhout, les intérêts dus sur cette somme et frais accessoires. (Loi du 17 février 1860.)				128,145 21	128,145 21	"
Créances résultant d'une réclamation reconnue fondée par jugements, et d'une transaction approuvée par décision ministérielle, intervenus à l'occasion de la construction du chemin de fer de l'État. (Loi du 2 juillet 1860.)				39,689 98	39,689 98	"
Loi du 6 juillet 1860	{	Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.		54,595 94	55,751 91	664 03
		Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut		7,574 14	7,465 49	108 65
Acquisition et appropriation d'immeubles destinés notamment aux bureaux de la poste aux lettres et au bureau central des petites marchandises à Liège. (Loi du 6 juillet 1860.)				109,608 17	63,821 57	45,786 60
Extension du matériel d'exploitation des chemins de fer de l'État. (Loi du 18 juillet 1860.)				6,814 43	2,294 56	4,510 87
				152,878,254 46	110,807,268 26	21,080,966 20

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de

SUITE DE LA RECETTE.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Recette en augmentation des créances passives.	Émissions d'effets à payer.	Bons du Trésor remis à divers.			
		Dispositions faites sur le caissier de l'État en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique.	Mandats	11,468,912 60 $\frac{1}{2}$	39,875,802 95
			Coupons d'intérêts, etc.	12,895,654 87 $\frac{1}{2}$	
		Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du Trésor, ainsi que pour avances diverses.	15,515,255 47		
	Recette pour le compte des correspondants du Trésor.	Divers services publics	48,846,693 90		
		Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre	506,774 08	66,107,585 75	150,676,255 89
		Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre.	16,954,117 75		
	Recette pour le compte des correspondants des comptables des finances	Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre	24,692,847 21		
	Recette en atténuation de créances actives. (Remboursement par divers.)				
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus.)					203,763,675 47 $\frac{1}{2}$
					342,865,493 75

RATIONS DE L'ANNÉE 1860.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1860.

SUITE DE LA DÉPENSE.

SUITE DES DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICES CLOS.

Exercice 1855.	Versements opérés à la caisse des dépôts et consignations, sur ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition. fr.	156 "	41,549 60
	Ordonnances prescrites au profit de l'État, et pour lesquelles il est fait recette au compte du Budget de l'exercice 1860	41,193 60	
— 1856.	Payements effectués et justifiés pendant l'année 1860	Service ordinaire. 78,475 58 Services spéciaux. 12,955 72	91,411 50
— 1857.	Idem.	Service ordinaire. 65,108 20 Services spéciaux. 19,279 46	82,387 72
— 1858.	Idem.	Service ordinaire. 205,815 66 Services spéciaux. 1,219 55	207,054 99
— 1859.	Idem.	Service ordinaire. 417,475 80 Services spéciaux.	417,475 80
		Fr.	859,657 41

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Payements en atténuation des créances passives.	Remboursements d'effets à payer.	Bons du Trésor remis à divers.	10,099,000 "	49,289,502 50	
		Dispositions faites sur le caissier de l'État en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique.	Mandats		11,246,589 20
			Coupons d'intérêts, etc.		12,870,957 45
	Dépense pour le compte des correspondants du Trésor.	Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du Trésor, ainsi que pour avances diverses.	15,072,975 74	40,688,524 45	
		Divers services publics	24,416,423 86		
		Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre	587,001 75		
	Dépense pour le compte des correspondants des comptables des finances	Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre	15,884,898 84	25,158,010 51	
		Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre			
	Payements en augmentation des créances actives. (Avances à divers.)				8,898,877 25
	Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds remis et récépissés de versement produits en dépense.)				205,824,076 18 $\frac{1}{2}$
				525,838,590 56 $\frac{1}{2}$	

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de

SUITE DE LA RECETTE.

RÉCAPITULATION DES RECETTES ET

Contributions et revenus publics	{	Exercice 1859 fr.	5,250,105 87	}	168,524,569 51 $\frac{1}{2}$
		— 1860	165,294,463 64 $\frac{1}{2}$		
Opérations de trésorerie	{	Recettes en augmentation des créances passives	150,676,255 89	}	205,765,675 47 $\frac{1}{2}$
		— en atténuation des créances actives	8,425,582 56 $\frac{3}{4}$		
		Mouvements de fonds entre les comptes des finances	205,765,675 47 $\frac{1}{2}$		
TOTAL DE LA RECETTE fr.					511,388,065 24 $\frac{1}{2}$
REPORT des valeurs de caisse et de portefeuille au 1 ^{er} janvier 1860					87,353,285 40 $\frac{2}{3}$
TOTAL GÉNÉRAL fr.					598,741,548 65

RATIONS DE L'ANNÉE 1860.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1860.

SUITE DE LA DÉPENSE.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1861.

Numéraire	fr.	73,505,209 82
Pièces de dépense	Chez les comptables 11,094,051 59$\frac{1}{2}$ En cours de régularisation sur les Budgets, près des Départements ministériels et de la Cour des comptes 21,298,097 18	52,595,048 77$\frac{1}{2}$ 105,898,548 59$\frac{1}{2}$

DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1860.

Dépenses publiques	Exercice 1859 55,267,485 82 — 1860 110,897,268 26 Exercices clos 839,657 41
------------------------------	--

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

NATURE DES RECETTES.		RECEVEURS des contributions directes, douanes et acises.	RECEVEURS de l'enregistrement et des domaines.
OPÉRATIONS DES BUDGETS.			
Contributions et revenus publics. — Exercice 1859		2,259,448 79	228,419 96
— — — — — 1860		76,901,465 18	59,011,048 15
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.			
Recette en augmentation des créances passives.	Dons du Trésor remis à divers	"	"
	Émissions d'effets à payer. { Dispositions faites sur le caissier de l'Etat, en paiement de créan- ces liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique. { Mandats	"	"
		"	"
		"	"
	Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du Tré- sor, ainsi que pour avances diverses.	"	"
	Divers services publics	"	"
	Recette pour le compte des cor- respondants du Trésor	"	"
	Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre	"	"
	Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre	9,074,922 17	906,865 13
	Recette pour le compte des cor- respondants des comptables des finances	4,645,454 51	5,648,837 69
Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre			
Recettes en atténuation des créances actives. (Remboursements par divers.)		"	1,590,500 "
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus.)		"	60,156 70
TOTAL DES RECETTES. fr.		93,519,270 45	47,444,447 65

RATIONS DE L'ANNÉE 1860.

faites par l'Administration des Finances pendant l'année 1860.

COMPTABLES de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes.	COMPTABLES de l'administration de LA MARINE.	CAISSIER de L'ÉTAT.	ADMINISTRATION DU TRÉSOR PUBLIC.		TOTAL des RECETTES.
			Produits réalisés et versés dans la caisse de l'État sans l'intervention des comptables des adminis- trations des recettes.	Recettes constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales	
906,306 42	•	•	1,172,556 86	083,503 84	5,230,105 87
50,860,357 25	1,041,666 05	•	1,770,834 06½	13,642,402 07	163,294,465 64½
•	•	•	•	•	•
•	•	•	•	11,468,912 60½	11,468,912 60½
•	•	•	•	12,893,654 87½	12,893,654 87½
•	•	•	•	15,515,255 47	15,515,255 47
•	•	•	39,379,515 08	9,467,580 22	48,846,095 00
•	•	•	275,240 84	31,553 24	306,774 08
3,758,211 71	100,707 80	•	2,510,240 66	5,170 26	16,954,117 75
14,402,555 21	•	•	•	•	24,692,847 21
•	•	•	3,774,226 79	5,058,855 57½	8,423,582 36½
811,215 •	•	202,892,303 77½	•	•	203,763,675 47½
50,758,735 59	1,142,373 85	202,892,303 77½	48,888,105 79½	66,762,738 15½	511,388,065 24½

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des paiements

NATURE DES DÉPENSES.		RÉCEVEURS des CONTRIBUTIONS directes, douanes et accises.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT et des domaines	COMPTABLES de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes	COMPTABLES de l'administration de LA MARINE.
OPÉRATIONS DES BUDGETS.					
Dépenses publiques. — Exercice 1859		10,594,008 05	2,055,180 18	•	•
— Exercice 1860					
Payements effectués et justifiés sur les ordonnances en circulation des exercices clos et en cours d'apurement.		947 11	•	•	•
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.					
Payements en atténuation des créances passives.	Bons du Trésor remis à divers	•	•	•	•
	Dispositions faites sur le caissier de l'Etat, en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique	•	•	•	•
	Mandats émis en paiements de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du Trésor, ainsi que pour avances diverses	•	•	•	•
	Divers services publics	•	•	•	•
	Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre	•	•	•	•
	Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre.	69,712 96	•	•	•
	Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre.	4,582,557 •	4,245,761 07	14,309,892 24	•
	Payements en augmentation des créances actives. — Avances à divers.	•	•	•	•
	Mouvements de fonds entre les comptables des finances	•	60,156 70	811,215 •	•
	Récépissés de versement produits en dépense.	77,245,071 87	40,055,255 76	35,638,799 40	1,147,585 66
TOTAL DES PAYEMENTS. fr.		92,492,096 99	40,974,562 71	50,759,006 64	1,147,585 66

RATIONS DE L'ANNÉE 1860.

faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1860.

Caissier de l'État.		Administration du trésor public.		TOTAL des PAYEMENTS.	DIFFÉRENCES résultant du mouvement, pendant l'an née 1860, du portefeuille des agents du trésor dans les provinces, et des pièces de dépenses en cours de régularisation sur les Budgets des Départements ministériels et de la Cour des comptes.		MONTANT des PAYEMENTS renseignés dans le compte rendu des opérations de l'année 1860.
AVEC l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces.	SANS l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces.	Récépissés de verse- ments concernant les produits réalisés sans l'intervention des comptables des administrations des recettes.	Dépenses constatées par des versements de comptes dans les écritures centrales.		Excédant des pièces régularisées sur les dépenses de l'année.	Excédant des dépenses de l'année sur les pièces régularisées	
112,514,972 41	857,030 34	.	31,619,615 88	158,221,715 86	7,943,030 22	.	166,164,752 08
795,516 70	.	.	45,193 60	830,657 41	.	.	830,657 41
8,136,000 .	.	.	1,065,000 .	10,099,000 .	.	.	10,099,000 .
11,470,200 02	.	.	769 02	11,470,978 04	.	224,589 74	11,246,589 20
.	11,698,850 37½	.	1,172,087 07½	12,870,937 45	.	.	12,870,937 45
.	15,072,067 44	.	8 30	15,072,075 74	.	.	15,072,075 74
1,517,724 94	0,148,552 50	.	15,950,566 42	24,416,425 86	.	.	24,416,425 86
2 05,468 49	.	.	31,533 24	257,001 75	150,000 .	.	387,001 75
0,222,261 45	.	.	0,553,702 37	15,845,676 76	50,222 08	.	15,884,898 84
.	.	.	.	25,138,010 31	.	.	25,138,010 31
.	.	.	8,428,462 25	8,808,877 25	.	.	8,808,877 25
.	470,415 .	.	.	871,571 70	.	.	871,571 70
.	.	48,888,103 70½	.	202,052,704 48½	.	.	202,052,704 48½
140,602,153 80	57,248,495 65½				8,152,258 30	224,589 74	
177,910,649 54½		48,888,103 70½	66,762,738 15½	484,035,351 40½	7,907,668 56		402,843,000 03½

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

RÉSUMÉ DU DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1860.			RECETTES et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1860.
	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces.	En cours DE RÉGULARISATION sur les Budgets près des Départements ministériels et de la Cour des comptes.	
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	6,074,670 74	•	•	95,519,270 45
— de l'enregistrement et des domaines	1,551,689 43	•	•	47,444,447 65
Comptables de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes	469,350 73	•	•	50,738,735 59
Comptables de l'administration de la marine.	14,837 58	•	•	1,142,573 83
Caissier de l'État.	46,251,909 35	•	•	202,892,503 77 $\frac{1}{2}$
Administration du trésor public.	Versements concernant les produits réalisés sans l'intervention des comptables des administra- tions des recettes	•	•	48,888,193 79 $\frac{1}{2}$
	Virements de comptes dans les écritures centrales.	•	5,140,205 55 $\frac{1}{2}$	29,800,624 04
				66,762,758 15 $\frac{1}{2}$
	54,322,457 81	5,140,205 55 $\frac{1}{2}$	29,800,624 04	511,588,065 24 $\frac{1}{2}$

RATIONS DE L'ANNÉE 1860.

et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1860.

TOTAL au 31 décembre 1860	PAYEMENTS et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1860.	EXCÉDANT que présentent les pièces régulières portées en dépense, sur les paiements effectués par les comptables, pendant l'année 1860	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1861.			Observations.
			En cours de régularisation aux les Budgets prés des Départements ministériels et de la Cour des comptes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes	
99,595,941 10	92,402,090 90	"	"	"	7,191,844 20	
48,976,157 08	46,974,562 71	"	"	"	2,001,774 37	
51,208,086 32	50,750,900 64	"	"	"	448,179 68	
1,157,211 41	1,147,385 06	"	"	"	9,827 75	
249,124,215 10½	177,910,649 54½	"	"	"	71,213,565 56	
48,888,195 70½	48,888,195 79½	"	"	"	"	
90,705,565 75	66,762,758 15½	7,907,668 56	21,298,122 18	5,825,036 55½	"	
598,741,548 05	484,935,531 49½	7,907,668 56	21,298,122 18	5,825,036 85½	80,775,180 56	

Certifié le présent compte rendu des opérations de l'année 1860, conforme, dans toutes ses parties, aux résultats inscrits périodiquement sur les livres de l'administration du Trésor public, d'après les comptabilités administratives dans les provinces, et d'après les écritures journalières de tous les préposés à la réalisation des recettes et à l'acquittement des dépenses de l'Etat.

Bruxelles, le 1^{er} novembre 1861.

Le Directeur général du Trésor public,
VAN KERCKOVE.

Arrêté par le Ministre des Finances.
FRÈRE-ORBAN.

3.6

COMPTES DES BUDGETS.

NOTE

SUR LES COMPTES DES BUDGETS.

Les comptes des Budgets font connaître la situation financière de l'État, pour les exercices dont le règlement définitif n'a pas encore été voté par les Chambres. Ils comparent, à cet effet, les évaluations des produits avec les droits constatés et recouvrés sur les redevables, et les crédits accordés aux Ministres, avec les services faits et avec les paiements effectués. Ces comptes rapprochent ainsi les prévisions législatives des opérations réalisées en recette et en dépense; ils déterminent les non-valeurs sur les revenus ou les excédants des recouvrements, et les crédits sans emploi à annuler, ou les compléments de crédits nécessaires pour couvrir les excédants de dépense, de même que les crédits à transférer à des exercices subséquents.

Ils se composent, pour l'année 1860, des documents qui suivent :

- 1° *Compte définitif du Budget de l'exercice 1859;*
- 2° *Compte provisoire du Budget de l'exercice 1860.*

Ces documents trouvent la justification et le contrôle des opérations qui y sont retracées relativement aux droits liquidés au profit et à la charge de l'État, et à leur réalisation par le Trésor public, dans les autres sections du compte général des finances désignées ci-après, où ces mêmes opérations se reproduisent, selon qu'elles ont eu lieu en 1860, ou que la situation en est établie à la fin de l'année,

SAVOIR :

- Compte des opérations de l'année;*
- Compte de la trésorerie et bilan de l'Administration des Finances.*

Les comptes des Budgets reposent, en conséquence, sur la garantie des opérations matérielles du Trésor et sur la situation générale des finances, en même temps que les résultats en sont contrôlés tant par les comptes individuels des agents chargés des recettes et des dépenses, que par les liquidations de la Cour des comptes et les pièces justificatives dont la production est prescrite par les lois et règlements sur la comptabilité publique.

A ces comptes est rattaché celui des opérations sur les exercices clos, exposant les opérations de recette et de dépense qui ont eu lieu depuis la clôture de ces exercices. Ce dernier compte, qui, d'ailleurs, trouve la même justification et repose sur les mêmes garanties que ceux qui le précèdent, fait connaître les mesures prises, en 1860, pour l'apurement définitif de l'exercice qui avait atteint, au commencement de cette année, l'époque de la prescription fixée par l'article 36 de la loi de comptabilité, et établit, en ce qui concerne les exercices suivants, la situation, à la fin de ladite année, des dépenses non acquittées.

COMPTE DÉFINITIF**DU BUDGET DE L'EXERCICE 1859.**

NOTE

SUR LE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1859.

Aux termes de l'article 2 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, la clôture de l'exercice 1859, a eu lieu le 31 octobre 1860.

Un compte provisoire, présentant la situation de cet exercice au 1^{er} janvier 1860, a été publié à l'appui du compte général de l'Administration des Finances de l'année 1859.

Le compte définitif actuellement rendu, et dont on va donner l'analyse, expose les faits de la recette et de la dépense qui se sont accomplis pendant la durée de l'exercice (du 1^{er} janvier 1859 au 31 octobre 1860), et en constate les résultats tels qu'ils seront soumis à la sanction législative.

PRÉVISIONS DU BUDGET.

Les ressources affectées à l'exercice 1859 ont été évaluées par la loi du Budget des Voies et Moyens du 28 décembre 1858, *Moniteur* n° 363, à fr. 147,632,990

SAVOIR :

Ressources ordinaires.	fr. 147,232,990	»
Fonds spécial	400,000	»
ENSEMBLE.	fr. 147,632,990	»

Les besoins du même exercice ont été fixés par diverses lois, à . . fr. 156,642,607 28

SAVOIR :

Loi du Budget de la Dette publique, du 8 juillet 1858, <i>Moniteur</i> n° 192	fr. 38,632,555	84
— des Dotations, du 27 décembre 1858, <i>Moniteur</i> n° 362.	4,051,942	75
— du Ministère de la Justice, du 8 juillet 1858, <i>Moniteur</i> n° 192	12,518,830	»
— du Ministère des Affaires Étrangères, du 26 février 1859, <i>Moniteur</i> n° 61	2,629,052	18
— du Ministère de l'Intérieur, du 9 juillet 1858, <i>Moniteur</i> n° 192	8,373,305	65
— du Ministère des Travaux publics, du 8 juillet 1858, <i>Moniteur</i> n° 194.	24,344,179	86
— du Ministère de la Guerre, du 8 juillet 1858, <i>Moniteur</i> n° 192	32,069,380	»
— du Ministère des Finances, du 8 juillet 1858, <i>Moniteur</i> n° 192	11,595,361	»
— des Non-Valeurs et Remboursements, du 17 avril 1858, <i>Moniteur</i> n° 111	2,428,000	»
ENSEMBLE.	fr. 156,642,607	28

Le Budget de l'exercice 1859 présentait, par conséquent, d'après son vote primitif, un excédant présumé de recettes de fr. 10,990,382 72

Mais ces prévisions ont éprouvé, depuis, d'importantes modifications.

Les recettes, qui avaient été évaluées, comme on vient de le dire, à fr. 147,632,990 , ont été augmentées :

1° Par la loi du 3 juin 1859, *Moniteur* n° 156, du produit présumé de la fabrication, dans les prisons, d'objets destinés à l'exportation 1,000,000 ,

2° Par la loi du 8 septembre 1859, *Moniteur* n° 253, d'une partie du produit de l'emprunt de 45 millions de francs à 4 1/2 p. %, autorisé par cette loi, pour couvrir une portion équivalente des dépenses imputables sur ledit emprunt, lesquelles ont été rattachées au présent exercice. 470,686 33

De sorte que les évaluations des ressources affectées au Budget de 1859 se sont élevées, en définitive, à (1) 149,103,676 33

se divisant comme il suit :

Ressources ordinaires.	148,232,990	} 149,103,676 33
— extraordinaires	870,686 33	

Les dépenses autorisées par le Budget primitif, lesquelles s'élevaient, comme on l'a vu plus haut, à. fr. 136,642,607 28 se sont accrues :

1° De crédits supplémentaires pour les services ordinaires du Budget, s'élevant, après déduction de 294,875 francs, pour l'annulation opérée en vertu de la loi du 22 février 1860, *Moniteur* n° 59, à 14,524,290 29

2° De crédits pour des services spéciaux, à concurrence d'une somme de 39,547,000 ,

3° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les Budgets des exercices 1855, 1856, 1857 et 1858, et dont le transfert a eu lieu conformément à l'article 30 de la loi de comptabilité, ci. 2,521,487 10

4° Des parties d'allocations pour des services spéciaux, restées disponibles au 31 décembre 1858, sur l'exercice 1858, et dont le transfert au présent exercice a été opéré en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité, ci 8,374,468 97

Il en résulte que les crédits de l'exercice 1859 présentaient finalement un total de (1). 201,609,853 64

se répartissant ainsi qu'il suit :

Service ordinaire	fr. 153,688,384 67	} 201,609,853 64
Services spéciaux	47,921,468 97	

(1) A voir le tableau de développement qui précède le compte.

D'après l'exposé que l'on vient de faire de l'ensemble des dispositions législatives qui déterminent les évaluations de ressources et les autorisations de dépenses du Budget de 1859, ce Budget paraissait devoir offrir les résultats ci-après :

Recette	fr. 149,103,676 35
Dépense	201,609,853 64

Excédant de dépense. . . . fr. 52,506,177 31

Mais ce résultat étant réductible, à raison des ressources ci-après, SAVOIR :

1° Portion de l'emprunt de 45 millions de francs à 4½ p. 0/0, contracté en vertu de la loi du 8 septembre 1859, destinée à couvrir une partie égale des dépenses spéciales autorisées par cette loi, à rattacher à l'exercice 1860 ou aux exercices suivants, selon qu'elles auront eu lieu,
ci fr. 37,329,515 67

2° Fonds affectés à des dépenses spéciales, qui sont restés à employer au 31 décembre 1858, sur l'exercice 1858, et dont le transfert, avec la même affectation, est fait en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité, ci. 5,308,376 98

3° Excédant de recettes constaté à la clôture de l'exercice 1858 et reporté au présent exercice, ci 5,723,112 38½

ENSEMBLE. fr. 44,360,803 03½

l'insuffisance sur l'ensemble des prévisions du Budget de l'exercice 1859 ne s'élevait, en définitive, qu'à 8,145,374 27½

COMPARAISON DES PRÉVISIONS AVEC LES FAITS RÉALISÉS.

RECETTES.

Les évaluations des recettes s'élèvent, ainsi qu'on vient de l'expliquer,
à fr. 149,103,676 35

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État sur les différentes branches de revenus dont se composent les ressources du Budget, s'élèvent à fr. 157,890,580 98

Les recouvrements effectués en atténuation de ces droits n'ont été que de 157,098,963 05

et il est resté à recouvrer fr. 791,417 95

Ce reste à recouvrer, qui s'applique à diverses natures de produits, pour lesquels la liquidation des droits et leur réalisation ne s'opèrent pas simultanément, se décompose ainsi qu'il suit :

NATURE DES DROITS RESTANT A RECOURER.	DROITS ANNULÉS OU portés en surséance indéfinie	DROITS REPORTÉS A L'EXERCICE SUIVANT.		TOTAL DES DROITS restant A RECOURER.
		A recouvrer à charge des COMPTABLES.	A recouvrer à charge des REDEVABLES.	
<i>Impôts.</i> { Accises.	"	"	22,025 60	22,025 60
. { Enregistrement et domaines.	2,866 18	"	2,682 08	4,048 86
<i>Péages.</i> { Idem.	150 82	"	255 "	392 82
<i>Capitiaux et revenus.</i> { Idem.	1,475 95	"	207,081 31	208,557 24
. { Idem.	4,982 17	"	509,654 06	514,636 23
<i>Remboursements.</i> { Trésor public	"	"	40,857 11	40,857 11
		"	781,935 85	
	9,484 10	781,935 85		701,417 95

Ainsi qu'on le voit par les détails qui précèdent, la plus grande partie de ce dernier solde représente des ressources assurées pour le Trésor, dont la recette successive sera portée au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements seront effectués, suivant le vœu de l'article 28 de la loi de comptabilité.

On ne doit, en conséquence, comparer avec les prévisions du Budget,
 ci fr. 149,103,676 35
 que les recouvrements obtenus jusqu'à la clôture de l'exercice, ci. . . . 157,098,963 05

Et il résulte de cette comparaison que les ressources réalisées pendant
 l'exercice ont été supérieures aux évaluations de. fr. 7,995,286 70

Ce dernier résultat se décompose ainsi qu'il suit, par branches principales de contributions et de revenus, SAVOIR :

		EXCÉDANTS	
		DES ÉVALUATIONS sur les recettes	DES RECETTES sur les évaluations.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
<i>Impôts.</i> { Contributions directes, douanes et accises		"	4,468,811 48
. { Enregistrement et domaines		"	1,516,408 24
. { Enregistrement et domaines.		"	52,647 81
<i>Péages.</i> { Travaux publics		"	200,751 59
. { Marine	1,197 20	"	"
. { Travaux publics	"	"	1,010,553 37
<i>Capitiaux et revenus.</i> { Enregistrement et domaines.		"	578,898 30
. { Trésor public	166,224 62	"	"
. { Contributions directes.	"	"	16,253 59
<i>Remboursements.</i> { Enregistrement et domaines.		"	96,324 53
. { Trésor public	60,040 02	"	"
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.		228,570 05	7,040,420 "
Produit des ventes de biens domaniaux autorisées par la loi du 3 février 1845		"	274,228 63
		228,570 05	8,223,657 63
Excédant des recettes. fr.		7,995,286 70	

Les prévisions du Budget des Voies et Moyens, quoique établies en général sur les recettes d'une année antérieure, renferment nécessairement des éventualités qui ne permettent guère d'expliquer la cause précise des différences qui résultent de leur comparaison avec les recettes réelles. Il s'ensuit que les produits de l'exercice expiré ne peuvent être utilement comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent, et cette comparaison se trouve établie à la suite de chacun des tableaux de développement annexés au présent compte, sub. litt. *A* à *L*.

DÉPENSE.

Service ordinaire.

Les crédits alloués aux Ministres, tant par le vote primitif du Budget que par les lois subséquentes, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à. fr. 153,688,384 67

Les dépenses liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice 1859 montent à. 148,374,184 93

Les paiements effectués sur ces dépenses, jusqu'à la clôture de l'exercice, et dont la Cour des comptes a admis la justification, ont été de 147,040,182 30

Et il reste à payer des ordonnances en circulation pour. fr. 1,354,002 65

Les ordonnances en circulation dont il vient d'être parlé peuvent être acquittées jusqu'au 1^{er} janvier 1864, époque de leur déchéance, suivant l'article 36 de la loi sur la comptabilité de l'État. Le montant de ces ordonnances, dont le paiement n'aura pas été réclamé dans ce délai, sera porté en recette au profit du Trésor, à l'exception, toutefois, du montant de celles frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, qui, d'après l'article 37 de ladite loi, doit être versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits de qui il appartiendra. Le compte final d'apurement, qui sera dressé en conformité de l'article 231 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, constatera l'exécution de ces dernières mesures.

Les crédits ouverts aux Ministres, ci fr. 153,688,384 67
comparés aux dépenses liquidées, ci 148,374,184 93
présentent sur celles-ci un excédant de fr. 5,314,199 74

Mais comme les dépenses liquidées, telles qu'on vient d'en indiquer le montant, comprennent celles faites au delà des allocations non limitatives des Budgets, et pour lesquelles les crédits complémentaires ci-après doivent être alloués par la loi de compte, SAVOIR :

1° Au Budget de la Dette publique :

CHAP. III. *Fonds de dépôt.*

ART. 26. Intérêts, à 4 p. %, des cautionnements versés
en numéraire dans les caisses du Trésor fr. 4,778 »

ART. 27. Intérêts des consignations 40,955 03

45,733 03

A REPORTER. fr. 45,733 03 5,314,199 74

REPORT. fr. 45,733 03 5,314,199 74

2° Au Budget du Ministère des Affaires étrangères :

CHAP. IX. *Marine* (pilotage).

ART. 38. Remises à payer au personnel actif du pilotage et aux employés chargés de la perception des recettes des divers services de la marine 24,585 90

ART. 39. Payement à faire à l'administration du pilotage Néerlandais, en vertu des traités existants, du chef du pilotage et de la surveillance commune; restitution de droits indûment perçus, et pertes par suite des fluctuations du change sur les sommes à payer à Flessingue 574 93

Police maritime.

ART. 46. Primes d'arrestation aux agents, vacations et remises aux experts et commis chargés de la surveillance de l'embarquement des émigrants 98 95

25,259 78

3° Au Budget du Ministère des Finances :

CAP. III. *Administration des contributions directes, douanes et accises.*

ART. 17. Remises proportionnelles et indemnités. 97,735 87

CHAP. IV. *Administration de l'enregistrement et des domaines.*

ART. 30. Remises des receveurs. — Frais de perception. 7,758 28

105,494 15

5° Au Budget des Non-Valeurs et Remboursements :

CHAP. I^{er}. *Non-valeurs.*

ART. 4. Non-valeurs sur les redevances sur les mines. 1,744 67

CHAP. II. *Remboursements.*

ART. 8. Restitution de droits perçus abusivement et remboursement de prix d'instruments, ainsi que des fonds reconnus appartenir à des tiers 7,824 67

ART. 9. Remboursement de la façon d'ouvrages brisés par les agents de la garantie 203 10

ART. 10. Remboursement du péage sur l'Escaut 468,057 59

ART. 11. Restitution de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc; en matière d'enregistrement et de domaines, etc. Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers 12,855 62

ART. 13. Postes.— Remboursement des postes aux offices étrangers 176,704 74

667,390 39

TOTAL. fr. 843,877 35

A REPORTER. fr. 5,314,199 74

REPORT. fr. 5,314,199 74

Il y a lieu, pour établir le montant réel des crédits non absorbés par les dépenses du Budget ordinaire, d'ajouter au résultat ci-dessus les crédits complémentaires que l'on vient d'énumérer, ci fr. 843,877 35

Les crédits excédant les dépenses s'élèvent ainsi à fr. 6,158,077 09

Ce solde se décompose ainsi qu'il suit :

1° Crédits à annuler définitivement, SAVOIR :

a. Sur les dépenses arriérées de l'exercice 1855, transférées conformément à l'article 30 de la loi de comptabilité :

Ministère des Travaux publics. fr. 86,505 60

b. Sur les mêmes dépenses de l'exercice 1856 :

Ministère de l'Intérieur fr.	1,750 »	
— des Travaux publics.	95 72	
	<u> </u>	1,845 72

c. Sur les mêmes dépenses de l'exercice 1857 :

Ministère de l'Intérieur fr.	384 81	
— des Travaux publics.	8,539 34	
	<u> </u>	8,924 15

d. Sur les mêmes dépenses de l'exercice 1858 :

Ministère de la Justice fr.	167 47	
— des Travaux publics	46,436 39	
	<u> </u>	46,603 86

e. Sur les dépenses de l'exercice 1859 :

Dette publique. fr.	930,610 15	
<i>Dotations.</i> { Sénat.	4,700 »	
{ Chambre des Représentants.	2,977 42	
{ Cour des comptes	1,200 »	
Ministère de la Justice	989,043 34	
— des Affaires Étrangères.	91,857 70	
— de l'Intérieur	138,911 43	
— des Travaux publics.	1,064,203 03	
— de la Guerre	310,912 53	
— des Finances	231,451 33	
Non-Valeurs et Remboursements	312,460 68	
	<u> </u>	4,078,327 31

TOTAL des crédits à annuler. fr. 4,222,206 64

A REPORTER. fr. 4,222,206 64

REPORT. fr. 4,222,206 64

2^e Portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, à transférer à l'exercice 1860, conformément à l'article 30 de la loi de comptabilité, SAvoir :

a. Dépenses arriérées de l'exercice 1856 :

Ministère de l'Intérieur fr.	18,400 »	
— des Travaux publics	1,226 54	
		19,626 54

b. Dépenses arriérées de l'exercice 1857 :

Ministère de l'Intérieur fr.	23,375 19	
— des Travaux publics	17,049 86	
		40,425 05

c. Dépenses arriérées de l'exercice 1858 :

Ministère de la Justice fr.	53,200 »	
— des Travaux publics	174,137 54	
— de la Guerre	877,983 53	
		1,105,321 07

d. Dépenses de l'exercice 1859 :

Dette publique. fr.	40,964 05	
Ministère de la Justice	1,269 99	
— des Affaires Étrangères	3,754 72	
— de l'Intérieur	92,423 13	
— des Travaux publics	304,422 92	
— de la Guerre	27,223 »	
— des Finances	500,440 »	
		770,497 79

Total des crédits à transférer à l'exercice 1860, tel que le montant en a été réglé par le décompte dressé, conformément aux prescriptions de l'article 204 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, ci. fr. 1,935,870 45

Ensemble une somme pareille au montant des crédits du service ordinaire, non absorbés par les dépenses à la clôture du Budget fr. 6,158,077 09

Services spéciaux.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les allocations pour des services spéciaux, rattachées au Budget de l'exercice 1859, s'élevaient à une somme de fr. 47,921,468 97

SAvoir :

Excédants de crédits transférés de l'exercice 1858. fr.	8,374,468 97
Crédits votés dans le cours de l'exercice	39,547,000 »
	fr. 47,921,468 97

A REPORTER. fr. 47,921,468 97

REPORT. fr. 47,921,468 97

Les dépenses liquidées et régularisées pendant l'année 1859, lesquelles sont définitivement rattachées à l'exercice, montent à fr. 4,515,494 69

Les paiements effectués et justifiés sur ces dépenses, jusqu'au 31 octobre 1860, époque de la clôture de l'exercice, ont été de 4,509,458 63

Et il est resté des ordonnances en circulation et à payer pour fr. 6,036 06

Ces ordonnances à payer sont soumises, comme celles du service ordinaire, aux dispositions des articles 36 et 37 de la loi de comptabilité.

En comparant les crédits rattachés à l'exercice avec les dépenses liquidées et régularisées dans le cours de l'année 1859, ci fr. 4,515,494 69

on trouve un excédant de crédits de. fr. 45,405,974 28

qui a été transféré à l'exercice 1860, conformément aux dispositions de l'article 31 de la loi de comptabilité. (A voir le décompte dressé en exécution de l'article 205 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849; et dont l'envoi à la Cour des comptes a été fait le 11 janvier 1860.)

Situation générale des dépenses.

Considéré dans son ensemble, le service des dépenses de l'exercice 1859 offre, d'après ce que l'on vient de faire connaître, les résultats ci-après, pour le règlement définitif du Budget, SAVOIR :

1° Dépenses résultant des services faits, lesquelles comprennent :

a. Les paiements effectués et justifiés :

Service ordinaire	fr. 147,040,182 30	} 151,549,640 93
Services spéciaux.	4,509,458 63	

b. Les paiements restant à faire ou à justifier pour solde :

Service ordinaire.	fr. 1,354,002 63	} 1,340,038 69
Services spéciaux.	6,036 06	

Total des dépenses, ou crédits définitifs de l'exercice. fr. 152,889,679 62

2° Crédits du service ordinaire non consommés par les dépenses, à annuler définitivement :

Dépenses arriérées de l'exercice 1853	fr. 86,505 60
— — — 1856	1,845 72
— — — 1857	8,924 15
— — — 1858	46,603 86
— de l'exercice 1859.	4,078,527 31

Total des crédits dont l'annulation doit être prononcée par la loi de compte. fr. 4,222,206 64

A REPORTER. fr. 157,111,886 26

REPORT. . . . fr. 157,111,886 26

3° Portions de crédits transférées à l'exercice 1860 :

a. Suivant l'article 30 de la loi de comptabilité (service ordinaire) :

Dépenses arriérées de l'exercice 1836. . fr.	19,626 54	}	1,953,870 45
— — — 1837. . .	40,425 05		
— — — 1858. . .	1,103,521 07		
— de l'exercice . . . 1859. . .	770,497 79		

b. Suivant l'article 31 de la même loi (services spéciaux) 43,403,974 28Total des crédits transférés à l'exercice suivant fr. 45,341,844 73

Les divers résultats rappelés ci-dessus impliquent des autorisations de dépenses à concurrence d'une somme de fr. 202,453,730 99

Et les crédits alloués ne s'élevant qu'à 201,609,853 64

des crédits complémentaires doivent être accordés par la loi de compte, du chef des dépenses faites au delà des allocations non limitatives portées aux Budgets de la Dette publique, des Ministères des Affaires Étrangères et des Finances, ainsi que des Non-Valeurs et Remboursements fr. 843,877 35

Les états litt. *M* à *U*, joints au présent compte, contiennent le développement, par article, des divers Budgets des dépenses du service ordinaire.

Les détails relatifs aux services spéciaux sont présentés dans le compte même.

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1859, A L'ÉPOQUE DE SA CLOTURE.

La situation du Budget de 1859, en clôture d'exercice, s'établit ainsi qu'il suit, d'après les faits qu'on vient d'exposer :

Ressources réalisées	fr. 157,098,963 03
Dépenses liquidées et ordonnancées	152,889,679 62
Excédant de recette.	fr. 4,209,283 41

Mais comme il a été fait recette au présent exercice :

1° Des fonds affectés à des dépenses spéciales, qui sont restés à employer au 31 décembre 1858, sur l'exercice 1858, et dont le transfert, avec la même affectation, est fait en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État, toutefois après déduction opérée sur la somme de fr. 3,308,376 98 c, à laquelle s'élevait primitivement ce transfert, de celle de fr. 2,057,694 16 c' reportée, dans les mêmes conditions, à l'exercice 1860, ci. fr. 1,250,682 82

2° De l'excédant de recettes constaté à la clôture de l'exercice 1858, conformément au projet de loi du règlement de cet exercice, ci	3,723,112 38 $\frac{1}{2}$	
		4,973,795 20 $\frac{1}{2}$
le boni de l'exercice 1859 s'élève en définitive, à	fr.	9,183,078 61 $\frac{1}{2}$

COMPARAISON

DE LA SITUATION DU BUDGET DE 1859, D'APRÈS LES VOTES LÉGISLATIFS, AVEC CELLE
QUE PRÉSENTE LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DE L'EXERCICE.

On a vu plus haut que, d'après l'ensemble des dispositions législatives,
le Budget de l'exercice 1859 paraissait devoir présenter un excédant de
dépense de fr. 8,145,374 27 $\frac{1}{2}$

Le compte définitif, dont on vient d'analyser sommairement les résultats, offre, au contraire, un excédant de recette de fr. 9,183,078 61 $\frac{1}{2}$ c.

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après :

1° Plus value des recettes réalisées, comparativement aux évaluations
du Budget des Voies et Moyens fr. 7,995,286 70

2° Dépenses non effectuées par les Ministres sur
celles qui avaient été autorisées par les Chambres,
et pour lesquelles des crédits sont à annuler en somme
égale fr. 4,222,206 64
dont il faut déduire, toutefois, les dépenses
faites au delà des allocations
non limitatives des Budgets de la Dette
publique, des Ministères des Affaires
Étrangères et des Finances, ainsi que
des Non-Valeurs et Remboursements,
pour la régularisation desquelles dépenses
des crédits sont à demander à
la Législature, ci 843,877 35

de sorte que, comparés dans leur ensemble, les crédits
alloués ne présentent, sur les dépenses, qu'un excédant
de fr. 3,378,329 29

Portions de crédit grevées de droits en faveur des
créanciers de l'État, transférées à l'exercice 1860, en
vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité . . . 1,935,870 45

Excédants de crédits pour des services spéciaux transférés
au même exercice, suivant l'article 31 de cette loi,

A REPORTER. . . fr. 13,309,486 44 8,145,374 27 $\frac{1}{2}$

REPORT. . . . fr. 13,309,486 44 8,145,374 27 $\frac{1}{2}$

s'élevant, après déduction des fonds destinés à couvrir
une partie de ces crédits, à (1) 4,018,966 45

La situation présentée d'après les prévisions du Budget de l'exercice
1859, s'étant ainsi améliorée à concurrence d'une somme de . . . fr. 17,528,452 89

il s'ensuit qu'au lieu du déficit d'abord constaté, il y a, au contraire, le
boni ci-dessus indiqué de fr. 9,183,078 61 $\frac{1}{2}$

(1) Les crédits pour des services spéciaux transférés à 1860, s'élèvent, d'après le compte définitif,
à. fr. 45,405,974 28

Les fonds transférés au même exercice, pour couvrir une partie de ces crédits, s'élèvent
comme il suit :

1° Partie du produit de l'emprunt de 26 millions de francs (loi du 20
décembre 1851) fr. 2,057,694 16

2° Partie du produit de l'emprunt de 45 millions de francs (loi du 8
septembre 1859) 57,529,515 67

59,587,007 83

Montant des crédits transférés imputables sur les fonds généraux du Trésor fr. 4,018,966 45

RÉSULTATS

DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS DE 1830 A 1858 INCLUSIVEMENT.

A la suite des développements des recettes et des dépenses constatées par le présent compte du Budget de l'exercice 1859, se trouve placé un tableau, *sub litt. V*, qui présente les résultats de la gestion financière antérieure, à partir du 1^{er} octobre 1830. La situation de chacun des Budgets des exercices clos de 1830 à 1858 y est retracée, telle qu'elle est résultée des ressources et des besoins exclusivement propres à ces exercices, c'est-à-dire dégagée de l'excédant de recette ou de dépense de l'exercice précédent.

Les renseignements reproduits dans ce tableau, d'après les comptes définitifs de ces vingt-neuf exercices, dont les vingt et un premiers, ceux de 1830 à 1850, ont été réglés par la Législature, se résument de la manière suivante :

Les évaluations du Budget primitif des Voies et Moyens de ces divers exercices présentent un total de 3,044,815,054 59

Ces prévisions premières des ressources affectées aux besoins ordinaires et extraordinaires des Budgets, s'augmentent :

1° Des produits nouveaux et des ressources supplémentaires créées par des lois spéciales.	136,846,967 60
2° Des ressources extraordinaires constatées dans le cours de l'exercice, en dehors des évaluations du Budget	119,754,384 43
3° Des fonds affectés à des dépenses spéciales.	280,587,866 83

de sorte que les évaluations des recettes s'élèvent, en définitive, à . fr. 3,582,004,253 45

Les crédits accordés par les lois des Budgets primitifs des mêmes exercices, montent ensemble à une somme de 3,159,838,972 29

Ces prévisions premières des besoins ordinaires et extraordinaires des Budgets s'accroissent :

1° Des crédits supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, toutefois après déduction des annulations de crédits, ci	185,055,647 87
2° Des crédits complémentaires déjà alloués ou encore à allouer par les lois de compte, pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des Budgets, ci fr.	9,056,031 61

A REPORTER. . . . fr. 3,553,950,651 77 3,582,004,253 45

REPORT. . . . fr. 3,553,950,651 77 3,582,004,253 45

3° Des crédits pour des services spéciaux rattachés aux exercices dont il s'agit, ci fr. 345,837,268 95

3,699,787,920 72

Et ces prévisions de dépenses, dégagées ensuite des portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, et dont le transfert à l'exercice 1859 a eu lieu en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité, ci fr. 2,521,487 10

s'élèvent, en définitive, à une somme totale de 3,697,266,453 62

Comparées dans leur ensemble, les autorisations de dépenses ont excédé les recettes prévues de fr. 115,262,180 17

Mais cette insuffisance, qui se constate en prenant pour base les prévisions, s'est modifiée ainsi qu'il suit, d'après les faits réalisés :

D'une part :

Les recouvrements effectués se sont élevés à une somme de fr. 3,617,325,835 37 $\frac{1}{2}$ c^t, et ont ainsi dépassé les évaluations de fr. 35,321,381 92 $\frac{1}{2}$

D'autre part :

Les dépenses résultant des services faits ayant été de fr. 3,613,602,722 99 c^t, sont, par conséquent, restées au-dessous des crédits de fr. 83,663,710 63

Il s'ensuit que la situation financière s'est améliorée à concurrence d'une somme de. fr. 118,985,292 55 $\frac{1}{2}$

Et qu'en définitive, les Budgets clos offrent un excédant de recettes de 3,723,112 58 $\frac{1}{2}$

Ce boni est celui qui a été transféré en recette extraordinaire à l'exercice 1859, comme résultat final de l'exercice précédent.



TABLEAU
DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES DROITS CONSTATÉS

A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT,

servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1859.



TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS DE	
		D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 28 déc. 1853, Monit. n° 563.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES. Dates des lois. Montant.
IMPÔTS.			
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.			
<i>Foncier.</i>	Principal	15,944,527	"
	5 centimes additionnels ordinaires	478,535	"
	2 — — pour non-valeurs	518,890	"
	10 — — extraordinaires	1,594,452	"
	3 — — supplémentaires sur le tout	530,086	"
<i>Personnel.</i>	Principal	9,100,000	"
	10 centimes additionnels extraordinaires	910,000	"
<i>Patentes.</i>	Principal	3,060,000	"
	10 centimes additionnels extraordinaires	366,000	"
Droit de débit des boissons alcooliques		950,000	"
— de tabac		165,000	"
<i>Redevances sur les mines.</i>	Principal	580,000	"
	10 centimes ordinaires pour non-valeurs	58,000	"
	5 centimes sur les deux sommes précédentes, pour frais de perception	31,000	"
<i>Douanes.</i>	Droits d'entrée	15,500,000	"
	— de sortie	100,000	"
	— de transit	1,000	"
	— de tonnage	680,000	"
<i>Accises.</i>	Sel	5,075,000	"
	Vins étrangers	2,550,000	"
	Eaux-de-vie indigènes	6,000,000	"
	— étrangères	225,000	"
	Bières et vinaigres	7,400,000	"
	Sucres de canne et de betterave	4,500,000	"
Glucoses et autres sucres non cristallisables		15,000	"
<i>Garantie.</i> — Droits de marque des matières d'or et d'argent		225,000	"
<i>Recettes di- verses.</i>	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	180,000	"
	Recettes extraordinaires et accidentelles	40,000	"
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.			
<i>Droits, additionnels et amendes.</i>	Enregistrement (principal et 50 c ^e additionnels)	12,900,000	"
	Grefse (— 50 —)	260,000	"
	Hypothèques (— 26 —)	2,650,000	"
	Successions (— 50 —)	7,980,000	"
	Droits de mutation en ligne directe (principal et 50 c ^e additionnels)	1,570,000	"
	Droit dû par les époux survivants (principal et 50 c ^e additionnels)	130,000	"
	Timbre	3,700,000	"
	Naturalisations	5,000	"
	Amendes en matière d'impôts	150,000	"
	Amendes de condamnation en matières diverses	130,000	"
	A REPORTER. fr.	104,473,190	"

redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1859.

RECETTES.		DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.					Observations.
Total.		Suivant le compte provisoire rendu pour l'année 1859.	Augmentations.	Diminutions.	Définitivement EN FAVEUR DE L'EXERCICE.		
15,944,527 .							
478,555 .							
318,890 .	18,886,200 .	18,886,292 14	.	.	18,886,292 14	18,886,292 14	
1,594,452 .							
550,086 .							
9,100,000 .							
910,000 .	10,010,000 .	10,085,887 45	.	.	10,085,887 45	10,085,887 45	
5,660,000 .							
566,000 .	4,026,000 .	5,677,807 19	141,612 41	.	5,819,419 65	5,819,419 65	
950,000 .	950,000 .	1,087,974 50	7,766 50	.	1,095,741 .	1,095,741 .	
165,000 .	165,000 .	184,491 50	1,226 25	.	185,717 75	185,717 75	
580,000 .							
58,000 .	669,900 .	546,866 86	. 01	.	546,866 87	546,866 87	
31,900 .							
13,509,000 .		14,960,295 76	.	.	14,960,295 76		
100,000 .		57,471 52	.	.	57,471 52		
1,000 .	14,231,000 .	9 65	.	.	9 65	15,676,076 90	
680,000 .		678,502 19	.	.	678,502 19		
5,075,000 .		5,157,806 22	.	.	5,157,806 22		
2,550,000 .		3,621,689 90	.	.	3,621,689 90		
6,000,000 .		6,940,082 01	.	12 36	6,940,069 65		
225,000 .	25,565,000 .	504,092 79	.	.	504,092 79	28,678,857 66	
7,400,000 .		7,879,858 06	895 47	.	7,880,751 53		
4,500,000 .		4,251,575 17	552,098 68	.	4,783,671 85		
15,000 .		10,755 72	.	.	10,755 72		
225,000 .	225,000 .	255,902 24	.	.	255,902 24	255,902 24	
180,000 .		186,826 82	52,525 15	.	259,551 97		
40,000 .	290,000 .	42,492 46	447 10	.	42,959 56	282,291 55	
12,900,000 .		15,000,842 02	.	.	15,000,842 02		
260,000 .		250,858 88	.	.	250,858 88		
2,650,000 .		2,454,451 21	.	.	2,454,451 21		
7,980,000 .		9,745,858 57	105 11	.	9,745,941 48		
1,570,000 .		1,591,098 55	87 85	.	1,591,186 40		
150,000 .	29,475,000 .	159,805 17	.	.	159,805 17	50,996,557 10	
5,700,000 .		5,676,494 04	47,215 17	.	5,723,709 21		
5,000 .		6,500 .	.	.	6,500 .		
150,000 .		159,175 57	26 72	.	159,202 09		
150,000 .		145,860 64	.	.	145,860 64		
104,475,190 .		109,701,594 18	784,002 45	12 36		110,485,584 27	

Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS DE		
		D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. Loi du 24 dec. 1868, Monit. n° 363.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.	
			Dates des lois.	Montant.
REPORT. fr.		104,473,190	"	"
PÉAGES.				
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				
Domaines.	Rivières et canaux	3,170,000	"	"
	Routes appartenant à l'État	1,600,000	"	"
TRAVAUX PUBLICS.				
Postes.	Taxe des lettres et affranchissements	4,250,000	"	"
	Ports des journaux et imprimés.	420,000	"	"
	Droits sur les articles d'argent	50,000	"	"
	Émoluments perçus en vertu de la loi du 10 juin 1842	80,000	"	"
	Recettes diverses.	"	"	"
MARINE.				
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres		110,000	"	"
CAPITAUX ET REVENUS.				
TRAVAUX PUBLICS.				
Chemin de fer		25,550,000	"	"
Télégraphes électriques		450,000	"	"
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				
Domaines (valeurs capitales)		850,000	"	"
Forêts		900,000	"	"
Dépendances des chemins de fer		90,000	"	"
Établissements et services régis par l'État		300,000	"	"
Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires.		600,000	"	"
Revenus des domaines.		275,000	"	"
TRÉSOR PUBLIC.				
Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets)		170,000	"	"
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.		790,000	"	"
— des actes des commissariats maritimes.		50,000	"	"
— des droits de chancellerie.		55,000	"	"
— des droits de pilotage.		540,000	"	"
— des droits de fanal.		80,000	"	"
— de la fabrication de monnaies de cuivre.		180,000	"	"
Chemin de fer-rhénan. — Dividendes.		252,500	"	"
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale		450,000	"	"
A REPORTER. fr.		145,585,690	"	"

redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1859.

RECETTES.		DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.				Observations.
	Total	Suivant le compte provisoire arrêté pour l'exercice 1859	Augmentations.	Diminutions.	Définitivement EN FAVEUR DE L'EXERCICE.	
	104,475,190 »	100,701,394 18	784,002 45	12 50	110,485,384 27	
5,170,000 »	4,770,000 »	3,206,424 45	816 28	360 30	3,206,880 45	4,823,040 65
1,000,000 »		1,013,753 90	2,431 21	25 »	1,016,160 20	
4,250,000 »	4,800,000 »	4,272,419 13	»	»	4,272,419 13	5,000,751 50
420,000 »		580,103 76	»	»	580,103 76	
50,000 »		54,582 34	»	»	54,582 34	
80,000 »		75,934 48	»	»	75,934 48	
»		17,891 88	»	»	17,891 88	
110,000 »	110,000 »	108,802 71	»	»	108,802 71	108,802 71
25,550,000 »	25,800,000 »	26,515,546 03	»	»	26,515,546 03	26,810,555 37
450,000 »		500,006 44	»	»	500,006 44	
850,000 »	3,105,000 »	995,039 16	5,453 01	2,587 78	997,885 20	5,892,455 65
990,000 »		1,172,275 97	»	»	1,172,275 97	
90,000 »		106,275 11	11 51	»	106,286 42	
500,000 »		510,246 69	55,711 »	»	552,957 69	
600,000 »		920,445 85	128 68	»	920,574 55	
275,000 »		298,855 41	34,620 52	»	553,475 75	
170,000 »		151,161 68	2,028 66	»	153,190 34	
700,000 »	2,527,500 »	745,552 19	»	»	745,552 19	2,561,275 38
50,000 »		49,605 58	»	»	49,605 58	
55,000 »		20,085 »	»	»	20,085 »	
540,000 »		642,157 »	»	»	642,157 »	
80,000 »		106,080 95	»	»	106,080 95	
180,000 »		201,547 10	»	»	201,547 10	
232,500 »		188,000 »	»	»	188,000 »	
450,000 »		265,148 22	»	»	265,148 22	
	145,585,690 »	152,030,845 20	805,185 82	2,085 44	155,401,043 38	

Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DE		
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 28 déc. 1838, Monit. n° 363.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.	
		Dates des lois.	Montant.
REPORT. fr.	145,585,690 »	»	»
REMBOURSEMENTS.			
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.			
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions, etc.	5,000 »	»	»
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	125,000 »	»	»
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle	»	»	»
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.			
Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des comptes. (Déficit des comptables.) . . .	50,000 »	»	»
Recouvrements d'avances faites par les divers Départements	450,000 »	»	»
TRÉSOR PUBLIC.			
Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des pri- sons, pour achat de matières premières	765,000 »	5 juin 1859. (Monit. n° 156).	1,000,000 »
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle	20,000 »	»	»
Recettes accidentelles	100,000 »	»	»
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées	70,000 »	»	»
Abonnement des provinces, pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier	21,800 »	»	»
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de rembourse- ments d'avances.	5,500 »	»	»
Recette du chef d'ordonnances prescrites de l'année 1854	70,000 »	»	»
	147,252,990 »	»	1,000,000 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET FONDS SPÉCIAUX.			
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 5 février 1843. . .	400,000 »	»	»
Produit partiel de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4 1/2 p. 0/0 (loi du 8 sep- tembre 1850), pour couvrir une portion équivalente des dépenses spéciales impu- tables sur cet emprunt, lesquelles ont été rattachées au présent exercice.	»	8 sept. 1859.	470,686 53
	400,000 »	»	470,686 53
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS. fr.	147,252,990 »	»	1,000,000 »
TOTAUX GÉNÉRAUX. fr.	147,652,990 »	»	1,470,686 53

redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1859.

RECETTES.		DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.				Observations.
Total.		Suivant le compte provisoire rendu pour l'année 1859.	Augmentations.	Diminutions.	Définitivement EN FAVEUR DE L'EXERCICE.	
	145,585,690	152,650,845 20	865,185 82	2,985 44		155,401,043 58
5,000		851 75	"	"	851 75	
125,000	128,000	145,224 89	176 95	"	145,401 84	144,253 59
"	"	"	"	"	"	
50,000		508,141 79	1 60	"	508,143 39	
430,000	460,000	557,940 46	4,876 91	"	562,817 37	1,070,960 76
1,765,000		1,629,755 52	"	6,721 71	1,625,031 81	
29,000		66,019 20	"	"	66,019 20	
100,000		257,152 04	"	"	257,152 04	
70,000	2,059,500	69,469 49	"	"	69,469 49	2,059,208 00
21,800		24,808	"	"	24,808	
5,500		726 92	"	"	726 92	
70,000		18,000 65	"	"	18,000 65	
"	148,252,990	155,886,955 89	868,259 28	9,707 15	"	156,745,466 02
400,000	400,000	674,228 65	"	"	674,228 65	674,228 65
"	470,686 55	470,686 55	"	"	470,686 55	470,686 55
"	870,686 55	1,144,914 96	"	"		1,144,914 96
"	148,252,990	155,886,955 89	868,259 28	9,707 15		156,745,466 02
"			858,532 13	"		
"	140,105,676 55	157,051,848 85	858,532 13			157,890,580 98

TABLEAU

DES

CRÉDITS SERVANT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1859.

TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		SERVICE ORDINAIRE.
		—
		CRÉDITS TRANSFÉRÉS DES EXERCICES ANTÉRIEURS,
		POUR DES DÉPENSES ARRÉRÉES.
		Exercice 1855.
		<i>Ponts et chaussées, bâtiments civils, etc.</i>
		Plantations de routes 738 07
Ministère des Travaux pu- blics	15 mai 1846 (art. 30).	Achèvement des travaux de restauration du palais de la rue Ducale. — Travaux extraordinaires aux bâtiments de l'entre- pôt général de commerce d'Anvers. — Agrandissement des locaux occupés par la Bibliothèque royale 109,535 55
		Exercice 1856.
		<i>Poids et mesures.</i>
		Frais de tournées extraordinaires pour la vérification des ba- lances et des étalons de troisième rang 1,488 20
		Frais extraordinaires de matériel, occasionnés par l'exécution de la loi du 1 ^{er} octobre 1855 357 "
Ministère de l'Intérieur	Id.	Prix d'œuvres d'art commandées à différents artistes. 10,400 "
		Impression de la relation d'un voyage scientifique du sieur Linden 8,000 "
		<i>Ponts et chaussées, bâtiments civils, etc.</i>
		Entretien ordinaire et amélioration de routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc. 4,625 19
Ministère des Travaux pu- blics	Id.	Plantations de routes 5,502 85
		<i>Chemins de fer, postes, etc.</i>
		Travaux et fournitures. 95 72

règlement définitif du Budget de l'exercice 1859.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE ou règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
"	110,072 50	110,072 50	"	"	"	110,072 50
"	20,245 20	20,245 20	"	"	"	20,245 20
"	8,221 74	8,221 74	"	"	"	8,221 74
"	28,466 94	28,466 94	"	"	"	28,466 94

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

		CRÉDITS OUVERTS.	
MINISTÈRES ET SERVICES.	DATES DES LOIS.	OBJET.	
		Exercice 1857.	
		Statistique générale.	
		Frais du recensement général de la population, décrété par la loi du 2 juin 1856	15,845 19
		Beaux-arts.	
Ministère de l'Intérieur . . .	15 mai 1840 (art. 50).	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	10,000 »
		Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; travaux à faire pour la restauration et la conservation de l'ancien phare de Nieuport; subsides pour la restauration et la conservation d'objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	4,523 12
		Ponts et chaussées, bâtiments civils, etc.	
		Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc.	72,601 34
		Plantations de routes	5,470 08
		Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État	700 »
		Travaux à exécuter pour la distribution d'eau, d'après le nouveau mode, aux bâtiments civils situés à Bruxelles	1,695 75
Ministère des Travaux publics	Id.	Entretien et travaux d'amélioration de la Meuse, dans les provinces de Liège et de Namur	9,622 41
		— — — — — du canal de Gand à Ostende.	4,886 75
		Plantations nouvelles; entretien des plantations existantes	1,766 40
		Chemins de fer, etc.	
		Travaux et fournitures.	97 62
		Transport des dépêches	1,680 »

règlement définitif du Budget de l'exercice 1859.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
.	30,368 31	30,368 31	.	.	.	30,368 31
.	98,520 35	98,520 35	.	.	.	98,520 35
.	128,888 66	128,888 66	.	.	.	128,888 66

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		Exercice 1858.
Dette publique.	15 mai 1846 (art. 50).	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois.)
		Palais de Justice.
		Constructions, réparations et entretien de locaux; subsides aux provinces et aux communes pour les aider à fournir les locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. 3,894 24
		Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 151, n° 17, de la loi communale, 3° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre. 55,200 •
Ministère de la Justice . . .	Id.	Prisons.
		Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments 3,557 20
		Continuation des travaux de construction de la prison centrale cellulaire à Louvain 82,295 76
		Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication. 835 25
		Beaux-arts.
Ministère de l'Intérieur . .	Id.	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables.
		A REPORTER. fr.

règlement définitif du Budget de l'exercice 1859.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	SERVANT DE BASE au règlement définitif DU BUDGET.
.	30,305 71	30,305 71	.	.	.	30,305 71
.	93,580 45	93,580 45	.	.	.	93,580 45
.	4,500 .	4,500 .	.	.	.	4,500 .
.	134,386 16	134,386 16	.	.	.	134,386 16

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT. fr.
		Exercice 1858 (suite).
		<i>Ponts et chaussées, bâtiments civils, etc.</i>
		Entretien ordinaire et amélioration de routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc. 92,148 25
		Plantations nouvelles sur les routes. 9,768 40
		Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières 68,484 29
		Travaux d'amélioration de la Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg. 45,385 90
		Entretien et travaux d'amélioration du canal de Maestricht à Bois-le-Duc. 3,016 21
		— — du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut 13,012 86
		— — du canal d'embranchement vers le camp de Beverloo. 1,087 05
		— — du canal de Charleroy à Bruxelles 908 71
		— — de l'Escaut 1,140 »
		— — du canal de Mons à Condé. 4,375 47
		— — du canal de Pommerœul à Antoing. 2,785 »
		— — de la Lys. 360 »
Ministère des Travaux publics	15 mai 1846 (art. 30.)	— — du canal de Gand à Ostende. 4,510 »
		— — du canal de Plasschendaele vers la frontière de France. 4,420 »
		— — du canal de Selzaete à la mer du Nord 799 90
		— — de la Dendre. 82,997 80
		— — du Rupel. 113,495 97
		— — du canal d'Ypres à l'Yser. 5,000 »
		Plantations nouvelles 26,100 »
		Travaux d'office aux ouvrages de défense du polder de Kiel. 2,050 »
		— d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux 4,623 60
		Port d'Ostende. — Construction d'un phare de premier ordre (deuxième moitié de la dépense) 127,915 »
		<i>Chemins de fer, etc.</i>
		Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie 565 »
		Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers 91 72
		Entretien, réparation et renouvellement du matériel de traction. 24,868 40
Ministère de la Guerre	Id.	{ Matériel de l'artillerie 466,580 »
		{ Matériel du génie 1,010,683 53 }

règlement définitif du Budget de l'exercice 1859.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
.	154,586 16	154,586 16	.	.	.	154,586 16
"	642,600 51	642,600 51	.	"	"	642,600 51
.	1,477,063 53	1,477,063 53	.	"	.	1,477,063 53
.	2,254,050 20	2,254,050 20	.	.	.	2,254,050 20

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
CRÉDITS PROPRES A L'EXERCICE.		
Dette publique	8 juillet 1858. (<i>Monit.</i> n° 192.)	Budget primitif.
	28 décembre 1858. (<i>Monit.</i> n° 363.)	Pension annuelle à la dame veuve Partoes, née Hauwaert
	20 mai 1859. (<i>Monit.</i> n° 142.)	— à la dame veuve Dumont, née Dejaer
	30 mai 1859. (<i>Monit.</i> n° 169.)	Rente annuelle constituant le prix de cession du chemin de fer de Mons à Manage, ci 672,350 »
		Arrérages d'une rente viagère de 1850 à 1853, ci 4,065 48
Dotations.	8 septembre 1859. (<i>Monit.</i> n° 253.)	Frais de confection et d'émission des titres de l'emprunt d'un capital effectif de 45,000,000 de francs
	27 décembre 1858. (<i>Monit.</i> n° 362.)	Budget primitif.
	31 mai 1859. (<i>Monit.</i> n° 186.)	Frais de premier ameublement de l'habitation de S. A. R. le duc de Brabant
	15 septembre 1859. (<i>Monit.</i> n° 264.)	Dépenses de la Chambre des Représentants pendant l'exercice 1859.
	24 décembre 1859. (<i>Monit.</i> n° 360-361.)	Pour le même objet
Ministère de la Justice.	8 juillet 1858. (<i>Monit.</i> n° 192.)	Budget primitif
	5 juin 1859. (<i>Monit.</i> n° 150.)	Augmentation des articles 10, chap. II, 16, chap. IV, 30, chap. VIII, 62, chap. XII du Budget, et articles 65 à 71 formant un chap. XII nouveau
	Id.	Avance à l'effet de poursuivre, dans les prisons, le travail pour l'exportation.
	15 juillet 1860. (<i>Monit.</i> n° 198-199.)	Augmentation de l'article 17, chapitre IV du Budget
	26 février 1859. (<i>Monit.</i> n° 61.)	Budget primitif.
Ministère des Affaires Étrangères	Id.	Encouragement de la navigation à vapeur entre les ports belges et les ports étrangers. Transfert à l'article 55 du Budget, des fonds restés disponibles sur l'article 31 du Budget de l'exercice 1858, à l'époque de sa clôture
	9 juillet 1858. (<i>Monit.</i> n° 192.)	Budget primitif.
	7 mars 1859. (<i>Monit.</i> n° 68.)	Première moitié du crédit de 2,000,000 de francs pour l'amélioration de la voirie vicinale et de l'hygiène publique.
	31 mai 1859. (<i>Monit.</i> n° 152.)	Travaux d'achèvement du monument érigé en commémoration du Congrès national
	Id.	Pour acquérir, au nom et pour le compte de l'État, les collections minéralogiques, etc., délaissées par feu M. André-Hubert Dumont, recteur de l'université de Liège.
Ministère de l'Intérieur	5 juin 1859. (<i>Monit.</i> n° 157.)	Augmentation des articles 80, 95, 115 du Budget, et articles 46 ^{bis} , 140 à 144 nouveaux.
	19 juillet 1860. (<i>Monit.</i> n° 205.)	Augmentation des articles 3, 13, 48, 51, 110, 119, 121 et 150 du Budget.
	8 juillet 1858. (<i>Monit.</i> n° 194.)	Budget primitif.
	27 mai 1859. (<i>Monit.</i> n° 152.)	Acquisition d'un immeuble destiné, notamment, aux bureaux de la poste aux lettres à Gand
	Id.	Pour faire face aux insuffisances que présentent les allocations portées aux chap. I, art. 2, chap. IV, art. 52 à 57, 62, 63, 71, 76 à 79 du Budget
Ministère des Travaux publics	6 juillet 1860. (<i>Monit.</i> n° 192.)	Pour couvrir des dépenses se rapportant à des exercices clos de 1858 et antérieurs, et devant former le chapitre IX du Budget
	Id.	Pour couvrir les insuffisances que présentent certaines allocations du Budget et à répartir entre les articles 4, 7, 9, 14, 28, 46, 63, 68, 69, 72 et 85 du Budget.
		A REPORTER. fr.

règlement définitif du Budget de l'exercice 1859.

			CREDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
38,632,535 84	"	39,403,949 52	"	"	"	39,403,949 52
"	3,000 "					
"	2,000 "					
"	676,393 48					
"	90,000 "	4,442,042 75	"	"	"	4,442,042 75
4,051,942 75	"					
"	250,000 "					
"	75,000 "					
"	66,000 "	13,850,550 "	"	"	"	13,850,550 "
12,518,850 "	"					
"	336,800 "					
"	1,000,000 "					
"	720 "	3,075,025 18	294,875 "	22 février 1860. (Monit. n° 59.)	294,875 "	2,779,052 18
2,629,052 18	"					
"	444,875 "					
8,573,305 65	"					
"	1,000,000 "	9,857,477 01	"	"	"	9,857,477 01
"	200,000 "					
"	25,000 "					
"	181,111 "					
"	78,060 56	25,584,173 58	"	"	"	25,584,173 58
24,544,179 86	"					
"	105,000 "					
"	613,457 "					
"	9,331 65	312,205 17	"	"	"	
"	312,205 17					
90,549,866 28	5,468,951 36	96,018,817 64	294,875 "	"	294,875 "	95,723,944 64

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
Ministère de la Guerre . . .		REPORT fr.
	8 juillet 1858 . . . (<i>Monit.</i> n° 192.)	Budget primitif.
	21 mai 1859 . . . (<i>Monit.</i> n° 142.)	Portions rattachées au présent exercice, du crédit de 9,000,000 de francs, pour continuer l'exécution de travaux arriérés et pourvoir à d'autres besoins du Département de la Guerre, savoir :
		Par arrêté royal du 20 juin 1859, <i>Moniteur</i> n° 223 . . . 1,050,000 .
		— — 9 juillet 1859, <i>Moniteur</i> n° 196 . . . 2,045,000 .
		— — 8 août 1859, <i>Moniteur</i> n° 225 . . . 125,500 .
		— — 29 — <i>Moniteur</i> n° 250 . . . 1,605,000 .
		— — 28 novembre 1859, <i>Moniteur</i> n° 344. . . 797,000 .
		— — 5 janvier 1860, <i>Moniteur</i> n° 21. . . 380,000 .
		— — 18 février 1860, <i>Moniteur</i> n° 56. . . 505,100 .
Ministère des Finances . . .		— — 25 avril 1860, <i>Moniteur</i> n° 122 . . . 10,000 .
		ENSEMBLE. . . . fr. 7,017,400 .
		Mais par l'arrêté royal du 25 avril 1860 précité, une annulation ayant été opérée à concurrence de . . . 63,000 .
		Il reste ainsi, pour les portions du crédit dont il s'agit qui ont été rattachées au présent exercice.
	Id.	Crédit applicable au paiement de créances non liquidées, se rapportant à des exercices clos
	5 juin 1859 . . . (<i>Monit.</i> n° 156.)	Augmentation des articles 6 à 9, 12, 14, 15, 23, 30 et 34 du Budget. . . .
	8 juillet 1858 . . . (<i>Monit.</i> n° 192.)	Budget primitif.
	16 mai 1859. . . (<i>Monit.</i> n° 159.)	Remboursement de seize rentes dues par l'État
	15 septembre 1859. (<i>Monit.</i> n° 264.)	Pour indemniser, par transaction, les propriétaires des marchandises endommagées ou détruites par le sinistre arrivé au pavillon Nord de l'entrepôt d'Anvers, le 28 octobre 1857
	5 juillet 1860 . . . (<i>Monit.</i> n° 190.)	Augmentation des articles 9, 32, 44 et 45 du Budget. (Administration de l'enregistrement et des domaines)
Non-Valeurs et Remboursements	10 octobre 1860. . . (<i>Monit.</i> n° 287.)	Pour pourvoir aux dépenses relatives à la révision des évaluations du cadastre.
	17 avril 1858 . . . (<i>Monit.</i> n° 111.)	Budget primitif.
	6 juillet 1860 . . . (<i>Monit.</i> n° 195.)	Pour suppléer à l'insuffisance du fonds des non-valeurs de l'exercice 1859 . . .

règlement définitif du Budget de l'exercice 1859.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE DU règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS	TOTAL.	
90,549,866 28	5,468,951 36	96,018,817 64	294,875 »	»	294,875 »	95,725,944 64
32,069,380 »	»					
		40,808,281 55	»	»	»	40,808,281 55
»	0,954,400 »					
»	31,526 05					
»	1,755,175 30					
11,595,561 »	»					
»	150,000 »					
»	114,397 49	12,156,671 60	»	»	»	12,156,671 60
»	16,915 11					
»	500,000 »					
2,428,000 »	»	2,478,000 »	»	»	»	2,478,000 »
»	50,000 »					
156,642,607 28	14,819,165 29	151,461,770 57	294,875 »	»	294,875 »	151,166,897 57

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		SERVICES SPÉCIAUX.
		CRÉDITS TRANSFÉRÉS DE L'EXERCICE 1858,
		EN VERTU DE L'ART. 31 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.
Ministère de l'Intérieur . . .	25 mars 1853 . . .	Mesures relatives au défrichement dans les provinces de Luxembourg, de Namur et de Liège.
	28 mars 1847 et 17 avril 1848 . . .	Canal de Selzaete, 1 ^{re} section
	15 mai 1847 et 17 avril 1848 . . .	Canal de la Campine
	15 mai 1847 . . .	Construction d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine
	4 juin 1850. . .	Canal de Selzaete à la mer du Nord, entre S-Laurent et Damme
		Prolongement, jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut
		Travaux à la Meuse, ayant pour objet : A, de mettre le bassin bouillier de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et B, d'améliorer l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège.
Ministère des Travaux publics	20 décembre 1851.	Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut. Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Liège au réseau de l'État. Subsides aux provinces et aux communes, pour l'amélioration de la Seine, de l'Yser et des Nèthes, non reprises par l'État
	6 juin 1850. . .	Élargissement de la deuxième partie de la 1 ^{re} section des canaux de la Campine et approfondissement de la totalité de la 1 ^{re} section. — Élargissement de la tête d'écluse de Bocholt.
	7 juin 1855. . .	Construction, le long de l'Escaut à Anvers, d'un embarcadère destiné au service des bateaux à vapeur transatlantiques
		A REPORTER. fr.

règlement définitif du Budget de l'exercice 1859.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	SERVANT DE BASE AU règlement définitif DU BUDGET
"	645 03	645 03	"	"	"	645 03
"	275 06	275 06	"	"	"	275 06
"	121,205 56	121,205 56	"	"	"	121,205 56
"	5,855 58	5,855 58	"	"	"	5,855 58
"	8,557 75	8,557 75	"	"	"	8,557 75
"	188,465 48	188,465 48	"	"	"	188,465 48
"	1,263,225 07	1,263,225 07	"	"	"	1,263,225 07
"	1,121,580 58	1,121,580 58	"	"	"	1,121,580 58
"	248,857 51	248,857 51	"	"	"	248,857 51
"	84,728 57	84,728 57	"	"	"	84,728 57
"	102,242 17	102,242 17	"	"	"	102,242 17
"	7,551 56	7,551 56	"	"	"	7,551 56
"	119,885 "	119,885 "	"	"	"	119,885 "
"	3,272,608 52	3,272,608 52	"	"	"	3,272,608 52

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
Ministère des Travaux publics (suite)		REPORT. fr.
		Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst.
	12 mars 1856 . . .	Amélioration des ports et côtes.
		Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende.
		Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la 9 ^m e écluse et la Sambre canalisée.
	31 décembre 1856 .	Établissement de haies de clôture au chemin de fer concédé de Dendre et Waes.
		Chemin de fer et lignes télégraphiques. { Matériel de transport — de traction Routes et doubles voies Extension des lignes télégraphiques Stations et dépendances, maisons et loges de gardes.
	21 mai 1854 . . .	Chemin de fer
	30 mars 1857 . . .	Chemin de fer. — Part de l'État dans les travaux à faire à la station de Landen (convention du 10 septembre 1856, art. 3)
	19 décembre 1857.	— — Créances diverses
	5 mars 1858 . . .	Construction du canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht. Exécution de travaux d'amélioration à la Dendre
		Id. { Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst. Amélioration des ports et côtes. Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende.
	8 mars 1858 . . .	Exécution de travaux à entreprendre dans le but d'améliorer, au double point de vue de la navigation et de l'écoulement des eaux, le régime de la Grande-Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaale et de Nieuport, par Furnes, à la frontière de France
		Prolongement, jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut .
	1 ^{er} juillet 1858 . .	Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut Élargissement et approfondissement de la 1 ^{re} section des canaux de la Campine et élargissement de la tête d'écluse de Bocholt

règlement définitif du Budget de l'exercice 1859.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE AU règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
»	3,272,698 52	3,272,698 52	»	»	»	3,272,698 52
»	281,666 16	281,666 16	»	»	»	281,666 16
»	114,053 96	114,053 96	»	»	»	114,053 96
»	200,392 54	200,392 54	»	»	»	200,392 54
»	19,692 76	19,692 76	»	»	»	19,692 76
»	44,936 »	44,936 »	»	»	»	44,936 »
»	362,140 54	362,140 54	»	»	»	362,140 54
»	97,680 20	97,680 20	»	»	»	97,680 20
»	10,260 55	10,260 55	»	»	»	10,260 55
»	24,831 72	24,831 72	»	»	»	24,831 72
»	330,936 94	330,936 94	»	»	»	330,936 94
»	35,961 99	35,961 99	»	»	»	35,961 99
»	64,963 96	64,963 96	»	»	»	64,963 96
»	18,738 71	18,738 71	»	»	»	18,738 71
»	8 90	8 90	»	»	»	8 90
»	24,915 41	24,915 41	»	»	»	24,915 41
»	1,300,000 »	1,300,000 »	»	»	»	1,300,000 »
»	700,000 »	700,000 »	»	»	»	700,000 »
»	700,000 »	700,000 »	»	»	»	700,000 »
»	499,500 »	499,500 »	»	»	»	499,500 »
»	110,000 »	110,000 »	»	»	»	110,000 »
»	111,090 51	111,090 51	»	»	»	111,090 51
»	50,000 »	50,000 »	»	»	»	50,000 »
»	8,374,468 97	8,374,468 97	»	»	»	8,374,468 97

règlement définitif du Budget de l'exercice 1859.

MONTANT D'APRÈS LE BUDGET PRIMITIF	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts	TOTAL	CREDITS ANNULÉS			CREDITS SERVANT DE BASE ou règlement définitif DU BUDGET
			MONTANT	DATES DES LOIS	TOTAL	
"	400,000 "	400,000 "	"	"	"	400,000 "
"	1,000,000 "	1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "
"	121,000 "	121,000 "	"	"	"	121,000 "
"	226,000 "	226,000 "	"	"	"	226,000 "
"	20,000,000 "	20,000,000 "	"	"	"	20,000,000 "
"	900,000 "	900,000 "	"	"	"	900,000 "
"	1,540,000 "	1,540,000 "	"	"	"	1,540,000 "
"	1,400,000 "	1,400,000 "	"	"	"	1,400,000 "
"	650,000 "	650,000 "	"	"	"	650,000 "
"	500,000 "	500,000 "	"	"	"	500,000 "
"	1,000,000 "	1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "
"	900,000 "	900,000 "	"	"	"	900,000 "
"	1,500,000 "	1,500,000 "	"	"	"	1,500,000 "
"	550,000 "	550,000 "	"	"	"	550,000 "
"	210,000 "	210,000 "	"	"	"	210,000 "
"	500,000 "	500,000 "	"	"	"	500,000 "
"	4,850,000 "	4,850,000 "	"	"	"	4,850,000 "
"	700,000 "	700,000 "	"	"	"	700,000 "
"	1,200,000 "	1,200,000 "	"	"	"	1,200,000 "
"	675,000 "	675,000 "	"	"	"	675,000 "
"	500,000 "	500,000 "	"	"	"	500,000 "
"	525,000 "	525,000 "	"	"	"	525,000 "
"	500,000 "	500,000 "	"	"	"	500,000 "
"	39,547,000 "	39,547,000 "	"	"	"	39,547,000 "

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		RÉCAPITULATION.
		1855. 110,072 50
		1856. 28,466 94
		1857. 128,888 66
		1858. 2,254,059 20
		Crédits transférés des exercices {
		— propres à l'exercice
		— transférés de l'exercice 1858
		— alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice

règlement définitif du Budget de l'exercice 1859.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE ou règlement définitif DU BUDGET
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
•	2,521,487 10	2,521,487 10	•	•	•	2,521,487 10
156,642,607 28	14,819,163 29	151,461,770 57	294,875 •	•	294,875 •	151,166,897 57
•	8,374,468 97	8,374,468 97	•	•	•	8,374,468 97
•	59,547,000 •	59,547,000 •	•	•	•	59,547,000 •
156,642,607 28	65,262,119 56	201,904,726 64	294,875 •	•	294,875 •	201,009,855 64

84

COMPTE DÉFINITIF
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1859.



BUDGET DE

Compte des recettes, à l'époque

INDICATION des états de développement des contributions et revenus publics.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
Litt. A.	Impôts { Contributions directes, douanes et accises.	74,908,190 »
— B.	Enregistrement et domaines	29,475,000 »
— C.	Enregistrement et domaines	4,770,000 »
— D.	PÉAGES { Travaux publics	4,800,000 »
— E.	Marine	110,000 »
— F.	Travaux publics	25,800,000 »
— G.	CAPITAUX ET REVENUS. { Enregistrement et domaines	5,105,000 »
— H.	Trésor public.	2,527,500 »
— I.	Contributions directes	128,000 »
— J.	REMBOURSEMENTS { Enregistrement et domaines	460,000 »
— K.	Trésor public.	2,059,500 »
		148,252,990 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET FONDS SPÉCIAUX.		
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 5 février 1845		400,000 »
Produit partiel de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4 1/2 p. 0/0 (loi du 8 septembre 1859), pour couvrir une portion équivalente des dépenses spéciales imputables sur cet emprunt, lesquelles ont été rattachées au présent exercice.		470,686 55
		870,686 55
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS. fr.		148,252,990 »
		149,103,676 35
RECETTE A L'EXERCICE 1859.		
1° Des fonds affectés à des dépenses spéciales, qui sont restés à employer au 31 décembre 1858 sur l'exercice 1858, et dont le transfert, avec la même affectation, est fait en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État, toutefois après déduction opérée sur la somme de fr. 5,308,376 98 c' à laquelle s'élevait primitivement ce transfert, de celle de fr. 2,057,694 16 c' reportée, dans les mêmes conditions, à l'exercice 1860.		1,250,682 82
2° De l'excédant de recettes constaté à la clôture de l'exercice 1858, conformément au projet de loi du règlement de cet exercice (état litt. F)		3,725,112 58 1/2
		154,077,471 55 3/4

L'EXERCICE 1859.

de la clôture de l'exercice

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURER sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif DU BUDGET.
	En 1859.	En 1860.	Total.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS	EXCÉDANT des RECOURS.	
79,489,027 17	77,234,461 93	2,232,559 53	79,467,001 48	22,025 69	"	4,468,811 48	79,467,001 48
50,996,357 10	50,881,558 86	109,849 58	50,991,408 24	4,948 86	"	1,516,408 24	50,991,408 24
4,823,040 65	4,816,455 26	6,104 55	4,822,647 81	592 82	"	52,647 81	4,822,647 81
5,000,751 59	4,852,563 08	168,168 51	5,000,751 59	"	"	200,751 59	5,000,751 59
108,802 71	108,802 71	"	108,802 71	"	1,197 20	"	108,802 71
26,819,555 57	26,081,125 46	758,227 91	26,819,555 57	"	"	1,010,555 57	26,819,555 57
5,892,455 65	5,614,078 10	63,920 29	5,685,898 59	208,557 24	"	578,898 59	5,685,898 59
2,561,275 58	1,802,215 55	559,059 85	2,561,275 58	"	166,224 62	"	2,561,275 58
144,255 59	157,544 55	6,000 26	144,255 59	"	"	16,255 59	144,255 59
1,070,960 76	557,248 06	19,076 47	556,324 53	514,636 25	"	96,324 53	556,324 53
2,059,208 09	1,172,256 44	826,094 54	1,998,350 98	40,857 11	60,949 02	"	1,998,350 98
156,745,466 02	151,219,007 80	4,735,040 27	155,954,048 07	791,417 95	228,570 95	7,949,420 "	155,954,048 07
674,228 65	640,849 56	24,579 27	674,228 65	"	"	274,228 65	674,228 65
470,686 55	"	470,686 55	470,686 55	"	"	"	470,686 55
1,144,914 96	640,849 56	405,065 60	1,144,914 96	"	"	274,228 65	1,144,914 96
156,745,466 02	151,219,007 80	4,735,040 27	155,954,048 07	791,417 95	228,570 95	7,949,420 "	155,954,048 07
157,890,580 98	151,868,857 16	5,230,105 87	157,098,963 03	791,417 95	228,570 95	8,225,657 65	157,098,963 03
7,995,286 70							
							1,250,682 82
							3,723,112 58 ¹ ₂
							162,072,758 25 ¹ ₂

SUITE DU BUDGET DE

Compte des dépenses, à l'époque

INDICATION des états de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
				En 1859.	En 1860.	Total.
	SERVICE ORDINAIRE.					
	<i>Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>					
	Exercice 1855.					
Litt. R.	Ministère des Travaux publics	110,072 30	25,566 70	.	18,371 51	18,371 51
	Exercice 1856.					
— Q.	Ministère de l'Intérieur	20,245 20	95 20	.	95 20	95 20
— R.	— des Travaux publics	8,221 74	6,809 48	405 .	6,404 48	6,809 48
		28,466 94	6,904 68	405 .	6,580 68	6,994 68
	Exercice 1857.					
— Q.	Ministère de l'Intérieur	50,568 51	6,608 51	.	6,050 21	6,050 21
— R.	— des Travaux publics	98,520 55	72,951 15	3,698 05	69,097 47	72,795 52
		128,888 66	79,559 46	3,698 05	75,127 68	78,825 75
	Exercice 1858.					
— M.	Deûte publique	56,505 71	56,505 71	56,505 71	.	56,505 71
— O.	Ministère de la Justice	95,580 45	40,212 98	.	40,212 98	40,212 98
— Q.	— de l'Intérieur	4,500 .	4,500 .	.	2,000 .	2,000 .
— R.	— des Travaux publics	642,609 51	422,055 58	123,066 25	297,579 68	421,545 93
— S.	— de la Guerre	1,477,065 53	599,080 .	24,808 75	555,271 25	580,080 .
		2,254,059 20	1,102,154 27	185,080 71	894,863 91	1,070,044 62

L'EXERCICE 1859.

de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
sur ordonnances en circulation	sur ordonnances d'ouverture de crédit	EXCÉDANT LES DÉPENSES	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1860, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité	Excédants des alloca- tions pour des servi- ces spéciaux, constatés à la date du 31 decem- bre 1859, et dont le transfert à l'ex 1860 a eu lieu conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1859
5,195 19	"	86,505 60	"	"	86,505 60	"	"	23,566 70
"	"	20,150 "	"	"	1,750 "	18,400 "	"	95 20
"	"	1,522 20	"	"	95 72	1,226 54	"	6,890 48
"	"	21,472 26	"	"	1,845 72	19,626 54	"	6,994 68
578 10	"	23,760 "	"	"	584 81	23,375 19	"	6,608 51
135 65	"	25,589 20	"	"	8,559 54	17,049 86	"	72,951 15
715 75	"	49,549 20	"	"	8,924 15	40,425 05	"	79,539 46
"	"	"	"	"	"	"	"	56,505 71
"	"	53,567 47	"	"	167 47	53,200 "	"	40,212 98
2,500 "	"	"	"	"	"	"	"	4,500 "
689 65	"	230,575 93	"	"	46,436 30	174,137 54	"	422,035 58
19,000 "	"	877,983 53	"	"	"	877,983 55	"	599,080 "
22,189 65	"	1,151,924 93	"	"	46,603 86	1,105,321 07	"	1,102,154 27

SUITE DU BUDGET DE

Suite du compte des dépenses, à

INDICATION des états de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS consignés et ordonnances au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
				En 1859.	En 1860.	Total.
	<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>					
Litt. M.	Dette publique	39,403,949 52	38,478,108 17	20,610,236 20	8,790,268 .	58,400,504 20
	Liste civile	2,751,522 75	2,751,522 75	2,751,522 75	•	2,751,522 75
	Dotation de l'héritier présomp- tif du Trône.	500,000 "	500,000 .	500,000 .	•	500,000 .
	Dotation de son Altesse Royale le comte de Flandre	150,000 .	150,000 .	150,000 .	•	150,000 .
— IV.	Dotations.					
	Frais de premier ameublement de l'habitation de S. A. R. le Duc de Brabant.	250,000 "	250,000 .	250,000 .	•	250,000 .
	Sénat.	40,000 "	35,300 "	50,000 .	5,300 .	35,300 .
	Chambre des Représentants .	592,600 .	589,622 88	570,858 82	218,784 06	589,622 88
	Cour des comptes.	159,020 .	157,820 .	152,626 25	5,193 75	157,820 .
— O.	Ministère de la Justice	13,856,350 .	12,866,036 07	8,557,156 07	4,052,516 60	12,589,452 67
— P.	— des Affaires Étrangères	2,770,052 18	2,708,699 54	1,606,925 57	1,086,207 44	2,695,152 81
— Q.	— de l'Intérieur	9,857,477 01	9,626,142 45	5,505,604 95	3,507,782 81	8,811,587 74
— R.	— des Travaux publics	25,384,173 38	24,015,547 45	17,688,250 06	6,275,459 22	23,963,689 28
— S.	— de la Guerre	40,808,281 35	40,470,145 80	21,586,595 58	19,014,581 09	40,401,174 47
— T.	— des Finances	12,156,671 60	11,750,274 42	2,909,162 01	8,819,977 22	11,729,139 25
— U.	Non-valeurs et remboursements . . .	2,478,000 .	2,832,929 71	612,806 46	2,211,695 18	2,824,499 64
		151,166,897 57	147,161,040 82	91,859,482 59	55,996,565 57	145,856,045 76
SERVICES SPÉCIAUX.						
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1858 et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>						
Ministère de l'Intérieur.						
	Mesures relatives au défrichement dans les provinces de Luxembourg, de Namur et de Liège (loi du 25 mars 1853)	645 03	645 03	645 03	•	645 03
Ministère des Travaux publics.						
	Canal de Selzaete, 1 ^{re} section (loi du 28 mars 1847 et du 17 avril 1848).	275 06	•	•	•	•
	Canal de la Campine (loi du 15 mai 1847 et du 17 avril 1848)	121,295 56	•	•	•	•
	Construction d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine (loi du 15 mai 1847.)	5,835 58	241 56	241 56	•	241 56
	Canal de Selzaete à la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme (loi du 4 juin 1850)	8,557 75	•	•	•	•
	A REPORTER. . . . fr.	136,006 98	886 59	886 59	•	886 59

L'EXERCICE 1859.

l'époque de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1860, conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	Excédants des allocations pour des services spéciaux, constatés à la date du 31 décembre 1859, et dont le transfert à l'ex. 1860 a eu lieu conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1859.
68,605 88	"	971,574 18	45,735 03	45,735 03	930,819 15	40,964 05	"	38,478,108 17
"	"	"	"	"	"	"	"	2,751,322 75
"	"	"	"	"	"	"	"	500,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"	150,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"	250,000 "
"	"	4,700 "	"	"	4,700 "	"	"	55,300 "
"	"	2,077 12	"	"	2,077 12	"	"	589,622 88
"	"	1,200 "	"	"	1,200 "	"	"	157,820 "
276,584 "	"	990,515 53	"	"	989,045 54	1,269 99	"	12,866,056 67
13,566 73	"	95,612 42	25,259 78	25,259 78	91,857 70	3,754 72	"	2,708,699 54
814,754 71	"	251,534 56	"	"	138,911 45	92,425 15	"	9,026,142 45
51,858 15	"	1,568,025 95	"	"	1,064,205 05	504,422 92	"	24,015,547 45
68,971 55	"	558,135 53	"	"	310,912 53	27,225 "	"	40,470,145 80
1,135 19	"	551,801 55	105,494 15	105,494 15	251,451 55	300,440 "	"	11,750,274 42
8,450 07	"	512,460 68	667,590 59	667,590 59	512,400 68	"	"	2,852,929 71
1,505,904 06	"	4,848,825 10	845,877 55	845,877 55	4,078,327 51	770,497 79	"	147,161,949 82

"	"	"	"	"	"	"	"	645 05
"	"	275 06	"	"	"	"	275 06	"
"	"	121,295 56	"	"	"	"	121,295 56	"
"	"	5,504 02	"	"	"	"	5,504 02	241 56
"	"	8,557 75	"	"	"	"	8,557 75	"
"	"	135,720 59	"	"	"	"	135,720 59	886 59

SUITE DU BUDGET DE

Suite du compte des dépenses, à

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1859.	En 1860.	Total.
REPORT. . . . fr.	150,606 98	886 59	886 59	•	886 59
SERVICES SPÉCIAUX. (suite)					
<i>Suite des dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1858 et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.</i>					
Ministère des Travaux publics (suite).					
Prolongement, jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.	188,465 48	81,798 82	81,798 82	•	81,798 82
Travaux à la Meuse ayant pour objet : a de mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et b d'améliorer l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège. . .	1,265,225 07	780,460 87	780,460 87	•	780,460 87
Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut.	1,121,380 58	75,705 56	75,622 51	81 25	75,705 56
Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur.	248,857 51	78,605 54	78,491 54	114 •	78,605 54
Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'Etat.	84,728 57	17,700 55	17,668 47	50 56	17,699 05
Subsides aux provinces et aux communes, pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Néthes, non reprises par l'Etat.	102,242 17	60,000 •	60,000 •	•	60,000 •
Elargissement de la deuxième partie de la première section des canaux de la Campine, et approfondissement de la totalité de la première section, élargissement de la tête d'écluse de Bochoit (loi du 6 juin 1850) . . .	7,551 56	7,551 56	7,551 56	•	7,551 56
Construction, le long de l'Escaut, à Anvers, d'un embarcadere destiné au service des bateaux à vapeur transatlantiques (loi du 7 juin 1855)	119,885 •	•	•	•	•
Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst (loi du 12 mars 1856)	281,666 16	281,666 16	281,666 16	•	281,666 16
Amélioration des ports et côtes (loi du 12 mars 1856). .	114,053 96	114,053 96	114,053 96	•	114,053 96
Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende (loi du 12 mars 1856)	200,392 54	200,392 54	200,392 54	•	200,392 54
A REPORTER. . . . fr.	5,868,810 98	1,698,599 55	1,698,572 42	225 81	1,698,598 23

L'EXERCICE 1859.

l'époque de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS ressant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT DES DÉPENSES.	EXCÉDANT DES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1860, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédants des allocations pour des services spéciaux, constatés à la date du 31 décembre 1859, et dont le transfert à l'ex. 1860 a eu lieu conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS de l'exercice 1859.
"	"	135,720 39	"	"	"	"	135,720 39	886 59
"	"	106,066 66	"	"	"	"	106,066 66	81,708 82
"	"	482,762 20	"	"	"	"	482,762 20	780,400 87
"	"	1,045,676 82	"	"	"	"	1,045,676 82	75,705 56
"	"	170,251 97	"	"	"	"	170,251 97	78,605 54
1 32	"	67,028 22	"	"	"	"	67,028 22	17,700 35
"	"	42,242 17	"	"	"	"	42,242 17	60,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"	7,331 56
"	"	110,883 "	"	"	"	"	110,883 "	"
"	"	"	"	"	"	"	"	281,666 16
"	"	"	"	"	"	"	"	114,053 96
"	"	"	"	"	"	"	"	200,392 34
1 32	"	2,170,211 43	"	"	"	"	2,170,211 43	1,608,599 55

SUITE DU BUDGET DE

Suite du compte des dépenses, à

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			
			En 1859.	En 1860.	Total.	
REPORT. fr.	3,868,810 98	1,698,599 53	1,698,372 42	225 81	1,698,598 23	
SERVICES SPÉCIAUX. (SUITE.)						
Suite des dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1858 et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.						
Ministère des Travaux publics (suite).						
Elargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la 9 ^e écluse et la Sambre canalisée (loi du 12 mars 1856)						
	19,692 76	9,657 40	9,497 40	160 *	9,657 40	
Etablissement de haies de clôture au chemin de fer concédé de Dendre et Waes (loi du 31 décembre 1856)						
	44,956 "	2,022 10	2,022 10	"	2,022 10	
Chemin de fer et lignes télégraphiques (loi du 31 déc. 1856).	Matériel de transport.	362,140 54	327,100 85	"	327,100 85	
	Matériel de traction	97,680 20	97,680 20	"	97,680 20	
	Routes et doubles voies	10,260 55	10,260 55	"	10,260 55	
	Extension des lignes télégraphiques	24,851 72	24,851 72	"	24,851 72	
	Stations et dépendances, maisons et loges de gardes	550,956 94	516,155 17	515,212 78	874 59	516,087 17
Chemin de fer (loi du 21 mai 1854).	55,961 99	55,961 99	55,557 18	540 21	55,877 59	
Chemin de fer. — Part de l'Etat dans les travaux à faire à la station de Landen (convention du 10 septembre 1856, art. 3) (loi du 30 mars 1857).	64,965 96	64,815 21	64,815 21	"	64,815 21	
Chemin de fer. — Créances diverses (loi du 19 décembre 1857)	18,758 71	2,552 60	2,552 60	"	2,552 60	
Loi du 5 mars 1858	Construction du canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht.	8 90	"	"	"	
	Exécution de travaux d'amélioration à la Dendre.	24,915 41	19,211 41	19,211 41	"	19,211 41
Loi du 5 mars 1858.	Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst	1,500,000 "	482,575 07	572,758 52	109,854 55	482,575 07
	Amélioration des ports et côtes.	700,000 "	253,654 88	253,654 88	"	253,654 88
	Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende	700,000 "	82,460 59	81,864 60	595 00	82,460 59
A REPORTER.	7,605,878 66	3,427,205 20	3,314,912 51	112,250 86	3,427,143 37	

L'EXERCICE 1859.

l'époque de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1860, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédants des allocations pour des services spéciaux, constatés à la date du 31 décembre 1859, et dont le transfert à l'ex. 1860 a eu lieu conformément à l'art 31 de la loi sur la comptabilité	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1859
1 32	•	2,170,211 43	•	•	•	•	2,170,211 43	1,698,599 55
•	•	10,035 30	•	•	•	•	10,035 30	9,657 40
•	•	42,913 90	•	•	•	•	42,913 90	2,022 10
•	•	35,059 69	•	•	•	•	35,059 69	327,100 85
•	•	•	•	•	•	•	•	97,680 20
•	•	•	•	•	•	•	•	10,260 55
•	•	•	•	•	•	•	•	24,851 72
66 •	•	14,783 77	•	•	•	•	14,783 77	316,153 17
84 00	•	•	•	•	•	•	•	35,061 99
•	•	148 75	•	•	•	•	148 75	64,815 21
•	•	16,406 11	•	•	•	•	16,406 11	2,332 60
•	•	8 00	•	•	•	•	8 90	•
•	•	5,704 •	•	•	•	•	5,704 •	19,211 41
•	•	817,426 93	•	•	•	•	817,426 93	482,573 07
•	•	440,365 12	•	•	•	•	440,365 12	255,634 88
•	•	617,539 41	•	•	•	•	617,539 41	82,480 59
181 92	•	4,176,583 57	•	•	•	•	4,176,583 57	3,427,205 29

SUITE DU BUDGET DE

Suite du compte des dépenses, à

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS, — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1859.	En 1860.	Total.
REPORT . . . fr.	7,605,878 06	5,427,295 29	5,314,912 51	112,250 86	5,427,143 57
SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).					
<i>Suite des dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1858 et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>					
Ministère des Travaux publics (suite).					
Exécution de travaux à entreprendre dans le but d'améliorer, au double point de vue de la navigation et de l'écoulement des eaux, le régime de la Grande-Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieupoort, par Furnes, à la frontière de France (loi du 8 mars 1858)	490,500 "	156,415 88	115,809 42	42,598 50	156,407 81
(Loi du 1 ^{er} juillet 1858). Prolongement, jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	110,000 "	71,191 27	71,191 27	"	71,191 27
Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut	111,000 51	105,796 40	105,765 20	31 20	105,796 40
Élargissement et approfondissement de la 1 ^{re} section des canaux de la Campine, et élargissement de la tête d'écluse de Bochoit	50,000 "	10,546 "	10,546 "	"	10,546 "
	8,574,468 97	5,771,242 84	5,616,224 40	154,800 45	5,771,084 85
<i>Depenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>					
Ministère de la Justice.					
Achèvement des travaux de l'église de Laeken (loi du 5 juin 1859)	400,000 "	40,046 71	40,046 71	"	40,046 71
Ministère de l'Intérieur.					
Construction et ameublement de maisons d'école (loi du 31 mai 1859)	1,000,000 "	52,654 70	7,500 "	19,286 22	26,786 22
Ministère des Travaux publics.					
Créances arriérées, résultant de réclamations reconnues fondées, de jugements définitifs, ou de transactions approuvées par décisions ministérielles, intervenues à l'occasion de la construction du chemin de fer de l'État (loi du 3 mars 1859)	121,000 "	121,000 "	121,000 "	"	121,000 "
Extension des lignes télégraphiques. (loi du 27 mai 1859).	226,000 "	79,864 02	76,186 "	3,678 02	79,864 02
Ministère de la Guerre.					
(Loi du 8 sept. 1859). § 1. Travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et continuation des travaux de défense.	20,000,000 "	389,251 59	541,424 09	47,827 50	389,251 59
Ministère des Travaux publics.					
§ 2. Achèvement du canal de Deynse à la mer du Nord vers Heyst.	900,000 "	"	"	"	"
§ 3. Approfondissement du canal de Gand à Bruges.	1,540,000 "	"	"	"	"
A REPORTER. . . . fr.	25,987,000 "	602,817 11	586,156 80	70,791 74	656,948 54

L'EXERCICE 1859.

l'époque de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses.		CRÉDITS	DÉPENSES	RESULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
sur ordonnances en circulation.	sur ordonnances d'ouvertures de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1860, conformément à l'article 20 de la loi sur la comptabilité.	Excédants des allocations pour des services spéciaux, constatés à la date du 31 décembre 1859, et dont le transfert à l'ex. 1860 a eu lieu conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1859
151 02	"	4,176,583 37	"	"	"	"	4,176,583 37	3,427,295 20
6 07	"	343,080 12	"	"	"	"	343,080 12	156,413 88
"	"	38,808 73	"	"	"	"	38,808 73	71,101 27
"	"	5,293 91	"	"	"	"	5,293 91	103,796 40
"	"	50,454 "	"	"	"	"	50,454 "	10,546 "
157 00	"	4,603,226 15	"	"	"	"	4,603,226 15	3,771,242 84

"	"	359,953 20	"	"	"	"	359,953 20	40,046 71
5,868 57	"	967,545 21	"	"	"	"	967,545 21	32,654 70
"	"	"	"	"	"	"	"	121,000 "
"	"	146,135 98	"	"	"	"	146,135 98	79,864 02
"	"	10,610,748 41	"	"	"	"	10,610,748 41	589,251 50
"	"	900,000 "	"	"	"	"	900,000 "	"
"	"	1,340,000 "	"	"	"	"	1,340,000 "	"
5,868 57	"	23,324,182 80	"	"	"	"	23,324,182 80	662,817 11

SUITE DU BUDGET DE

Suite du compte des dépenses, à

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1859.	En 1860.	Total.
REPORT. . . . fr.	23,987,000 »	662,817 11	586,156 80	70,791 74	656,948 54
SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).					
<i>Suite des dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>					
Ministère des Travaux publics (suite).					
§ 4. Élargissement de la 2 ^{me} section du canal de la Campine.	1,400,000 »	»	»	»	»
§ 5. Amélioration du port d'Ostende	650,000 »	»	»	»	»
§ 6. Travaux de canalisation de la Lys	300,000 »	»	»	»	»
§ 7. Approfondissement de la Sambre dans la partie comprise entre Mornimont et la frontière de France	1,000,000 »	200 »	200 »	»	200 »
§ 8. Amélioration du régime de la Grande-Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieupoort, par Furnes, à la frontière de France	900,000 »	»	»	»	»
§ 9. Amélioration du régime des eaux de la Dendre	1,500,000 »	108 »	»	108 »	108 »
§ 10. Travaux à exécuter à l'Escaut supérieur, dans le but d'améliorer l'écoulement des eaux, la navigation et le balage	550,000 »	»	»	»	»
§ 11. Part de l'État dans les frais de construction d'un aqueduc latéral à la Meuse, entre le bassin d'Avroi et le canal de Liège à Maes- tricht	210,000 »	»	»	»	»
§ 12. Travaux de raccordement de routes, tant au chemin de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés	500,000 »	8,528 60	»	8,519 10	8,519 10
Voie 1,000,000 »					
§ 15. Parachèvement du chemin de fer de l'État	4,850,000 »	72,398 14	30,509 76	41,888 58	72,398 14
Double voies. 450,000 »					
Stations et dé- pendances . 5,400,000 »					
§ 14. Transfert, rue de la Loi, des Ministères de la Justice et des Travaux publics.	700,000 »	»	»	»	»
Ministère de la Justice.					
§ 15. Part de l'État dans les frais de construction d'un nouveau palais de justice à Bruxelles.	1,200,000 »	400 »	400 »	»	400 »
Ministère de l'Intérieur.					
§ 16. Agrandissement du Palais royal à Bruxelles.	675,000 »	»	»	»	»
§ 17. Travaux de restauration et d'appropriation du palais de Liège	300,000 »	»	»	»	»
A REPORTER. . . . fr.	38,722,000 »	744,251 85	617,266 56	121,107 22	738,373 78

Loi du 8 septembre 1859 (suite).

L'EXERCICE 1859.

l'époque de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
sur ordonnances en circulation.	sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1860, conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	Excédants des allocations pour des services spéciaux, dont le montant, à la date du 31 décembre 1859, et dont le transfert à l'ex. 1860 a eu lieu conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1859.
5,868 57	"	23,524,182 80	"	"	"	"	23,524,182 80	662,817 11
"	"	1,400,000 "	"	"	"	"	1,400,000 "	"
"	"	650,000 "	"	"	"	"	650,000 "	"
"	"	300,000 "	"	"	"	"	300,000 "	"
"	"	999,800 "	"	"	"	"	999,800 "	200 "
"	"	900,000 "	"	"	"	"	900,000 "	"
"	"	1,499,892 "	"	"	"	"	1,499,892 "	108 "
"	"	550,000 "	"	"	"	"	550,000 "	"
"	"	210,000 "	"	"	"	"	210,000 "	"
9 50	"	491,671 40	"	"	"	"	491,671 40	8,328 60
"	"	4,777,601 86	"	"	"	"	4,777,601 86	72,398 14
"	"	700,000 "	"	"	"	"	700,000 "	"
"	"	1,199,600 "	"	"	"	"	1,199,600 "	400 "
"	"	675,000 "	"	"	"	"	675,000 "	"
"	"	300,000 "	"	"	"	"	300,000 "	"
5,878 07	"	37,977,748 15	"	"	"	"	37,977,748 15	744,251 85

SUITE DU BUDGET DE

Suite du compte des dépenses, à

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1859.	En 1860.	Total.
REPORT. . . . fr.	58,722,000 »	744,251 85	617,266 56	121,107 22	738,375 78
SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).					
<i>Suite des dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>					
Ministère de l'Intérieur (suite)					
Loi du 8 sept. 1859 (suite) § 18. Travaux d'appropriation du palais Ducal, pour les expositions générales des beaux-arts, le Musée moderne, les solennités publiques, etc.	325,000 »	» »	»	»	»
§ 19. Subsidés destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique	500,000 »	»	»	»	»
	59,547,000 »	744,251 85	617,266 56	121,107 22	738,375 78

RÉCAPI

<i>Service ordinaire.</i>					
Dépenses arriérées de l'exercice 1855	110,072 50	23,566 70	»	18,371 51	18,371 51
— — 1856	28,466 94	6,994 68	405 »	6,589 68	6,994 68
— — 1857	128,888 66	79,559 46	3,698 05	75,127 68	78,825 75
— — 1858	2,254,059 20	1,102,134 27	185,080 71	894,863 91	1,079,944 62
— propres à l'exercice	151,166,897 57	147,161,940 82	91,859,482 39	53,996,563 37	145,856,045 76
<i>Services spéciaux.</i>					
Dépenses sur les crédits transférés de l'exercice 1858 . .	8,374,468 97	5,771,242 84	5,616,224 40	154,860 45	3,771,084 85
— — alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice . . .	59,547,000 »	744,251 85	617,266 56	121,107 22	738,375 78
	201,809,855 04	152,889,679 62	98,282,157 11	55,267,483 82	151,549,640 95

l'époque de la clôture de l'exercice.

TULATION.

5,195 19	•	86,505 60	•	•	86,505 60	•	•	23,566 70
•	•	21,472 26	•	•	1,845 72	19,626 54	•	6,994 68
715 75	•	40,549 20	•	•	8,924 15	40,425 05	•	79,539 46
22,180 65	•	1,151,024 95	•	•	46,603 86	1,105,521 07	•	1,102,134 27
1,505,004 06	•	4,848,825 10	•	845,877 35	4,078,327 31	770,497 79	•	147,161,940 82
157 99	•	4,603,226 13	•	•	•	•	4,603,226 13	3,771,242 84
5,878 07	•	58,802,748 15	•	•	•	•	58,802,748 15	744,251 85
1,340,038 60	•	40,564,051 37	•	845,877 35	4,222,206 64	1,935,870 45	43,405,974 28	152,889,679 02
1,540,058 60						40,564,051 37		
48,720,174 02								

102

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1859.

RECETTES.

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recouvre

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1850.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
Foncier. . .	Principal	15,944,527 »	15,944,527 »		
	3 centimes additionnels ordinaires . . .	478,355 »	478,355 81		
	2 centimes additionnels pour non-valeurs .	518,890 »	518,890 54	18,886,292 14	18,506,152 71
	10 centimes additionnels extraordinaires .	1,594,452 »	1,594,452 70		
	3 ^e additionnel supplémentaire sur le tout .	550,086 »	550,086 09		
Personnel .	Principal	9,100,000 »	9,166,585 22		
	10 centimes additionnels extraordinaires .	910,000 »	916,656 74	10,085,887 45	9,462,598 29
	Amendes	»	645 49		
Patentes. .	Principal	3,660,000 »	3,472,202 27		
	10 centimes additionnels extraordinaires .	366,000 »	547,217 36	3,819,419 63	3,514,441 58
Redevances sur les mines.	Principal	580,000 »	475,472 60		
	10 centimes ordinaires pour non-valeurs .	58,000 »	47,547 26	546,860 87	540,457 91
	5 centimes sur les deux sommes précédentes, pour frais de perception	31,000 »	26,041 01		
Droit de débit des boissons alcooliques		950,000 »	1,095,741 »	1,095,741 »	1,052,502 50
— des tabacs		165,000 »	185,717 75	185,717 75	176,068 17
Douanes. .	Droits d'entrée	15,500,000 »	14,960,295 76		14,960,295 76
	— de sortie	100,000 »	37,471 52		37,471 52
	— de transit	1,000 »	9 65	15,676,076 90	9 65
	— de tonnage	680,000 »	678,502 19		678,502 19
Accises. . .	Sel	5,075,000 »	5,053,955 02	5,157,806 22	5,055,955 02
	Eau de mer.	»	85,855 20		85,855 20
	Vins étrangers	2,550,000 »	5,621,689 90	5,621,689 90	5,621,689 90
	Eaux-de-vie étrangères	225,000 »	504,092 79	504,092 79	504,092 79
	— indigènes	6,000,000 »	6,940,069 65	6,940,069 65	6,885,215 57
	Bières	7,400,000 »	7,870,570 41	7,880,751 55	7,869,676 94
	Vinaigres	»	10,181 12		10,181 12
	Sucres étrangers	4,500,000 »	1,459,579 93	4,785,671 85	1,119,255 62
	Sucre de betterave indigène	»	5,324,091 92		5,106,570 19
	Glucoses et autres sucres non cristallisables .	15,000 »	10,755 72	10,755 72	10,755 72
A REPORTER. fr.		74,553,190 »	78,972,835 40	78,972,835 40	76,771,240 43

TES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

ments effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1860.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surséance indéfinie	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.							
580,139 45	18,886,292 14	18,886,292 14	"	"	"	"	"	2 14	
621,489 16	10,083,887 45	10,083,887 45	"	"	"	"	"	75,887 45	
304,978 05	3,819,419 65	3,819,419 65	"	"	"	"	206,580 57	"	
6,402 96	546,860 87	546,860 87	"	"	"	"	125,059 15	"	
63,148 70	1,005,741 "	1,005,741 "	"	"	"	"	"	145,741 "	
9,649 58	185,717 75	185,717 75	"	"	"	"	"	20,717 75	
"	14,060,295 76		"	"	"	"	"	1,460,295 76	
"	57,471 52		"	"	"	"	62,528 63	"	
"	9 65	15,676,076 90	"	"	"	"	990 57	"	
"	678,502 19		"	"	"	"	1,697 81	"	
"	5,053,953 02		"	"	"	"	"		
"	83,855 20	5,157,806 22	"	"	"	"	"	62,806 22	
"	3,621,689 90	3,621,689 90	"	"	"	"	"	1,271,689 90	
"	304,092 79	304,092 79	"	"	"	"	"	79,092 79	
56,854 28	6,940,069 65	6,940,069 65	"	"	"	"	"	940,069 65	
895 17	7,870,570 41		"	"	"	"	"		
"	10,181 12	7,880,751 55	"	"	"	"	"	480,751 55	
318,298 02	1,457,554 24		"	"	"	22,025 69	"		
217,712 75	5,324,001 92	4,761,646 16	22,025 69	"	"		"	261,646 16	
"	10,755 72	10,755 72	"	"	"	"	4,244 28	"	
2,179,567 28	78,950,807 71	78,950,807 71	22,025 69	"	"	22,025 69	390,080 04	4,706,698 55	

TABLEAU LITT. A. (SUITE).

IMPOTS. — CONTRIBUTIONS DIREC

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recouvre

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.		En 1859.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
REPORT. fr.		74,555,190	78,972,855 40	78,972,855 40	76,771,240 45
Garantie. — Droits de marque des matières d'or et d'argent		225,000	255,902 24	255,902 24	255,902 24
Recettes diverses.	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État.	180,000	259,551 97	259,551 97	186,826 82
	Loyers de bâtiments		3,585 84		3,585 84
	Forcements en recette opérés par l'administra- tion, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs.		9,458 92		9,458 92
	Recettes accidentelles.				
	Centimes additionnels payés aux communes sur les non-valeurs de la contribution per- sonnelle	40,000	21,061 11	42,059 56	21,061 11
	Recettes extraordinaires { au profit du fonds des non- valeurs de toute autre nature.		1,045 66 6,742 53		1,045 66 6,742 95
Contributions du territoire neutre de Moresnet.			1,047 10		600 »
TOTAL. fr.		74,998,190	79,489,027 17	79,489,027 17	77,254,461 95

TES, DOUANES ET ACCISES (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

ments effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1860.	TOTAL		ARTICLES annulés et sommes portées en surtaxe indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant,		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.		
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.		mis à la charge des receveurs.	à recouvrer sur les débiteurs.				
2,179,567 28	78,950,807 71	78,950,807 71	22,025 69	"	"	22,025 69	599,080 64	4,796,698 35	
"	253,902 24	253,902 24	"	"	"	"	"	8,902 24	
52,525 15	259,551 97	259,551 97	"	"	"	"	"	59,551 97	
"	5,585 84								
"	9,458 92								
"	21,061 11	42,939 56	"	"	"	"	"	2,939 56	
"	1,045 66								
"	6,742 95								
447 10	1,047 10								
2,252,539 53	79,467,001 48	79,467,001 48	22,025 60	"	"	22,025 60	599,080 64	4,807,892 12	
							4,468,811 48		

IMPOTS. — CONTRIBUTIONS DIREC

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Foncier		1,628,813 05	3,521,402 42	2,825,842 70
Personnel	Principal et additionnels	1,415,011 70	2,662,196 94	1,219,509 09
	Amendes	49 12	.	.
Patentes.		501,467 99	957,626 81	347,102 15
Redevances sur les mines		.	.	.
Droit de débit des boissons alcooliques		80,808 50	154,254 25	112,787 50
— des tabacs.		23,452 50	26,621 .	17,777 50
Douanes	Droits d'entrée	7,520,557 41	3,280,520 51	698,510 42
	— de sortie	9,308 55	2,597 96	14,015 65
	— de transit	.	.	9 65
	— de tonnage	537,771 87	22,546 72	46,751 10
Accises	Sel	529,779 19	614,665 75	569,582 24
	Eau de mer	67,415 90	.	16,457 50
	Vins étrangers	561,599 76	958,252 41	257,508 76
	Eaux-de-vie étrangères	70,405 23	120,501 28	10,656 88
	— indigènes	987,262 22	1,587,040 17	580,057 94
	Bières	720,450 28	2,251,587 22	875,475 14
	Vinaigres	5,062 08	154 65	4,364 41
	Sucres étrangers	992,605 48	4,671 85	.
	Sucre de betterave indigène	585,245 39	837,374 10	9,782 57
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	.	.	.
Garantie. — Droits de marque des matières d'or et d'argent		45,547 87	118,512 71	16,052 57
Recettes diverses.	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État.	255,908 44	.	.
	Loyers de bâtiments	.	.	720 .
	Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs.	4,898 58	956 55	2,620 84
	Recettes accidentelles. Centimes additionnels payés aux communes sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	1,804 96	4,457 95	3,675 18
	Recettes extraordinaires { au profit du fonds des non-valeurs.	95 48	15 60	3 11
	{ de toute autre nature	5,597 50	988 36	754 06
Contributions du territoire neutre de Moresnet.		.	.	.
TOTAUX.		16,151,898 65	17,106,542 99	7,618,192 52

TES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
5,159,910 79	5,208,658 80	1,871,688 86	820,461 69	664,601 05	1,184,822 18	18,886,292 14	18,886,292 14
1,676,370 59	1,569,524 09	959,474 86	215,482 15	159,539 26	410,533 48	10,085,241 96	10,085,887 45
404 80	"	"	"	191 57	"	645 40	
528,906 00	685,279 59	476,073 31	82,143 48	68,839 39	171,980 03	5,819,419 63	5,819,419 63
"	419,258 29	114,904 71	"	1,550 57	11,187 50	546,860 87	546,860 87
144,084 "	245,968 75	181,078 "	45,588 50	46,850 25	86,521 25	1,095,741 "	1,095,741 "
21,155 50	50,459 50	50,951 75	9,386 "	10,271 "	15,643 "	185,717 75	185,717 75
812,124 04	1,080,455 63	1,093,613 99	244,086 49	197,589 31	224,455 06	14,960,293 76	15,676,076 90
10,517 51	349 03	376 35	"	708 47	"	57,471 52	
"	"	"	"	"	"	9 65	
51,252 50	"	"	"	"	"	678,502 19	
1,940,886 11	459,951 82	487,266 64	122,248 50	"	529,774 77	5,055,953 02	5,137,806 22
"	"	"	"	"	"	85,853 20	
328,714 27	811,104 93	511,590 72	17,617 51	71,147 25	124,554 29	3,621,689 90	3,621,689 90
22,207 97	28,615 66	34,275 20	988 47	6,982 19	461 91	304,092 79	304,092 79
1,097,615 57	576,451 23	840,602 83	1,146,642 89	54,369 53	61,027 47	6,940,069 65	6,940,069 65
1,217,644 54	1,749,511 52	376,274 96	258,487 84	114,220 23	598,120 68	7,870,570 41	7,880,751 53
"	"	"	"	"	"	10,181 12	
439,214 94	1,061 97	"	"	"	"	1,457,554 24	4,761,646 16
47,497 06	1,531,505 58	514,509 19	200,118 25	"	"	3,524,091 92	
"	10,755 72	"	"	"	"	10,755 72	10,755 72
11,877 80	5,238 15	28,815 77	1,615 85	7,211 73	1,235 85	255,902 24	255,902 24
"	5,443 53	"	"	"	"	259,351 97	259,351 97
160 "	550 "	595 "	1,075 "	245 84	240 "	3,585 84	42,959 56
356 55	446 05	79 95	26 05	58 25	35 42	9,458 92	
5,449 42	2,056 82	3,315 37	159 87	42 32	121 22	21,061 11	
185 50	255 09	417 61	56 15	27 83	29 49	1,045 66	
467 99	274 05	651 85	125 77	42 21	41 34	6,742 93	
"	"	1,047 10	"	"	"	1,047 10	
11,516,784 65	12,220,974 68	7,276,598 "	3,142,088 42	1,404,338 85	3,020,782 72	79,467,001 48	79,467,001 48

IMPOTS. — CONTRIBUTIONS

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1839.	1838.
Foncier		18,886,292 14	18,886,292 06
Personnel.	Principal et additionnels	10,085,241 96	9,928,763 76
	Amendes	645 49	1,488 15
Patentes		5,819,419 63	5,902,802 64
Redevances sur les mines		546,860 87	556,437 89
Droit de débit des boissons alcooliques		1,095,741 .	1,020,555 25
— des tabacs		185,717 75	175,014 .
Douanes	Droits d'entrée	14,960,293 76	15,592,976 22
	— de sortie	57,471 52	63,027 77
	— de transit	9 65	2,186 78
	— de tonnage	678,502 19	750,812 58
	Timbres	"	50,051 72
	Sel	5,053,955 02	5,048,445 74
	Eau de mer	85,855 20	82,549 80
	Vins étrangers	5,621,689 90	2,718,725 95
	Eaux-de-vie étrangères	504,092 79	505,487 58
	— indigènes	6,940,069 65	7,530,689 15
Accises	Bières	7,870,570 41	7,650,076 15
	Vinaigres	10,181 12	9,550 05
	Sucres étrangers	1,437,554 24	1,541,580 29
	Sucre de betterave indigène	5,324,091 92	5,244,968 68
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	10,755 72	16,414 88
	Timbres sur les quittances	"	16,955 .
	— sur les permis de circulation	"	1,386 .
Garantie	Droits de marque des matières d'or et d'argent	255,902 24	252,511 82
	Droits de magasin des entrepôts perçus au profit de l'État	259,551 97	264,626 79
Recettes diverses	Loyers de bâtiments	5,585 84	5,636 66
	Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs	9,458 92	8,076 44
	Centimes additionnels payés aux communes sur les non-valeurs de la contribution personnelle	21,061 11	25,060 22
	Recettes extraordinaires { au profit du fonds des non-valeurs	1,045 66	1,091 17
	{ de toute autre nature	6,742 93	4,124 59
	Contributions du territoire neutre de Moresnet	1,047 10	992 60
TOTAUX		79,467,001 48	79,392,952 54

DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1859.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1859.
EN PLUS.	EN MOINS.	
• 08	•	
154,478 20	•	Augmentation de la population.
•	842 64	
•	85,585 01	Cette diminution provient de la réduction de droits accordée aux bateliers par la loi du 28 décembre 1858
•	9,577 02	Diminution des produits de l'extraction
75,407 75	•	Augmentation du nombre de débits.
12,708 75	•	
•	632,682 46	La différence en moins provient de la diminution des importations de café et de tissus de laine.
•	25,556 45	Cette diminution doit être attribuée à la suppression des droits de sortie sur les charbons de bois et les écorces à tan, décrétée par la loi du 16 mai 1859.
•	2,177 15	La loi du 1 ^{er} mai 1858 a supprimé les droits de transit, d'où résulte la diminution des recettes en 1859.
•	52,510 30	Quelques importations extraordinaires d'articles pondéreux ont influé sur le revenu des droits de tonnage en 1858; il n'en a pas été de même en 1859
•	50,051 72	Les droits de timbre ont été supprimés par la loi de Budget du 28 décembre 1858.
5,507 28	•	Les différences constatées dans les produits de 1858 et de 1859 en ce qui concerne le sel, les eaux-de-vie, les bières et les sucres, ne dépassent pas les fluctuations qui se produisent chaque année en plus ou en moins, et auxquelles on ne saurait assigner aucune cause générale.
1,508 40	•	
902,965 07	•	La recette sur les vins a seule présenté une augmentation notable, conséquence de l'abondance de la récolte et de la réduction des prix pendant les années 1857 et 1858
605 21	•	
•	390,819 50	
240,404 26	•	
631 07	•	
•	103,826 05	
79,125 24	•	
•	5,659 16	
•	16,955 •	
•	1,386 •	
1,390 42	•	
•	25,274 82	Conséquence de la diminution des opérations par voie d'entrepôt.
•	50 82	
1,382 48	•	
•	5,999 11	Cette diminution doit être attribuée à la réduction du chiffre des non-valeurs sur la contribution personnelle.
•	47 51	
2,618 54	•	
54 50	•	
1,478,665 05	1,404,596 81	
74,069 14		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recouvre

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1859.		
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.			
Enregistre- ment. . . (30 centimes addi- tionnels.)	Actes civils publics	12,900,000	11,603,662 64	13,000,842 02	11,603,574 63		
	— sous seing privé		310,755 00		310,755 00		
	— judiciaires		463,462 83		463,462 83		
	— d'huissiers		618,689 69		618,689 69		
	Lettres de noblesse		3,507 20		3,507 20		
	Permis de changer de nom de famille		964 60		964 60		
Grefse . . . (30 centim. addit.)	Mise au rôle.	260,000	38,124 40	250,858 88	38,124 40		
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions.		212,734 39		212,734 39		
Hypothèques. (26 centim. addit.)	Droits d'inscription	2,650,000	211,786 52	2,454,451 21	211,786 52		
	Droits de transcription d'actes de mutation.		2,222,664 69		2,222,664 69		
Successions. (30 centim. addit.)	Droits de succession.	7,980,000	9,556,017 25	9,745,941 48	9,512,251 37		
	— de mutation par décès		187,924 25		187,921 72		
	— de mutation sur les successions en ligne directe		1,591,186 40		1,590,227 97		
	— dus par les époux survivants		150,805 17		150,805 17		
Timbre . . . (sans addition.)	Débite.	Timbres fixes.	Passe-ports { à l'intérieur	3,570 "	3,570 "		
			{ à l'étranger		61,215 "	61,216 "	
			Permis de port d'armes de chasse		525,040 "	525,040 "	
			Timbres proportionnels pour effets de commerce.		525,091 55	525,071 45	
	Visa . . .	Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger.	Payables en Belgique	1,680,723 45	26,900 22	1,688,956 55	
			— à l'étranger			26,900 22	26,900 22
			Timbres de dimension			14,062 97	14,062 07
			Timbres proportionnels			5,655 12	5,655 12
	Extraor- dinaire.	Timbres fixes.	autres que des journaux étrangers	5,700,000	125,716 40	"	
			des journaux étrangers			56,794 05	
			Warrants.			560,020 65	560,020 65
			Feuilles de patente.			151,725 50	151,725 50
		Timbres proportionnels.	Effets de commerce	600 "	551,222 60	600 "	
			Bons de caisse, billets au porteur, etc.			"	"
			Effets, récépissés, obligations, etc.			551,222 60	551,222 60
Coupures.			156,045 81			156,045 81	
Papiers blancs pour actes, etc.			68,514 81			68,514 81	
Affiches			78,518 48			78,288 48	
	Timbres de dimension.	Annonces et avis	22,487 65		22,487 65		
A REPORTER fr.		29,190,000	50,684,794 37	50,684,794 37	50,570,190 27		

MENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

ments effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1860.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommies portées en surseance indéfinie	DROITS reportés à l'exercice suivant.		EXCÉDANT des évaluations.	
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget			mis à la charge des receveurs	à recouvrer sur les débiteurs		
"	11,603,574 63		"					
"	510,755 06							
"	463,462 83	13,000,754 01	88 01	88 01	"	"	"	100,754 01
"	618,089 69							
"	5,507 20							
"	964 60							
"	58,124 49	250,858 88	"	"	"	"	9,141 12	"
"	212,754 59							
"	211,786 52	2,454,451 21	"	"	"	"	215,548 79	"
"	2,222,004 69							
40,653 79	9,552,885 16	9,740,809 41	5,132 07	1,092 19	"	2,054 56	"	1,760,809 41
2 55	187,924 25							
945 75	1,391,171 72	1,501,171 72	14 68				178,828 28	"
"	139,805 17	159,805 17	"	"	"	"	"	9,805 17
"	5,570 "							
"	61,216 "							
"	525,040 "							
20 10	525,091 55							
786 92	1,689,725 45							
"	26,900 22							
"	14,062 07							
"	5,655 12							
"	"							
67,312 25	124,106 50	3,722,098 21	1,611 "	1,611 "	"	"	"	22,098 21
"	560,020 65							
"	151,725 50							
"	600 "							
"	"							
"	551,222 60							
"	136,045 81							
"	68,314 81							
30 "	78,318 48							
"	22,487 65							
109,749 34	30,679,948 61	30,679,948 61	4,845 76	2,791 20	"	2,054 56	405,518 19	1,395,406 80

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recouvre

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1850.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
REPORT.	29,190,000	50,684,794 37	50,684,794 37	50,570,199 27
<i>Naturalisations.</i> { Droits de naturalisation ordinaire.	5,000	6,500	6,500	6,500
— de grande naturalisation.				
Enregistrement.	150,000	50,424 49		50,404 49
Grefte.		"		"
Hypothèques.		8,943 10	159,202 09	8,943 10
Successions.		88,454 44		88,296 31
Timbre.		11,380 06		11,355 06
<i>Amendes de condamnation et dommages-intérêts en matières diverses.</i>	130,000	125,517 95		125,517 95
		11,596 58	145,860 64	11,596 57
		8,746 11		8,746 11
TOTAUX fr.	29,475,000	50,996,557 10	50,996,557 10	50,881,558 86

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

ments effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations
En 1860.	TOTAL		ARTICLES annulés et sommes portées en surseance indéfinie	DROITS reportés à l'exercice suivant.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.		
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget		mis à la charge des receveurs	à recouvrer sur les débiteurs				
100,749 34	50,679,948 61	50,679,948 61	4,845 76	2,791 20	"	2,054 56	403,518 19	1,893,466 80	
"	6,500 "	6,500 "	"	"	"	"	"	1,500 "	
"	"								
20 "	50,424 49	150,099 "							
"	"								
"	8,945 10		105 09	74 98	"	28 11	"	9,099 "	
80 04	88,376 35								
"	11,555 06	145,860 65							
"	125,517 95								
"	11,596 57		" 01	"	"	" 01	"	15,860 65	
"	8,746 11								
100,840 58	50,901,408 24	50,901,408 24	4,948 86	2,866 18	"	2,082 68	403,518 19	1,919,026 43	
								1,516,408 24	

IMPOTS. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
Enregistrement. (50 centim. additionn.)	Actes civils publics	984,944 24	2,041,136 47	1,245,822 87	
	— sous seing privé	24,322 48	74,071 26	43,670 81	
	— judiciaires.	67,411 85	142,298 77	58,901 58	
	— d'huissiers.	140,151 00	148,752 16	49,511 52	
	Lettres de noblesse	"	3,307 20	"	
	Permis de changer de nom de famille	"	413 40	157 80	
Greffe. (50 centim. additionn.)	Mise au rôle	5,358 14	11,655 65	2,501 05	
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions.	21,985 94	56,551 56	15,200 50	
Hypothèques. (50 centim. additionn.)	Droits d'inscription.	10,600 25	49,020 04	15,085 20	
	Droits de transcription d'actes de mutation.	106,810 85	506,077 54	257,814 13	
Successions (50 centim. additionn.)	Droits de succession	1,100,027 80	1,671,508 17	892,979 46	
	— de mutation par décès.	405 36	26,077 65	60,215 41	
	— — sur les successions en ligne directe	127,358 89	260,192 65	194,718 50	
	— dus par les époux survivants.	9,055 55	54,159 18	8,442 28	
Débite	Timbres fixes. { Passe-ports { à l'intérieur.	288 "	1,900 "	150 "	
		à l'étranger.	6,556 "	28,264 "	2,520 "
			Permis de port d'armes de classe	25,872 "	58,176 "
	Timbres proportionnels pour effets de commerce.	20,838 75	102,298 65	24,509 55	
	Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. { Payables en Belgique	16,595 20	25,654 40	2,960 98	
		— à l'étranger.	5,273 15	4,547 59	656 81
	Timbres de dimension	140,048 55	334,924 55	155,704 10	
	Visa.	Timbres proportionnels	22,865 90	263 28	1,778 65
		Timbres de dimension. { Autres que des journaux étrangers	729 62	2,628 50	2,072 84
	Des journaux étrangers		1,508 89	2,774 14	195 53
Extra-ordinaire.		Timbres fixes. { Warrants.	"	"	"
	Feuilles de patente.		13,806 "	18,685 55	14,053 80
	Timbres proportionnels. { Effets de commerce.	57,650 55	150,412 20	4,522 65	
		Bons de caisse, billets au porteur, etc.	"	131,723 50	"
		Effets, récépissés, obligations, etc.	"	600 "	"
	Coupures.	"	"	"	
	Timbres de dimension. { Papiers blancs pour actes, etc.	53,155 15	97,165 25	45,570 65	
		Affiches	12,504 19	52,016 23	12,350 81
Annonces et avis		11,081 40	20,240 78	3,057 00	
A REPORTER. fr.		3,104,393 40	6,966,753 92	3,108,068 27	

MENT ET DOMAINES.

des recouvrements effectués.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
1,499,020 98	1,061,512 50	1,580,509 90	518,985 67	465,555 70	806,286 30	11,603,574 65	15,000,754 01
38,489 07	52,832 60	27,125 83	16,476 29	20,191 82	15,565 *	510,755 06	
46,748 14	59,359 54	54,157 02	10,613 97	16,068 61	27,003 37	463,462 85	
67,087 80	70,178 16	62,526 20	12,026 80	19,753 26	43,102 72	618,680 69	
"	"	"	"	"	"	5,507 20	
275 60	"	157 80	"	"	"	904 60	250,858 38
4,580 16	5,735 93	6,572 28	717 64	1,296 25	2,059 39	38,124 49	
23,088 37	36,156 96	36,662 13	4,854 62	8,640 64	9,864 67	212,754 30	
24,806 50	36,752 37	37,591 59	9,927 28	4,348 90	15,765 52	211,786 52	2,454,451 21
501,773 95	581,457 63	272,337 96	64,850 70	90,043 72	161,512 16	2,222,664 69	
5,055,584 70	1,551,450 09	756,024 04	504,520 95	161,284 61	501,687 18	9,552,885 16	9,740,809 41
8,552 27	47,452 17	6,478 54	15,175 21	14,169 50	11,554 54	187,924 25	
256,895 05	211,186 15	154,457 68	58,765 56	48,575 99	110,025 20	1,501,171 72	1,501,171 72
18,074 44	42,829 14	14,850 18	3,906 05	3,761 58	4,766 99	150,805 17	150,805 17
272 *	592 *	210 *	42 *	50 *	86 *	5,570 *	3,722,098 21
5,556 *	6,816 *	8,216 *	856 *	688 *	1,084 *	61,216 *	
26,504 *	68,416 *	42,048 *	19,104 *	21,600 *	57,824 *	525,040 *	
37,072 50	58,922 10	41,204 55	4,488 60	8,093 40	17,973 05	525,091 55	
4,398 05	10,209 25	15,654 30	26 90	1,547 *	1,514 40	78,318 48	
1,453 16	4,851 89	7,428 40	5 42	52 24	479 10	22,487 65	
215,921 40	517,000 65	221,471 40	81,164 15	96,596 80	118,002 05	1,689,725 45	
551 71	292 47	924 80	38 91	15 15	595 55	26,900 22	
1,095 05	2,512 90	1,085 54	492 56	2,185 65	1,261 81	14,062 07	
581 76	82 05	504 06	47 61	56 28	14 80	5,655 12	
"	"	"	"	"	"	"	
19,455 25	25,457 40	15,094 35	4,424 50	4,447 80	8,015 85	124,106 50	30,679,948 61
35,685 60	38,061 20	57,346 25	189 "	5,275 80	11,068 40	560,020 65	
"	"	"	"	"	"	151,725 50	
"	"	"	"	"	"	600 *	
"	"	"	"	"	"	"	
47,002 75	25,755 45	59,588 95	4,610 50	3,551 55	17,062 35	351,222 60	
18,185 67	18,060 81	10,285 97	2,904 22	1,088 16	8,640 75	156,045 81	
8,124 29	5,070 21	8,538 03	318 80	522 26	2,561 05	68,514 81	
5,724,555 35	4,818,950 60	5,298,281 55	917,498 76	990,927 47	1,740,861 29	50,679,948 61	

IMPOTS. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT. fr.		3,104,303 40	6,966,753 92	3,108,968 27
Naturalisations.	Droits de naturalisation ordinaire	2,000 »	2,000 »	500 »
	Droits de grande naturalisation	»	»	»
Amendes en matière d'impôts.	Enregistrement	3,953 75	8,719 93	5,648 48
	Grefse	»	»	»
	Hypothèques	584 23	1,298 63	568 34
	Successions	5,615 76	15,553 73	9,298 76
	Timbre	1,102 05	4,847 89	813 »
Amendes de condamnation et dommages - intérêts en matières diverses.	Amendes de condamnation et dommages- intérêts attribués au Trésor	10,373 42	26,634 40	15,539 95
	en totalité	1,325 51	2,464 98	680 77
	en partie :	90 »	5,275 »	122 50
TOTAUX. fr.		5,120,258 12	7,033,568 48	3,142,142 07

MENT ET DOMAINES (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.
5,724,555 55	4,818,950 60	3,298,281 55	917,498 76	999,927 47	1,740,861 29	50,679,948 61	50,679,948 61
1,000 "	"	1,000 "	"	"	"	6,500 "	0,500 "
"	"	"	"	"	"	"	
5,751 64	12,789 35	3,099 56	1,479 59	2,865 "	5,257 59	50,424 49	159,099 "
"	"	"	"	"	"	"	
1,200 11	2,014 13	712 75	568 47	1,506 01	1,090 45	8,945 10	
8,785 84	25,142 54	8,155 34	2,469 98	7,939 56	5,416 84	88,576 55	
210 "	1,763 66	1,625 90	90 "	557 77	542 79	11,355 06	145,860 63
12,100 47	31,059 91	10,589 07	4,881 54	5,422 23	8,896 96	125,517 95	
842 87	3,744 43	860 87	625 85	279 46	771 83	11,596 57	
507 10	448 75	2,037 76	20 "	80 "	365 "	8,746 11	
5,754,511 58	4,895,893 37	3,327,260 80	927,455 99	1,018,177 50	1,765,182 53	50,991,408 24	50,991,408 24

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1859.	1858.	
Enregistrement . . (30 centimes additionnels.)	Actes civils publics	11,603,574 63	11,920,845 98	
	— sous seing privé	310,755 06	371,827 82	
	— judiciaires	463,462 83	425,522 57	
	— d'huissiers	618,689 69	595,561 53	
	Lettres de noblesse	5,307 20	6,338 80	
Greffe (30 centimes additionnels.)	Permis de changer de nom de famille	964 60	275 60	
	Mise au rôle	38,124 40	37,041 48	
Hypothèques . . . (25 centimes additionnels.)	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	212,734 59	201,802 70	
	Droits d'inscription	211,786 52	119,217 71	
Successions (30 centimes additionnels.)	— de transcription d'actes de mutation	2,222,664 69	2,295,825 79	
	Droits de succession	9,552,885 10	8,854,710 88	
	— de mutation par décès	187,924 25	197,457 14	
	— de mutation sur les successions en ligne directe	1,301,171 72	1,746,875 40	
	— dus par les époux survivants	159,805 17	169,800 25	
Timbre (sans additionnels.)	Débite	Timbres fixes. { Passe-ports { à l'intérieur	3,570 "	2,248 "
			{ à l'étranger	61,216 "
		Permis de port d'armes de chasse	325,040 "	309,216 "
	Visa	Timbres proportionnels pour effets de commerce	325,091 55	294,932 65
		Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. { Payables en Belgique	78,318 48	71,928 55
			{ — à l'étranger	22,487 65
	Timbres de dimension	1,680,723 45	1,601,530 56	
	Extraordinaire . .	Timbres proportionnels	26,900 22	32,426 73
			Visa	14,062 07
		Timbres de dimension { autres que des journaux étrangers	5,635 12	5,112 12
			{ des journaux étrangers	
Timbres fixes. { Warrants		"	15 "	
		{ Feuilles de patente	124,106 50	102,828 60
Timbres proportionnels. { Effets de commerce		360,020 65	339,459 90	
		{ Bons de caisse, billets au porteur, etc.	151,725 50	127,700 "
		{ Effets, récépissés, obligations, etc.	600 "	"
Timbres de dimension. { Coupures		"	4,180 "	
	{ Papiers blancs pour actes, etc.	351,222 60	341,817 40	
	{ Affiches	136,045 81	158,280 11	
Annonces et avis		68,314 81	71,362 30	
A REPORTER fr.		30,679,948 61	30,475,542 91	

MENT ET DOMAINES.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1859.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1859.
EN PLUS.	EN MOINS.	
"	517,271 35	L'enregistrement au bureau de Bruxelles, en 1858, d'une reprise de concession de chemin de fer, qui a donné environ 200,000 francs de droits, explique en partie la diminution de cet impôt en 1859. Le surplus de la différence, de même que la diminution des droits d'hypothèque (transcription), peut sans doute trouver sa cause dans la réalisation, en 1858, de quelques mutations importantes de biens immeubles.
"	61,072 76	
59,940 26	"	L'augmentation sur les droits des actes judiciaires, d'huissiers, et sur les droits de greffe, doit être attribuée à une plus grande activité imprimée à l'instruction des causes en instance, sinon à un accroissement du nombre des procès.
25,528 16	"	Le renouvellement des inscriptions hypothécaires, continué en 1859, a amené l'augmentation de cette nature d'impôt et, dans une forte proportion, celle constatée sur le produit de la débite du timbre de dimension.
689 "	"	A propos de la comparaison des recettes des exercices 1857-1858, la variabilité du produit du droit de succession a été invoquée comme s'opposant à une explication plausible de ses fluctuations. Le fait trouve une nouvelle confirmation dans les différences ci-contre, constatées en même temps en plus et en moins, sur les subdivisions de cet impôt.
1,085 01	"	On a dit, à la même occasion, que les voyages en France occasionnés par l'inauguration du port de Cherbourg, avaient déterminé l'accroissement du produit des passe-ports. La diminution ci-contre s'explique principalement par le même fait.
10,951 60	"	Enfin, la diminution du droit de timbre sur les effets de commerce semblait avoir pour cause la création d'un timbre adhésif; cependant il y a eu, en 1859, un accroissement de ce produit. On peut l'attribuer en partie aux mesures préventives introduites contre la fraude par la loi du 14 août 1857, mais il s'explique aussi par l'extension des affaires commerciales, de même que l'augmentation de 21.277 francs, constatée sur le produit des timbres de patentes.
92,508 81	"	Il serait sans intérêt de rechercher les raisons des différences qui existent sur les autres rubriques du chapitre des impôts.
"	73,161 10	
718,105 28	"	
"	9,552 89	
"	555,705 68	
"	29,995 06	
1,522 "	"	
"	11,120 "	
13,824 "	"	
50,158 90	"	
6,589 95	"	
"	3,826 66	
88,302 80	"	
"	5,526 51	
1,140 02	"	
545 "	"	
"	15 "	
21,277 70	"	
20,560 75	"	
4,025 50	"	
600 "	"	
"	4,180 "	
9,405 20	"	
"	2,354 50	
"	5,047 40	
1,084,324 10	879,718 40	

IMPOTS. — ENREGISTREMENT

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1839.	1858.
	Report. fr.	30,679,948 61	30,475,342 91
Naturalisations. .	Droits de naturalisation ordinaire	6,500 .	4,000 .
	Droits de grande naturalisation	»	2,000 »
Amendes en matière d'impôts.	Enregistrement.	50,424 49	56,475 45
	Greffe.	»	»
	Hypothèques	8,945 10	7,426 91
	Successions	88,576 35	77,960 96
	Timbre	11,555 06	11,377 04
Amendes de condamnation et dommages-inté- rêts en matières di- verses.	Amendes de condamnation et dommages-intérêts attribués au Trésor.	en totalité	125,517 95
		en partie	11,596 57
	Amendes de consignation définitivement attribuées à l'État	8,746 11	12,115 56
	TOTAUX. fr.	30,991,408 24	30,775,209 72

ET DOMAINES (SUITE).

avec ceux de l'exercice antérieur.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1859.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1859.
EN PLUS.	EN MOINS.	
1,084,324 10	879,718 40	
2,500 »	»	
»	2,000 »	
»	6,050 96	
»	»	
1,516 19	»	
10,415 39	»	
»	221 08	
7,829 02	»	
973 51	»	
»	3,369 25	
1,107,550 11	891,360 59	
216,198 52		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recouvre

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1859.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
Rivières et canaux.	DOMAINES.				
	Escaut		94,298 54		94,298 54
	Meuse.		75,459 28		75,459 28
	Lys		68,890 67		68,827 67
	Dendre.		19,504 57		19,504 57
	Sambre canalisée.		559,001 78		558,976 01
	Canal de Charleroy		1,556,596 07		1,556,596 07
	— de Mons à Condé.		242,559 27		242,559 27
	— de Pommerœul à Antoing		213,815 81		213,815 81
	— de la Campine.		65,400 07		65,400 07
	Petite Nèthe canalisée		54,707 26		54,707 26
	Canal de Gand à Ostende.		52,577 29		52,577 29
	— de Terneuzen.	3,170,000 »	17,992 95	5,206,880 45	17,992 95
	— de Maestricht à Bois-le-Duc.		40,555 25		40,113 16
	— latéral à la Meuse		95,081 63		94,608 82
	Autres voies navigables		75,847 15		75,857 60
	Droits de péage consignés, revirés au profit du trésor		2,725 25		2,725 25
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau		55,650 26		55,585 01
— des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre.		51,175 »		51,175 »	
Routes appartenant à l'État.	Vente d'arbres, plantations et herbages.		68,729 05		68,512 55
	— de terrains provenant d'emprises		9,924 54		9,924 54
	Location de terrains provenant d'emprises		17,537 59		16,570 01
	Droits de pêche		33,273 57		33,035 82
	1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie		641,061 44		659,902 65
	2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie		860,299 10		857,859 12
	Terrains provenant d'emprises. { Vente.	1,600,000 »	28,286 58	1,616,160 20	28,124 59
Location.		658 08		561 87	
Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.		85,855 20		85,806 »	
TOTAUX. fr.		4,770,000 »	4,823,040 65	4,823,040 65	4,816,455 26

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

ments effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE	APUREMENT DES RESTES			COMPARAISON		Observations.
En 1860.	TOTAL		A RECOURVER	à recouvrer			des évaluations avec les recouvrements		
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État	ARTICLES annulés et sommes portées en surséance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs		à recouvrer sur les débiteurs.	EXCÉDANT des évaluations.	
•	94,298 54								
•	73,450 28								
65 •	68,890 67								
•	19,504 57								
24 87	559,001 78								
•	1,536,596 07								
•	242,550 27								
•	213,815 81								
•	65,400 07								
•	54,707 26								
•	52,577 20								
•	17,092 05	5,206,622 13	258 50	25 50	•	255 •	•	56,022 13	
422 07	40,555 23								
472 81	95,081 65								
9 55	75,847 15								
•	2,725 25								
67 25	55,650 20								
•	51,175 •								
416 50	68,720 05								
•	9,924 54								
709 08	17,079 09								
257 73	53,275 57								
1,158 81	641,061 44								
2,459 98	800,299 10								
52 67	98,177 06	1,616,025 68	154 52	154 52	•	•	•	16,025 68	
96 21	658 08								
24 •	85,850 •								
6,104 55	4,822,647 81	4,822,647 81	592 82	150 82	•	255 •	•	52,647 81	

PÉAGES. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
DOMAINES.				
Rivières et canaux.	Escaut.	"	"	17,144 05
	Meuse.	"	"	"
	Lys.	"	"	28,577 27
	Dendre	"	"	"
	Sambre canalisée	"	"	"
	Canal de Charleroy.	"	358,875 79	"
	— de Mons à Condé	"	"	"
	— de Pommerœul à Antoing.	"	"	"
	— de la Campine	29,032 79	"	"
	Petite Nèthe canalisée.	54,707 26	"	"
	Canal de Gand à Ostende.	"	"	28,287 29
	— de Terneuzen	"	"	"
	— de Maestricht à Bois-le-Duc.	"	"	"
	— latéral à la Meuse	"	"	"
	Autres voies navigables	9,206 01	3,640 56	47,481 60
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor.	256 12	"	175 68
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	2,100 "	4 "	550 "
	— des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre	51,175 "	"	"
Routes appartenant à l'État.	Vente d'arbres, plantations et herbages	460 25	3,205 "	12,644 88
	— de terrains provenant d'emprises.	454 83	"	5,286 15
	Location de terrains provenant d'emprises.	998 01	1,385 "	900 26
	Droits de pêche.	3,427 "	657 "	2,571 "
	1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie.	48,000 "	125,579 19	69,785 65
	2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie	42,750 "	119,716 04	96,865 25
	Terrains provenant d'emprises. { Vente	"	6,817 16	8,812 82
	Location	9 "	76 21	"
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	1,684 27	12,174 07	4,941 42
TOTAUX. fr.		205,100 54	650,217 82	524,021 50

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.
36,932 90	40,221 59	"	"	"	"	94,208 4	3,206,622 13
"	"	39,707 87	"	"	33,751 41	75,459 28	
40,513 40	"	"	"	"	"	68,890 67	
17,291 77	2,212 60	"	"	"	"	19,504 37	
"	281,925 46	"	"	"	277,076 32	559,001 78	
"	997,722 28	"	"	"	"	1,556,596 07	
"	242,559 27	"	"	"	"	242,559 27	
"	215,815 81	"	"	"	"	215,815 81	
"	"	"	55,467 28	"	"	65,400 07	
"	"	"	"	"	"	34,707 20	
4,000 "	"	"	"	"	"	32,577 29	
17,992 95	"	"	"	"	"	17,992 95	
"	"	"	40,555 25	"	"	40,555 25	
"	"	48,124 37	48,957 26	"	"	95,081 63	
8,971 78	"	"	6,547 40	"	"	75,847 15	
45 39	181 12	465 23	1,625 72	"	"	2,723 25	1,616,025 68
15,413 20	579 25	29,646 64	2,351 50	"	5,005 67	55,650 26	
"	"	"	"	"	"	51,175 "	
28,780 84	18,573 85	545 "	4,580 23	"	40 "	68,729 05	
467 66	178 06	3,545 34	"	"	12 50	9,924 54	
61 50	7,155 80	5,097 74	163 53	"	5,339 25	17,079 09	
7,400 25	3,719 "	6,899 "	1,144 32	2,065 "	5,591 "	35,275 57	
70,548 80	121,925 "	48,855 04	29,590 "	52,650 58	76,347 20	641,061 44	
53,774 02	231,955 28	147,681 93	48,008 77	46,183 62	73,384 19	860,299 10	
281 01	3,694 15	5,943 39	3,568 84	669 20	589 59	28,177 06	
"	41 "	469 40	12 35	13 32	56 80	658 08	
4,557 60	48,721 25	632 69	1,904 61	4,377 93	6,836 16	85,830 "	
306,921 97	2,214,958 77	335,613 63	222,255 04	105,039 65	479,610 09	4,822,647 81	4,822,647 81

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1859.	1858.
DOMAINES.			
Rivières et canaux.	Escaut.	94,298 54	75,655 12
	Meuse	75,450 28	74,004 20
	Lys.	68,890 67	55,544 04
	Dendre.	19,504 57	16,569 96
	Sambre canalisée.	559,001 78	507,852 82
	Canal de Charleroy	1,556,596 07	1,410,665 25
	— de Mons à Condé.	242,559 27	227,285 55
	— de Pommerœul à Antoing.	215,815 81	190,641 17
	— de la Campine	65,400 07	57,806 25
	Petite Nèthe canalisée	54,707 26	27,166 05
	Canal de Gand à Ostende	52,377 29	28,942 81
	— de Terneuzen.	17,992 95	15,727 58
	— de Maestricht à Bois-le-Duc.	40,555 25	57,818 47
	— latéral de la Meuse	95,081 65	112,151 56
	Autres voies navigables.	75,847 15	66,155 70
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	2,725 25	2,586 75
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	55,650 26	44,427 15
	— des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre	51,175 .	51,078 94
	Vente d'arbres, plantations et herbages.	68,729 05	54,555 12
Routes appartenant à l'Etat.	Vente de terrains provenant d'emprises.	9,924 54	51,260 54
	Location de terrains provenant d'emprises.	17,079 09	12,921 68
	Droits de pêche.	53,275 57	52,927 84
	1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie.	641,061 44	699,554 12
	2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie.	860,299 10	851,586 62
	Terrains provenant d'emprises. { Vente	28,177 06	8,422 51
	Location	658 08	950 24
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	85,850 .	58,541 64
TOTAUX. fr.		4,822,647 81	4,690,516 89

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1858		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1859.
EN PLUS	EN MOINS.	
20,645 42	"	La comparaison des différences en plus et en moins, donne en résultat une augmentation de produit de fr 108,595 21 c^s, due à l'extension que le mouvement général de la navigation a prise en 1859. En 1858, il y avait eu une diminution de fr 33,032 23 c^s
"	544 92	
15,546 65	"	
2,954 41	"	
51,168 96	"	
"	54,069 16	
15,273 72	"	
25,174 04	"	
27,595 84	"	
7,541 25	"	
3,454 48	"	
2,265 57	"	
2,716 76	"	
"	17,069 73	
9,695 36	"	
150 50	"	Produit accidentel — Différence insignifiante
9,225 13	"	Cette augmentation est le résultat des adjudications opérées en 1859
96 06	"	Différence insignifiante
14,195 95	"	Sur l'ensemble de ces produits, il n'y a qu'une différence de fr 2,984 46 c^s
"	21,555 80	
4,157 41	"	
545 75	"	Différence insignifiante
"	58,472 68	En 1858, il y avait eu une augmentation de 52,669 95 c ^s , qui ne s'est pas soutenue
8,712 48	"	En 1858, il y avait eu diminution de 28,377 francs
19,754 75	"	Ces produits, comme ceux de même nature des dépendances des rivières et des canaux, varient à raison de l'importance des terrains et des plantations qui sont remis aux domaines par le Département des Travaux publics, pour en tirer parti au profit du Trésor
"	272 16	
47,288 56	"	
285,805 67	151,764 45	
152,150 92		

TABLEAU LITT. D.

PÉAGES. — TRA

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recouvre

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Postes.	Taxe des lettres et affranchissements.	Produit des lettres taxées	776,756 02	
		— — affranchies et chargées contre espèces.	184,605 05	3,936,659 77
		— de la vente des timbres-poste	2,975,259 50	
	Port des journaux et imprimés.	Produit des journaux affranchis	485,471 54	
		— imprimés —	94,652 42	580,105 76
	Articles d'argent.	Droit	52,051 20	
		Périmés	1,451 14	54,582 54
		Office d'Angleterre	226,551 75	
		— du grand-duché de Luxembourg	2,064 89	
		— des Pays-Bas.	15,172 94	
	Remboursements des offices étrangers.	— de Prusse	80,656 54	335,759 36
		— de Sardaigne	55 51	
		— de Suisse	2,156 09	
		— de la Tour-et-Taxis.	9,101 24	
Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842		80,000 »	75,954 48	75,954 48
TOTAUX. fr.		4,800,000 »	4,982,859 71	4,982,859 71
Produit des abonnements au <i>Moniteur</i>		»	»	12,156 88
— — aux <i>Annales parlementaires</i>		»	»	5,560 »
— — au <i>Recueil des lois</i>		»	»	175 »
TOTAL du produit des abonnements aux publications officielles. fr.		»	»	17,891 88
TOTAL général des recouvrements effectués. fr.		»	»	5,000,731 59

VAUX PUBLICS.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTÉ DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859

ments effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1859	En 1860	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations	EXCÉDANT des recouvrements	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget				
776,756 62		776,756 62	5,956,659 77	•	•	56,659 77	
184,065 65	•	184,065 65					
2,975,239 50	•	2,975,239 50					
485,471 54	•	485,471 54	580,105 76	•	160,105 76		
94,652 42	•	94,652 42					
52,951 20	•	52,951 20	54,582 54	•	1,782 54		
1,451 14	•	1,451 14					
110,999 10	115,552 65	226,551 75	555,759 56	•	14,240 64		
1,251 74	815 15	2,064 89					
10,455 45	4,717 49	15,172 94					
59,505 75	41,550 01	80,056 54					
55 51	•	55 51					
1,013 07	1,145 02	2,156 09	75,954 48	•	4,065 52		
4,510 25	4,590 90	9,101 24					
75,954 48	•	75,954 48					
4,814,671 20	168,168 51	4,982,859 71	4,982,859 71	•	18,506 16	201,145 87	
						182,859 71	
12,156 88	•	•	12,156 88	•			
5,560 •	•	•	5,560 •	•			
175 •	•	•	175 •	•			
17,891 88	•	•	17,891 88	•			
4,852,565 08	•	•	5,000,751 59	•			

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Postes.	Taxe des lettres et affranchissements. {			
	Produit des lettres taxées	185,848 10	235,798 37	45,902 15
	— des lettres affranchies et chargées	50,545 30	59,008 25	8,909 50
	— de la vente des timbres-poste.	537,502 50	784,689 0	251,505 10
	Port des journaux et imprimés. {			
	Produit des journaux affranchis	22,536 45	591,718 70	7,556 49
	— des imprimés —	11,874 04	41,645 52	5,548 71
	Émoluments perçus en vertu de la loi du 10 juin 1842	9,418 82	46,616 56	2,001 37
	Droits sur les articles d'argent	4,608 80	9,546 60	5,628 80
	Articles d'argent périmés	"	1,451 14	"
	Remboursements des offices étrangers. {			
	Office d'Angleterre	"	226,551 75	"
	— du grand-duché de Luxembourg	"	2,064 89	"
	— des Pays-Bas	"	15,172 94	"
	— de Prusse	"	80,656 54	"
	— de Sardaigne	"	55 51	"
	— de Suisse	"	2,156 60	"
	— de la Tour-et-Taxis	"	9,101 24	"
TOTAUX. fr.		620,153 81	1,904,213 56	525,931 02
Produit des abonnements au <i>Moniteur</i>		"	12,156 88	"
— — aux <i>Annales parlementaires</i>		"	5,560 "	"
— — au <i>Recueil des lois</i>		"	175 "	"
Total du produit des abonnements aux publications officielles. fr.		"	17,891 88	"
Total général des recouvrements effectués fr.		"	1,922,105 24	"

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1859.	1858.
Postes.	Taxe des lettres et affranchissements. {		
	Produit des lettres taxées	776,756 62	855,586 27
	— — affranchies et chargées contre espèces . . .	184,665 65	185,709 60
	— de la vente des timbres-poste	2,975,259 50	2,778,471 60
	Port de journaux et imprimés. {		
	Produit des journaux affranchis	485,471 54	595,956 79
	— des imprimés affranchis	94,652 42	87,558 20
	Articles d'argent. {		
	Droit	52,951 20	47,491 70
	Périmés	1,451 14	1,507 06
	Remboursements des offices étrangers. {		
	Office d'Angleterre	226,551 75	186,245 65
	— du grand-duché de Luxembourg	2,004 89	1,689 24
	— des Pays-Bas	15,172 94	75,101 84
	— de Prusse	80,656 54	72,895 14
	— de Sardaigne	55 51	1,156 85
	— de Suisse	2,156 69	2,454 51
	— de la Tour-et-Taxis	9,101 24	6,702 04
Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842.		75,954 48	76,156 01
TOTAUX. fr.		4,982,859 71	4,770,440 28

VAUX PULICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1850.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1850.
EN PLUS.	EN MOINS.	
.	76,629 65	L'augmentation de fr. 119,092 30 c ^{ts} , qui se produit sur l'ensemble de la taxe des lettres, doit être considéré comme normale.
.	1,045 95	
196,767 90	.	
89,554 55	.	Ce chiffre dépasse quelque peu l'augmentation normale. On ne peut en indiquer la cause
7,074 22	.	Augmentation normale.
5,459 50	.	Idem.
.	75 92	
40,506 10	.	Cette majoration provient de ce que l'Angleterre a payé en 1850 le transit des correspondances qu'elle échange avec la Hollande et qui, en 1850, était acquitté par ce dernier office.
575 65	.	
.	57,928 90	Cette diminution est la conséquence du fait indiqué dans la note qui précède.
7,763 20	.	Sans cause connue.
.	1,081 52	Idem.
.	207 62	Idem.
2,509 20	.	Idem.
.	221 55	Idem.
549,680 32	137,280 80	
En plus pour 1850, 212,509 43		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recouvre

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	110,000 »	»	108,802 71

MARINE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

ments effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1859.	En 1860.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
108,802 71	• 1	•	108,802 71	•	1,197 29	•	

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1889.	1888.
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	108,802 71	122,495 90

MARINE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1859.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1859.
EN PLUS.	EN MOINS.	
»	15,093 10	Produit variable dont les fluctuations ne comportent aucune explication.

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recouvre

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'État.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget
Chemin de fer . . .	Voyageurs	25,330,000 »	10,063,040 04	
	Bagages		535,209 55	
	Équipages		19,000 43	
	Chevaux et bestiaux		325,196 72	26,313,546 93
	Marchandises		14,885,737 89	
	Produits extraordinaires.		471,114 80	
Produit des cartes de circulation dans les stations et sur les chemins de fer			16,047 50	
			26,313,546 93	26,313,546 93
Télégraphes		450,000 »	506,006 44	506,006 44
TOTAUX. fr.		25,800,000 »	26,819,553 37	26,819,553 37

— TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

ments effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1850.	En 1860.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
25,061,874 37	051,472 56	26,515,346 93	"	"	"	936,346 05	
25,601,874 37	051,472 56	26,515,346 93	"	"	"	965,346 05	
419,251 09	86,755 35	506,006 44	"	"	"	56,006 44	
26,081,125 46	758,227 91	26,819,353 37	"	"	"	1,019,353 37	

CAPITAUX ET REVENUS.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1859.	1858.
Chemin de fer . . .	Voyageurs	10,063,040 04	9,822,128 02
	Bagages	535,209 55	544,051 35
	Equipages	19,000 43	17,899 60
	Chevaux et bestiaux	325,196 72	276,676 31
	Marchandises	14,885,737 89	14,454,815 16
	Produits extraordinaires	471,114 80	489,392 67
Produit des cartes de circulation dans les stations et sur les chemins de fer.		16,047 50	16,275 .
		26,313,340 93	25,621,258 09 (¹)
Télégraphes		506,006 44	413,926 55
TOTAUX. fr.		26,819,353 37	26,035,184 64

— TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1859.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1859.
EN PLUS.	EN MOINS.	
240,912 02	"	Cette augmentation doit être attribuée 1° à l'exploitation par l'État, pendant toute l'année 1859, de la ligne de Mons à Manage, 2° à l'extension donnée aux trains de plaisir, aux concours de tous genres, lirs, etc., et 3° au goût de plus en plus prononcé que prennent les populations à se déplacer
"	8,841 78	Conséquence de l'extension incessante du principe de gratuité de transport d'une partie des bagages des voyageurs
1,100 83	"	Ce chiffre est sans importance, toutefois il présente cette particularité d'une majoration sur des transports qui n'ont fait que décroître, depuis bon nombre d'années, par suite du développement donné successivement aux voies ferrées
48,320 41	"	La guerre d'Italie peut ne pas avoir été étrangère à cette augmentation.
428,022 75	"	L'exploitation par l'État, pendant toute l'année 1859, de la ligne de Mons à Manage, et l'influence favorable que les contrats continuent à exercer sur les transports pondéreux, doivent être considérées comme les principales causes de cette majoration.
"	18,277 87	Sans cause déterminée
"	227 50	
719,455 90	27,347 15	(1) Y compris fr 26,518 16 c ^{ts} non recouvrés sur les droits constatés de l'exercice 1857
002,108 84	"	
92,079 89	"	Les réductions de tarif, ainsi que les avantages que le public trouve dans les relations télégraphiques, expliquent cet accroissement de produit
784,188 73	"	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recouvre

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1859.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
Domaines. (Valeurs capitales.)	Prix de vente de biens immeubles.				
	Loi du 27 mai 1857.		3,175 82		3,157 82
	— du 30 juin 1840.		5,725 98		5,725 98
	— du 10 avril 1841.		4,960 07		4,960 07
	— du 11 juin 1853.		19,560 70		19,560 70
	— du 8 juillet 1858.		25,357 19		25,357 19
	— du 9 juillet 1858.		117,466 06		117,466 06
	— du 26 mai 1859.		9,099 55		9,099 55
	Autres aliénations.		142,850 50		140,262 72
	Produits { des successions en déshérence.		26,604 45		26,604 45
	{ nets des épaves		1,088 19		1,088 19
	Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.		4,372 75		4,372 75
	provenant du Département des Finances		12,965 77		12,965 77
	— — de la Guerre	850,000 »	202,057 82	997,885 20	202,056 82
	— — de la Justice		41,502 25		56,402 80
	— — des Travaux publics.		25,304 07		25,304 07
	— — de l'Intérieur		2,767 40		2,095 90
	— — des Affaires Étrangères.		6,970 45		6,970 45
	Remboursement { du fonds de l'industrie nationale		3,500 »		3,500 »
	{ de créances ordinaires		308,440 42		169,061 52
	Rachat et transfert de rentes		2,545 57		2,545 57
	Transactions en matière domaniale		4,837 04		4,837 04
	Domages-intérêts pour inexécution de conventions.		20,351 77		19,740 08
	Refournissement pour moins value de mobilier (bacs et bateaux).		5,113 85		5,113 85
	Produit d'objets saisis et confisqués		1,859 94		1,859 94
	Parts du trésor dans les biens possédés par indivis		1,429 08		1,429 08
A REPORTER. fr.		850,000 »	997,885 20	997,885 20	850,154 97

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

ments effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE à recouvrer sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1860.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surcraence indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant.		RÉCÉDANT des évaluations.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs			
"	3,157 82							
"	5,723 08							
"	4,900 07							
"	19,500 70							
"	23,557 19							
"	117,466 66							
"	9,090 55							
2,507 67	142,570 39							
"	26,604 45							
"	1,088 19							
"	4,572 75							
"	12,065 77							
"	202,057 82	860,788 27	137,007 02	611 00	"	136,485 53	"	10,788 27
5,000 45	41,502 25							
"	25,304 07							
71 50	2,767 40							
"	6,070 45							
"	3,500 "							
3,173 08	172,235 20							
"	2,543 57							
"	4,857 04							
"	19,740 08							
"	5,115 85							
"	1,859 04							
"	1,420 08							
10,655 30	860,788 27	860,788 27	137,097 02	611 60	"	136,485 33	"	10,788 27

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recouvre

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1859.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
REPORT. fr.		850,000 *	997,885 29	997,885 29	850,154 97
Forêts	Prix de vente de coupes de bois (décime compris) . . .		985,828 22		985,695 47
	— de chablis, bois de délit et d'élagages . . .		137,015 57		122,794 70
	— d'objets saisis et confisqués		23 29		23 29
	— de glandée, panage, foin et herbages . . .		7,000 80		6,957 80
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts . . .		4,575 17		5,715 50
	— du droit de chasse	990,000 *	4,209 78	1,172,275 97	4,151 05
	— du droit de pêche (baux et licences) . . .		1,856 *		1,814 75
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral.		23,725 88		23,650 88
	Relevances pour construction d'usines et droit d'usage.		5,690 51		5,690 51
	Indemnités pour carbonisation		1,441 75		1,441 75
Dépendances des chemins de fer.	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.		10,185 07		10,103 76
	— de cafés-restaurants.		29,435 58		29,435 58
	— d'herbages, d'oseraies, etc.		9,264 50		9,190 30
	— de viaducs		1,961 *		1,961 *
	— de bâtiments		241 07		241 07
	Argent non réclamé.	90,000 *	675 46	106,286 42	675 46
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises. . . .		39,003 13		39,003 13
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage . .		2,895 70		2,895 70
	— d'objets non réclamés.		3,770 40		3,770 40
	— d'arbres, plantations, herbages, etc. . . .		8,840 11		8,840 11
Établissements et services régis par l'État.	École militaire. — Pensions des élèves		62,217 54		62,217 54
	École vétérinaire. { Pensions des élèves		27,023 85		19,548 83
	— { — d'animaux malades		5,491 91		5,491 91
	— { Produit des ventes d'objets divers		2,117 08		2,117 08
	Établissements de Ruysselede et de Beernem		207,743 67		141,189 27
	— { Produit de la vente des chevaux réformés . .		550 *		550 *
	Haras. { — des saillies des étalons au dépôt central.	300,000 *	455 *	552,957 69	455 *
	— { — d'objets divers		11 *		11 *
	Bénéfices de la fonderie de canons		20,746 06		20,746 06
	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i> *		15,144 *		15,144 *
	— au <i>Bulletin du Musée de l'industrie</i>		3,000 *		3,000 *
	— au <i>Recueil spécial des brevets d'invention</i> . . .		608 60		608 60
	Produit du <i>Moniteur</i>		3,000 *		3,000 *
	Maison de correct. de St-Bernard. — Produit des vidanges.		4,750 *		4,750 *
A REPORTER. fr.		2,230,000 *	2,629,405 37	2,629,405 37	2,301,128 05

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

ments effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1860.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surcharge indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.			à recouvrer sur les débiteurs.				
10,655 30	860,788 27	860,788 27	137,097 02	611 69	•	156,485 35	•	10,788 27	
•	985,695 47								
5,140 25	127,040 05								
•	25 29								
52 "	7,000 80								
816 67	4,550 17	1,162,079 60	10,196 37	243 12	•	9,953 25	•	172,079 60	
58 75	4,209 78								
41 25	1,856 •								
31 •	25,681 88								
"	5,690 51								
"	1,441 75								
81 31	10,185 07								
•	29,435 58								
38 "	9,228 30								
"	1,961 •								
"	241 07	106,250 42	36 •	•	•	36 •	•	16,250 42	
"	673 46								
"	39,003 13								
"	2,803 70								
"	3,779 40								
"	8,849 11								
•	62,217 54								
7,475 •	27,023 83								
"	5,491 91								
•	2,117 08								
41,879 65	185,068 92								
"	550 "								
•	435 "	328,282 94	24,674 75	327 60	•	24,347 15	•	28,382 94	
"	11 "								
"	20,746 06								
"	15,144 •								
"	3,000 "								
"	608 60								
"	3,000 "								
"	4,759 "								
66,275 18	2,457,401 23	2,457,401 23	172,004 14	1,182 41	•	170,821 75	•	227,401 23	

TABLEAU LITT. G. (SUITE.)

CAPITAUX ET REVENUS. — ENRE

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recouvre

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1859.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
REPORT.	2,250,000	2,629,405 57	2,629,405 57	2,591,128 05
Produits des examens et visa des diplômes		6,850 90		6,850 90
— des diplômes des artistes vétérinaires		1,080 "		1,080 "
— des brevets d'invention		78,407 40		78,407 40
— des jeux de Spa		497,641 57		497,641 57
— du quart des salaires sur transcriptions		51,259 79		51,257 11
— de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la convention littéraire faite avec la France		" "		"
— des examens universitaires		95,240 "		95,240 "
<i>Produits divers et acci-</i> <i>dentels.</i> Restitutions volontaires	600,000	1,152 "	929,574 55	1,152 "
Indemnités pour remplacement		85,748 "		85,642 "
— pour décharge de la responsabilité du remplaçant.		4,911 90		4,911 90
— pour construction d'usines		975 "		975 "
Parts non réclamées dans les amendes attribuées		55 58		55 58
Restitution de parts d'amendes indûment attribuées		157 96		157 96
Excédant de droits d'encan sur les frais d'adjudication		124,525 09		124,525 09
Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.		1,559 74		1,559 74
Produits de toute autre nature		"		"
Fermages de biens-fonds et de bâtiments		48,215 56		46,247 95
Génie militaire. Location de biens-fonds et de bâtiments		78,485 74		77,848 14
Vente d'herbages et d'arbres		24,405 70		24,405 70
Fermages de pêche et de chasse		5,669 25		5,669 25
Arrérages de rentes	275,000	2,205 95	333,475 75	2,055 15
Redevances pour concessions de prises d'eau		1,249 40		1,249 40
Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale		29,165 54		28,765 54
— — de créances ordinaires		154,202 55		98,542 95
Produits de la calamine		7,500 "		7,500 "
— des sablières et mines (forêts exceptées)		2,582 26		2,526 56
TOTAUX fr.	5,105,000	5,892,455 65	5,892,455 65	5,614,978 10

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

ments effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE	APUREMENT DES RESTES			COMPARAISON		Observations.
En 1860.	TOTAL		A RECOURIR	ARTICLES annulés et sommes portées en surséance indéfinie	DROITS reportés à l'exercice suivant,		des évaluations avec les recouvrements.		
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat		mis à la charge des receveurs.	à recourir sur les débiteurs	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
66,273 18	2,457,401 25	2,457,401 23	172,004 14	1,182 41	"	170,821 73	"	227,401 23	
"	6,830 00								
"	1,080 "								
"	78,497 40								
"	497,041 37								
22 68	31,250 79								
"	"	"							
"	95,240 "								
"	1,132 "	920,574 53	"	"	"	"	"	320,574 53	
106 "	85,748 "								
"	4,911 00								
"	975 "								
"	55 58								
"	157 96								
"	124,525 00								
"	1,530 74								
"	"								
1,672 11	47,020 04								
637 60	78,485 74								
"	24,403 70								
"	5,660 25								
152 82	2,205 95	206,022 63	36,553 10	293 52	"	36,250 58	"	21,022 63	
"	1,249 40								
"	28,763 34								
"	98,342 95								
"	7,500 "								
55 90	2,582 26								
68,920 29	3,683,898 39	3,683,898 39	208,557 24	1,475 93	"	207,081 31	"	578,898 39	

CAPITAUX ET REVENUS. —

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Prix de vente de biens immeubles.	Loi du 27 mai 1837.	"	"	"
	— du 30 juin 1840.	"	"	5,725 08
	— du 10 avril 1841.	"	"	4,960 07
	— du 11 juin 1855.	"	"	2,550 "
	— du 8 juillet 1858.	"	"	15,550 "
	— du 9 juillet 1858.	"	117,400 66	"
	— du 20 mai 1859.	"	"	"
	Autres aliénations.	"	"	1,048 02
	Produits des successions en déshérence	18 52	1,427 58	59 75
	nets des épaves.	65 11	43 50	970 58
Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc. .		"	4,372 75	"
Domaines. (Valeurs capitales.)	provenant du Département des Finances	4 60	11,551 42	137 25
	— — de la Guerre.	33,451 07	37,070 21	5,228 07
	— — de la Justice.	1,241 42	3,785 48	10,071 90
	— — des Travaux publics.	12,826 90	2,157 28	6,126 20
	— — de l'Intérieur	18 "	1,958 50	"
	— — des Affaires Étrangères.	797 45	"	6,173 "
Remboursement de capitaux	du fonds de l'industrie nationale	2,500 "	"	"
	de créances ordinaires	5,846 57	15,158 57	"
Rachat et transfert de rentes		170 12	"	"
Transactions en matière domaniale		"	1,500 "	600 "
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions		66 61	3,995 70	11 76
Refournissement pour moins value de mobilier (bacs et bateaux). .		"	"	"
Produit d'objets saisis et confisqués		124 40	132 15	684 53
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis.		"	"	"
A REPORTER. fr.		57,130 77	200,406 80	59,684 11

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT	LIÈGE	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget
"	"	"	"	797 94	2,359 88	3,157 82	860,788 27
"	"	"	"	"	"	5,725 98	
"	"	"	"	"	"	4,060 07	
"	16,069 35	"	"	"	41 35	19,560 70	
"	"	8,007 19	"	"	"	23,557 19	
"	"	"	"	"	"	117,466 66	
"	"	"	9,000 55	"	"	9,000 55	
1,713 84	39,090 91	2,307 07	183 73	"	97,326 22	142,570 30	
24,582 42	17 "	89 "	284 "	84 18	62 "	26,604 45	
"	"	"	"	"	"	1,088 19	
"	"	"	"	"	"	4,372 75	
24 70	891 80	576 "	"	"	"	12,065 77	
28,187 16	12,251 25	57,844 03	20,406 05	62 55	7,568 45	202,057 82	
25,757 48	257 00	927 02	235 80	72 03	1,155 20	41,502 25	
705 25	1,905 65	291 "	466 55	"	755 24	25,504 07	
200 "	"	"	55 50	535 40	"	2,767 40	
"	"	"	"	"	"	0,970 45	
"	1,000 "	"	"	"	"	3,500 "	
24,218 57	"	124,580 09	2,431 40	"	"	172,355 20	
"	466 72	"	500 52	1,124 71	272 70	2,545 57	
"	"	2,678 "	"	"	59 04	4,857 04	
11,807 92	2,057 70	1,793 54	"	"	7 05	19,740 08	
1,763 35	"	3,350 50	"	"	"	5,113 85	
10 84	464 97	228 70	137 50	26 85	50 "	1,859 94	
"	"	1,423 38	"	"	5 70	1,429 08	
117,061 53	76,253 25	204,095 02	53,820 40	2,703 68	100,622 81	860,788 27	860,788 27

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT. fr.		57,150 77	200,406 80	59,684 11
Forêts	Prix de vente de coupes de bois (décime compris)	"	588,788 "	"
	— de chablis, bois de délit et d'élagages	"	125,619 05	2,005 "
	— d'objets saisis et confisqués	"	"	"
	— de glandée, panage, foin et herbages	"	"	"
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts	"	4,298 17	"
	— du droit de chasse	"	"	"
	— — de pêche (baux et licences).	"	900 "	"
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerai	"	1,225 47	"
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage	"	"	"
	Indemnités pour carbonisation.	"	"	"
Dépendances des chemins de fer	Locations des terrains réservés par l'administration du chemin de fer.	2,119 "	820 70	1,068 07
	— de cafés-restaurants	3,950 60	2,510 "	1,600 "
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	317 "	1,152 "	1,542 80
	— de vidanges	1,758 "	"	50 "
	— de bâtiments	75 "	"	166 67
	Argent non réclamé	"	675 46	"
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	"	4 80	2,805 95
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	2,863 70	50 "	"
	— d'objets non réclamés	"	3,779 40	"
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	166 "	145 "	3,351 26
Établisse- ments et services régis par l'État.	École militaire. — Pensions des élèves	1,200 "	49,017 54	1,400 "
	École vétérinaire. { Pensions des élèves.	"	27,025 85	"
	— { — d'animaux malades.	"	5,491 91	"
	— { Produit des ventes d'objets divers	"	2,117 08	"
	Établissements de Ruysselede et de Beernem	3,546 80	35,073 70	110,003 74
	— { Produit de la vente des chevaux réformés	40 "	"	"
	Haras . . { — des saillies des étalons au dépôt central	"	"	"
	— { — d'objets divers.	"	"	"
	Bénéfices de la fonderie de canons.	"	"	"
	Abonnements au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	828 "	2,028 "	1,494 "
	— au <i>Bulletin du Musée de l'industrie</i>	"	3,000 "	"
	— au <i>Recueil spécial des brevets d'invention</i>	"	608 60	"
	Produit du <i>Moniteur</i>	"	5,000 "	"
Maison de correction de Saint-Bernard. — Produit des vidanges.		4,750 "	"	"
A REPORTER. fr.		78,753 87	1,057,801 51	185,773 60

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

*des recouvrements effectués.*DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget
117,061 53	76,255 25	204,095 92	53,829 40	2,705 68	100,622 81	860,788 27	860,788 27
"	45,125 02	84,092 46	20 "	216,058 65	51,611 56	985,695 47	
"	"	56 60	"	262 30	"	127,040 95	
"	"	"	"	23 29	"	23 29	
"	"	7,009 80	"	"	"	7,009 80	
"	"	12 "	"	120 "	100 "	4,550 17	
"	"	850 78	"	2,497 "	862 "	4,209 78	1,162,079 60
"	65 "	"	"	891 "	"	1,856 "	
"	"	1,255 94	"	440 95	20,759 52	23,081 88	
"	"	"	"	5,690 51	"	5,690 51	
"	"	"	"	1,441 75	"	1,441 75	
2,726 86	806 08	1,509 81	459 55	"	255 "	10,185 07	
5,050 "	2,222 "	16,102 98	"	"	"	29,455 58	
1,444 "	2,955 "	1,109 50	15 "	"	715 "	9,228 50	
97 "	55 "	15 "	"	"	"	1,961 "	
"	"	"	"	"	"	241 67	106,250 42
"	"	"	"	"	"	675 46	
5,288 07	2,226 40	14,749 74	15,929 27	"	"	59,005 15	
"	"	"	"	"	"	2,895 70	
"	"	"	"	"	"	5,779 40	
5,206 90	567 70	1,251 75	182 50	"	"	8,849 11	
1,600 "	2,400 "	5 000 "	"	1,400 "	2,200 "	62,217 54	
"	"	"	"	"	"	27,023 85	
"	"	"	"	"	"	5,491 91	
"	"	"	"	"	"	2,117 08	
6,154 80	11,559 88	9,029 20	2,542 "	1,311 20	4,247 60	185,068 92	
"	"	"	"	"	510 "	550 "	
"	"	"	"	"	455 "	455 "	
"	"	"	"	"	11 "	11 "	328,262 94
"	"	20,740 06	"	"	"	20,746 06	
1,764 "	2,568 "	1,992 "	1,218 "	1,176 "	2,070 "	15,144 "	
"	"	"	"	"	"	5,000 "	
"	"	"	"	"	"	698 60	
"	"	"	"	"	"	5,000 "	
"	"	"	"	"	"	4,759 "	
140,504 06	146,621 55	566,659 54	55,975 72	254,016 51	195,405 29	2,467,401 25	2,467,401 25

CAPITAUX ET REVENUS. — ENRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT. fr.		78,755 87	1,057,801 51	185,775 60 ₂
<i>Produits divers et acci- dentels.</i>	Produits des examens et visa des diplômes	945 50	1,756 98	544 87
	— des diplômes des artistes vétérinaires	"	1,080 "	"
	— des brevets d'invention	1,550 "	53,850 "	730 "
	— des jeux de Spa.	"	"	"
	— du quart des salaires sur transcriptions	2,518 43	5,943 87	5,642 54
	— de la taxe perçue conformément à l'art. 3 de la conven- tion littéraire faite avec la France	"	"	"
	— des examens universitaires	"	59,910 "	"
	Restitutions volontaires	"	"	"
	Indemnités pour remplacement.	4,703 "	10,090 "	6,515 "
	— pour décharge de la responsabilité du remplaçant . .	150 "	1,260 84	"
	— pour construction d'usines (forêts exceptées). . . .	"	75 "	"
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	5 "	9 58	"
	Restitution de parts d'amendes indûment attribuées. . .	12 51	"	"
	Excédant de droits d'encan sur les frais d'adjudication. .	10,469 18	56,134 64	9,656 94
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor. .	"	3 56	"
<i>Revenus des domaines.</i>	Produits de toute autre nature.	"	"	"
	Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris).	6,811 20	19,523 90	12,689 25
	Génie militaire. {	Location de biens-fonds et de bâtiments	30,460 05	1,974 42
		Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	647 "	6,134 70
		Fermages de pêche et de chasse	1,955 "	65 "
	Arrérages de rentes	165 62	142 09	"
	Redevances pour concessions de prises d'eau.	"	1 "	"
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale. . .	614 68	14,408 66	240 "
	— — de créances ordinaires	254 "	"	"
	Produits de la calamine.	"	"	"
	— des sablières et mines (forêts exceptées)	"	"	"
TOTAUX. fr.		139,811 ¹ / ₁₃	1,264,019 05	235,547 06

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÉGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
140,394 00	140,621 53	366,659 54	53,975 72	254,016 51	195,405 29	2,457,401 25	2,457,401 25
615 55	1,202 15	635 77	100 "	511 18	652 02	6,850 90	
"	"	"	"	"	"	1,080 "	
2,580 "	8,777 40	10,480 "	170 "	120 "	640 "	78,497 40	
"	"	497,641 37	"	"	"	497,641 37	
4,791 25	4,865 19	3,504 58	1,647 55	2,305 71	2,095 07	51,259 70	
"	"	"	"	"	"	"	
11,882 50	"	25,447 50	"	"	"	95,240 "	
"	20 "	1,100 "	"	10 "	2 "	1,152 "	929,574 55
5,791 "	26,828 "	12,948 "	3,378 "	4,500 "	11,505 "	85,748 "	
"	952 38	317 46	317 46	"	1,004 76	4,011 90	
"	500 "	500 "	"	"	100 "	975 "	
2 96	3 90	4 75	5 56	2 02	3 72	35 38	
"	"	60 35	"	28 50	47 60	157 96	
10,253 55	25,468 20	12,995 27	4,260 44	8,188 52	9,120 68	124,525 09	
1,466 57	"	62 45	"	5 75	1 65	1,550 74	
"	"	"	"	"	"	"	
2,287 51	1,252 50	2,828 18	1,500 84	277 25	949 72	47,020 04	
5,126 47	27,805 56	1,652 51	624 "	"	3,742 57	78,485 74	
10,565 50	6,541 "	"	481 50	"	36 "	24,405 70	
825 "	1,785 75	"	"	"	142 50	5,660 25	
217 66	200 08	41 52	960 95	248 58	229 65	2,205 95	
"	1,068 40	"	"	"	180 "	1,240 40	296,922 65
"	"	15,500 "	"	"	"	28,763 54	
5,026 69	720 "	92,902 26	"	1,440 "	"	98,542 95	
"	"	7,500 "	"	"	"	7,500 "	
"	855 03	1,486 17	"	" 55	60 51	2,582 26	
190,601 85	255,444 85	1,040,914 26	67,509 82	251,542 17	224,707 62	5,685,898 59	5,685,898 59

CAPITAUX ET REVENUS. —

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1859.	1858.
Domaines. (Valeurs capitales.)	Loi du 22 décembre 1822	.	3,736 58
	— du 27 mai 1837	3,157 82	2,755 17
	— du 30 juin 1840	5,723 98	16,442 68
	— du 10 avril 1841	4,900 07	.
	Prix de vente de biens immeubles. — du 11 juin 1853	19,560 70	117,008 45
	— du 8 mai 1858.	.	4,000 .
	— du 8 juillet 1858	23,357 19	4,981 45
	— du 9 juillet 1858	117,406 06	.
	— du 26 mai 1859	9,099 55	.
	Autres aliénations	142,570 30	155,079 09
	Produits { de successions en déshérence.	20,604 45	25,046 06
	{ nets des épaves.	1,088 10	507 .
	Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.	4,372 75	5,567 05
	provenant du Département des Finances	12,965 77	1,969 40
	— — de la Guerre	202,057 83	55,415 08
	— — de la Justice	41,502 25	14,256 67
	Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage — — des Travaux publics.	25,304 07	13,801 21
	— — de l'Intérieur.	2,767 40	1,141 45
	— — des Affaires Étrangères.	6,070 45	2,768 .
	Remboursement de capitaux { du fonds de l'industrie nationale	3,500 .	62,259 12
	{ de créances ordinaires	172,255 20	186,254 03
	Rachat et transfert de rentes.	2,543 57	1,075 75
	Transactions en matière domaniale.	4,837 04	5,000 .
	Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris.	19,740 08	434,066 14
	Refournissement pour moins value de mobilier (bacs et bateaux).	3,113 85	91 50
	Produits d'objets saisis et confisqués	1,859 94	2,461 99
	Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis.	1,429 08	1,538 32
A REPORTER. fr.		800,788 27	1,119,953 97

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1859.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1859.
EN PLUS.	EN MOINS.	
•	3,750 58	
402 65	•	
•	10,718 70	
4,980 07	•	
•	97,447 75	La récapitulation des différences signalées ci-contre, donne en plus une somme de fr. 20,999 04 c ² , due à la vente faite en exécution de la loi du 8 juillet 1858.
•	4,000 •	
18,375 74	•	
117,466 66	•	
9,099 55	•	
•	15,409 60	
657 40	•	Différence insignifiante, alors surtout qu'il s'agit de produits essentiellement éventuels.
581 19	•	
•	1,194 30	
10,996 37	•	
146,642 74	•	
27,265 58	•	La différence en plus de fr. 200,951 65 c ² que présente l'ensemble de ces produits, s'explique par les variations que leur nature accidentelle leur fait subir. — Leur comparaison pour les années 1857 et 1858 présentait une différence en moins de fr. 41,729 22 c ² .
11,412 86	•	
1,625 95	•	
4,202 45	•	
•	58,759 12	En 1858, il y avait eu une augmentation de fr. 59,983 87 c ² , résultant du remboursement intégral de plusieurs créances.
•	13,998 83	Différence insignifiante.
567 84	•	La nature tout à fait accidentelle de ces produits explique les variations considérables qu'ils subissent.
•	162 96	
•	414,326 06	
5,022 35	•	Cette différence en plus provient du renouvellement des baux de location opérés en 1850.
•	602 05	Produits insignifiants et éventuels.
•	109 24	
350,279 40	618,445 19	

CAPITAUX ET REVENUS. — ENRE

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1859.	1858.
	REPORT. fr.	860,788 27	1,119,953 97
Forêts	Prix de vente de coupes de bois (décime compris)	985,695 47	891,915 93
	— de chablis, bois de délits et d'élagages	127,940 95	98,515 17
	— d'objets saisis et confisqués.	25 29	180 82
	— de glandée, panage, foin et herbages	7,009 80	21,185 20
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts	4,550 17	4,124 05
	— du droit de chasse.	4,300 78	4,250 78
	— — de pêche (baux et licences)	1,856 .	1,928 .
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral	25,681 88	9,448 08
	Redevances pour construction d'usines et droits d'usage	5,690 51	5,456 90
	Indemnités pour carbonisation	1,441 75	1,562 .
Dépendances des chemins de fer.	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer	10,185 07	11,175 32
	— de cafés-restaurants	29,455 58	28,145 65
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	9,228 50	16,594 05
	— de vidanges	1,961 .	910 .
	— de bâtiments	241 67	574 84
	Argent non réclamé	675 46	2,089 81
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	59,005 15	45,187 92
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	2,895 70	2,154 50
	— d'objets non réclamés	3,779 40	4,171 50
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	8,840 11	7,150 55
Établissements et services régis par l'État.	École militaire. — Pensions des élèves	62,217 54	70,565 91
	École vétérinaire. { Pensions des élèves	27,023 85	26,017 50
	— { — d'animaux malades	5,491 91	6,056 48
	— { Produit des ventes d'objets divers.	2,117 08	1,597 78
	Écoles de réforme de Ruyssede et de Beernem	185,068 92	250,409 91
	Haras . . { Produit de la vente des chevaux réformés	550 .	2,000 .
	— { — des saillies des étalons au dépôt central	455 .	470 .
	— { — d'objets divers	11 .	47 54
	Bénéfices de la fonderie de canons	20,746 06	27,500 57
	Abonnements au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	15,144 .	16,416 .
	— au <i>Bulletin du Musée de l'industrie</i>	3,000 .	3,000 .
	— au <i>Recueil spécial des brevets d'invention</i>	698 60	1,786 80
	Produit du <i>Moniteur</i>	3,000 .	3,000 .
	Maison de correction de Saint-Bernard. — Produit des vidanges.	4,759 .	6,505 .
A REPORTER. fr.		2,457,401 25	2,698,000 51

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1859.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1859.
EN PLUS.	EN MOINS.	
539,279 40	618,445 19	
95,779 52	"	Cette augmentation est due à la hausse du prix du bois.
29,625 78	"	
"	137 55	Produit accidentel et insignifiant.
"	14,173 40	Il y avait eu, en 1858, une augmentation de fr. 13,232 33 c., qui ne s'est pas soutenue.
406 14	"	Différences insignifiantes.
"	30 "	
"	72 "	
14,253 80	"	Cette augmentation a eu pour cause l'activité des extractions de minéral de fer.
253 61	"	Différences insignifiantes.
"	120 25	
"	988 25	
1,289 05	"	
"	7,165 75	
1,042 "	"	
"	155 17	Dans leur ensemble ces produits, tout à fait éventuels, donnent une différence en moins de fr. 9,490 71 c. — En 1858, il y avait une différence en plus de fr. 18,003 98 c.
"	1,416 55	
"	4,184 79	
750 20	"	
"	592 10	
1,718 56	"	
"	17,146 37	Il y a eu, en 1858, un plus grand nombre d'élèves, ce qui avait donné lieu à une augmentation de fr. 17,037 97 c.
1,006 53	"	Produits éventuels.
"	564 57	
719 50	"	
"	67,340 99	Il y a eu, en 1858, des recettes extraordinaires qui ont donné une augmentation de fr. 175,131 85 c.
"	1,450 "	Produits éventuels.
"	15 "	
"	36 54	
"	6,754 51	Ce produit dépend de l'importance des commandes.
"	1,272 "	Diminution du nombre des abonnés.
"	"	
"	1,088 20	Même observation.
"	"	
"	1,746 "	En 1858, il y avait eu une augmentation de fr. 1,626 25 c.
504,093 68	744,692 96	

CAPITAUX ET REVENUS. — ENRE

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1889.	1888.
	Report. fr.	2,457,401 25	2,608,000 51
Produits divers et accidentels.	Produits des examens et visa des diplômes	0,850 90	8,040 82
	— des diplômes des artistes vétérinaires	1,080 "	1,567 50
	— des brevets d'invention.	78,497 40	72,576 54
	— des jeux de Spa	497,641 37	404,992 18
	— du quart des salaires sur transcriptions.	31,259 79	50,998 69
	— de la taxe perçue conformément à l'art. 3 de la convention littéraire faite avec la France	"	"
	— des examens universitaires	95,240 "	105,517 50
	Restitutions volontaires	1,152 "	285 00
	Indemnités pour remplacement	85,748 "	71,011 35
	— pour décharge de la responsabilité du remplaçant.	4,911 90	1,396 02
	— pour construction d'usines (forêts exceptées).	975 "	725 "
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	35 38	66 05
	Restitutions de parts d'amendes indûment attribuées	157 96	178 16
	Excédant de droits d'encan sur les frais d'adjudication.	124,525 00	128,955 62
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor	1,530 74	127 27
Revenus des domaines.	Produits de toute autre nature.	"	32 42
	Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris).	47,020 04	47,508 14
	Génie militaire. { Location de biens-fonds et de bâtiments	78,485 74	67,927 08
	{ Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	24,403 70	12,769 85
	{ Fermages de pêche et de chasse	5,669 25	3,988 80
	Arrf. ages de rentes.	2,205 05	2,057 51
	Redevances pour concessions de prises d'eau	1,249 40	1,355 57
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	28,765 34	50,095 71
	— — de créances ordinaires	98,542 95	77,197 18
	Produits de la calamine.	7,500 "	7,500 "
	— des sablières et mines (forêts exceptées)	2,582 26	1,457 16
TOTAUX. fr.		3,685,808 30	3,774,997 31

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1859.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1859.
EN PLUS.	EN MOINS.	
504,093 68	744,692 96	
•	1,218 92	Ces produits varient selon le nombre d'élèves qui se présentent aux examens.
•	287 50	
5,920 86	•	Cette augmentation est le résultat de la progression des annuités.
92,649 19	•	Ce produit est trop aléatoire pour que ses variations doivent être expliquées.
261 10	•	Différence insignifiante.
•	•	
•	8,377 50	Le produit de 1858 était fort élevé ; il ne s'est pas soutenu.
848 10	•	Produit accidentel.
13,856 05	•	S'explique par le plus grand nombre de remplaçants fournis en 1859.
3,514 98	•	
250 •	•	Produit accidentel.
•	31 57	Id.
•	20 20	Id.
•	4,450 55	Produit proportionné à l'importance des adjudications.
1,412 47	•	Produits accidentels.
•	52 42	
411 90	•	Différence insignifiante.
10,558 06	•	Ces augmentations ont pour cause le résultat favorable des adjudications faites en 1859.
11,633 87	•	
1,680 45	•	
168 44	•	
•	86 17	Différences insignifiantes.
•	1,352 57	
21,145 77	•	Les recouvrements de ce produit sont subordonnés aux termes de remboursement fixés dans les contrats.
•	•	
925 10	•	Produit accidentel.
669,511 22	760,410 14	
91,098 92		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recouvre

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	170,000 »	»	155,190 54
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	790,000 »	»	745,552 19
— des actes des commissariats maritimes	50,000 »	»	40,605 58
— des droits de chancellerie	55,000 »	»	29,985 »
— — de pilotage et de fanal	620,000 »	»	748,246 95
— de la fabrication des monnaies de cuivre	180,000 »	»	201,547 10
Chemin de fer rhénan, — Dividendes.	252,500 »	»	188,000 »
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale	450,000 »	»	205,148 22
TOTAUX fr.	2,527,500 »	»	2,361,275 38

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

ments effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1859.	En 1860.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
57,855 91	75,356 43	"	133,190 34	"	56,809 66	"	
745,552 19	"	"	745,552 19	"	44,447 81	"	
40,605 58	"	"	40,605 58	"	394 42	"	
27,881 50	2,103 50	"	29,985 "	"	5,015 "	"	
748,240 95	"	"	748,246 95	"	"	128,246 95	
175,095 42	28,451 68	"	201,547 10	"	"	21,547 10	
"	188,000 "	"	188,000 "	"	44,500 "	"	
"	265,148 22	"	265,148 22	"	184,851 78	"	
1,802,215 55	559,050 83	"	2,361,275 38	"	316,018 67	140,794 05	
					166,224 02		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1859.	1858.
Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets)	133,190 34	161,995 89
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	745,552 19	776,211 89
— des actes des commissariats maritimes	49,605 58	55,158 91
— des droits de chancellerie	29,985 »	40,940 50
— — de pilotage et de fanal.	748,246 95	757,017 60
— de la fabrication des monnaies de cuivre	201,547 10	183,291 20
Chemin de fer rhénan. — Dividendes	188,000 »	187,500 »
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale	265,148 22	288,614 80
TOTAUX. fr.	2,361,275 38	2,448,710 79

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1859.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1859.
EN PLUS.	EN MOINS.	
•	28,805 55	Produit variable.
•	30,659 70	Cette diminution n'est qu'apparente ; en 1859, un capital de 2,000,000 de francs de la dette à 4 1/2 p. 0/0 a été réalisé et placé en bons du trésor. Les intérêts de ces bons, s'élevant à 45,000 francs, n'ayant pu être touchés qu'en 1860, ont été rattachés à ce dernier exercice.
•	3,533 53	Produit variable.
•	10,955 50	Même explication.
•	8,770 65	Ce produit varie suivant le plus ou le moins de mouvement dans les ports.
18,235 90	•	Le produit de 1858 et celui de 1859 sont le résultat de la fabrication, au moyen d'un crédit égal de 150,000 francs, alloué au Budget de chacune de ces deux exercices. Toutefois l'augmentation que l'on constate au profit de 1859, est due au prix plus avantageux de la matière employée pour la fabrication.
500 •	•	L'État possède 4000 actions du chemin de fer Rhénan, de 250 thalers de Prusse chacune, faisant ensemble un capital de 1,000,000 de thalers. Le dividende pour chacune des deux années 1858 et 1859, a été de 5 p. 0/0, soit 50,000 thalers ; la différence de 500 francs, qui se constate en faveur du dernier exercice, provient de ce que l'on a obtenu fr. 3.76 par thaler, tandis que, pour l'exercice précédent, le thaler n'a pu être négocié qu'au taux nominal de fr. 3.75.
•	23,466 58	Le rapport publié pour l'année 1859 sur les opérations et la situation de la Banque constate le développement progressif des affaires de cet établissement. Mais il mentionne en même temps que l'ensemble des produits présente une réduction qui provient de la diminution des opérations en prêts sur fonds publics et en bons du trésor, et aussi de la réduction du chiffre des fonds publics consolidés.
18,755 90	106,101 31	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recouvre

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Prix d'instruments à l'usage des employés de l'administration des contributions	5,000 •	851 75	851 75
Frais de perception des centimes provinciaux	125,000 •	62,540 08	143,401 84
— — communaux		80,861 76	
TOTAUX. fr.	128,000 •	144,253 50	144,253 50

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

ments effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1859.	En 1860.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
851 75	.	851 75	851 75	.	2,148 25	.	
59,920 34	2,619 74	62,540 08	145,401 84	.	.	18,401 84	
70,572 24	4,289 52	80,861 76					
157,344 35	6,900 26	144,253 59	144,253 50	.	2,148 25	18,401 84	
					10,255 59		

REMBOURSEMENTS. — CON

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Prix d'instruments à l'usage des employés de l'administration des contributions. .	616 »	30 »	10 »
Frais de perception des centimes provinciaux	4,991 78	12,250 68	6,815 51
— — communaux	7,362 84	20,467 01	10,272 11
TOTAUX. fr.	12,970 62	32,747 69	17,095 62

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.
55 .	68 25	52 .	.	.	40 50	851 75	851 75
7,087 76	15,795 78	9,005 61	2,050 48	3,115 98	2,841 50	62,540 08	145,401 84
10,508 51	9,959 51	11,689 12	2,789 27	3,526 43	4,506 96	80,861 76	
17,651 27	25,801 54	21,326 75	4,828 75	6,642 41	7,188 96	144,253 59	144,253 59

REMBOURSEMENTS. — CON

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1889.	1888.
Prix d'instruments à l'usage des employés de l'administration des contributions	851 75	709 35
Frais de perception des centimes provinciaux	62,540 08	61,851 08
— — communaux	80,861 76	78,548 44
TOTAUX. fr.	144,255 59	140,908 85

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1850.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1850.
EN PLUS.	EN MOINS.	
142 42	,	L'augmentation des frais de perception des centimes provinciaux et communaux est la conséquence de la progression des recettes.
689 "	,	
2,515 52	,	
3,344 74	,	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recouvre

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1859.	
				PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.		
Reliquats de comptes ar- rêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.	Débets des comptables.	Forcements en recette	50,000	21,639 41	508,145 39	269 91	
		Recouvrements divers		176 25		176 25	
	Soldes de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes			• 15		• 15	
	Actes de chargement de divers chefs			76 09		76 09	
Déficits des comptables.	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements . . .			479,589 80		7,154 51	
	— divers			6,661 69		38 26	
Recouvrements d'avances fai- tes par les di- vers Départe- ments	Ministère des Finances.	Frais de poursuites et d'instances	430,000	2,886 57	562,817 37	2,871 12	
		Frais de surveil- lance de bois appartenant		aux communes et aux hospices.		199,547 35	185,257 70
				aux acquéreurs de bois domai- niaux		1,256 09	1,256 09
		Remboursement et dégrèvement de contribu- tions		892 84		892 84	
		5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie).		11,214 05		11,214 05	
		Retenues pour frais de perception des revenus provinciaux		6,018 08		6,015 06	
		Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. %.		•		•	
		Remboursement des frais d'impression des pro- cès-verbaux de coupes usagères		12 50		12 50	
		Frais de justice en matière criminelle et correc- tionnelle.		159,505 56		159,505 56	
	Ministère de la Justice.	— en matière de simple police.		101,099 55		101,099 55	
		— militaire		848 07		848 07	
		Frais d'entretien de mendiants		•		•	
	Ministère de l'Intérieur.	Frais de justice en matière de garde civique		3,061 75		3,061 75	
		Remboursement du traitement du commissaire près des jeux de Spa		4,585 54		•	
	Ministère des Travaux publics.	Canal de la Campine.		Annuités des propriétaires rive- rains		•	•
				Rachat des annuités		•	•
		Frais de la réparation de dégâts, exécutée d'office		26 25		26 25	
		Frais de surveillance de travaux publics concédés.		64,095 04		40,704 •	
— d'entretien de routes concédées		27,970 57	27,970 57				
TOTAUX. fr.			460,000	1,070,960 76	1,070,960 76	557,248 06	

REMBOURSEMENTS. — ENRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
<i>Reliquants de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Débets des comptables. { Forcements en recette	99 34	86 13	23 95
	{ Recouvrements divers	"	119 72	"
	Solles de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes	"	"	15
	Actes de chargement de divers chefs	" 44	" 11	"
<i>Déficits des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements . . .	-4,100 "	"	"
	— divers	"	"	38 26
<i>Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.</i>	Frais de poursuites et d'instances	643 27	135 63	58 "
	Frais de surveillance de bois appartenant { aux communes et aux hospices.	2,141 "	4,808 "	1,947 10
	{ aux acquéreurs de bois domaniaux	"	"	"
	Ministère des Finances. Remboursement et dégrèvement de contributions	11 64	"	"
	5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie).	1,107 17	2,004 15	541 "
	Retenues pour frais de perception des revenus provinciaux	757 21	1,576 62	1,479 16
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. %	"	"	"
	Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères	"	"	"
	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle	10,609 55	30,050 86	15,670 45
	Ministère de la Justice. — en matière de simple police	8,955 16	23,660 65	6,277 63
	— militaire	56 95	223 64	59 50
	Frais d'entretien de mendiants	"	"	"
	Ministère de l'Intérieur. Frais de justice en matière de garde civique	651 50	813 93	56 14
	Remboursement du traitement du commissaire près des jeux de Spa	"	"	"
	Canal de la Campine. Annuités des propriétaires riverains	"	"	"
	Rachat des annuités	"	"	"
	Frais de la réparation de dégâts, exécutée d'office	26 25	"	"
	Frais de surveillance de travaux publics concédés	100 "	24,450 "	1,012 "
	Frais d'entretien de routes concédées	"	"	"
TOTAUX. fr.		20,259 26	80,909 46	27,163 34

GISTREMENT ET DOMAINES.

*des recouvrements effectués.*DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget
25 00	15 50	8 57	3 45	1 50	5 78	271 51	9,651 06
2 42	"	"	"	48 76	5 55	176 25	
"	"	"	"	"	"	15	
"	"	"	73 84	1 70	"	76 09	
"	"	"	4,983 80	"	"	9,088 80	
"	"	"	"	"	"	58 26	
"	840 87	6 85	47 01	1,145 02	"	2,886 57	546,675 47
2,703 "	28,567 15	24,104 28	2,525 34	73,625 66	57,572 94	197,794 47	
"	"	13 30	"	615 19	627 51	1,256 09	
"	20 82	278 75	124 90	407 55	49 40	892 84	
550 95	1,801 20	5,535 50	260 65	850 84	782 70	11,214 05	
580 55	"	"	"	362 59	1,255 15	6,018 08	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	12 30	"	12 50	
15,549 75	50,104 78	11,270 61	8,942 57	5,762 59	15,544 64	150,505 56	
7,104 81	25,752 30	12,225 77	5,590 05	5,657 62	8,077 56	101,099 55	
47 64	116 50	40 21	250 58	54 05	50 "	848 07	
"	"	"	"	"	"	"	
577 26	525 54	514 24	4 22	55 11	87 81	5,061 75	
"	"	4,585 54	"	"	"	4,585 54	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	26 25	
6,500 "	6,592 "	8,570 "	"	"	2,900 "	49,704 "	
"	3,525 "	24,447 57	"	"	"	27,970 57	
31,250 85	97,666 75	89,205 66	20,615 50	86,558 08	84,756 84	556,324 55	556,324 55

REMBOURSEMENTS. — ENRE

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1859.	1858.
Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.	Débets des comptables. { Forcements en recette.	271 51	41,224 76
	{ Recouvrements divers	176 25	45 28
	Soldes de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes	• 15	6 80
	Actes de chargement de divers chefs	76 00	38 10
Déficits des comptables.	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	9,088 80	•
	— divers.	38 26	524 01
Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.	Frais de poursuites et d'instances	2,886 57	5,000 50
	Frais de surveillance de bois appartenant { aux communes et aux hospices	107,704 47	191,950 73
	{ aux acquéreurs de bois domaniaux	1,256 00	5,075 49
	Remboursement et dégrèvement de contributions.	802 84	329 74
	Ministère des Finances. 5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie)	11,214 05	10,917 27
	Retenues pour frais de perception des revenus provinciaux.	6,018 08	6,059 02
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. %	•	•
	Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères	12 30	13 20
	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle	150,505 56	157,267 48
	— — de simple police	101,009 53	95,767 52
	Ministère de la Justice. — militaire.	848 07	607 02
	Frais d'entretien de mendiants	•	•
	Frais de justice en matière de garde civique	3,061 75	2,295 08
	Ministère de l'Intérieur. Remboursement du traitement du commissaire près des jeux de Spa	4,585 54	•
	Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires riverains	•	•
		{ Rachat des annuités	•
		{ Frais de la réparation de dégâts, exécutée d'office	26 25
	Ministère des Travaux publics. Frais de surveillance de travaux publics concédés	49,704 •	59,648 22
	Frais d'entretien de routes concédées	27,970 57	22,314 35
TOTAUX. fr.		556,524 53	553,791 57

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1859.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1859.
EN PLUS.	EN MOINS.	
•	40,953 25	
152 97	•	
•	0 65	
37 99	•	
9,088 80	•	
•	285 75	
•	1,013 93	
5,854 74	•	
•	1,819 40	
565 10	•	
296 78	•	L'augmentation sur les frais de surveillance des bois appartenant aux communes et aux hospices, est due à l'extension de ces propriétés par suite de nouvelles acquisitions. La nature variable des autres produits ci-contre ne permet pas d'assigner une cause déterminée aux différences constatées en plus ou en moins.
•	40 94	
•	•	
•	• 90	
2,038 08	•	
7,552 21	•	
241 05	•	
•	•	
766 67	•	
4,585 54	•	
•	•	
•	•	
26 25	•	
10,055 78	•	Cette différence en plus est le résultat du recouvrement d'annuités arriérées.
5,656 22	•	Ce produit progresse en raison de l'extension donnée à ces voies de communication.
46,655 98	44,120 82	
2,535 16		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recouvre

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget
Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons pour achat de matières premières	a) 1,765,000 "	"	1,625,051 81
Remboursement par les provinces des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle	29,000 "	"	66,019 20
Recettes accidentelles	100,000 "	"	257,152 04
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées	70,000 "	"	69,460 49
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier	21,800 "	"	24,808 "
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	5,500 "	"	726 02
Recettes du chef d'ordonnances prescrites de l'année 1854	70,000 "	"	18,000 65
TOTAL	fr 2,059,500 "	"	2,059,208 09

- TRÉSOR PUBLIC.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

ments effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURVER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1859.	En 1860.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.				
856,451 95	786,599 86	"	1,635,051 81	"	141,068 19	"	a) L'évaluation primitive était de 765,000 francs; elle a été augmentée de 1,000,000 de francs, par la loi du 5 juin 1859, <i>Moniteur</i> n° 186, qui accorde un crédit supplémentaire de pareille somme, à l'effet de poursuivre, dans les prisons, le travail pour l'exportation.
25,162 09	"	"	25,162 09	40,857 11	5,857 91	"	
257,152 04	"	"	257,152 04	"	"	157,152 04	
44,409 75	25,059 76	"	69,469 49	"	550 51	"	
11,100 "	13,708 "	"	24,808 "	"	"	5,008 "	
"	726 92	"	726 92	"	2,775 08	"	
18,000 65	"	"	18,000 65	"	51,999 57	"	
1,172,250 44	826,094 54	"	1,998,350 08	40,857 11	201,109 06	140,160 04	
					60,949 02		

Détail des recouvrements effectués

SOLDES DE COMPTES ET RESTITUTIONS.	
Excédant de fonds mis à la disposition de divers comptables extraordinaires, et soldes de comptes divers.	5,487 49
Solde du compte des tolérances de la fabrication des monnaies d'argent en 1858	228 70
Restitutions de traitements, salaires, rations de fourrages, etc., indûment perçus; pertes d'armes et d'objets de casernement et remboursements divers	13,729 45
Restitution au Trésor de frais d'entretien et de transport d'indigents	101 16
Versements au Trésor pour régularisation de comptes	209 57
Recouvrements d'avances diverses faites par des agents diplomatiques et consuls belges à l'étranger	4,540 27
Restitution au Trésor, par application de l'article 40 de l'arrêté royal du 27 décembre 1847, sur le service des dépenses de l'Etat, des retenues opérées sur traitements, etc., en faveur des caisses des veuves et orphelins.	52 60
Retenues de 1 p. $\frac{1}{2}$ au profit du Trésor sur traitements et pensions.	9,964 54
Retenues de $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ sur les pensions des officiers de l'armée et de leurs veuves et orphelins, pour le service sanitaire	1,562 94
Abonnement de la province de la Flandre occidentale, pour le traitement de l'archiviste et de l'aide archiviste de cette province, pendant le 2 ^m e semestre de 1858 et l'année 1859	5,450 »
Abonnement du directeur de la fabrication des monnaies pour le traitement du surveillant des travaux d'affinage pendant les 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e trimestres de 1859	1,125 »
Restitutions anonymes	826 40
Remboursements d'avances faites au comité d'inspection et de surveillance des aliénés à Gheel	5,807 50
Remboursements d'avances faites au Ministère de la Justice pour le service d'exploitation agricole de St-Bernard, en 1857	1,200 »
Retenue sur le cautionnement d'un garde d'artillerie pour reliquat dû au Trésor	759 12
Troisième à-compte sur la somme de 15,500 francs formant la part de la ville de Louvain dans l'achat des terrains de la nouvelle prison centrale	3,575 »
Remboursement par un entrepreneur de travaux publics d'un à-compte sur le prix de travaux qu'il est dans l'impossibilité d'exécuter selon son contrat	861 50
Subside de la province d'Anvers pour la construction d'une infirmerie à Gheel, en 1858	2,500 »
Remboursement par la compagnie du chemin de fer de Dendre et Waes du montant de travaux faits par l'Etat sur la section de Bruxelles à Ternath	1,000 »
A REPORTER. fr.	54,361 13

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

à titre de recettes accidentelles.

REPORT. fr.	54,561 13	
Intérêts prescrits au profit du Trésor, pour cause de non-paiement dans les cinq années de l'échéance, Savoir :		
1° Dette à 2 1/2 p. 0/0, échéances de janvier et juillet 1854 fr.	748 51	
2° — à 5 p. 0/0, échéances de février et août 1853 et 1854	5,560 25	
3° — à 4 p. 0/0, échéance de janvier 1854.	180 »	
4° — à 4 1/2 p. 0/0 (conversion 1844), échéances de mai et novembre 1853	1,341 18	
5° — à 4 1/2 p. 0/0 (emprunt 1844), échéances de mai et novembre 1853.	911 25	
6° — à 4 1/2 p. 0/0 (conversion 1852), échéance de novembre 1853.	654 50	
7° — à 5 p. 0/0 (emprunt 1852), ld	550 »	
	7,725 60	
Montant d'une ordonnance prescrite sur les dépenses pour ordre de l'exercice 1854.	28 80	
Fractions de 1/2 centime négligées par le caissier de l'État du chef des coupons d'intérêts acquittés, en 1858, sur les obligations de 250 francs de capital de l'emprunt de 1844 à 4 1/2 p. 0/0	» 01	
		62,115 63
PRODUITS DIVERS.		
Produit de la vente des débris de cibles au polygone de Brasschaet.	158 50	
— — des feuilles du <i>Moniteur belge</i>	504 75	
Excédant du produit de la réalisation d'un capital de 7,202,800 francs en obligations à 4 1/2 p. 0/0, émises pour couvrir les remboursements de titres à 5 p. 0/0, en exécution de la loi de conversion du 28 mai 1856.	104,211 76	
Restant disponible, au 31 décembre 1858, du produit des examens universitaires	66,550 50	
Intérêts de capitaux de la dette publique appartenant au Trésor, SAVAIR :		
1° Semestres échus le 1 ^{er} janvier et le 1 ^{er} juillet 1859 du capital de fr. 25,076 47 c ^t à 2 1/2 p. 0/0, restant disponible du fonds de liquidation mentionné à l'article 64 du traité du 5 novembre 1852	626 90	
2° Semestres échus le 1 ^{er} mai et le 1 ^{er} novembre 1859 du capital de 41,500 francs à 4 1/2 p. 0/0, provenant des placements opérés pour couvrir les intérêts alloués en compte courant sur les fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires	1,867 50	
3° Semestres échus le 1 ^{er} mai et le 1 ^{er} novembre 1859 du capital de 55,700 francs à 4 1/2 p. 0/0, acquis au Trésor par suite de l'application de l'article 8 de la loi du 31 mars 1852	1,516 50	
	4,010 90	
		175,056 41
TOTAL. fr.		257,152 04

REMBOURSEMENTS.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1859.	1858.
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	1,623,051 81	1,571,091 07
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle	25,162 00	27,714 07
Recettes accidentelles	237,152 04	58,065 63
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées	69,469 40	69,469 49
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier	24,808 .	24,508 .
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances . . .	726 92	958 27
Recettes du chef d'ordonnances prescrites de l'année 1854.	18,000 63	27,987 63
TOTAUX. fr.	1,998,350 98	1,779,574 78½

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1859.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1859.																				
EN PLUS.	EN MOINS.																					
51,940 14	"	Les recettes dont il s'agit se forment du produit des ventes d'objets confectionnés dans les prisons au moyen de l'allocation portée annuellement au Budget du Ministère de la Justice et des crédits extraordinaires pour la fabrication d'objets destinés à l'exportation. Ces produits varient nécessairement suivant le plus ou le moins d'importance des fournitures faites par l'administration des prisons.																				
"	2,551 98	Les remboursements de cette nature, quoique exigés à partir de 1849, n'ont figuré pour la première fois au Budget des Voies et Moyens, sous la dénomination qui leur est propre, qu'en 1854; jusque-là, ils étaient portés dans les comptes comme recettes accidentelles. Toutefois, il est à remarquer que les recettes rattachées à chaque exercice ne comprennent que des créances arriérées dont le recouvrement a eu lieu pendant l'année de l'exercice. Les retards qu'éprouvent ces recouvrements proviennent de ce que le montant des créances dont il s'agit ne peut être réglé qu'après la clôture des exercices auxquels elles se rapportent. Les créances réglées jusqu'à l'époque où s'arrête le présent compte, se sont élevées, savoir : pour 1849, à fr. 34,357 38; pour 1850, à fr. 32,375 94; pour 1851, à fr. 35,122 94; pour 1852, à fr. 51,507 84; pour 1853, à fr. 28,088 55; pour 1854, à fr. 28,194 58; pour 1855, à fr. 28,045 44; pour 1856, à fr. 25,776 68; pour 1857, à fr. 25,634 09; pour 1858, à fr. 19,802 70, et pour 1859, à fr. 19,951 80.																				
171,083 40½	"	La dénomination de ces produits en indique le caractère incertain et dispense, par conséquent, de toute explication sur les différences qu'ils présentent d'une année à l'autre. Toutefois on croit devoir faire remarquer que l'augmentation importante que présente le produit de 1859 comparé à celui de 1858, provient notamment des bénéfices réalisés sur la négociation d'un capital de 7,202,800 francs en obligations à 4 ½ p. 0/0, émises pour couvrir les remboursements opérés en vertu de la loi du 28 mai 1856, et du transfert au profit du Trésor du solde disponible au 31 décembre 1858 du produit des examens universitaires.																				
"	"	Les abonnements dont il s'agit n'ont pas varié depuis plusieurs années; ils s'élèvent ainsi qu'il suit : <table><tr><td>Pour la province d'Anvers à</td><td>fr. 7,600 "</td></tr><tr><td>— de Brabant à</td><td>16,487 12</td></tr><tr><td>— de la Flandre occidentale à</td><td>7,933 33</td></tr><tr><td>— — orientale à</td><td>8,416 66</td></tr><tr><td>— de Hainaut à</td><td>3,533 53</td></tr><tr><td>— de Liège à</td><td>5,180 "</td></tr><tr><td>— de Limbourg à</td><td>3,753 54</td></tr><tr><td>— de Luxembourg à</td><td>7,285 71</td></tr><tr><td>— de Namur, à</td><td>9,500 "</td></tr><tr><td>TOTAL.</td><td>fr. 69,469 49</td></tr></table>	Pour la province d'Anvers à	fr. 7,600 "	— de Brabant à	16,487 12	— de la Flandre occidentale à	7,933 33	— — orientale à	8,416 66	— de Hainaut à	3,533 53	— de Liège à	5,180 "	— de Limbourg à	3,753 54	— de Luxembourg à	7,285 71	— de Namur, à	9,500 "	TOTAL.	fr. 69,469 49
Pour la province d'Anvers à	fr. 7,600 "																					
— de Brabant à	16,487 12																					
— de la Flandre occidentale à	7,933 33																					
— — orientale à	8,416 66																					
— de Hainaut à	3,533 53																					
— de Liège à	5,180 "																					
— de Limbourg à	3,753 54																					
— de Luxembourg à	7,285 71																					
— de Namur, à	9,500 "																					
TOTAL.	fr. 69,469 49																					
500 "	"	Ces abonnements pour 1858 se sont élevés, savoir : <table><tr><td>Pour la province d'Anvers à</td><td>fr. 5,220 "</td></tr><tr><td>— de Brabant.</td><td>5,524 "</td></tr><tr><td>— de la Flandre occidentale à</td><td>2,500 "</td></tr><tr><td>— — orientale à</td><td>4,000 "</td></tr><tr><td>— de Hainaut à</td><td>3,264 "</td></tr><tr><td>— de Liège à</td><td>1,200 "</td></tr><tr><td>— de Limbourg à</td><td>1,000 "</td></tr><tr><td>— de Luxembourg à</td><td>1,500 "</td></tr><tr><td>— de Namur à</td><td>2,500 "</td></tr><tr><td>TOTAL.</td><td>fr. 24,508 "</td></tr></table>	Pour la province d'Anvers à	fr. 5,220 "	— de Brabant.	5,524 "	— de la Flandre occidentale à	2,500 "	— — orientale à	4,000 "	— de Hainaut à	3,264 "	— de Liège à	1,200 "	— de Limbourg à	1,000 "	— de Luxembourg à	1,500 "	— de Namur à	2,500 "	TOTAL.	fr. 24,508 "
Pour la province d'Anvers à	fr. 5,220 "																					
— de Brabant.	5,524 "																					
— de la Flandre occidentale à	2,500 "																					
— — orientale à	4,000 "																					
— de Hainaut à	3,264 "																					
— de Liège à	1,200 "																					
— de Limbourg à	1,000 "																					
— de Luxembourg à	1,500 "																					
— de Namur à	2,500 "																					
TOTAL.	fr. 24,508 "																					
"	211 35	La différence que l'on constate en faveur de l'exercice 1859 provient de ce qu'il est ajouté à l'abonnement de la province de Limbourg, un premier à-compte de 500 francs, sur l'allocation de 3000 francs consentie pour frais d'ameublement de la nouvelle prison cellulaire de Hasselt.																				
"	9,987 02	Ce produit se compose de retenues opérées pour frais de gestion, sur les versements pour l'acquisition de rentes; les recettes rattachées à un exercice varient donc suivant l'importance de ces versements.																				
"	"	Sans explication.																				
251,526 54½	12,750 55																					
218,776 19½																						

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPE*Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recouvre*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Prix de vente de biens domaniaux (loi du 3 février 1843).	400,000 •	674,228 65	674,228 65

CIALES. — ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

ments effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1859.	En 1860.	TOTAL		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.		
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
640,849 56	24,370 27	674,228 63	674,228 63	"	"	274,228 63	

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉ*Développement, par province,*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Prix de vente de biens domaniaux (loi du 3 février 1845).	37,535 35	"	85,707 71

CIALES. — ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIEGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.
"	"	55,104 16	"	527,245 14	170,838 20	674,228 05	674,228 03

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉ

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1889.	1888.
Prix de vente de biens domaniaux (loi du 3 février 1845)	674,228 65	606,499 52

CIALES. — ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1859.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1859.
EN PLUS.	EN MOINS.	
67,720 11	.	

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1859.

DÉPENSES.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1859.	En 1860, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1858 u).						
Report de l'exercice 1858 à l'exercice 1859, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.						
Service de la dette.	I					
Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois.	"	17	56,305 71	56,305 71	36,305 71	.
EXERCICE 1859. (Compte définitif.)						
Service de la dette.	I.					
Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842.	"	1	300,000	300,000	150,000	150,000
Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842.	"	2	840,560	846,500	423,280	423,280
Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la dette publique, à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 63 du même traité.	"	3	5,502,040 78	5,502,040 78	2,751,320 30	2,751,320 50
Frais relatifs à cette dette	"	4	1,200	762 50	474	288 50
Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 francs, à 3 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1838, et du capital de 7,624,000 francs, émis en vertu des lois du 1 ^{er} mai 1842 et du 24 décembre 1846 (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1859)	"	5	2,338,902	2,338,902	2,338,902	"
Dotation de l'amortissement de ces deux dettes (mêmes semestres)	"	6	30,000	24,968 04	17,026 94	7,941 10
Frais relatifs aux mêmes dettes	"	7	1,500,000	1,500,000	750,000	750,000
Intérêts de l'emprunt de 30,000,000 de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1856	"	8	1,500	879 01	53 16	846 85
Dotation de l'amortissement de cet emprunt.	"					
Frais relatifs au même emprunt	"					
A REPORTER			10,520,892 78	10,514,802 33	0,431,126 40	4,083,675 84

PUBLIQUE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
30,305 71	"	"	"	"	"	
300,000 "	"	"	"	"	"	
846,560 "	"	"	"	"	"	
5,502,640 78	"	"	"	"	"	
762 50	"	"	437 50	"	"	
2,338,092 "	"	"	"	"	"	
24,968 01	"	"	5,051 96	"	"	
1,500,000 "	"	"	"	"	"	
870 01	"	"	620 00	"	"	
10,514,802 53	"	"	6,090 45	"	"	

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1859.	En 1860, jusqu'au 31 octob.
REPORT. fr.			10,520,892 78	10,514,802 53	0,451,126 49	4,083,675 84
Service de la dette (suite).	I (suite)					
Intérêts à 4½ p. % sur un capital de 95,442,852 francs, montant des obligations dont l'émission a été autorisée par la loi du 21 mars 1854 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1859) fr. 4,294,927 44						
Dotation de l'amortissement de cette dette (mêmes semestres) 954,428 52		9	5,240,555 70	5,240,555 70	5,240,555 70	•
Frais relatifs à la même dette		10	15,000 •	4,145 85	1,648 50	2,495 55
Intérêts de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4½ p. %, autorisé par la loi du 22 mars 1854 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1859) fr. 5,809,520 •						
Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à ½ p. % du capital (mêmes semestres) 423,280 •		11	4,252,800 •	4,252,800 •	4,252,800 •	•
Frais relatifs au même emprunt		12	15,000 •	2,692 17	1,144 56	1,547 01
Intérêts à 4½ p. %, sur un capital de 157,615,500 francs, montant des obligations émises en vertu des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1855 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1859) fr. 7,092,088 50						
Dotation de l'amortissement de cette dette à ½ p. % du capital (mêmes semestres) 788,070 50		13	7,880,765 •	7,880,765 •	7,880,765 •	•
Frais relatifs à la même dette		14	22,000 •	6,555 41	501 81	5,851 60
Intérêts à 4½ p. %, sur un capital de 24,582,000 francs, montant des obligations dont l'émission a été autorisée par la loi du 28 mai 1856 et par les arrêtés royaux du 21 mars et du 25 avril 1857 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1859) fr. 1,097,190 •						
Dotation de l'amortissement de cette dette, à ½ p. % du capital (mêmes semestres) 121,910 •		15	1,219,100 •	1,219,100 •	1,219,100 •	•
Frais relatifs à la même dette		16	2,500 •	520 12	62 81	266 51
Intérêts et frais présumés de la dette flottante		17	950,000 •	405,979 59	200 •	405,779 59
Frais de confection et d'émission des titres de l'emprunt de 45,000,000 de francs, à 4½ p. %		17 bis a)	90,000 •	49,035 97	•	45,910 97
Rentes viagères		18 b)	6,368 05	5,452 16	4,065 48	597 76
Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois.)		19	1,500,000 •	1,222,109 84	508,000 •	717,109 84
A REPORTER.			51,701,881 57	50,792,800 20	25,525,768 21	5,261,215 07

BLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		RÉCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
10,514,802 35	"	"	6,090 45	"	"	
3,240,533 70	"	"	"	"	"	
4,145 85	"	"	10,836 15	"	"	
4,232,800 "	"	"	"	"	"	
2,692 17	"	"	10,507 85	"	"	
7,880,765 "	"	"	"	"	"	
6,555 41	"	"	15,066 50	"	"	
1,219,100 "	"	"	"	"	"	
529 12	"	"	2,170 88	"	"	
405,979 59	"	"	544,020 41	"	"	
43,910 97	5,125 "	"	"	40,064 05	"	a) Crédit ouvert par la loi du 8 septembre 1859, <i>Moniteur</i> n° 253.
4,661 24	790 92	"	1,016 87	"	"	b) Le crédit primitif a été augmenté de 4,063 francs 48 c ^t par la loi du 30 mai 1859, <i>Moniteur</i> n° 169
1,222,109 84	"	"	277,890 16	"	"	
50,786,083 28	5,915 92	"	808,018 54	40,064 03	"	

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1859.	En 1860, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			51,701,881 57	50,792,800 20	25,525,708 21	5,261,215 07
Service de la dette (suite).						
Frais de surveillance à exercer sur les compagnies, au point de vue de cette garantie, en exécution des conventions.	"	20	4,500 "	4,500 "	2,750 "	1,750 "
Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée, sur une somme de fr. 10,517 34 c.	"	21	515 87	515 87	515 87	"
Redevance annuelle à payer au Gouvernement des Pays-Bas, en vertu des art. 20 et 25 du traité du 5 novembre 1842, pour l'entretien du canal de Ternouzen et de ses dépen- dances	"	22	105,820 10	105,820 10	"	105,820 10
Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du traité du 5 novembre 1842	"	23	21,164 02	21,164 02	"	21,164 02
Rente annuelle constituant le prix de cession du chemin de fer de Mons à Manage	"	25 ^{bis}	a) 672,330 "	672,330 "	336,165 "	336,165 "
Rémunérations.	II					
Pensions ecclésiastiques ci-devant tiercées						
— civiles et autres accordées avant 1830						
— civiques						
— des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de re- traite						
— militaires						
— de l'ordre de Léopold						
Marine. — Pensions militaires						
Pensions civiles.						
Affaires { Marine						
Étrangères. { Affaires Étrangères	"	24	b) 6,287,000 "	6,227,055 75	5,573,402 43	2,596,631 56
Justice { Ecclésiastiques						
{ Civiles						
Intérieur						
Travaux publics						
Guerre.						
Finances						
Cour des comptes						
Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas						
Secours sur le fonds dit de Waterloo						
Arriérés de pensions de toute nature						
A REPORTER.			58,793,211 56	57,824,282 04	29,458,601 51	8,322,745 75

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
30,786,983 28		5,915 92	"	868,018 34	40,964 03	"	
4,500 "		"	"	"	"	"	
513 87		"	"	"	"	"	
105,820 10		"	"	"	"	"	
21,164 02		"	"	"	"	"	
672,550 "		"	"	"	"	"	a) Crédit ouvert par la loi du 30 mai 1859, <i>Moniteur</i> n° 169.
6,170,055 99		57,019 76	"	59,946 25	"	"	b) Le crédit primitif a été augmenté : 1° Par la loi du 28 décembre 1858, <i>Moniteur</i> n° 363, de fr. 3,000 2° Par la loi du 20 mai 1859, <i>Moniteur</i> n° 142, de fr. 2,000 "
37,761,347 26		62,935 68	"	927,964 59	40,964 03	"	

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1859.	En 1860, jusqu'au 31 octob
REPORT.			38,795,311 56	57,824,282 94	29,438,601 51	8,322,745 75
Rémunérations (suite).						
Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>).	»	25	22,757 76	20,092 20	14,598 26	4,612 10
— ou pensions supplémentaires (<i>toelagen</i>)						
Secours annuels (<i>jaartijksche onderstanden</i>).						
Fonds de dépôt.	III.					
Intérêts à 4 p. %, des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor par les comptables de l'Etat, les receveurs communaux et les receveurs des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douanes, d'accises, etc. 465,000 »	»	26	468,000 »	472,778 »	157,056 52	510,935 12
Intérêts arriérés du même chef, se rapportant à des exercices clos 5,000 »	»					
Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII) ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847	»	27	120,000 »	160,955 03	»	160,955 03
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs).						
TOTAUX.			59,405,949 52	58,478,108 17	29,610,356 29	8,799,268 »

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
57,761,547 26	62,035 68	"	927,964 50	40,964 05	"		
19,210 30	881 84	"	2,645 56	"	"		
467,801 64	4,786 56	"	"	"	4,778		
160,955 03	"	"	"	"	40,935 05		
58,409,504 20	68,605 88	"	930,610 15	40,964 05	45,755 05		

Le Budget de la Dette publique a été fixé par la loi du 8 juillet 1858, *Moniteur* n° 192, à la somme de . . . fr. 58,652,555 84

Les crédits supplémentaires s'élèvent à . . . 771,593 48

TOTAL . . . fr. 59,403,949 32

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1859.	En 1860, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1859. (Compte définitif.)						
Liste civile (fixée en vertu de l'art. 77 de la Constitution, par la loi du 28 février 1832)	I.	1	2,751,522 75	2,751,522 75	2,751,522 75	„
Dotation de l'héritier présomptif du Roi (loi du 14 juin 1853).	„	2	500,000 „	500,000 „	500,000 „	„
Dotation de Son Altesse Royale le Comte de Flandre. . . .	„	3	150,000 „	150,000 „	150,000 „	„
Frais de premier ameublement de l'habitation de S. A. R. le Duc de Brabant	„	3 ^{bis} a)	250,000 „	250,000 „	250,000 „	„
Sénat	II.	4	40,000 „	35,300 „	50,000 „	5,300 „
Chambre des Représentants	III.	5	b) 502,600 „	589,622 88	370,838 82	218,784 06
Cour des comptes.						
Traitement des membres de la Cour.	IV.	6	58,000 „	58,000 „	58,000 „	„
— du personnel des bureaux	„	7	82,920 „	82,920 „	77,726 25	5,193 75
Matériel et dépenses diverses.	„	8	16,900 „	16,900 „	16,000 „	„
Premier terme des pensions à accorder éventuellement . .	„	9	1,200 „	„	„	„
TOTAUX			4,442,042 75	4,434,065 63	4,204,787 82	220,277 81

TIONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
2,751,522 75	"	"	"	"	"	
500,000 "	"	"	"	"	"	
150,000 "	"	"	"	"	"	
250,000 "	"	"	"	"	"	a) Crédit ouvert par la loi du 31 mai 1859, <i>Moniteur</i> n° 186.
35,300 "	"	"	4,700 "	"	"	
580,622 88	"	"	2,077 12	"	"	b) Le crédit primitif a été augmenté : 1° de 75,000 francs par la loi du 15 septembre 1859, <i>Moniteur</i> n° 264; 2° de 65,000 francs par la loi du 24 décembre 1859, <i>Moniteur</i> n° 360 et 361.
58,000 "	"	"	"	"	"	
82,920 "	"	"	"	"	"	
16,900 "	"	"	"	"	"	
"	"	"	1,200 "	"	"	
4,454,065 63	"	"	8,877 12	"	"	

Le Budget des Dotations a été fixé, par la loi du 27 décembre 1858, *Moniteur* n° 362, à la somme de . fr. 4,051,942 75

Les crédits supplémentaires s'élèvent à 591,000 "

TOTAL fr. 4,442,942 75

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1859.	En 1860. jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1858. (a)						
Report de l'exercice 1858 à l'exercice 1859, confor- mément à l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.						
Palais de justice.	V.					
Constructions, réparations et entretien de locaux; subsides aux provinces et aux communes, pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix	"	18	3,894 24	3,894 24	"	3,894 24
Etablissements de bienfaisance.	IX.					
Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établisse- ments de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 151, n° 17, de la loi communale; 3° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre.	"	59	55,200 "	"	"	"
Prisons.	X.					
SECTION 1 ^{re} . — Service domestique.						
Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments.	"	51	3,557 20	3,557 20	"	3,557 20
Prison centrale cellulaire à Louvain. — Continuation de tra- vaux de construction.	"	56	52,295 76	52,295 76	"	52,295 76
SECTION 2. — Service des travaux.						
Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrica- tion	"	60	855 25	665 78	"	665 78
TOTAUX.			95,580 45	40,212 98		40,212 98
EXERCICE 1859 (COMPTE DÉFINITIF.)						
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre.	"	1	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
— des fonctionnaires, employés et gens de service.	"	2	200,800 "	200,800 "	199,780 81	1,019 19
Matériel	"	5	26,000 "	25,988 66	25,648 85	2,557 58
Frais d'impression de recueils statistiques	"	4	6,000 "	4,996 91	171 25	4,825 66
Frais de route et de séjour	"	5	6,000 "	4,021 64	1,755 50	2,286 54
A REPORTER.			259,800 "	256,807 21	246,555 10	10,408 77

LA JUSTICE.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCROANT LES DEPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 39 de la loi sur la comptabilité	LES CREDITS.	
						a) Decision de la Cour des comptes du 20 décembre 1859
5,891 24	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	55,200 "	"	
5,357 20	"	"	"	"	"	
52,205 76	"	"	"	"	"	
605 78	"	"	167 47	"	"	
40,212 08	"	"	167 47	55,200 "	"	
21,000 "	"	"	"	"	"	
200,800 "	"	"	"	"	"	
25,986 41	2 25	"	11 54	"	"	
4,906 91	"	"	1,005 09	"	"	
4,021 04	"	"	1 978 56	"	"	
256,804 90	2 25	"	2,902 70	"	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS OUVERTS PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1859.	En 1860. Jusqu'au 31 octob.
REPORT.			259,800	250,807 21	240,556 10	10,468 77
Ordre judiciaire.	II.					
Cour de cassation (<i>Personnel</i>)	"	6	219,100	218,850	218,850	"
— (<i>Matériel</i>)	"	7	7,350	7,135	7,135	"
Cours d'appel (<i>Personnel</i>)	"	8	617,000	597,604 12	449,020 80	148,585 52
— (<i>Matériel</i>)	"	9	18,000	17,699 09	17,699 09	"
Tribunaux de première instance et de commerce	"	10	1,117,065	1,099,438 55	977,142 55	122,296 22
Justices de paix et tribunaux de police	"	11	568,950	568,900	457,805	151,095
Justice militaire.	III.					
Cour militaire (<i>Personnel</i>)	"	12	20,785	20,782 00	20,782 00	"
— (<i>Matériel</i>)	"	13	2,000	2,000	2,000	"
Auditeurs militaires et prévôts	"	14	50,871	50,765 72	50,715 95	"
Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière	"	15	3,540	3,540	1,770	1,770
Frais de Justice.	IV.					
Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police	"	16	b) 630,000	620,577 70	59,378 25	570,199 45
Traitement des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellulaires	"	17	c) 25,528	25,528	25,008	520
Palais de Justice.	V.					
Constructions, réparations et entretien de locaux; subsides aux provinces et aux communes, pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix	"	18	75,000	66,282 48	10,420 55	26,361 95
Publications officielles.	VI.					
Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i> , pour laquelle il pourra être traité de gré à gré	"	19	150,000	140,998 85	154,857 07	15,141 76
Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i>	"	20	3,000	2,720	2,720	"
Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation	"	21	15,300	8,578 59	4,601 77	3,439 58
Traitements d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois, nommés par le Gouvernement	"	22	2,040	1,670 00	1,670 00	"
A REPORTER.			3,765,907	3,707,488 07	2,056,921 88	1,029,675 83

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
236,804 96	2 25	"	2,902 70	"	"	
218,850 "	"	"	250 "	"	"	
7,155 "	"	"	115 "	"	"	
597,604 12	"	"	19,505 88	"	"	
17,699 09	"	"	500 01	"	"	
1,009,458 55	"	"	17,626 45	"	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de 60,000 francs, par la loi du 3 juin 1859, <i>Moniteur</i> n° 156.
568,000 "	"	"	50 "	"	"	
20,782 99	"	"	" 01	"	"	
2,000 "	"	"	"	"	"	
50,715 95	51 77	"	105 28	"	"	
5,540 "	"	"	"	"	"	
620,577 70	"	"	422 50	"	"	b) id. id. id.
25,528 "	"	"	"	"	"	c) Le crédit primitif a été augmenté de 720 francs, par la loi du 15 juillet 1860, <i>Moniteur</i> n° 498-499.
45,782 48	20,500 "	"	8,717 52	"	"	
149,998 85	"	"	1 17	"	"	
2,720 "	"	"	280 "	"	"	
"	"	"	"	"	"	
8,041 15	557 24	"	6,921 61	"	"	
1,670 90	"	"	1,260 01	"	"	
3,680,597 71	20,801 26	"	58,418 03	"	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1859.	En 1860, Jusqu'au 31 octob.
REPORT.			5,765,007	5,707,488 97	2,650,921 88	1,029,075 85
Pensions et secours.	VII.					
Pensions civiles	"	25	10,000	4,102 47	2,598 37	1,505 90
Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse	"	24	11,800	11,800	11,800	"
Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'em- ployés de l'administration centrale du Ministère de la Jus- tice, ou des établissements y ressortissant, qui se trou- vent dans le même cas que ci-dessus	"	25	1,700	1,700	1,700	"
Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'em- ployés des prisons, se trouvant dans le même cas que ci- dessus	"	26	5,000	5,000	2,745	175
Cultes.	VIII.					
Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège	"	27	511,700	510,990 99	217,508 55	93,091 60
Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège.	"	28	62,011	62,010 50	51,005 24	51,005 20
Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 8,914 francs, pour revenus de cures	"	29	5,418,852	5,391,490 59	2,549,198 80	1,040,698 86
Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'é- glise, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo.	"	30	a) 470,000	470,000	412,527 65	58,508 55
Culte protestant et anglican (Personnel)	"	31	52,446	52,446	59,554 50	15,111 50
Subsides pour frais du culte et dépenses diverses	"	32	7,524	7,065 88	5,190 44	5,867 44
Culte israélite (Personnel).	"	33	9,550	9,549 99	7,012 49	2,537 50
Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues. Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	"	34	500	500	500	"
Secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses	"	35	8,000	4,598 96	1,812 74	2,786 22
	"	36	21,400	21,400	14,151	7,269
Établissements de bienfaisance.	IX.					
Frais d'entretien et de transport d'indigents dont le domicile de secours est inconnu, ou qui sont étrangers au pays	"	37	160,000	147,094 66	17,119 70	21,709 47
Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établisse- ments de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'art. 151, n° 17, de la loi communale; 5° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre. A REPORTER.	"	38	140,000	142,408 16	55,287 15	89,275 41
			8,465,000	8,555,253 97	5,801,900 49	2,505,475 40

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTÉ DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations
	RÉPARTIS A L'EXERCICE OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de la loi du 30 de la loi sur la comptabilité	LES CREDITS	
5,686,507 71	20,891 26	"	58,418 05	"	"	
4,102 47	"	"	1,897 55	"	"	
11,800 "	"	"	"	"	"	
1,700 "	"	"	"	"	"	
2,920 "	80 "	"	"	"	"	
510,909 99	"	"	700 01	"	"	
62,010 50	"	"	" 50	"	"	
5,589,807 66	1,592 75	"	27,561 61	"	"	
470,856 "	5,161 "	"	"	"	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de 52,000 francs par la loi du 5 juin 1850, Monsieur n° 156
12,440 "	"	"	"	"	"	
7,085 88	"	"	460 12	"	"	
9,549 00	"	"	" 01	"	"	
500 "	"	"	"	"	"	
4,598 96	"	"	5,401 04	"	"	
21,400 "	"	"	"	"	"	
58,689 17	108,205 40	"	12,905 54	"	"	
122,560 56	19,847 60	"	5,591 84	"	"	
8,107,472 80	155,781 08	"	112,750 05	"	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLE DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1859.	En 1860, Jusqu'au 31 octob
REPORT.			8,465,990	8,353,233 07	5,801,999 40	2,595,475 40
Établissements de bienfaisance (suite).	IX (suite.)					
Frais de route et de séjour des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance; des médecins chargés de rechercher et de traiter les indigents atteints de maladies d'yeux, suite de l'ophthalmie militaire; des membres et secrétaires de la commission permanente et de surveillance générale des établissements pour aliénés, ainsi que des comités d'inspection des établissements d'aliénés; traitement du secrétaire de la commission permanente d'inspection; traitement du secrétaire de la commission d'inspection de l'établissement de Gheel, ainsi que de l'employé adjoint à ce secrétaire.		39	12,000	6,910 88	3,285 04	235 54
Impression et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance, et frais divers		40	2,000	981 20	"	880 "
Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces . .		41	145,000	98,798 "	"	98,480 "
Subsides pour le patronage des condamnés libérés . . .		42	20,000	7,997 90	7,007 00	900 "
Établissement des écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans		43	220,000	204,848 50	95,027 59	100,818 11
Prisons.	X.					
SECTION 1^{re}. — Service domestique.						
Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus		44	1,600,000	1,235,327 50	770,417 21	577,050 18
Gratifications aux détenus employés au service domestique.		45	54,000	26,267 58	25,413 02	854 56
Frais d'habillement des gardiens et des surveillants . . .		46	20,000	20,000 "	3,407 99	15,785 04
Frais de voyage des membres des commissions administratives des prisons, ainsi que des fonctionnaires et employés des mêmes établissements		47	11,000	9,543 80	3,408 15	6,034 25
Traitement des employés attachés au service domestique. .		48	505,760	505,901 85	477,405 73	26,439 55
Frais d'impression et de bureau		49	10,000	6,454 "	5,456 79	2,776 61
Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments		50	180,000	102,795 13	19,083 23	79,203 65
Prison cellulaire de Gand. — Continuation de travaux de construction		51	310,000	310,000 "	246,921 26	63,078 74
Prison de Bruges. — Continuation des travaux d'appropriation.		52	100,000	100,000 "	76,112 50	25,887 50
Prison centrale cellulaire à Louvain. — Achèvement des travaux de construction.		53	120,000	120,000 "	107,336 06	12,663 94
Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions		54	22,000	21,027 41	13,770 81	7,256 60
Traitement et frais de route du contrôleur des constructions dans les prisons		55	6,000	5,994 50	5,045 40	51 10
A. REPORTER.			11,763,750	11,132,102 08	7,000,964 17	3,211,886 17

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1839.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TOÛS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
8,197,472 89	155,781 08	"	112,756 03	"	"	
5,516 58	1,594 50	"	5,089 12	"	"	
880 "	101 20	"	1,018 80	"	"	
98,480 "	518 "	"	46,202 "	"	"	
7,997 90	"	"	12,002 10	"	"	
195,845 70	11,002 86	"	15,151 44	"	"	
1,147,467 59	85,860 11	"	566,672 50	"	"	
26,207 58	"	"	7,752 62	"	"	
19,195 05	806 97	"	"	"	"	
9,462 40	81 40	"	1,456 20	"	"	
505,845 08	56 77	"	1,858 15	"	"	
6,215 40	240 60	"	5,546 "	"	"	
99,186 88	5,608 25	"	55,934 88	1,269 99	"	
510,000 "	"	"	"	"	"	
100,000 "	"	"	"	"	"	
120,000 "	"	"	"	"	"	
21,027 41	"	"	972 50	"	"	
5,904 50	"	"	5 50	"	"	
10,872,850 54	250,251 74	"	630,377 95	1,269 99	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1859.	En 1860, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			11,763,750	11,152,102 08	7,600,904 17	5,211,886 17
Prisons (suite).	X					
(suite).	(suite).					
SECTION 1 ^{re} . — <i>Service domestique (suite).</i>						
Achat et entretien du mobilier des prisons, ainsi que des ustensiles et objets divers qui ne rentrent pas dans le libellé de l'article 44	"	56	55,000	46,005 20	10,438 24	35,538 06
SECTION 2. — <i>Service des travaux.</i>						
Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication	"	57	1,500,000	1,185,044 82	410,198 97	776,480 "
Gratifications aux détenus	"	58	170,000	147,676 61	121,500 "	26,576 61
Frais d'impression et de bureau	"	59	5,000	1,969 64	1,762 67	206 07
Traitements et tantièmes des employés	"	60	92,800	87,544 76	76,165 28	5,820 66
Frais de police.	XI.					
Mesures de sûreté publique	"	61	80,000	80,000 "	80,000 "	"
Dépenses imprévues non libellées au Budget.	XII.	62	b) 6,800	6,502 06	5,950 87	2,551 10
Paiement des dépenses concernant les exercices clos de 1857 et antérieurs c).	XIII.					
§ 1 ^{er} . — <i>Frais de justice.</i>						
Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de simple police. Exercice 1857	"	65	41,000	40,408 96	40,558 96	50 "
§ 2. — <i>Publications officielles.</i>						
Frais d'expédition du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i> en 1857	"	64	156 60	156 60	156 60	"
§ 3. — <i>Établissements de bienfaisance.</i>						
Frais d'entretien et de transport d'indigents, dont le domicile de secours est inconnu ou qui sont étrangers au royaume	"	65	10,000	9,999 99	2,552 86	2,065 54
Impression et frais divers, concernant la bienfaisance.	"	66	9,000	8,651 50	8,651 50	"
Frais de route et de séjour des membres des commissions spéciales	"	67	817	618 80	596 50	20 50
Établissement des écoles de réforme	"	68	5,081 05	5,081 06	5,081 06	"
A REPORTER.			13,757,584 66	12,747,558 17	8,420,157 57	4,030,816 60

LA JUSTICE (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
10,872,850 54	230,231 74	"	630,577 93	1,209 99	"	
45,907 20	6 "	"	8,996 80	"	"	
1,170,678 07	0,305 85	"	310,955 18	"	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de 1,000,000 de francs par la loi du 3 juin 1859, <i>Moniteur</i> n° 156.
147,676 01	"	"	22,325 50	"	"	
1,069 64	"	"	5,050 56	"	"	
81,985 94	5,558 82	"	5,255 24	"	"	
80,000 "	"	"	"	"	"	
6,502 06	"	"	497 94	"	"	b) Idem de 1,800 francs, id. id.
40,408 96	"	"	591 04	"	"	c) Les crédits du présent chapitre ont été ouverts par la loi du 3 juin 1859, <i>Moniteur</i> n° 156.
136 60	"	"	"	"	"	
4,598 40	5,401 59	"	" 01	"	"	
8,051 50	"	"	548 41	"	"	
616 80	"	"	200 20	"	"	
5,081 06	"	"	"	"	"	
12,470,954 17	270,584 "	"	988,376 50	1,209 99	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1859.	En 1860, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			13,737,584 60	12,747,538 17	8,420,157 57	4,050,816 60
Payement des dépenses concernant les exercices clos de 1857 et antérieurs (suite).	XIII (suite.)					
§. 4. — <i>Prisons.</i>						
Frais d'entretien, d'habillement, etc., des détenus. . . .	»	69	115,004 53	115,004 53	115,004 53	»
Achat et entretien de mobilier dans les prisons.	»	70	220 »	220 »	220 »	»
§. 5. — <i>Dépenses diverses.</i>						
Dépenses diverses de toute nature, antérieures à 1858 . .	»	71	3,680 81	3,213 97	1,713 97	1,500 »
TOTAUX.			13,856,350 »	12,860,036 67	8,537,136 07	4,052,316 60

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
12,470,954 17		276,584 .	.	988,576 50	1,269 99	"	
115,004 53		.	.	.	"	.	
220 .		.	.	.	.	.	
3,215 97		.	.	466 84	.	.	
12,589,452 67		276,584 .	"	989,043 34	1,269 99	"	

Le Budget du Ministère de la Justice a été fixé, par la loi du 8 juillet 1858, *Moniteur* n° 102, à la somme de . fr. 12,518,830 .

Les crédits supplémentaires s'élèvent à 1,337,520 .

TOTAL. fr. 13,856,350 .

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1859.	En 1860, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1859 (COMPTE DÉFINITIF).						
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	•	1	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
— du personnel des bureaux	•	2	114,401 »	114,401 »	105,313 80	9,177 11
Premier terme des pensions à accorder éventuellement	•	3	2,800 »	1,308 83	1,308 83	»
Secours à des fonctionnaires et employés, à leurs veuves ou enfants qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position mal- heureuse	•	4	1,500 »	1,500 »	1,322 »	178 »
Matériel	•	5	37,600 »	37,600 »	55,598 81	4,001 19
Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'au- tres articles	•	6	8,000 »	8,000 »	8,000 »	»
Traitement des agents politiques.	II.					
Autriche	•	7	48,000 »	48,000 »	48,000 »	»
Confédération germanique.	•	8	35,000 »	35,000 »	35,000 »	»
France.	•	9	55,000 »	55,000 »	55,000 »	»
Grande-Bretagne.	•	10	65,000 »	65,000 »	65,000 »	»
Italie	•	11	30,000 »	30,000 »	30,000 »	»
Pays-Bas	•	12	43,000 »	43,000 »	43,000 »	»
Prusse	•	13	45,000 »	45,000 »	43,000 »	»
Russie	•	14	65,000 »	65,000 »	65,000 »	»
Brésil	•	15	20,000 »	20,000 »	20,000 »	»
Danemark, Suède, villes libres et hanséatiques de Ham- bourg, Brême, Lubeck	•	16	17,000 »	17,000 »	17,000 »	»
Espagne	•	17	20,000 »	20,000 »	20,000 »	»
États-Unis.	•	18	20,000 »	20,000 »	20,000 »	»
Portugal	•	19	17,000 »	17,000 »	17,000 »	»
Turquie	•	20	33,009 »	33,000 »	33,000 »	»
Indemnités à quelques secrétaires et attachés de légation	•	21	14,000 »	14,000 »	10,750 »	3,250 »
Consulats.	III.					
Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués.	•	22	119,500 »	119,500 »	115,475 »	2,025 »
A REPORTER.			836,801 »	835,309 83	814,768 53	18,031 50

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transferts à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
21,000	"	"	"	"	"	"	
114,401	"	"	"	"	"	"	
1,508 85	"	"	"	1,401 17	"	"	
1,500	"	"	"	"	"	"	
57,600	"	"	"	"	"	"	
8,000	"	"	"	"	"	"	
48,000	"	"	"	"	"	"	
35,000	"	"	"	"	"	"	
55,000	"	"	"	"	"	"	
65,000	"	"	"	"	"	"	
39,000	"	"	"	"	"	"	
45,000	"	"	"	"	"	"	
45,000	"	"	"	"	"	"	
65,000	"	"	"	"	"	"	
20,000	"	"	"	"	"	"	
17,000	"	"	"	"	"	"	
20,000	"	"	"	"	"	"	
20,000	"	"	"	"	"	"	
17,000	"	"	"	"	"	"	
55,000	"	"	"	"	"	"	
14,000	"	"	"	"	"	"	
117,500	"	2,000	"	"	"	"	
855,309 85	"	2,000	"	1,401 17	"	"	

MINISTÈRE DES AFFAIRES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1859.	En 1860, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			836,891 "	835,309 85	814,768 55	18,651 50
Frais de voyage.	IV.					
Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'admini- stration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses.	"	23	65,000 "	65,000 "	562 50	64,437 50
Frais à rembourser aux agents du service extérieur.	V.					
Indemnités pour un drogman, pour un capou-ouglan et pour quatorze cavasses employés dans diverses résidences en Orient	"	24	10,580 "	10,580 "	8,507 50	1,512 50
Frais divers	"	25	67,570 "	67,570 "	9,976 72	57,468 28
Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.	VI.					
Missions extraordinaires, traitements d'agents politiques et consulaires en inactivité et dépenses imprévues non libél- lées au Budget.	"	26	40,000 "	40,000 "	7,869 62	52,150 58
Perception des droits de chancellerie, et bureau de la librairie à Paris.	VII.					
Personnel	"	27	5,240 "	5,240 "	5,240 "	"
Frais divers	"	28	560 "	560 "	560 "	"
Commerce. — Navigation. — Pêche.	VIII.					
Écoles de navigation. Personnel	"	29	17,260 "	17,260 "	14,850 "	2,410 "
— Frais divers	"	30	8,080 "	7,256 87	6,490 "	746 87
Chambres de commerce.	"	31	12,000 "	11,997 50	6,581 98	5,415 52
Frais divers et encouragements au commerce	"	32	13,800 "	13,720 09	7,484 "	6,256 09
Encouragements de la navigation à vapeur entre les ports belges et les ports étrangers	"	33	150,000 "	150,000 "	"	150,000 "
a. Service de navigation à vapeur entre la Belgi- que et New-York; remboursement des droits de pilotage fr. 28,800 "						
b. Service de navigation à vapeur entre la Belgi- que et le Brésil; remboursement des droits de tonnage, de pilotage, de phares et fanaux (pour mémoire)	"	34	40,076 "	"	"	"
c. Service de navigation à vapeur entre Anvers et le Levant; remboursement des droits de ton- nage, de pilotage, de phares et fanaux, spé- cialisés à l'art. 9 de la convention du 12 novem- bre 1855. (Crédits non limitatifs.) 20,276 "						
Pêche maritime. Personnel.	"	35	7,550 "	6,712 50	6,075 "	657 50
— Primes	"	36	92,050 "	92,049 25	254 56	90,778 74
A REPORTER.			1,375,257 "	1,322,025 82	880,060 41	450,204 48

ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT AFFECTUÉ OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
853,509 83	2,000 *	"	1,401 17	*	"	
65,000 "	*	"	"	"	"	
9,880 "	500 *	"	"	"	"	
67,445 "	125 "	"	*	"	"	
40,000 "	"	*	"	"	"	
5,240 *	"	"	"	"	"	
560 "	"	"	*	"	"	
17,260 *	"	"	*	"	"	
7,236 87	"	"	843 15	*	"	
11,997 30	"	"	2 70	"	"	
13,720 09	"	"	79 91	*	"	
150,000 *	"	"	*	"	"	
"	"	"	43,521 28	5,754 72	"	a) En vertu de l'article 2 de la loi budgétaire, ce crédit se compose : 1° de la somme restée disponible sur l'art. 31 du Budget de 1838 . . . fr. 70,000 " 2° des sommes restées disponibles pour le même article sur les exercices antérieurs . . . 374,873 " TOTAL . . . fr. 444,873 "
6,712 50	"	"	837 50	"	"	A déduire 294,873 francs transférés à l'article 33 du Budget de 1860, en vertu de l'article 2 de la loi du Budget du 22 février 1860, <i>Moniteur</i> , n° 59, ci . . . fr. 294,873 " Reste pour allocation définitive. 150,000 "
91,013 30	1,035 93	"	" 77	"	"	
1,310,264 80	3,680 03	"	48,576 40	3,754 72	"	

MINISTÈRE DES AFFAIRES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1859.	En 1860. jusqu'au 31 octob.
REPORT.			1,575,257 »	1,522,925 82	889,060 41	450,204 48
Marine.	IX.					
<i>Pilotage.</i>						
Personnel.	»	37	187,690 »	185,709 80	71,550 04	114,159 76
Remises à payer au personnel actif du pilotage et aux agents chargés de la perception des recettes des divers services de la marine (crédit non limitatif).	»	38	222,468 51	247,054 41	57,729 02	180,524 49
Payement à faire à l'administration du pilotage néerlandais, en vertu des traités existants, du chef du pilotage et à la surveillance commune; restitution des droits indé- ment perçus et pertes par suite de fluctuation du change sur les sommes à payer à Flessingue (crédit non limitatif).	»	39	15,500 »	14,074 95	5,510 28	10,764 65
<i>Sauvetage.</i>						
Personnel.	»	40	14,300 »	12,184 50	8,956 »	3,228 50
<i>Marine militaire, paquebots à vapeur, etc.</i>						
Traitement du personnel des paquebots, des bateaux à va- peur de l'Escant et d'autres bâtiments de l'Etat, ainsi que du personnel à terre	»	41	256,671 67	212,566 38	54,173 25	158,505 15
Vivres	»	42	88,600 »	76,316 56	18,568 29	57,948 27
Traitements des courriers et agents des paquebots à vapeur faisant le service entre Ostende et Douvres	»	43	14,710 »	14,708 71	11,758 74	2,969 97
<i>Passages d'eau.</i>						
Personnel.	»	44	12,690 »	12,140 »	11,720 »	420 »
<i>Police maritime.</i>						
Personnel.	»	45	50,295 »	29,695 »	20,405 »	200 »
Primes d'arrestation aux agents, vacations et remises aux experts, commis chargés de la surveillance de l'embar- quement des émigrants (crédit non limitatif)	»	46	4,000 »	4,098 95	792 »	5,500 95
<i>Matériel des divers services.</i>						
Traitements des gardiens du matériel	»	47	2,120 »	2,117 27	1,649 »	468 27
Frais divers	»	48	552,500 »	550,914 67	227,182 40	111,826 47
Secours aux veuves et aux marins blessés, médicaments, etc	»	49	4,000 »	4,000 »	1,007 50	2,992 50
A REPORTER.			2,558,802 18	2,488,507 »	1,586,752 83	1,086,207 44

ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
1,519,264 89	3,660 95	"	48,576 46	3,754 72	"	
185,709 80	"	"	1,080 20	"	"	
247,054 41	"	"	"	"	24,585 90	
14,074 05	"	"	"	"	374 95	
12,184 50	"	"	2,115 50	"	"	
212,566 58	"	"	24,105 29	"	"	
70,516 56	"	"	12,285 44	"	"	
14,708 71	"	"	1 29	"	"	
12,140 "	"	"	550 "	"	"	
29,695 "	"	"	600 "	"	"	
4,098 95	"	"	"	"	98 95	
2,117 27	"	"	2 75	"	"	
359,008 87	11,905 80	"	1,585 55	"	"	
4,000 "	"	"	"	"	"	
2,472,940 27	15,566 75	"	91,800 24	3,754 72	25,250 78	

MINISTÈRE DES AFFAIRES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1859.	En 1860. jusqu'au 31 octob.
REPORT.			2,558,802 18	2,488,507 »	1,586,732 85	1,086,207 44
Marine (suite).	IX (suite.)					
Seconde moitié et dernière partie du prix de la construction et de l'armement d'un bateau à vapeur, destiné aux sta- tions du pilotage des bouches de l'Escaut et d'Ostende. .	»	50	160,000 »	159,984 69	159,984 69	»
Grosses réparations aux bateaux à vapeur <i>Diamant</i> et <i>Rubis</i>	»	51	60,000 »	59,957 85	59,957 85	»
Somme due à la ville d'Ostende, à titre de loyer, pendant les huit derniers mois de 1855, d'un local pour l'adminis- tration du pilotage	»	52	250 »	250 »	250 »	»
TOTAUX.			2,779,052 18	2,708,699 54	1,606,925 57	1,086,207 44

ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
2,472,940 27	15,586 75	"	91,800 24	5,754 72	25,250 78	
150,984 00	"	"	15 31	"	"	
50,957 85	"	"	42 15	"	"	
250 "	"	"	"	"	"	
2,605,152 81	15,586 75	"	91,857 70	5,754 72	25,250 78	

Le Budget du Ministère des Affaires-Étrangères a été fixé, par la loi du 26 février 1859, *Moniteur* n° 61, à la somme de fr. 2,620,052 18.

Le crédit transféré à l'article 35, en vertu de l'article 2 de la loi du Budget, s'élève (déduction faite de la somme reportée au Budget de l'exercice 1860), à fr. 150,000 "

TOTAL fr. 2,770,052 18

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CREDITS OUVERTS PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC TÉS JUSTIFIÉS	
					En 1859.	En 1860, jusqu'au 31 octob
EXERCICE 1856.						
Report de 1858 à 1859, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité. (a)						
Poids et mesures.	XIV					
Frais de tournées extraordinaires pour la vérification des balances et des étalons de troisième rang	"	79	1,488 20	"	"	"
Frais extraordinaires de matériel, occasionnés par l'exécution de la loi du 1 ^{er} octobre 1855	"	81	357 "	95 20	"	95 20
Beaux-arts.	XXV.					
Oeuvres d'art commandées à différents artistes.	"	143	10,400 "	"	"	"
Impression de la relation d'un voyage scientifique du sieur Linden	"	145	8,000 "	"	"	"
TOTAUX.			20,245 20	95 20	"	95 20
EXERCICE 1857.						
Report de 1858 à 1859. (b)						
Statistique générale.	III.					
Frais du recensement général de la population, décrété par la loi du 2 juin 1856 (<i>Moniteur belge</i> du 7 juin 1856, n° 139)	"	10	15,845 19	2,470 "	"	2,470 "
Beaux-arts.	XIX.					
Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	"	131	10,000 "	"	"	"
Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; travaux à faire pour la restauration et la conservation de l'ancien phare de Nicupoort; subsides pour la restauration et la conservation d'objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'Etat qui ont un intérêt exclusivement historique.	"	132	4,523 12	4,138 31	"	3,500 21
TOTAUX.			30,368 31	6,608 31	"	6,050 21

L'INTÉRIEUR.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES.	PÂYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DEPENSES excédant	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Justifiés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité	LES CRÉDITS.	
						a) Décision de la Cour des comptes du 20 de- cembre 1859.
.	.	.	1,488 20	.	.	
95 20	.	.	261 80	.	.	
.	.	.	.	10,400 .	.	
.	.	.	.	8,000 .	.	
95 20	.	.	1,750 .	18,400 .	.	
						b) Décision de la Cour des comptes du 30 de- cembre 1859.
2,470 .	.	.	.	13,375 19	.	
.	.	.	.	c) 10,000 .	.	c) Décision de la Cour des comptes du 20 de- cembre 1859.
3,560 21	578 10	.	d) 384 81	.	.	d) Décision de la Cour des comptes du 20 de- cembre 1859.
6,030 21	578 10	.	384 81	23,375 19	.	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1859.	En 1860, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1858.						
Report de 1858 à 1859 (a)						
Beaux-arts.	XIX					
Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	"	129	4,500 "	4,500 "	"	2,000 "
EXERCICE 1859 (COMPTÉ DÉFINITIF).						
Administration centrale	I.					
Personnel.						
Traitement du Ministre	"	1	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
— des fonctionnaires, employés et gens de service	"	2	214,550 "	214,554 08	107,768 05	16,475 67
Matériel						
Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses, loyer d'une succursale de l'hôtel des bureaux et souscription au Bulletin administratif du Ministère de l'Intérieur	"	3	b) 47,765 05	47,765 15	43,511 03	4,454 12
Frais de déplacement.						
Frais de route et de séjour, courriers extraordinaires	"	4	4,500 "	4,216 35	3,264 15	952 20
Pensions et secours.	II.					
Pensions. — Premier terme de pensions à accorder éventuellement	"	5	6,000 "	4,000 28	471 26	3,529 02
Subvention éventuelle d'une ou de plusieurs caisses de pensions des secrétaires communaux	"	6	15,508 "	"	"	"
Secours à d'anciens employés belges aux Indes ou à leurs veuves	"	7	5,000 "	4,094 66	2,501 30	1,793 36
Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	"	8	10,000 "	10,000 "	10,000 "	"
Statistique générale.	III.					
Frais de la Commission centrale de statistique et des commissions provinciales; jetons de présence et frais de bureau	"	9	9,000 "	6,552 49	5,408 56	1,013 11
Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la Commission centrale et des commissions provinciales	"	10	5,500 "	3,850 10	3,230 80	615 50
A REPORTER.			338,425 05	310,015 11	280,821 15	28,850 78

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RÉSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
2,000 "	2,500 "	"	"	"	"	a) Décision de la Cour des comptes du 30 décembre 1859
21,000 "	"	"	"	"	"	
214,245 72	200 36	"	15 02	"	"	
47,765 15	"	"	" 80	"	"	b) Le crédit primitif a été augmenté de 1,805 fr. 95 c., par la loi du 19 juillet 1860, <i>Moniteur</i> n° 203.
4,216 35	"	"	85 65	"	"	
4,000 28	"	"	1,000 72	"	"	
"	"	"	"	15,508 "	"	
4,094 66	"	"	905 54	"	"	
10,000 "	"	"	"	"	"	
6,481 67	70 82	"	2,447 51	"	"	
5,850 10	"	"	6 81	1,443 00	"	
315,651 03	361 18	"	5,450 75	16,951 00	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1859.	En 1860, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			358,425 95	516,015 11	286,821 15	28,850 78
Frais de l'administration dans les provinces.	IV.					
<i>Province d'Anvers.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial	"	11	57,700 "	37,700 "	57,700 "	"
Traitement des employés et gens de service	"	12	48,000 "	48,000 "	47,550 "	450 "
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	13	a) 21,768 95	21,768 84	11,452 65	10,310 09
<i>Province de Brabant.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial.	"	14	57,700 "	57,700 "	18,850 "	17,395 "
Traitement des employés et gens de service	"	15	59,000 "	59,000 "	58,564 "	436 "
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	16	18,700 "	18,697 52	12,576 24	6,121 08
<i>Province de la Flandre occidentale.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial	"	17	57,700 "	34,700 "	54,700 "	"
Traitement des employés et gens de service	"	18	51,000 "	51,000 "	50,975 "	25 "
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	19	19,250 "	19,254 80	14,888 00	4,545 90
<i>Province de la Flandre orientale.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial.	"	20	57,700 "	57,700 "	57,700 "	"
Traitement des employés et gens de service.	"	21	55,150 "	55,150 "	55,405 22	1,746 78
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	22	18,500 "	18,499 07	5,586 52	12,912 55
<i>Province de Hainaut.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial.	"	23	57,700 "	37,700 "	57,700 "	"
Traitement des employés et gens de service	"	24	59,000 "	59,000 "	59,000 "	"
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	25	18,950 "	18,906 40	14,310 50	4,192 45
<i>Province de Liège.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial	"	26	57,700 "	34,950 "	26,275 "	8,675 "
Traitement des employés et gens de service	"	27	51,000 "	51,000 "	50,415 "	587 "
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	28	18,690 "	18,690 "	17,441 90	1,248 10
A REPORTER.			1,005,612 90	975,407 54	875,908 08	97,275 71

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DEVELOPPEMENTIS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
515,651 95	361 18	"	5,450 75	16,951 09	"	
57,700 "	"	"	"	"	"	
48,000 "	"	"	"	"	"	
21,762 74	4 10	"	2 11	"	"	n) Le crédit primitif a été augmenté de 3,468 francs 95 cts, par la loi du 19 juillet 1860. <i>Moniteur</i> n° 205
56,245 "	1,455 "	"	"	"	"	
59,000 "	"	"	"	"	"	
18,607 32	"	"	2 68	"	"	
54,700 "	"	"	5,000 "	"	"	
51,000 "	"	"	"	"	"	
19,354 80	"	"	15 20	"	"	
57,700 "	"	"	"	"	"	
55,150 "	"	"	"	"	"	
18,490 07	"	"	95	"	"	
57,700 "	"	"	"	"	"	
59,000 "	"	"	"	"	"	
18,502 95	405 47	"	25 60	"	"	
34,050 "	"	"	2,750 "	"	"	
51,000 "	"	"	"	"	"	
18,600 "	"	"	"	"	"	
075,185 70	2,225 75	"	11,254 27	16,951 09	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLE DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1859.	En 1860, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			1,005,612 90	975,407 54	875,908 08	97,275 71
Frais de l'administration dans les provinces (suite).	IV (suite).					
<i>Province de Limbourg.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial	"	29	57,700 "	57,700 "	28,275 "	9,425 "
Traitement des employés et gens de service	"	50	59,000 "	59,000 "	58,441 07	558 55
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	51	12,407 "	12,179 55	9,525 40	2,655 95
<i>Province de Luxembourg.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial	"	52	57,700 "	57,700 "	57,700 "	"
Traitement des employés et gens de service	"	53	59,000 "	59,000 "	57,491 69	1,508 51
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	54	15,200 "	15,199 42	9,609 77	5,589 65
<i>Province de Namur.</i>						
Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial	"	55	57,700 "	56,950 "	56,950 "	"
Traitement des employés et gens de service	"	56	42,000 "	42,000 "	41,850 "	150 "
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	"	57	14,700 "	14,679 62	6,655 64	8,045 98
Frais de l'administration dans les arrondissements.	V.					
Traitements des commissaires d'arrondissement	"	58	174,915 "	174,915 "	156,825 "	18,090 "
Émoluments pour frais de bureau.	"	59	88,850 "	88,850 "	79,075 "	9,175 "
Frais de route et de tournées	"	40	26,000 "	22,624 26	1,257 80	20,856 40
Frais d'exploits relatifs aux appels interjetés d'office, en vertu de l'art. 7 de la loi du 1 ^{er} avril 1845	"	41	500 "	424 20	522 55	54 70
Milice.	VI.					
Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils rési- dent ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils; frais d'impression et de voyage pour la levée de la milice; vacations des officiers de santé en ma- tière de milice; primes pour arrestation de réfractaires	"	42	65,000 "	58,017 91	25,665 81	52,214 81
Frais d'impression des listes alphabétiques et des registres d'inscription; frais de recours en cassation en matière de milice (loi du 18 juin 1849)	"	45	2,100 "	2,096 "	"	1,800 "
A REPORTER.			1,054,474 90	1,506,745 22	1,586,109 41	207,495 82

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
973,183 79	2,235 75	"	11,251 27	16,951 09	"	
57,700 "	"	"	"	"	"	
50,000 "	"	"	"	"	"	
12,179 53	"	"	317 67	"	"	
57,700 "	"	"	"	"	"	
50,000 "	"	"	"	"	"	
15,199 42	"	"	" 58	"	"	
56,950 "	"	"	750 "	"	"	
42,000 "	"	"	"	"	"	
14,679 02	"	"	20 58	"	"	
174,915 "	"	"	"	"	"	
88,850 "	"	"	"	"	"	
22,094 20	550 "	"	5,575 80	"	"	
577 25	46 95	"	75 80	"	"	
57,878 03	159 29	"	4,082 09	"	"	
1,896 "	200 "	"	4 "	"	"	
1,503,603 23	5,150 00	"	20,780 59	16,951 09	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1859.	En 1860, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			1,654,474 90	1,596,745 22	1,586,100 41	207,495 82
Garde civique.	VII.					
Inspecteur général et commandants supérieurs; frais de tournées, etc.	"	44	a) 5,228 20	5,201 20	2,750 ..	451 20
Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipe- ment, magasin central, etc. (Une somme de 4,185 francs pourra être transférée de l'article 44 à l'article 45.) . . .	"	45	b) 13,656 80	15,046 15	8,556 50	1,075 66
Personnel du magasin central.	"	46	5,115 "	2,086 55	1,468 80	617 55
Tir national de 1859	"	46 bis	c) 25,000 "	24,995 82	19,808 "	5,097 82
Fêtes nationales.	VIII.					
Frais de célébration des fêtes nationales.	"	47	40,000 "	40,000 "	37,834 55	2,165 65
Récompenses honorifiques et pécuniaires.	IX.					
Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévoue- ment, de courage et d'humanité; impression et calligra- phie des diplômes, frais de distribution, etc.	"	48	d) 12,601 "	12,599 72	6,515 42	6,076 50
Légion d'honneur et Croix de fer.	X.					
Pensions de 250 francs en faveur des légionnaires et des dé- corés de la Croix de fer et des blessés de septembre peu favo- risés de la fortune; subsides à leurs veuves ou orphelins. .	"	49	200,000 "	197,822 77	144,941 59	51,702 01
Subside au fonds spécial des blessés de septembre et à leurs familles.	"	50	22,000 "	22,000 "	22,000 "	"
Agriculture.	XI.					
Indemnités pour bestiaux abattus.	"	51	e) 205,000 "	204,971 84	84,677 42	114,419 27
Service vétérinaire	"	52	50,000 "	49,875 45	25,662 52	26,045 58
Traitements et indemnités du personnel du haras.	"	53	39,150 "	59,150 "	55,224 89	5,925 11
Traitements et indemnités de disponibilité.	"	54	1,600 "	1,523 65	1,158 05	165 60
Matériel du haras, frais de voyage du personnel et achat d'étalons	"	55	102,000 "	101,969 24	77,757 29	20,685 95
Amélioration de la race chevaline indigène; exécution des règlements provinciaux sur la matière; exécution des ré- glements provinciaux pour l'amélioration de la race bo- vine; amélioration des espèces bovine, ovine et porcine.	"	56	98,500 "	98,569 26	55,444 19	56,005 07
Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux sociétés et aux comices agricoles; achat d'instruments aratoires nouveaux, destinés à servir de modèles ou à être distribués aux commissions d'agriculture, aux comices et sociétés agricoles; achat de graines nouvelles à repartir par l'intermédiaire des commissions d'agriculture; dé- penses diverses.	"	57	88,000 "	87,997 15	75,572 01	14,559 92
A REPORTER.			2,558,325 00	2,401,940 78	1,961,148 24	513,572 20

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
1,593,603 23	3,139 99	"	20,780 59	16,951 09	"	
3,201 20	"	"	27 "	"	"	a et b) Les arrêtés royaux des 6 décembre 1859 et 23 avril 1860 ont transféré de l'article 44 à l'article 4b, une somme de fr. 3,656 80 c.
12,452 16	1,215 99	"	10 65	"	"	
2,086 53	"	"	1,028 67	"	"	
24,995 82	"	"	4 18	"	"	c) Crédit ouvert par la loi du 5 juin 1859, <i>Moniteur</i> n° 157.
40,000 "	"	"	"	"	"	
12,580 72	10 "	"	1 28	"	"	d) Le crédit primitif a été augmenté de 4,601 francs, par la loi du 19 juillet 1860, <i>Moniteur</i> n° 203.
106,645 60	1,170 17	"	2,177 23	"	"	
22,000 "	"	"	"	"	"	
199,096 69	5,875 15	"	28 16	"	"	e) Le crédit primitif a été augmenté de 53,000 francs, par la loi du 19 juillet 1860, <i>Moniteur</i> n° 205.
49,705 70	167 75	"	126 55	"	"	
59,150 "	"	"	"	"	"	
1,525 65	"	"	276 35	"	"	
98,421 24	3,548 "	"	30 76	"	"	
91,539 26	2,030 "	"	4,950 74	"	"	
87,031 05	65 20	"	2 87	"	"	
2,474,720 55	17,220 25	"	20,425 03	16,951 09	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. -- Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des services de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1859.	En 1860, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			2,538,325 90	2,491,949 78	1,061,148 24	515,572 20
Agriculture (suite).	XI (suite).					
Enseignement professionnel de l'agriculture et de l'horticulture; traitements de disponibilité	"	58	75,000 "	74,992 80	65,757 70	9,235 10
Service des défrichements en Campine.	"	59	25,100 "	24,886 95	20,841 05	4,045 90
Mesures relatives aux défrichements.	"	60	60,000 "	50,822 34	14,299 92	56,276 72
Personnel enseignant, administratif et gens de service de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat.	"	61	60,800 "	60,800 "	58,400 "	2,400 "
Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat; travaux d'entretien, de réparation et de construction; jury vétérinaire.	"	62	69,200 "	69,200 "	49,865 67	18,901 75
Subside à la Société royale d'Horticulture de Bruxelles	"	63	24,000 "	24,000 "	24,000 "	"
Voirie vicinale.	XII.					
Encouragements pour l'amélioration de la voirie vicinale, et indemnités aux commissaires voyers	"	64	695,000 "	694,984 "	87,485 "	437,127 "
Inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; service du drainage.	"	65	22,700 "	21,858 20	16,925 "	4,915 20
Industrie.	XIII.					
Traitement de l'inspecteur et des membres du comité consultatif pour les affaires d'industrie	"	66	7,600 "	6,199 96	5,741 65	458 55
Enseignement industriel.	"	67	62,850 "	61,217 65	57,717 65	3,500 "
Achat de modèles et des métiers perfectionnés; voyages et missions; publications utiles; prix ou récompenses pour des ouvrages technologiques ou d'économie industrielle; subsides en faveur d'industries nouvelles; caisses de prévoyance.	"	68	21,000 "	20,986 55	12,064 14	8,622 41
Subsides aux ateliers d'apprentissage et écoles manufactures; distribution de métiers, etc.	"	69	70,000 "	69,924 97	57,244 50	26,825 17
Impression du <i>Recueil officiel des brevets</i>	"	70	7,000 "	6,970 "	2,350 "	5,050 "
Personnel du bureau de la librairie	"	71	6,920 "	6,919 54	6,866 54	53 "
Matériel du bureau de la librairie.	"	72	3,000 "	2,992 55	2,894 80	97 75
Musée de l'industrie.						
Traitement du personnel	"	73	18,558 "	18,337 88	18,037 88	500 "
Matériel et frais divers	"	74	10,252 "	10,190 65	3,539 67	6,595 98
A REPORTER.			3,777,085 90	3,717,213 80	2,443,179 17	1,065,974 58

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
2,474,720 55	17,220 25	"	29,425 05	16,951 09	"	
74,992 80	"	"	7 20	"	"	
24,886 05	"	"	215 05	"	"	
50,576 64	245 70	"	9,177 66	"	"	
60,800 "	"	"	"	"	"	
68,767 40	452 60	"	"	"	"	
24,000 "	"	"	"	"	"	
		"				
514,612 "	180,572 "	"	16 "	"	"	
21,858 20	"	"	861 80	"	"	
6,199 96	"	"	1,400 04	"	"	
61,217 65	"	"	1,652 57	"	"	
20,686 55	500 "	"	15 45	"	"	
64,069 47	5,875 50	"	75 05	"	"	
5,400 "	1,570 "	"	50 "	"	"	
6,919 54	"	"	" 46	"	"	
2,002 35	"	"	7 45	"	"	
18,537 88	"	"	" 12	"	"	
10,135 65	55 "	"	61 55	"	"	
5,511,155 75	206,080 05	"	42,921 01	16,951 09	"	

59

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1850.	En 1860. Jusqu'au 31 octob.
REPORT.			3,777,085 90	3,717,213 80	2,445,170 17	1,005,974 58
Poids et mesures.	XIV.					
Traitement des vérificateurs	"	75	55,400 "	55,500 74	52,653 11	766 83
Frais de bureau et de tournées	"	76	18,000 "	17,800 "	16,225 "	1,575 "
Matériel	"	77	2,000 "	1,008 40	1,858 56	140 04
INSTRUCTION PUBLIQUE.						
Enseignement supérieur.	XV.					
Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur	"	78	4,000 "	2,514 "	1,000 "	1,514 "
Traitement des fonctionnaires et employés des deux univer- sités de l'État	"	79	632,990 "	610,956 54	455,557 67	166,418 67
Bourses. — Matériel des universités. — Travaux à exécuter aux laboratoires de chimie et de pharmacie et au jardin botanique de l'université de Gand	"	80	a) 155,747 "	155,555 90	67,365 06	85,854 89
Frais de route et de séjour et indemnités de séance des membres des jury d'examen pour les grades académi- ques, et pour le grade de professeur agrégé de l'enseigne- ment moyen de l'un et de l'autre degré; salaires des huis- siers des jurys, et matériel	"	81	150,120 "	147,219 09	128,255 51	18,975 78
Dépenses du concours universitaire et frais d'impression des Annales des universités de Belgique	"	82	10,000 "	5,506 50	5,555 35	1,907 20
Enseignement moyen.	XVI.					
Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen	"	83	5,000 "	2,704 57	1,064 42	830 15
Inspection des établissements d'instruction moyenne (<i>Per- sonnel</i>).	"	84	18,100 "	18,100 "	16,766 52	1,335 48
Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des éta- blissements d'instruction moyenne	"	85	7,000 "	6,088 80	4,654 20	1,454 60
Frais et bourses de l'enseignement normal pédagogique, destiné à former des professeurs pour les établissements d'instruction moyenne du degré supérieur	"	86	47,420 "	55,449 46	24,208 37	11,181 09
Crédits ordinaires et supplémentaires des athénées royaux.	"	87	546,404 "	546,489 20	546,489 20	"
Part afférente au personnel des athénées royaux dans le cré- dit voté par la loi du 8 avril 1857, en faveur des em- ployés de l'État dont le traitement est inférieur à 1,600 francs	"	88	2,800 "	2,500 "	2,500 "	"
Crédits ordinaires et supplémentaires des écoles moyennes.	"	89	268,200 "	264,650 82	260,125 85	1,824 90
A REPORTER.			5,498,556 90	5,396,854 42	3,825,955 57	1,559,709 10

DE L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
3,511,155 75	206,060 05	"	42,021 01	16,951 09	"	
55,399 74	"	"	" 20	"	"	
17,800 "	"	"	200 "	"	"	
1,998 40	"	"	1 60	"	"	
2,514 "	"	"	1,486 "	"	"	
619,956 34	"	"	15,035 60	"	"	
153,197 95	2,555 95	"	193 10	"	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de 20,557 francs, par la loi du 3 juin 1859, <i>Moniteur</i> n° 157.
147,207 00	12 "	"	2,900 01	"	"	
5,262 55	43 75	"	4,695 70	"	"	
2,794 57	"	"	2,205 45	"	"	
18,100 "	"	"	"	"	"	
6,088 80	"	"	911 20	"	"	
55,449 46	"	"	11,970 54	"	"	
340,489 20	"	"	4 80	"	"	
2,500 "	"	"	500 "	"	"	
261,950 82	2,700 "	"	3,549 18	"	"	
3,185,682 67	211,171 75	"	84,571 50	16,951 09	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DESIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1859.	En 1860, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			5,498,556 90	5,596,634 42	3,825,953 57	1,359,709 10
Enseignement moyen (suite).	XVI.					
	(suite).					
Part afférente au personnel des écoles moyennes dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1857, en faveur des employés de l'Etat dont le traitement est inférieur à 1,600 francs	"	90	45,000 "	45,016 04	42,758 33	258 51
Bourses à des élèves des écoles moyennes	"	91	15,000 "	15,000 "	12,850 "	2,150 "
Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne	"	92	107,000 "	107,000 "	107,000 "	"
Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne	"	93	a) 22,000 "	21,980 82	13,255 02	8,651 90
Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du premier et du deuxième degré qui sont sans emploi.	"	94	12,798 "	12,098 "	12,098 "	"
Traitements de disponibilité	"	95	5,000 "	2,625 "	1,800 "	825 "
Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques; subsides, souscriptions, achats, etc.	"	96	8,000 "	5,974 "	407 "	5,477 "
Frais de rédaction du deuxième rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen. (Art. 40, § 1 ^{er} , de la loi du 1 ^{er} juin 1850.)	"	97	5,000 "	5,000 "	"	5,000 "
Frais d'impression	"	98	4,000 "	4,000 "	"	4,000 "
Enseignement primaire.	XVII					
Inspection civile de l'enseignement primaire et des établissements qui s'y rattachent. — Personnel.	"	99	54,000 "	54,000 "	50,500 "	3,500 "
École normale du degré inférieur à Nivelles, et écoles normales primaires de l'Etat, à Liège et à Nivelles — Personnel	"	100	67,920 "	56,140 "	40,540 "	15,600 "
Traitement de disponibilité pour des professeurs des écoles normales de l'Etat	"	101	5,500 "	5,000 "	2,850 "	150 "
Dépenses variables de l'inspection et frais d'administration; commission centrale; matériel et dépenses diverses de l'école normale de l'enseignement moyen du degré inférieur et des écoles normales de l'Etat; écoles normales adoptées; service annuel ordinaire de l'instruction primaire communale; subsides aux communes; constructions, réparations et ameublement de maisons d'école; encouragements (subsides et achats de livres pour les bibliothèques des conférences d'instituteurs); récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions; subsides aux caisses provinciales de prévoyance; encouragements aux recueils périodiques concernant l'instruction primaire; subsides pour la publication d'ouvrages destinés à répandre l'enseignement primaire; secours à d'anciens instituteurs (art. 54 du règlement du 10 décembre 1852); frais des conférences agruées des instituteurs primaires; subsides à des établissements spéciaux; salles d'asile et écoles d'adultes, etc.	"	102	1,773,689 49	1,773,379 89	504,151 76	1,421,407 89
Subsides en faveur d'établissements de sourds-muets et d'aveugles	"	103	16,000 "	16,000 "	13,250 "	2,750 "
A REPORTER.			7,615,264 39	7,491,948 77	4,407,501 68	2,825,569 20

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
5,185,662 67	211,171 75	"		84,571 59	16,951 09	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de 5,000 fr. par la loi du 5 juin 1859, <i>Moniteur</i> n° 167.
43,016 64	"	"		1,983 56	"	"	
15,000 "	"	"		"	"	"	
107,000 "	"	"		"	"	"	
21,004 92	75 90	"		19 18	"	"	
12,098 "	"	"		700 "	"	"	
2,625 "	"	"		375 "	"	"	
3,074 "	"	"		4,026 "	"	"	
5,000 "	"	"		"	"	"	
4,000 "	"	"		"	"	"	
34,000 "	"	"		"	"	"	
56,140 "	"	"		11,780 "	"	"	
5,000 "	"	"		500 "	"	"	
1,725,649 65	47,630 24	"		409 60	"	"	
16,000 "	"	"		"	"	"	
7,253,070 88	258,877 89	"		104,364 55	16,951 09	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1859	En 1860, jusqu'au 31 octob.
REPORT			7,615,264 50	7,491,948 77	4,407,501 68	2,825,569 20
Lettres et sciences.	XVIII					
Subsides et encouragements, souscriptions, voyages et mis- sions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; so- ciétés littéraires et scientifiques; dépenses diverses; se- cours à des littérateurs ou savants qui se trouvent dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants déce- des; subsides aux dames veuves Weustenraadt, Van Rys- wyck, Van Kerckhove et Gancet; subsides à des élèves de l'enseignement supérieur libre; prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique; publication de documents rapportés d'Espagne; exécu- tion d'une description géographique et historique du royaume de Belgique	"	104	100,200 "	95,457 25	80,685 75	14,771 50
Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écri- vains du pays	"	105	45,000 "	40,000 "	20,000 "	20,000 "
Acquisition, au nom et pour compte de l'État, des collections minéralogiques ainsi que des manuscrits, notes et cartes se rapportant à ces collections, dépossédés par feu M. André- Hubert Dumont, recteur de l'université de Liège, membre de l'Académie royale de Belgique, etc.	"	105 <i>164.</i> a)	25,000 "	25,000 "	"	25,000 "
Observatoire royal. — Personnel	"	106	18,020 "	17,860 "	17,860 "	"
— — Matériel et acquisitions.	"	107	6,200 "	6,177 42	4,066 75	2,110 67
Bibliothèque royale. — Personnel	"	108	27,560 "	27,560 "	27,560 "	"
Frais de la fusion des trois fonds de la Bibliothèque royale et frais de la rédaction du catalogue général	"	109	6,000 "	6,000 "	5,525 "	675 "
Bibliothèque royale. — Matériel et acquisitions	"	110	b) 50,454 48	50,455 65	20,255 57	10,198 26
Musée royal d'histoire naturelle. — Personnel	"	111	10,220 "	10,216 65	9,286 65	"
— — — Matériel et acquisitions.	"	112	7,000 "	7,000 "	7,000 "	"
Subside à l'association des Bollandistes, pour la publication des <i>Acta Sanctorum</i>	"	115	6,000 "	6,000 "	6,000 "	"
Archives du royaume; bureau de paléographie—Personnel.	"	114	57,450 "	54,517 64	54,206 06	75 "
— — — Matériel.	"	115	c) 7,500 "	7,496 98	5,957 58	5,559 40
Archives de l'État dans les provinces. — Personnel	"	116	20,200 "	19,700 01	18,075 01	1,625 "
Frais de publication des inventaires des archives; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les pro- vinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes, aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. Recouvrement d'archives restées au pouvoir du gouvernement autrichien; frais de classe- ment, de copie et de transport, etc.	"	117	17,000 "	9,952 56	5,540 25	4,612 11
Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État.	"	118	5,000 "	5,000 "	5,000 "	"
A REPORTER.			7,988,848 87	7,846,920 71	4,678,900 10	2,908,176 14

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS.	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité	
7,235,070 88	238,877 89	"	104,504 55	16,951 09	"	
95,457 25	"	"	"	4,742 75	"	
40,000 "	"	"	2,486 01	2,515 09	"	
25,000 "	"	"	"	"	"	a) Crédit ouvert par la loi du 31 mai 1859, <i>Moni- teur</i> n° 152.
17,800 "	"	"	100 "	"	"	
6,177 42	"	"	22 58	"	"	
27,360 "	"	"	"	"	"	
6,000 "	"	"	"	"	"	
59,455 65	"	"	" 85	"	"	b) Le crédit primitif a été augmenté de 6,114 francs 48 c., par la loi du 19 juillet 1859, <i>Mo- niteur</i> n° 205
9,286 65	950 "	"	5 35	"	"	
7,000 "	"	"	"	"	"	
6,000 "	"	"	"	"	"	
54,281 06	56 58	"	3,152 56	"	"	
7,496 98	"	"	5 02	"	"	
19,700 01	"	"	409 99	"	"	c) Le crédit primitif a été augmenté de 5,000 francs, par la loi du 5 juin 1859, <i>Moniteur</i> n° 157.
0,952 58	"	"	6,307 64	650 "	"	
5,000 "	"	"	"	"	"	
7,587,076 24	259,844 47	"	117,070 55	24,857 85	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1859.	En 1860. Jusqu'au 31 octob.
REPORT.			7,988,848 87	7,846,920 71	4,678,900 10	2,908,176 14
Beaux-arts.	XIX.					
Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages dans le pays et à l'étranger pour les aider à développer leur talent; missions dans l'intérêt des arts; secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin ou aux familles d'artistes décédés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions; acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides aux sociétés musicales, aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, etc.; commandes, acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; frais relatifs aux grands concours; dépenses diverses; académies et écoles des beaux-arts, autres que l'académie d'Anvers; encouragements pour la composition musicale, la peinture, la sculpture, l'architecture et la gravure; pensions des lauréats	"	119	a) 168,169 08	107,885 05	137,956 19	27,989 70
Académie royale d'Anvers	"	120	31,750 "	31,750 "	31,750 "	"
Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province de Brabant et de la ville de Bruxelles, à couvrir les dépenses tant du personnel que du matériel	"	121	b) 54,340 "	54,340 "	50,340 "	4,000 "
Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville de Liège, à couvrir les dépenses tant du personnel que du matériel	"	122	24,560 "	24,560 "	24,560 "	"
Musée royal de peinture et de sculpture. — Personnel	"	123	8,240 "	8,240 "	8,080 60	80 20
— — — — — Matériel et acquisitions. — Frais d'impression et de vente du catalogue.	"	124	23,400 "	14,148 65	5,000 "	6,748 65
Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel	"	125	4,900 "	4,899 96	4,899 96	"
— — — — — Matériel et acquisitions. — Frais d'impression et de vente du catalogue.	"	126	8,000 "	7,999 22	7,074 69	924 55
Entretien du monument de la place des Martyrs, des jardins et des arbustes; salaire des gardiens	"	127	2,000 "	1,907 16	1,145 16	852 "
Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	"	128	10,000 "	9,807 02	779 02	9,118 "
Travaux d'achèvement du monument érigé en commémoration du Congrès national	"	128 ^{bis}	c) 200,000 "	188,401 39	164,605 77	18,575 42
Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; travaux à faire pour la restauration et la conservation de l'ancien phare de Nieuport; subsides pour la restauration et la conservation d'objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	"	129	50,000 "	46,276 56	38,208 36	7,978 20
A REPORTER.			8,574,008 85	8,407,206 60	5,153,187 85	2,984,440 90

L'INTÉRIEUR (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
7,587,070 24	259,844 47	-	117,070 55	24,857 85	"	
165,045 95	1,959 98	"	284 05	"	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de 2,669 fr. 98 c ^s , par la loi du 19 juillet 1860, <i>Moniteur</i> n° 203
51,750 "	"	"	"	"	"	
54,540 "	"	"	"	"	"	b) Idem de 4,000 francs, id id.
24,560 "	"	"	"	"	"	
8,160 80	70 20	"	"	"	"	
11,748 65	2,400 "	"	"	9,251 55	"	
4,899 96	"	"	" 04	"	"	
7,999 22	"	"	" 78	"	"	
1,997 16	"	"	2 84	"	"	
9,807 02	"	"	102 98	"	"	
183,177 10	5,314 20	"	"	11,508 61	"	c) Crédit ouvert par la loi du 31 mai 1859, <i>Moniteur</i> n° 152.
40,276 56	"	"	3,725 44	"	"	
8,137,628 75	269,577 85	"	121,184 46	45,617 70	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DESIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1859.	En 1860, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			8,574,008 85	8,407,206 60	5,155,187 85	2,984,440 90
Beaux-arts (suite).	XIX. (suite.)					
Commission royale des monuments. — Personnel; frais de copie	"	150	a) 2,500 "	2,500 "	1,940 "	560 "
— — — Matériel et frais de déplacement	"	131	5,400 "	5,561 40	2,550 90	5,010 50
Service de santé.	XX.					
Frais de route et de séjour pour l'inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes; personnel, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection.	"	152	12,000. "	11,905 06	7,845 96	4,149 10
Frais des commissions médicales provinciales; police sanitaire et service des épidémies	"	155	45,000 "	44,880 88	1,064 70	54,571 75
Encouragements à la vaccine; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; subsides en cas d'épidémie; impressions et dépenses diverses	"	154	26,500 "	26,298 67	11,686 86	14,611 81
Académie royale de médecine	"	155	20,000 "	20,000 "	16,958 75	5,061 27
Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence et frais de bureau	"	156	4,200 "	4,199 40	2,997 60	1,201 80
Eaux de Spa.	XXI.					
Subsides pour les établissements publics de la commune de Spa	"	157	20,000 "	4,585 28	4,585 28	"
Traitements de disponibilité.	XXII.					
Traitements temporaires de disponibilité	"	158	10,594 16	8,484 96	7,676 65	808 55
Dépenses imprévues.	XXIII.					
Dépenses imprévues non libellées au Budget	"	159	9,900 "	9,885 70	9,855 42	32 57
Acquisition de propriétés particulières enclavées dans les bâtiments de l'hôtel du gouvernement provincial de la Flandre occidentale	"	140	20,000 "	11,500 "	"	11,500 "
Appropriation et ameublement de l'hôtel du gouvernement provincial du Limbourg	"	141	b) 70,000 "	55,782 55	"	55,229 05
Acquisition et appropriation d'une maison joignant l'hôtel du gouvernement provincial à Namur	"	142	56,000 "	55,912 11	"	50,005 20
A REPORTER.			8,855,005 01	8,624,588 70	5,220,125 95	5,121,182 00

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
8,137,628 75	269,577 85	.	121,184 40	45,617 79	"	
2,500 .	"	"	"	"	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de 400 francs, par la loi du 19 juillet 1860, <i>Moniteur</i> n° 203.
5,561 40	"	"	58 60	"	"	
11,995 06	"	"	6 94	"	"	
55,656 45	9,244 45	"	119 12	"	"	
26,298 67	"	"	1 55	"	"	
20,000 "	"	"	"	"	"	
4,109 40	"	"	" 60	"	"	
4,585 28	"	"	15,416 72	"	"	
8,484 96	"	"	2,109 20	"	"	
9,885 79	"	"	14 21	"	"	
11,500 "	"	"	"	8,500 "	"	
55,229 05	555 50	"	"	56,217 45	"	b) Crédits ouverts par la loi du 3 juin 1859, <i>Moniteur</i> n° 157.
50,005 20	5,906 91	"	"	2,087 80	"	
8,341,305 90	285,282 71	"	158,891 18	92,425 15	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1850.	En 1860, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			8,855,005 01	8,624,588 70	5,230,125 95	5,121,182 00
Réparations extraordinaires au monument de la place des Martyrs et solde d'un arriéré dû à la ville de Bruxelles. pour l'entretien des parterres de cette place.		145	850 -	850 -	100 -	750 -
Frais de route et de séjour de la commission instituée à l'effet d'expertiser les collections délaissées par feu M. le profes- seur Dumont		144	724 -	724 -	724 -	-
Pour aider à l'amélioration de la voirie vicinale et de l'hygiène publique			1,000,000 -	999,079 75	82,057 -	385,850 75
TOTAUX.			9,857,477 01	9,626,142 45	5,305,604 95	5,507,782 81

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transferts à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
8,341,505 00		283,282 71		158,801 18	92,425 15	"	
850 "		"	"	"	"	"	b) Crédits ouverts par la loi du 5 juin 1859, <i>Moni- teur</i> n° 157.
724 "		"	"	"	"	"	
468,507 75		531,472 "	"	20 25	"	"	
8,811,587 74		814,734 71	"	158,911 45	92,425 13	"	b) Crédit ouvert par la loi du 7 mars 1859, <i>Moniteur</i> n° 68.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur a été fixé, par la loi du 9 juillet 1858, *Moniteur* n° 192, à la somme de . fr. 8,375,505 65

Les crédits supplémentaires s'élèvent à 1,484,171 36

TOTAL. fr. 9,857,477 01

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1859.	En 1860, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1855.						
Report de l'exercice 1858 à l'exercice 1859, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité. (a)						
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.	II.					
SECTION 1 ^{re} . — PONTS ET CHAUSSÉES.						
Plantations des routes	"	8	736 97	590 08	"	590 08
Achèvement des travaux de restauration du palais de la rue Ducale; travaux extraordinaires aux bâtiments de l'en- trepôt général de commerce d'Anvers; agrandissement de locaux occupés par la Bibliothèque royale	VIII.	93	109,333 33	22,076 62	"	17,781 43
TOTAUX.			110,072 30	23,566 70	"	18,371 51
EXERCICE 1856.						
Report de 1858 à 1859. (b)						
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.	II.					
SECTION 1 ^{re} . — PONTS ET CHAUSSÉES.						
Entretien ordinaire et amélioration de routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc.	"	7	4,023 10	4,623 19	"	4,023 19
Plantations de routes	"	8	3,502 83	2,276 20	405 "	1,871 20
Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes. — Régle.						
Service d'exécution.	IV.					
SECTION 1 ^{re} . — VOIES ET TRAVAUX.						
Travaux et fournitures	"	61	95 72	"	"	"
TOTAUX.			8,221 74	6,800 48	405 "	6,404 48
EXERCICE 1857.						
Report de 1858 à 1859. (c)						
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.	II.					
SECTION 1 ^{re} . — PONTS ET CHAUSSÉES.						
Entretien ordinaire et amélioration de routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc.	"	7	72,601 34	50,747 82	"	50,747 82
Plantations des routes	"	8	5,470 08	5,720 86	134 20	5,586 66
A REPORTER.			78,071 42	54,468 68	134 20	54,334 48

TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS	
590 08	"	"	146 80	"	"	a) Décision de la Cour des comptes du 25 novembre 1859
17,781 45	5,195 10	"	80,358 71	"	"	
18,371 51	5,195 19	"	86,505 00	"	"	
4,625 10	"	"	"	"	"	b) Id id id
2,276 29	"	"	"	1,226 54	"	
"	"	"	95 72	"	"	
6,890 48	"	"	95 72	1,226 54	"	c) Id id id
50,747 82	"	"	7,562 88	14,490 64	"	
5,720 86	"	"	150 "	1,500 22	"	
54,468 68	"	"	7,512 88	16,089 86	"	

MINISTÈRE DES TRA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1859.	En 1860, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			78,071 42	54,468 68	154 20	54,354 48
EXERCICE 1857 (suite).						
Report de 1858 à 1859 (suite).						
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).	II.					
	(suite.)					
SECTION 2. — BÂTIMENTS CIVILS.						
Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monu- ments appartenant à l'État	"	9	700 "	"	"	"
Travaux à exécuter pour la distribution d'eau, d'après le nouveau mode, aux bâtiments civils situés à Bruxelles.	"	10	1,095 75	1,602 45	"	1,556 82
SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE, DES POLDERS ET DES CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.						
Meuse dans les provinces de Liège et de Namur.						
Entretien et travaux d'amélioration	"	20	9,622 41	8,696 87	1,885 85	6,815 02
Canal de Gand à Ostende.						
Entretien et travaux d'amélioration	"	27	4,886 75	4,886 75	"	4,886 75
Plantations.						
Plantations nouvelles, entretien des plantations existantes.	"	40	1,766 40	1,506 40	"	1,506 40
Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes. — Régie.	IV.					
Service d'exécution.						
SECTION 1 ^{re} . — VOIES ET TRAVAUX.						
Travaux et fournitures	"	65	97 62	"	"	"
SECTION 7. — POSTES.						
Transport des dépêches.	"	88	1,080 "	1,680 "	1,080 "	"
TOTAUX.			98,520 55	72,931 15	3,608 05	69,097 47

VAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comp- tabilité	LES CRÉDITS.	
54,468 68	"	"	7,512 88	16,089 86	"	
"	"	"	"	700 "	"	
1,556 82	155 63	"	5 50	"	"	
8,696 87	"	"	925 54	"	"	
4,886 75	"	"	"	"	"	
1,506 40	"	"	"	260 "	"	
"	"	"	97 62	"	"	
1,680 "	"	"	"	"	"	
72,795 52	155 63	"	8,530 54	17,049 86	"	

63

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1859.	En 1860. jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1858.						
Report de 1858 à 1859 (a).						
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.	II.					
SECTION 1 ^{re} . — PONTS ET CHAUSSÉES.						
Entretien ordinaire et amélioration de routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc.	"	7	92,148 25	76,765 90	20,792 79	55,975 11
Plantations nouvelles sur les routes	"	8	9,768 40	4,586 14	"	4,586 14
SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE, DES FOLDERS ET DES CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.						
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	"	10	68,484 29	57,650 71	5,862 50	51,098 56
Travaux d'amélioration des canaux et rivières.						
Bassin de la Meuse.						
Meuse dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg.	"	11	45,585 90	41,710 81	21,500 82	20,409 90
Canal de Maestricht à Bois-le-Duc; travaux divers.	"	12	5,916 21	5,916 21	"	5,916 21
— de jonction de la Meuse à l'Escaut	"	14	15,912 86	11,545 66	"	11,545 66
— d'embranchement vers le camp de Beverloo.	"	16	1,987 05	1,987 05	"	1,987 05
— de Charleroy à Bruxelles	"	18	908 71	908 71	"	908 71
Bassin de l'Escaut.						
Escaut.	"	19	1,140 "	1,140 "	"	1,140 "
Canal de Mons à Condé.	"	20	4,575 47	4,575 47	"	4,575 47
— de Pommerœul à Antoing	"	21	2,785 "	2,085 "	"	2,085 "
Lys.	"	22	560 "	560 "	"	560 "
Canal de Gand à Ostende	"	23	4,510 "	4,510 "	5,690 "	820 "
— de Plasschendaele vers la frontière de France	"	25	4,420 "	4,592 88	"	4,592 88
— de Zelzaete à la mer du Nord	"	27	799 90	799 90	"	799 90
Dendre.	"	28	82,997 80	82,997 80	11,787 60	71,210 20
Rupel	"	29	113,495 97	"	"	"
Bassin de l'Yser.						
Canal d'Ypres à l'Yser	"	33	b) 5,000 "	5,000 "	"	5,000 "
Plantations.						
Plantations nouvelles	"	34	c) 20,100 "	18,285 98	"	18,285 98
A REPORTER.			482,495 79	525,016 22	65,455 71	258,392 86

VAUX PUBLICS (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		PRÉCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
						a) Décision de la Cour des comptes du 25 novembre 1859.
76,765 90	"	"	"	15,582 55	"	
4,586 14	"	"	200 "	4,982 26	"	
56,061 06	680 63	"	10,577 58	250 "	"	
41,710 81	"	"	1,900 09	1,775 "	"	
5,916 21	"	"	"	"	"	
11,543 06	"	"	150 "	2,219 20	"	
1,987 05	"	"	"	"	"	
908 71	"	"	"	"	"	
1,140 "	"	"	"	"	"	
4,575 47	"	"	"	"	"	
2,085 "	"	"	700 "	"	"	
360 "	"	"	"	"	"	
4,510 "	"	"	"	"	"	
4,592 88	"	"	27 12	"	"	
799 00	"	"	"	"	"	
82,097 80	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	113,405 97	"	
5,000 "	"	"	"	"	"	b) Idem du 29 juin 1860.
18,285 98	"	"	"	7,814 02	"	c) Idem du 25 novembre 1859.
592,326 57	680 05	"	15,554 70	145,924 76	"	

MINISTÈRE DES TRA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC- ET JUSTIFIÉS	
					En 1859.	En 1860. Jusqu'au 31 octob.
REPORT.			482,403 70	525,016 22	63,453 71	258,892 86
EXERCICE 1858 (suite).						
Report de 1858 à 1859 (suite).						
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).		II. (suite).				
SECTION 3. — SERVICE DES CAYAX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE, DES POLDERS ET DES CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION (suite).						
Polders.						
Travaux d'office aux ouvrages de défense du polder de Kiel.	•	57	a) 2,050 "	2,050 "	"	2,050 "
SECTION 4. — PORTS ET CÔTES.						
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux	•	38	b) 4,025 60	2,000 12	401 16	1,598 96
Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.						
Port d'Ostende. — Construction d'un phare de premier ordre (2 ^{me} moitié de la dépense et établissement de l'appa- reil d'éclairage).	"	40	127,915 "	69,809 59	45,885 78	25,925 81
Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes. — Régie.		IV.				
Service d'exécution						
SECTION 1 ^{re} . — VOIES ET TRAVAUX.	•					
Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.	"	59	565 "	565 "	"	565 "
Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers	"	60	91 72	91 72	"	91 72
SECTION 2. — TRACTION ET ARSENAL.						
Entretien, réparation et renouvellement du matériel.	"	65	24,868 40	24,502 95	14,245 60	10,257 55
TOTAUX.			642,609 51	422,055 58	123,966 25	297,579 68

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RÉSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
523,526 57	689 65	"	13,554 79	145,024 76	"	
2,030 "	"	"	"	"	"	a) Décision de la Cour des comptes du 10 jan- vier 1860.
2,000 12	"	"	2,623 48	"	"	b) Idem du 25 novembre 1859.
60,809 39	"	"	29,892 65	28,212 76	"	
56,5 "	"	"	"	"	"	
91 72	"	"	"	"	"	
24,502 95	"	"	365 47	"	"	
421,515 95	689 65	"	46,456 39	174,137 54	"	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des ordonnateurs de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1859.	En 1860, Jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1859 (COMPTE DÉFINITIF).						
Administration centrale.						
I.						
Traitement du Ministre	"	1	21,000 "	19,250 "	19,250 "	"
— des fonctionnaires et employés	"	2	a) 358,810 "	358,809 02	520,555 38	12,456 54
Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés de l'administration centrale.	"	3	35,200 "	28,040 14	22,524 59	0,815 75
Traitement et salaire des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	"	4	b) 51,110 05	51,110 05	49,983 "	1,154 05
Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles; chauffage, éclairage, menues dépenses	"	5	50,000 "	49,999 09	58,421 98	11,578 01
Honoraires des avocats du Département.	"	6	30,000 "	29,000 "	21,750 "	7,250 "
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.						
II.						
SECTION 1 ^{re} . — PONTS ET CHAUSSÉES.						
Entretien ordinaire et amélioration de routes, construc- tion de routes nouvelles, études de projets, etc.	"	7	c) 2,852,858 05	2,789,061 10	1,757,457 22	1,054,565 20
Plantations nouvelles sur les routes	"	8	41,000 "	26,782 97	4,450 87	22,532 10
SECTION 2. — BÂTIMENTS CIVILS.						
Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monu- ments appartenant à l'Etat.	"	9	d) 154,567 50	155,560 10	51,505 54	101,577 79
SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE, DES FOLDERS ET DES CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.						
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	"	10	913,721 "	805,150 54	445,082 71	549,096 83
Travaux d'amélioration des canaux et rivières.						
Bassin de la Meuse.						
Meuse dans les provinces de Namur, de Liège et de Lim- bourg	"	11	310,000 "	168,557 21	75,242 47	92,957 07
Canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht	"	12	9,000 "	7,988 40	7,967 70	18 70
— de Maestricht à Bois-le-Duc	"	13	47,800 "	56,635 67	12,967 07	23,248 25
— de jonction de la Meuse à l'Escaut	"	14	e) 41,801 01	59,227 51	50,410 08	8,564 85
— d'embranchement vers le camp de Beverloo	"	15	10,180 "	9,828 32	8,869 82	958 50
— — vers Hasselt.	"	16	26,600 "	22,915 30	12,911 43	10,003 87
— — vers Turnhout	"	17	4,250 "	5,404 81	5,260 "	174 81
A REPORTER.			5,117,887 51	4,780,036 00	3,068,088 86	1,682,530 37

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1850.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES.		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
19,250 •	"	"	"	1,750 •	"	"	
538,809 02	"	"	"	" 08	"	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de 20,500 francs, par la loi du 27 mai 1859, <i>Moniteur</i> n° 152.
28,040 14	"	"	"	0,259 80	"	"	
51,110 05	"	"	"	"	"	"	b) Le crédit primitif a été augmenté de 1,174 francs 05 c., par l'art. 2 de loi du 6 juillet 1860, <i>Moniteur</i> n° 192.
40,099 09	"	"	"	" 01	"	"	
20,000 •	"	"	"	1,000 •	"	"	
2,772,020 51	17,040 05	"	"	"	45,707 70	"	c) Idem de fr. 231,105 95 c., id. id.
20,782 07	"	"	"	835 17	13,585 86	"	
152,071 33	588 77	"	"	207 20	1,000 •	"	d) Idem de fr. 24,567 50 c., id. id.
794,179 54	10,980 •	"	"	95,065 17	12,506 29	"	
168,190 54	557 07	"	"	68,219 45	73,225 34	"	
7,086 40	"	"	"	128 50	885 50	"	
56,235 00	397 77	"	"	"	11,180 35	"	
58,075 51	252 •	"	"	"	2,575 50	"	e) Idem de fr. 981 01 c., id. id.
0,828 32	"	"	"	351 08	"	"	
22,015 50	"	"	"	1,058 50	2,046 20	"	
5,404 81	"	"	"	825 19	"	"	
4,750,619 23	29,416 86	"	"	177,178 61	160,672 01	"	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1859.	En 1860, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			5,117,887 51	4,780,036 09	5,008,088 86	1,682,550 57
Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).	11	(suite).				
SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE, DES POLDERS ET DES CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION (suite).						
<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières (suite).</i>						
<i>Bassin de la Meuse (suite).</i>						
Sambre canalisée	"	18	28,000 "	24,970 50	20,000 "	4,970 50
Canal de Charleroy à Bruxelles	"	19	21,500 "	21,489 21	14,153 72	7,281 49
<i>Bassin de l'Escaut.</i>						
Canal de Gand à Ostende	"	20	9,000 "	8,880 "	8,147 "	735 "
— de Plasschendaele vers la frontière de France	"	21	15,000 "	4,270 "	2,270 "	2,000 "
Dendre	"	22	150,000 "	51,252 97	2,615 17	48,659 80
Rupel	"	23	49,000 "	30,815 38	7,714 25	25,092 11
Scène	"	24	6,000 "	5,724 24	5,151 82	572 42
Demer	"	25	25,000 "	20,219 98	14,160 25	6,059 73
Petite Nèthe canalisée	"	26	9,000 "	524 "	524 "	"
Grande Nèthe	"	27	10,000 "	"	"	"
<i>Bassin de l'Yser.</i>						
Yser	"	28	a) 14,528 "	11,905 36	1,215 36	10,690 "
Canal d'Ypres à l'Yser	"	29	5,000 "	"	"	"
<i>Plantations.</i>						
Plantations nouvelles	"	30	25,000 "	15,521 55	1,543 82	11,977 75
<i>Frais d'études.</i>						
Frais d'études pour le service des travaux hydrauliques et des chemins de fer en construction; acquisition de bro- chures, de cartes, etc.	"	31	7,000 "	6,638 "	6,252 "	586 "
<i>Bacs et bateaux de passage.</i>						
Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépen- dances	"	32	27,000 "	16,875 58	4,852 52	12,025 26
SECTION 4. — PORTS ET CÔTES.						
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux	"	33	349,570 "	308,477 81	155,596 56	149,601 87
A REPORTER			5,860,175 31	5,305,398 67	5,510,082 95	1,960,558 28

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
4,750,619 23	29,416 86	"	177,178 61	160,672 61	"	
24,070 50	"	"	5,020 50	"	"	
21,433 21	54 "	"	10 79	"	"	
8,880 "	"	"	120 "	"	"	
4,270 "	"	"	11,420 "	"	"	
51,252 97	"	"	34,507 33	64,430 70	"	
30,806 36	7 02	"	8,874 02	9,512 "	"	
5,724 24	"	"	275 76	"	"	
20,210 08	"	"	605 09	4,114 03	"	
324 "	"	"	8,876 "	"	"	
"	"	"	5,003 13	6,306 87	"	
11,905 36	"	"	2,558 67	65 97	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de 1,326 francs, par la loi du 6 juillet 1860, <i>Moniteur</i> n° 192.
"	"	"	"	5,000 "	"	
13,521 55	"	"	50 23	11,428 22	"	
6,658 "	"	"	362 "	"	"	
16,875 58	"	"	9,431 80	692 53	"	
305,198 23	5,270 58	"	38,615 71	2,476 48	"	
5,270,641 21	34,757 40	"	200,260 33	264,507 31	"	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1859.	En 1860, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			5,869,175 51	5,505,398 67	5,510,082 95	1,960,358 28
Ponts et chaussées — Bâtimens civils (suite).	II. (suite).					
SECTION 4. — PORTS ET CÔTES (suite).						
Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.						
Port d'Ostende		34	50,000 .	45,455 79	15,005 14	20,275 65
— de Nieuport		35	8,000 .	7,689 .	6,020 10	768 90
Côte de Blanckenberghie		36	20,000 .	19,078 .	..	19,078 .
Phares et fanaux.		37	500 .	..	..	..
SECTION 5. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.						
Traitemens des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement		38	587,810 .	587,130 06	508,814 74	77,665 52
Traitemens et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclusiers, pontonniers, gardes-ponts à bascule et au- tres agents subalternes des ponts et chaussées		39	499,477 86	499,475 60	417,687 82	78,445 17
Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionne- ment; missions des élèves ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil		40	12,000 .	8,087 60	1,915 60	6,174 .
Mines.	III.					
Personnel du conseil des mines. — Traitement		41	42,100 .	58,925 15	57,000 13	1,025 .
— — — — — Frais de route		42	600 .	555 70	..	555 70
— — — — — Matériel		43	2,000 .	1,982 09	1,020 65	952 44
Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévoue- ment.		44	45,000 .	45,000 .	692 .	44,268 .
Impressions; achats de livres, de cartes et d'instruments; publication de documents statistiques; encouragemens et subventions; essais et expériences		45	7,000 .	6,600 50	4,774 50	1,826 .
Traitemens et indemnités du personnel du corps des mines et salaires des expéditionnaires employés par les ingé- nieurs		46	a)148,727 77	148,727 77	127,612 94	21,114 85
Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionne- ment; missions des élèves ingénieurs de l'école spéciale des mines		47	6,000 .	4,870 50	2,470 80	2,599 50
A REPORTER.			7,298,190 94	6,717,856 50	4,455,802 55	2,235,984 79

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement	transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
5,270,611 21	54,757 46	"	200,260 55	264,507 51	"	
54,176 79	9,270 "	"	4,796 21	1,748 "	"	
7,689 "	"	"	311 "	"	"	
19,978 "	"	"	22 "	"	"	
"	"	"	300 "	"	"	
586,480 06	650 "	"	670 94	"	"	
496,152 99	3,342 70	"	2 17	"	"	
8,087 60	"	"	3,912 40	"	"	
58,925 13	"	"	3,174 87	"	"	
555 70	"	"	64 30	"	"	
1,982 09	"	"	17 91	"	"	
44,960 "	40 "	"	"	"	"	
6,600 50	"	"	399 50	"	"	
148,727 77	"	"	"	"	"	a) Le credit primitif a été augmenté de 2,727 francs 77 c ^s , par la loi du 6 juillet 1860, <i>Moniteur</i> n° 192.
4,870 30	"	"	1,129 70	"	"	
6,669,787 14	48,060 16	"	314,070 55	266,255 51	"	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1859.	En 1860, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			7,298,190 94	6,717,856 50	4,433,802 35	2,233,984 79
Mines (suite).	III					
<i>Commission des procédés nouveaux.</i>	(suite).					
Frais de route et de séjour.	"	48	600 "	335 60	"	335 60
Matériel, achat de réactifs, d'appareils, etc.	"	49	1,400 "	811 37	811 37	"
<i>Commission des Annales des Travaux publics.</i>						
Frais de route et de séjour.	"	50	1,100 "	678 80	284 "	394 80
Publication du recueil; frais de bureau, etc.	"	51	3,900 "	3,894 50	300 "	3,394 50
Chemin de fer. — Postes. — Télégraphes. — Régie.	IV.					
<i>Service d'exécution.</i>						
<i>SECTION 1^{re}. — VOIES ET TRAVAUX.</i>						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	"	52	a) 218,000 "	217,999 81	212,719 81	5,280 "
Salaires des agents payés à la journée	"	53	1,680,700 "	1,673,630 09	1,091,559 84	582,070 25
Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	"	54	b) 1,463,000 "	1,455,725 86	1,355,092 28	102,633 58
Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles; objets divers	"	55	c) 675,000 "	672,203 48	479,889 79	192,229 23
<i>SECTION 2. — TRACTION ET ARSENAL.</i>						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	"	56	e) 195,000 "	194,999 16	189,400 16	5,599 "
Salaires des agents payés à la journée	"	57	2,160,000 "	2,149,473 62	1,395,784 35	735,691 29
Primes d'économie et de régularité	"	58	f) 70,000 "	69,823 25	17,921 93	51,901 32
Combustibles et autres objets de consommation pour la traction des convois	"	59	2,000,000 "	1,567,465 34	1,280,760 38	286,702 96
Entretien, réparation et renouvellement du matériel	"	60	2,792,400 "	2,757,466 41	2,120,925 17	636,550 74
Redevances aux compagnies	"	61	190,000 "	34,593 59	"	34,593 59
<i>SECTION 3. — TRANSPORTS.</i>						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	"	62	1,000,826 "	1,009,825 99	987,452 84	22,393 15
Salaires des agents payés à la journée	"	63	g) 1,377,560 "	1,377,376 13	686,942 62	690,433 51
Frais d'exploitation	"	64	h) 450,000 "	447,715 18	325,648 31	121,958 87
Camionnage	"	65	380,000 "	377,600 59	128,520 82	249,079 77
Pertes et avaries	"	66	80,000 "	51,287 02	21,164 04	29,330 30
A REPORTER			22,044,676 94	20,780,760 00	14,724,958 04	6,068,744 27

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TOÛS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
0,689,787 14	48,069 16	"	314,079 33	206,235 31	"	
533 60	"	"	206 40	"	"	
811 37	"	"	588 03	"	"	
078 80	"	"	421 20	"	"	
3,894 50	"	"	5 50	"	"	
217,009 81	"	"	" 19	"	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de 6,657 francs, par la loi du 27 mai 1859, <i>Moniteur</i> n° 152.
1,675,030 00	"	"	7,009 01	"	"	b) Idem de 60,700 francs, id. id.
1,455,725 86	"	"	6,609 14	665 "	"	c) Idem de 47,800 francs, id. id.
672,119 04	84 44	"	6 09	700 43	"	d) Idem de 30,000 francs, id. id.
194,999 16	"	"	" 84	"	"	e) Idem de 3,000 francs, id. id.
2,140,475 62	"	"	10,524 58	"	"	f) Idem de 260,000 francs, id. id.
69,823 25	"	"	176 75	"	"	
1,567,463 34	"	"	432,536 66	"	"	
2,757,453 01	12 50	"	11,933 59	23,000 "	"	
34,593 50	"	"	155,406 41	"	"	
1,009,825 99	"	"	" 01	"	"	g) Idem de 44,300 francs, id. id.
1,377,576 13	"	"	183 87	"	"	h) Idem 1° de 36,000 francs, id. id.
447,607 18	108 "	"	2,284 82	"	"	2° de 5,000 francs, par la loi du 6 juillet 1860, <i>Moniteur</i> n° 192.
377,600 59	"	"	2,399 41	"	"	
50,593 54	785 68	"	28,712 98	"	"	
20,731,702 31	49,057 78	"	973,206 11	290,710 74	"	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS OUVERTS PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1859.	En 1860, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			22,044,676 94	20,780,760 09	14,724,958 04	6,006,744 27
Chemin de fer. — Postes. — Télégraphes. — Régie (suite).	IV (suite).					
<i>Service d'exécution (suite).</i>						
SECTION 4. — TÉLÉGRAPHES.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	"	67	189,000 "	187,008 42	162,275 42	25,835 "
Salaires des agents payés à la journée	"	68	a) 42,550 "	42,528 22	25,500 55	18,818 89
Entretien	"	69	b) 56,760 "	56,007 05	50,446 12	5,560 93
SECTION 5. — SERVICES EN GÉNÉRAL (chemins de fer, postes et télégraphes).						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	"	70	48,850 "	48,840 61	47,584 61	1,265 "
Salaires des agents payés à la journée	"	71	c) 55,800 "	52,816 15	51,675 45	21,142 70
Matériel et fournitures de bureau	"	72	d) 220,200 "	228,266 97	196,051 61	50,615 19
Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	"	75	20,000 "	20,000 "	20,000 "	"
SECTION 6. — RÉGIE.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	"	74	58,600 "	58,600 "	55,500 08	5,099 92
Frais de bureau et de loyer	"	75	5,500 "	5,499 97	1,041 16	2,458 81
SECTION 7. — POSTES.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	"	76	e) 716,000 "	715,999 65	692,698 96	25,204 67
— — des facteurs et autres agents su- balternes	"	77	f) 1,085,250 "	1,059,848 10	1,027,468 "	12,580 10
Transport de dépêches	"	78	g) 407,000 "	566,515 55	500,571 45	66,084 10
Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie.	"	79	h) 254,800 "	254,699 02	217,565 89	17,290 95
Acquisition d'un hôtel à Gand, pour le service de la poste aux lettres	"	79 ^{bis}	i) 105,000 "	105,000 "	104,970 42	29 58
Traitement des fonctionnaires et employés des divers ser- vices, mis en disponibilité par mesure générale. . . .	V.	80	64,000 "	56,204 46	55,228 02	975 84
Pensions	VI.	81	7,000 "	2,407 75	1,001 42	1,406 55
Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension	VII.	82	7,000 "	6,980 "	5,740 "	1,240 "
Dépenses imprévues non libellées au Budget.	VIII.	85	k) 44,075 09	44,075 09	0,447 48	34,627 61
A REPORTER.			25,374,842 05	24,000,866 08	17,688,250 06	6,270,770 87

VAUX PUBLICS (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
20,751,702 51	49,057 78	"	975,206 11	290,710 74	"	
186,108 42	990 "	"	1,991 58	"	"	
42,528 22	"	"	1 78	"	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de 2,550 francs, par la loi du 6 juillet 1860, <i>Moniteur</i> n° 192.
56,007 05	"	"	2 95	750 "	"	b) Idem de 1,760 francs, id. id.
48,849 61	"	"	" 59	"	"	
52,816 15	"	"	985 85	"	"	c) Idem de 5,000 francs, par la loi du 27 mai 1859, <i>Moniteur</i> n° 152.
227,566 80	700 17	"	15 18	919 85	"	d) Idem de 9,200 francs, par la loi du 6 juillet 1860, <i>Moniteur</i> n° 192.
20,000 "	"	"	"	"	"	
58,600 "	"	"	"	"	"	
5,499 97	"	"	" 05	"	"	
715,003 63	96 "	"	" 57	"	"	e) Idem de 28,000 francs, par la loi du 27 mai 1859, <i>Moniteur</i> n° 152.
1,050,848 10	"	"	43,401 00	"	"	f) Idem de 60,000 francs, id. id.
560,455 55	60 "	"	52,091 11	8,595 54	"	g) Idem de 3,000 francs, id. id.
254,654 82	44 20	"	100 98	"	"	h) Idem de 7,000 francs, id. id.
105,000 "	"	"	"	"	"	i) Crédit ouvert par la susdite loi.
56,204 46	"	"	7,795 54	"	"	
2,407 75	"	"	4,592 25	"	"	
6,980 "	"	"	20 "	"	"	
44,075 09	"	"	"	"	"	k) Le crédit primitif a été augmenté de 26,075 francs 09 c., par la loi du 6 juillet 1860, <i>Moniteur</i> n° 192, pour l'entretien du canal de Selzaete.
25,959,007 95	50,858 15	"	1,064,202 02	300,775 05	"	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1859.	En 1860, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			25,374,842 03	24,009,866 08	17,688,250 06	6,270,777 87
Dépenses imprévues se rapportant à des exercices clos (1858 et antérieurs).	IX.					
§ 1 ^{er} . — ADMINISTRATION CENTRALE.						
Traitements des fonctionnaires et employés. (Exercice 1858.)	"	84	a) 666 67	666 67	"	666 67
§ 2. — PONTS ET CHAUSSEES.						
Routes.						
Routes. (Exercice 1858.)	"	85	15 01	15 01	"	15 01
Rivières et canaux.						
Meuse. (Exercice 1857.)	"	86	97 43	97 43	"	97 43
Canal de Maestricht à Bois-le-Duc. (Exercice 1857.)	"	87	1,000 "	1,000 "	"	"
— d'embranchement vers le camp de Beverloo. (Exer- cice 1858.)	"	88	32 75	32 75	"	32 75
Sambre	"	89	710 40	710 40	"	710 40
Canal de Mons à Condé. (Exercice 1858.)	"	90	3,775 25	126 25	"	126 25
Senne. (Exercice 1858.)	"	91	34 60	34 60	"	34 60
Dyle. (Exercice 1857.)	"	92	114 72	113 72	"	113 72
§ 3. — CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.						
Service en général.						
Matériel et fournitures de bureau. (Exercice 1858.)	"	93	2,797 02	2,797 02	"	2,797 02
§ 4. — PENSIONS.						
Premier terme d'une pension. (Exercice 1858.)	"	94	87 50	87 50	"	87 50
TOTAUX.			25,384,173 38	24,015,547 43	17,688,230 06	6,275,459 22

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER.		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
23,030,007 93	50,858 15	"	1,004,202 02	300,773 95	"	
660 67	"	"	"	"	"	a) Les crédits formant les articles 84 à 94 ont été ouverts par la loi du 6 juillet 1860, <i>Moniteur</i> n° 192.
15 01	"	"	"	"	"	
97 43	"	"	"	"	"	
"	1,000 "	"	"	"	"	
52 75	"	"	"	"	"	
710 40	"	"	"	"	"	
126 25	"	"	" 01	3,648 90	"	
84 00	"	"	"	"	"	
115 72	"	"	"	"	"	
2,797 02	"	"	"	"	"	
87 50	"	"	"	"	"	
23,063,689 28	51,858 15	"	1,004,203 03	304,422 92	"	

Le Budget du Ministère des Travaux publics a été fixé, par la loi du 8 juillet 1858, *Moniteur* n° 194, à la somme de fr. 24,544,179 86
Les crédits supplémentaires s'élèvent à fr. 1,030,993 32

TOTAL. fr. 25,584,173 38

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1859.	En 1860. Jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1858.						
Report de 1858 à 1859, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité. a)						
Etablissements et matériel de l'artillerie.	VI.					
Matériel de l'artillerie	"	20	466,580 "	466,580 "	5,958 75	460,421 25
Matériel du génie.	VII.					
Matériel du génie	"	21	1,010,085 55	152,700 "	18,850 "	94,850 "
TOTAUX.			1,477,065 55	599,080 "	24,808 75	555,271 25
EXERCICE 1859 (COMPTE DÉFINITIF).						
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre.	"	1	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
— des employés civils	"	2	150,760 "	156,759 80	155,530 86	1,229 "
Supplément aux officiers et sous-officiers employés au Dé- partement de la Guerre	"	3	14,000 "	13,999 16	11,175 32	2,825 84
Matériel	"	4	a) 55,200 "	55,200 "	47,319 41	5,880 50
Dépôt de la guerre	"	5	b) 44,000 "	44,000 "	35,055 20	10,944 80
Etats-majors.	II.					
Traitement de l'état-major général	"	6	c) 826,590 15	826,586 85	542,014 59	484,372 26
— des provinces et des places	"	7	d) 509,448 85	501,245 10	118,941 58	182,301 52
— du service de l'intendance	"	8	e) 153,795 75	148,695 74	60,847 03	87,848 71
Service de santé des hôpitaux.	III.					
Traitement du service de santé des hôpitaux.	"	9	f) 218,505 95	214,187 91	80,401 19	124,786 72
Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.	"	10	g) 543,400 "	540,786 14	172,787 48	567,998 66
Service pharmaceutique.	"	11	h) 145,000 "	144,869 58	159,151 "	5,718 58
A REPORTER.			2,485,498 70	2,465,128 34	1,191,225 06	1,275,904 68

LA GUERRE.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement	Transferts à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CREDITS	
466,580 .	•	•	•	•	•	a) Decision de la Cour des comptes du 18 novembre 1859
113,700 .	19,000 .	•	•	877,985 55	•	
580,080 .	10,000 .	•	•	877,985 55	•	
21,000 .	•	•	•	•	•	
156,750 66	•	•	• 14	•	•	
13,099 10	•	•	• 84	•	•	
55,200 .	•	•	•	•	•	a) Le credit primitif a été augmente de 15,200 francs, par arretes royaux des 28 novembre 1859 et 25 avril 1860, pris en execution de la loi du 21 mai 1859, <i>Moniteur</i> n° 142.
44,000 .	•	•	•	•	•	b) Idem de 25,000 francs, par arrete royal du 9 juillet 1859, id id
826,586 85	•	•	• 50	•	•	c) Idem de fr 48,442 80 c ^s , par la loi du 3 juin 1859, <i>Moniteur</i> n° 156, et de 670 francs par arrete royal du 18 février 1860, pris en execution de la loi du 21 mai 1859, <i>Moniteur</i> n° 142
501,245 10	•	•	8,205 75	•	•	d) Idem de fr 6,356 40 c ^s , par la loi du 3 juin 1859, <i>Moniteur</i> n° 156
148,695 74	•	•	5,100 01	•	•	e) Idem de 5,066 francs, id id
214,187 91	•	•	4,316 04	•	•	f) Idem de fr 615 20 c ^s , id id
540,786 14	•	•	2,613 86	•	•	g) Idem de 11,000 francs, par l'arrete royal du 18 février 1860, pris en execution de la loi du 21 mai 1859, <i>Moniteur</i> n° 142
144,869 58	•	•	130 42	•	•	h) Idem de 25,000 francs, par arretes royaux des 9 juillet et 28 novembre 1859, et 18 février 1860, id id
2,465,328 34	•	•	20,370 36	•	•	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1859.	En 1860, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			2,485,498 70	2,465,128 54	1,191,225 66	1,273,904 68
Solde des troupes.	IV.					
Traitement et solde de l'infanterie	"	12	12,604,072 15 a)	12,601,170 05	5,582,249 20	7,018,929 83
(Les crédits qui resteront disponibles à la fin de l'exercice sur les chapitres II, III, IV et VIII, concernant le personnel, pourront être réunis et transférés, par des arrêtés royaux, à la solde et autres allocations de l'infanterie, ce qui permettra le rappel sous les armes, pendant un temps déterminé, d'une ou de deux classes de miliciens qui appartiennent à la réserve.)						
Traitement et solde de la cavalerie	"	13	3,740,770 "	3,745,874 22	1,782,081 28	1,965,792 94
— — de l'artillerie.	"	14	3,350,400 80 b)	3,528,599 58	1,558,584 10	1,789,815 48
— — du génie	"	15	824,828 70 c)	822,096 51	365,417 35	459,578 96
— — des compagnies d'administration.	"	16	267,872 80 d)	259,094 46	122,000 "	136,194 40
(Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme, compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.)						
École militaire.	V.					
État-major, corps enseignant et solde des élèves	"	17	158,591 05	144,200 "	67,450 "	76,750 "
Dépenses d'administration	"	18	29,004 75	20,005 95	19,167 50	9,778 75
Établissements et matériel de l'artillerie.	VI.					
Traitement du personnel des établissements	"	19	40,660 "	38,425 02	16,033 06	22,591 96
Matériel de l'artillerie	"	20	5,609,500 "	5,585,653 96	2,059,554 57	1,498,155 05
Matériel du génie.	VII.					
Matériel du génie	"	21	1,751,000 " f)	1,748,045 25	1,085,245 94	620,479 20
Pain, fourrages et autres allocations.	VIII.					
Pain	"	22	1,792,650 "	1,771,788 90	992,107 76	779,681 14
Fourrages en nature	"	23	4,658,594 50 g)	4,657,657 65	3,125,826 58	1,511,811 25
Casernement des hommes	"	24	648,070 "	648,750 42	426,785 04	221,974 58
Renouvellement de la buffleterie et du harnachement	"	25	469,284 "	460,274 25	89,735 85	379,540 58
Frais de route et de séjour des officiers	"	26	120,800 "	120,745 28	25,851 47	96,680 51
A REPORTER.			56,518,388 05	56,414,181 58	18,486,189 16	17,859,458 84

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
2,465,128 54	"	"	20,370 30	"	"	
12,601,179 05	"	"	2,895 12	"	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de 45,428 francs 40 c., par la loi du 3 juin 1859, <i>Moniteur</i> n° 136, et de 650,000 francs par arrêtés royaux des 28 novembre 1859, 3 janvier et 18 février 1860, id. id.
5,745,874 22	"	"	895 78	"	"	b) Le crédit primitif a été augmenté de 160,000 francs, par arrêtés royaux des 28 novembre 1859 et 18 février 1860, pris en exécution de la loi du 21 mai 1859, <i>Moniteur</i> n° 142.
5,328,599 58	"	"	2,091 22	"	"	c) Idem de fr. 6,540 80 c., par la loi du 3 juin 1859, <i>Moniteur</i> n° 136, de 550,000 francs, par arrêtés royaux des 28 novembre 1859 et 3 janvier 1860, et diminué de 10,000 francs par arrêté royal du 25 avril 1860, sur l'augmentation portée par l'arrêté du 5 janvier 1860, pris en exécution de la loi du 21 mai 1859, <i>Moniteur</i> n° 142.
822,096 51	"	"	1,852 50	"	"	d) Idem de fr. 6,748 20 c., par la loi du 3 juin 1859, <i>Moniteur</i> n° 136, de 50,000 francs, par l'arrêté royal du 3 janvier 1860, et diminué de 30,000 francs, par arrêté royal du 25 avril 1860, sur l'augmentation portée par l'arrêté du 5 janvier 1860, pris en exécution de la loi du 21 mai 1859, <i>Moniteur</i> n° 142.
259,004 40	"	"	8,778 34	"	"	
144,200 "	"	"	14,191 65	"	"	
98,946 25	57 70	"	" 78	"	"	
58,425 02	"	"	2,254 98	"	"	
5,557,689 60	25,944 56	"	866 04	25,000 "	"	e) Idem de 2,848,000 francs, par arrêtés royaux des 9 juillet et 29 août 1859, 3 janvier et 18 février 1860, pris en exécution de la susdite loi.
1,705,723 23	42,320 02	"	753 75	2,225 "	"	f) Idem de 1,031,000 francs, par arrêtés royaux des 9 juillet et 28 novembre 1859, id. id.
1,771,788 90	"	"	20,861 10	"	"	
4,657,637 63	"	"	956 87	"	"	g) Idem de fr. 1,419,394 80 c., par la loi du 3 juin 1859, <i>Moniteur</i> n° 136, de 225,000 francs, par arrêtés royaux des 28 novembre 1859 et 3 janvier 1860, et diminué de 23,000 francs par arrêté royal du 25 avril 1860, sur l'augmentation portée par l'arrêté du 3 janvier 1860, id. id.
648,750 42	"	"	210 58	"	"	
409,274 25	"	"	9 77	"	"	h) Idem de 16,470 francs, par arrêtés royaux des 18 février et 25 avril 1860, id. id.
120,551 78	211 50	"	56 72	"	"	i) Idem de 369,284 francs, par arrêtés royaux des 29 août 1859, 18 février et 25 avril 1860, id. id.
30,345,648 "	68,553 58	"	76,983 85	27,225 "	"	j) Idem de 23,800 francs, par arrêtés royaux des 28 novembre 1859, 18 février et 25 avril 1860, id. id.

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1859.	En 1860. jusqu'au 31 octob.
REPORT.			56,518,588 05	56,414,181 58	18,486,189 16	17,859,458 84
Pain, fourrages et autres allocations (suite).	VIII (suite.)					
Transports généraux	"	27	a) 140,000 "	135,714 45	120,741 26	14,028 25
Chauffage et éclairage des corps de garde	"	28	70,000 "	54,744 84	58,457 72	16,287 12
Remonte	"	20	b) 1,679,540 "	1,679,558 44	1,679,496 44	42 "
Traitements divers et honoraires.	IX.					
Traitements divers et honoraires	"	30	c) 156,008 80	155,988 18	55,207 95	82,780 25
Frais de représentation	"	31	d) 54,176 "	54,175 98	12,600 "	21,575 98
Pensions et secours.	X.					
Pensions et secours	"	32	e) 102,185 18	102,118 84	50,227 25	51,498 78
Dépenses imprévues.	XI.					
Dépenses imprévues non libellées au Budget	"	33	16,558 09	8,855 66	8,194 77	658 89
Gendarmerie.	XII.					
Traitement et solde de la gendarmerie	"	34	f) 2,080,299 20	1,875,505 80	906,152 82	967,350 98
Créances non liquidées qui se rapportent à des exercices clos	XIII.	35	g) 31,526 03	31,526 03	31,526 03	"
TOTAUX.			40,808,281 53	40,470,145 80	21,586,593 58	19,014,581 09

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES.	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comp- tabilité.	
	56,345,648 .	68,553 58	.	76,083 45	27,223 .	.
	155,060 51	44 94	.	4,285 55	.	.
	54,744 84	.	.	15,255 16	.	.
	1,070,558 44	.	.	1 56	.	.
	155,088 18	.	.	20 62	.	.
	54,175 98	.	.	02	.	.
	101,726 03	302 81	.	66 34	.	.
	8,855 06	.	.	7,504 43	.	.
	1,875,505 80	.	.	206,795 40	.	.
	51,526 03	.	.	.	.	.
	40,401,174 47	68,971 55	.	310,912 55	27,225 .	.

Le Budget du Ministère de la Guerre a été fixé, par la loi du 8 juillet 1858, *Moniteur* n° 192, à la somme de . fr. 32,060,580 »

Les crédits supplémentaires s'élèvent à fr. 8,758,901 55

TOTAL fr. 40,808,281 55

TABLEAU LITT. 7.

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
					En 1850.	En 1860, Jusqu'au 31 octob.	
EXERCICE 1850 (COMPTE DÉFINITIF).							
Administration centrale. I.							
Traitement du Ministre.	"	1	21,000	21,000	21,000	"	
— des fonctionnaires, employés et gens de service.	"	2	500,000	499,099 20	447,401 38	52,597 91	
Honoraires des avocats et des avoués du Département; frais de procédures, déboursés, amendes, de cassation, etc.	"	3	84,000	89,137 71	35,304 12	35,663 81	
Frais de tournées	"	4	7,000	5,504 70	3,989 70	1,515	
Matériel	"	5	46,000	45,993 70	35,527 99	12,063 80	
Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie, ainsi que du chimiste attaché à l'hôtel des monnaies et chargé de la surveillance des travaux d'affinage	"	6	6,200	5,449 98	5,283 52	166 66	
Service de la monnaie	"	7	19,200	19,449 10	2,879 70	7,621 51	
Achat de matières et frais de fabrication de pièces de mon- naie de cuivre.	"	8	150,000	146,030 34	105,550 73	43,300 79	
Magasin général des papiers	"	9	a) 111,840	111,820 22	87,556 47	24,263 75	
Documents statistiques	"	10	19,500	19,498	12,105 38	7,392 42	
Administration du trésor dans les provinces. II.							
Traitement des directeurs et agents du trésor	"	11	126,500	126,500	125,582 25	917 75	
Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents	"	12	26,500	26,209 03	26,209 03	"	
Caissier général de l'État	"	13	100,000	100,000	"	100,000	
Administration des contributions directes, douanes et accises. III.							
Surveillance générale. — Traitements	"	14	348,100	346,231 11	85,082 78	260,248 35	
Service de la conservation du cadastre. — Traitements	"	15	522,200	522,118 54	79,998 59	242,120 15	
Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.	{	Traitements fixes	16	1,555,580	1,550,450 97	331,312 42	999,118 55
		Remises proportionnel- les et indemnités (cré- dit non limitatif).	17	1,460,000	1,557,755 87	"	1,557,755 87
Service des douanes et de la recherche maritime	"	18	4,306,400	4,268,295 02	1,056,903 06	5,211,391 96	
— de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'ar- gent	"	19	49,400	49,356 94	12,307 90	37,048 95	
Suppléments de traitement	"	20	71,000	70,060 65	25,780 58	44,280 25	
Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés.	"	21	26,000	24,795 95	5,591 51	19,204 64	
Frais de bureau et de tournées	"	22	68,840	68,123 30	40,375	27,748 50	
A REPORTER.			9,223,060	9,225,760 50	2,542,549 61	6,683,101 20	

FINANCES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
21,000 "	"	"	"	"	"	
490,909 20	"	"	" 71	"	"	
09,027 95	100 78	"	14,862 20	"	"	
5,504 70	"	"	1,495 30	"	"	
45,995 79	"	"	6 21	"	"	
5,440 98	"	"	750 02	"	"	
10,440 10	"	"	8,750 00	"	"	
146,950 54	"	"	5,049 46	"	"	
111,820 22	"	"	19 78	"	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de 5,840 francs, par la loi du 5 juillet 1860, <i>Moniteur</i> n° 190.
19,498 "	"	"	2 "	"	"	
126,500 "	"	"	"	"	"	
20,200 93	"	"	" 07	"	"	
100,000 "	"	"	"	"	"	
340,251 11	"	"	1,868 80	"	"	
322,118 54	"	"	81 46	"	"	
1,350,450 97	"	"	23,149 03	"	"	
1,557,755 87	"	"	"	"	97,755 87	
4,268,295 02	"	"	58,104 98	"	"	
40,356 94	"	"	43 06	"	"	
70,069 63	"	"	950 37	"	"	
24,795 95	"	"	1,204 05	"	"	
68,125 30	"	"	716 70	"	"	
9,225,650 81	109 78	"	95,035 28	"	07,755 87	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1859.	En 1860, Jusqu'au 31 octob.
REPORT.			9,225,060	9,225,760 59	2,542,549 61	6,685,101 20
Administration des contributions directes, douanes et accises (suite).	III. (suite).					
Indemnités, primes et dépenses diverses	"	25	285,800	280,557 74	57,198 08	225,559 00
Police douanière.	"	24	5,000	100	100	"
Matériel	"	25	117,800	100,038 45	45,495 35	54,559 60
Frais généraux d'administration de l'entrepôt d'Anvers . .	"	26	19,450	14,086 56	5,579 20	8,507 16
Administration de l'enregistrement et des domaines.	IV.					
Traitement du personnel de l'enregistrement et du timbre.	"	27	402,580	402,099 85	54,752 78	507,547 07
— — du domaine	"	28	112,735	111,015 20	9,507 76	101,998 00
— — forestier	"	29	290,176	290,092 20	21,850 79	208,118 41
Remises des receveurs; frais de perception (crédit non limi- tatif.)	"	30	900,000	907,758 28	"	907,758 28
Remises des greffiers (crédit non limitatif)	"	51	42,000	40,617 65	"	40,617 65
Matériel	"	52	a) 57,750	57,071 15	47,800 50	9,780 65
Dépenses du domaine	"	55	105,500	95,405 24	7,084 18	85,476 06
Intérêts moratoires en matières diverses.	"	54	5,000	567 28	58 19	529 09
Administration de la caisse générale de retraite.	V.					
Administration centrale. — Traitements. — Frais de route et de séjour	"	55	4,100	5,599 96	5,599 96	500
Administration centrale. — Matériel.	"	56	1,500	10 85	10 85	"
Remises proportionnelles et indemnités des fonctionnaires chargés de la recette et du contrôle (crédit non limi- tatif).	"	57	3,500	171 24	"	171 24
Pensions et secours.	VI.					
Premier terme des pensions à accorder éventuellement . .	"	58	17,500	15,654 68	10,086 09	5,554 01
Secours à des employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	"	59	7,500	7,500	7,500	"
Dépenses imprévues.	VII.					
Dépenses imprévues non libellées au Budget	"	40	12,000	6,452 58	1,650 58	4,802
A REPORTER.			11,606,951	11,557,619 24	2,794,764 52	8,761,710 53

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
9,225,650 81	109 78	•	95,055 28	•	97,755 87	
280,537 74	•	•	3,282 26	•	•	
100 •	•	•	4,900 •	•	•	
100,034 95	3 48	•	17,761 57	•	•	
14,086 56	•	•	5,565 64	•	•	
402,099 83	•	•	480 15	•	•	
111,595 85	19 55	•	1,119 80	•	•	
289,949 20	145 •	•	85 80	•	•	
907,758 28	•	•	•	•	7,758 28	
40,617 65	•	•	1,582 57	•	•	
57,671 15	•	•	78 87	•	•	
92,560 24	845 •	•	9,654 76	440 •	•	a) Le crédit primitif a été augmenté de 7,780 francs, par la loi du 5 juillet 1860, <i>Moniteur</i> n° 190.
567 28	•	•	2,652 72	•	•	
3,699 96	•	•	400 04	•	•	
10 85	•	•	1,480 15	•	•	
171 24	•	•	5,328 76	•	•	
15,620 10	14 58	•	1,865 52	•	•	
7,500 •	•	•	•	•	•	
6,452 58	•	•	5,547 42	•	•	
11,558,484 05	1,185 19	•	154,385 91	440 •	105,494 15	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1859.	En 1860, jusqu'au 31 octob
Report.			11,606,951	11,557,619 24	2,794,764 52	8,761,719 53
Remboursement de seize rentes dues par l'État	VIII.	41	a) 150,000	52,034 58	.	52,034 58
Dépenses d'exécution de la révision des évaluations du ca- dastre	.	42	b) 300,000	.	.	.
Indemnité par transaction aux propriétaires des marchan- dises endommagées ou détruites par le sinistre arrivé au pavillon nord de l'entrepôt d'Anvers, le 28 octobre 1857.	/.	43	c) 114,397 40	114,397 40	114,397 40	.
Frais d'instance (succession en désérence Goos ou Goossens, année 1855)	.	44	d) 74 10	74 10	.	74 10
Dépenses du domaine (année 1858)	.	45	e) 5,249 01	5,249 01	.	5,249 01
TOTAUX.			12,156,671 60	11,730,274 42	2,909,162 01	8,819,977 22

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TOÛS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
11,556,484 05	1,135 10	.	154,385 01	440 .	105,494 15	
52,934 58	.	.	77,005 42	.	.	a) Crédit ouvert par la loi du 15 mai 1859, <i>Moniteur</i> n° 139.
.	.	.	.	300,000 .	.	b) Idem du 10 octobre 1860, <i>Moniteur</i> n° 287.
114,397 49	.	.	.	.	.	c) Idem du 15 septembre 1859, <i>Moniteur</i> n° 264.
74 10	.	.	.	.	.	d) Idem du 5 juillet 1860, <i>Moniteur</i> n° 190.
5,240 01	.	.	.	.	.	e) Idem id. id.
11,720,130 23	1,135 10	.	231,451 35	300,440 .	105,494 15	

Le Budget du Ministère des Finances a été fixé, par la loi du 8 juillet 1858, *Moniteur* n° 192, à la somme de fr. 11,595,361 .

Les crédits supplémentaires s'élèvent à 561,310 60

TOTAL fr. 12,156,671 60

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS OUVERTS PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des receveurs de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS							
					En 1859.	En 1860, jusqu'au 31 octob						
EXERCICE 1859 (COMPTE DÉFINITIF).												
Non-Valeurs.												
I.												
Non-valeurs sur la contribution foncière	"	1	a)360,000 "	257,076 07	44,422 "	207,052 07						
— — — — — personnelle	"	2	400,000 "	210,561 43	"	210,561 43						
— sur le droit de patente	"	3	80,000 "	67,154 16	"	67,154 16						
— sur les redevances des mines.	"	4	5,000 "	4,744 67	"	4,744 67						
— sur le droit de débit des boissons alcooliques.	"	5	25,000 "	19,018 93	"	19,018 93						
— sur le droit de débit des tabacs	"	6	5,000 "	2,035 19	"	2,035 19						
Décharge ou remise du droit de patente pour inactivité de bateaux.	"	7	10,000 "	1,255 55	"	1,107 80						
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)												
Remboursements.												
II.												
Contributions directes, douanes et accises.	{	Restitution de droits perçus abusivement et remboursement de prix d'instruments, ainsi que des fonds reconnus appartenir à des tiers		"	8	55,000 "	42,824 67	9,555 20	52,810 18			
		Remboursement de la façon d'ouvrages brisés par les agents de la garantie		"	9	1,000 "	1,205 10	228 75	074 35			
		Remboursement du péage sur l'Escaut		"	10	1,100,000 "	1,508,057 50	566,705 47	1,201,552 12			
Enregistrement, domaines et forêts. — Restitution de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc.; remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers.							"	11	250,000 "	262,855 62	4,946 24	256,570 35
Trésor public. — Remboursements divers							"	12	1,000 "	25 56	25 56	"
Postes. — Remboursement des postes aux offices étrangers.							"	13	200,000 "	576,704 74	186,055 90	190,648 84
Déficit des divers comptes de l'Etat							"	14	10,000 "	9,714 45	869 54	8,845 11
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)												
TOTAUX.									2,478,000 "	2,852,929 71	612,806 46	2,211,603 18

REMBOURSEMENTS.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
251,474 07	0,502 "	"	102,023 03	"	"	a) La loi du 6 juillet 1860, <i>Moniteur</i> n° 195, a augmenté le crédit primitif de 50,000 francs.
210,361 45	"	"	180,658 57	"	"	
07,134 16	"	"	12,845 84	"	"	
4,744 07	"	"	"	"	1,744 07	
10,018 05	"	"	3,081 07	"	"	
2,055 10	"	"	2,040 81	"	"	
1,107 80	127 75	"	8,764 47	"	"	
42,365 58	461 20	"	"	"	7,824 67	
1,203 10	"	"	"	"	203 10	
1,568,057 59	"	"	"	"	468,057 59	
261,516 57	1,330 05	"	"	"	12,853 02	
25 56	"	"	974 44	"	"	
376,704 74	"	"	"	"	176,704 74	
0,714 45	"	"	285 55	"	"	
2,824,400 64	8,430 07	"	312,460 68	"	667,300 39	

Le Budget des Non- Valeurs et Remboursements a été fixé, par la loi du 17 février 1858, *Moniteur* n° 111,
à la somme de fr. 2,428,000 "

Le crédit supplémentaire s'élève à 50,000 "

TOTAL fr. 2,478,000 "

REPORTS. —

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1850.	En 1860, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1855.						
Ministère des Travaux publics			110,072 30	25,566 70	.	18,571 51
EXERCICE 1856.						
Ministère de l'Intérieur.			20,245 20	95 20	.	95 20
— des Travaux publics			8,221 74	6,809 48	405 "	6,494 48
TOTAUX.			28,466 94	6,904 68	405 "	6,589 68
EXERCICE 1857.						
Ministère de l'Intérieur.			30,568 31	6,608 31	.	6,050 21
— des Travaux publics			98,520 35	72,931 15	3,698 05	69,097 47
TOTAUX			128,888 66	79,539 46	3,698 05	75,127 68
EXERCICE 1858.						
Dette publique			36,305 71	36,305 71	36,305 71	.
Ministère de la Justice			93,580 45	40,212 98	.	40,212 98
— de l'Intérieur.			4,500 "	4,500 "	.	2,000 "
— des Travaux publics			642,609 51	422,035 58	123,966 25	297,570 68
— de la Guerre.			1,477,063 53	599,080 .	24,808 75	555,271 25
TOTAUX.			2,254,059 20	1,102,134 27	185,080 71	894,863 91

RÉCAPITULATION.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTÉ DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

Payements effectués, par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité	
	18,371 51	5,195 19	"	86,505 60	"	
	95 20	"	"	1,750 "	18,400 "	
	0,899 48	"	"	95 72	1,228 54	
	0,994 68	"	"	1,845 72	19,026 54	
	0,030 21	578 10	"	384 81	25,575 10	
	72,795 52	135 63	"	8,539 54	17,049 86	
	78,825 73	715 73	"	8,924 15	40,425 05	
	56,305 71	"	"	"	"	
	40,212 98	"	"	167 47	55,200 "	
	2,000 "	2,700 "	"	"	"	
	421,545 95	689 63	"	46,456 39	174,137 54	
	580,080 "	19,000 "	"	"	877,985 53	
	1,079,941 62	22,189 63	"	46,605 86	1,105,521 07	

COMPARAISON,

par Ministère et service, des dépenses liquidées par la Cour des comptes et ordonnancées par le Ministère des Finances, pendant l'exercice 1859, avec celles de l'exercice antérieur.

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES LIQUIDÉES ET ORDONNANCÉES sur les exercices		DIFFÉRENCES à l'exercice 1859.	
	1859.	1858.	EN PLUS.	EN MOINS.
Dette publique	38,478,108 17	38,163,698 25	314,409 94	"
Dotations	4,454,065 65	4,569,651 69	64,415 94	"
Ministère de la Justice	12,866,056 67	15,042,082 68	"	176,046 01
— des Affaires Étrangères	2,708,609 54	2,521,640 45	187,059 11	"
— de l'Intérieur	9,626,142 45	7,834,505 20	1,791,540 25	"
— des Travaux publics	24,015,547 45	25,808,552 78	207,014 65	"
— de la Guerre	40,470,145 80	33,520,525 68	6,949,622 12	"
— des Finances	11,750,274 42	11,564,745 01	185,529 41	"
Non-Valeurs et Remboursements	2,852,929 71	2,711,574 04	121,354 77	"
TOTAUX. fr.	147,161,949 82	157,556,842 64	9,891,155 19	176,046 01
EN PLUS A L'EXERCICE 1859.			9,625,107 18	

TABLEAU

DES

RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

DE 1850 A 1858 INCLUSIVEMENT.



TABLEAU LITT. N.

TABLEAU des résultats des Budgets des

RECET					
EXERCICES.	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice ou dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif.)	TOTAL.
1850 (4 ^{me} trimestre)	26,502,221 56	°	°	°	26,502,221 56
1851	66,942,211 82	40,205,554 62	78,248 50	°	115,223,815 05
1852	77,811,942 41	74,592,463 76	60,099 80	°	152,464,505 97
1853	86,057,982 °	°	54,603 48	°	86,092,585 48
1854	84,279,578 °	°	521,259 55	10,000,000 °	94,600,817 55
1855	85,142,519 °	4,785,149 22	413,891 40	1,490,000 °	91,851,559 62
1856	84,557,151 °	°	1,444,799 75	15,374,165 74	101,376,114 47
1857	85,011,700 °	°	2,508,656 25	10,000,000 °	98,220,556 25
1858	94,606,526 °	°	44,855 50	25,778,055 70	120,429,195 °
1859	104,093,551 °	°	151,714 65	15,896,897 40	120,144,143 05
1860	101,955,569 °	°	5,745,247 64	65,074,257 65	170,775,074 27
1861	101,464,464 °	°	59,052 92	°	101,503,516 92
1862	105,850,612 °	50,000 °	71,054 77	22,557,424 68	128,509,071 45
1863	109,650,053 °	50,000 °	16,536,755 56	1,090,765 61	127,916,571 97
1864	109,581,084 °	°	5,728,820 34	84,656,000 °	197,965,904 54
1865	111,158,170 °	°	10,692,061 02	6,886,541 07	128,717,472 09
1866	113,014,070 °	°	480,001 09	528,005 56	113,851,076 65
1867	115,475,650 °	°	83,703 12	100,000 °	115,657,555 12
1868	118,412,250 °	290,000 °	57,014,121 10	165,916 91	155,882,288 01
1869	116,797,020 °	800,000 °	°	24,500 06	117,621,520 06
1870	115,910,820 °	2,000,000 °	16,547,668 69	°	154,258,488 69
1871	117,532,550 °	450,000 °	255,145 59	85,150 45	118,122,854 84
1872	118,510,250 °	°	2,882,959 97	1,240,201 02	122,435,500 99
1873	124,224,250 °	550,000 °	6,698,622 27	5,951,724 55	155,404,596 80
1874	126,002,150 °	500,000 °	15,915,253 20	6,408,417 26	146,825,820 46
1875	129,596,590 °	950,000 °	143,182 01	4,990,791 12	155,680,565 13
1876	132,698,540 °	1,264,000 °	125,248 63	3,108,865 86	157,194,654 49
1877	139,604,990 °	2,150,000 °	77,489 84	2,284,992 08	144,117,471 92
1878	141,910,790 °	2,250,000 °	56,067 62	726,651 15	144,905,483 77
	3,044,815,054 59	156,846,967 60	119,754,384 43	280,587,866 83	3,582,004,255 45
	3,181,662,002 19				

exercices clos de 1830 à 1858 inclusivement.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

TES.

FAITS RÉALISÉS.		RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
RECouvreMENTS effectués.	RECETTES POUR ORDRE. Certificats de rentes remboursables (domaine laurentin), versés en paiement du prix des domaines vendus par le syndicat d'amortissement.	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements effectués, y compris les recettes probables.	
20,502,221 56	a) 5,504,928 62	"	"	a) Y compris fr. 599,354 63 c ^t perçus pour le compte de tiers. b) Y compris fr. 834,857 49 c ^t pour les non-valeurs sur les emprunts de 10 et de 12 millions
115,225,815 05	b) 6,799,645 18	"	"	
152,464,505 07	5,151,679 35	"	"	
88,058,713 92	5,292,105 42	"	1,065,728 44	
96,701,337 76	4,150,980 90	"	2,100,520 41	
91,075,225 70	2,818,851 58	756,333 92	"	
102,652,632 39	5,387,446 47	"	1,236,517 92	
101,715,230 24	2,772,515 85	"	5,404,913 99	
125,509,914 81	1,158,485 05	"	5,080,719 81	
115,857,428 97	66,806 23	4,306,714 08	"	
160,376,253 86	92,697 66	1,396,820 41	"	
101,342,826 17	201 64	100,600 75	"	
126,706,956 55	10,015 87	1,542,114 90	"	
125,289,847 48	193,208 18	4,020,724 49	"	
198,810,508 75	"	"	844,604 30	
129,855,051 97	"	"	1,138,478 98	
114,064,043 37	"	"	232,066 72	
115,528,063 84	"	2,129,829 28	"	
146,117,886 55	"	9,764,401 46	"	
115,871,437 58	"	5,749,882 48	"	
132,877,187 86	"	1,581,500 83	"	
119,543,651 94	"	"	1,220,817 10	
128,451,208 79	"	"	6,017,817 80	
139,468,370 19	"	"	4,065,675 59	
152,675,052 50	"	"	5,849,252 04	
144,502,166 63	"	"	8,821,605 50	
146,230,211 91	"	"	9,044,557 42	
140,145,023 93	"	"	5,026,452 01	
155,880,739 37½	"	"	10,977,250 60½	
3,617,325,835 37½	35,238,647 07	29,814,272 00	65,155,854 52½	
		35,521,581 92½		

TABLEAU LIII V (suite)

Suite du TABLEAU des résultats des Budgets des

EXERCICES.	PRÉVISIONS						
	SERVICE ORDINAIRE						RESTE, ou crédits affectés à l'exercice
	CREDITS accordés par la loi du Budget primitif	CREDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, deduction faite des annulations de crédit	CREDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des budgets	CREDITS transférés des exercices antérieurs en vertu de l'art 50 de la loi de comptabilité	TOTAL	CREDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi de comptabilité	
1850 4 ^{re} tranche	27,981,168 79	"	"	"	27,981,168 79	"	27,981,168 79
1851	115,806,850 65	"	"	"	115,806,850 65	"	115,806,850 65
1852 c)	151,505,175 28	12,892,226 55	"	"	164,395,401 81	"	164,395,401 81
1853	94,149,855 55	"	"	"	94,149,855 55	"	94,149,855 55
1854	85,272,610 32	5,001,590 11	"	"	88,874,000 43	"	88,874,000 43
1855	86,569,595 77	1,099,740 51	"	"	88,069,554 28	"	88,069,554 28
1856	85,058,557 45	1,167,450 59	"	"	86,225,788 04	"	86,225,788 04
1857	91,048,402 16	4,177,701 55	"	"	95,226,105 69	"	95,226,105 69
1858	94,947,052 10	1,849,906 98	"	"	96,796,959 08	"	96,796,959 08
1859	104,890,097 55	7,795,917 90	"	"	112,685,015 45	"	112,685,015 45
1860	99,150,590 04	6,454,054 04	"	"	105,584,425 58	"	105,584,425 58
1861	105,701,842 58	10,617,450 14	58,142 25	"	117,467,425 97	"	117,467,425 97
1862	105,560,962 81	5,522,447 65	"	"	109,089,410 44	"	109,089,410 44
1863	108,855,572 01	11,168,455 71	285,920 25	"	120,289,725 95	"	120,289,725 95
1864	110,125,796 67	6,650,150 59	12,775 60	"	116,795,700 66	"	116,795,700 66
1865	110,571,585 49	4,169,479 25	551,474 01	"	114,872,558 75	"	114,872,558 75
1866	112,904,215 11	5,615,455 66	575,517 46	"	118,895,188 25	"	118,895,188 25
1867	116,452,576 58	8,200,515 59	565,645 10	"	125,216,752 87	"	125,216,752 87
1868	118,195,870 65	15,185,567 64	275,427 52	"	131,652,865 81	"	131,652,865 81
1869	111,055,105 81	5,368,095 66	554,255 61	"	115,555,451 11	556,355 60	114,997,095 51
1870	114,077,172 09	4,404,468 49	655,060 65	556,555 60	120,051,045 85	520,562 56	119,730,483 27
1871	115,456,059 16	4,797,745 12	169,024 04	520,562 56	120,725,588 88	527,456 21	120,195,932 67
1872	115,524,706 95	17,626,170 49	415,551 85	527,456 21	134,091,885 48	2,623,140 25	151,468,736 25
1873	125,615,269 51	7,954,425 77	423,501 17	2,623,140 25	134,594,255 50	2,127,599 51	152,466,634 19
1874	125,249,057 07	8,219,454 95	810,552 10	2,127,599 51	136,406,665 45	1,440,181 75	154,957,481 68
1875	127,900,547 24	10,214,528 72	672,045 61	1,440,181 75	1 0,256,101 52	1,645,625 55	158,590,475 79
1876	155,484,616 91	10,032,941 98	1,400,544 57	1,645,625 55	146,555,528 99	1,574,588 67	144,978,940 52
1877	155,056,047 56	5,464,878 19	1,225,064 90	1,574,588 67	145,301,479 41	1,884,759 09	141,416,720 52
1878	150,858,076 15	5,252,108 92	1,070,957 84	1,884,759 09	145,065,902 "	2,521,487 10	142,544,414 90
	5,150,838,972 29	185,055,647 67	9,056,051 61	12,489,257 07	5,366,178,580 74	14,740,222 07	5,351,420,164 67

exercices clos de 1830 à 1858 inclusivement.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

SIES.

		FAITS RÉALISÉS.		Excédants	Observations.
SERVICES SPÉCIAUX.	TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses.	DÉPENSES résultant des services faits	DÉPENSE POLY ORDRE. Certificats de recettes reimboursables (domaines lauraux), versés en paiement du prix des domaines vendus par le syndicat d'amortissement	DE CRÉDITS à annuler.	
"	27,981,168 79	27,981,168 79	a) 3,504,928 62	"	a) Y compris fr. 599,354 63 c ^t payés pour le compte de tiers.
"	115,806,850 65	112,415,965 51	b) 6,729,645 18	5,592,867 14	b) Y compris fr. 884,857 49 c ^t pour ordonnances de non-valeurs délivrées en apurement des rôles des emprunts de 10 et 12 millions de florins.
"	161,593,401 81	158,500,918 95	5,151,679 35	5,894,482 86	c) Après déduction de fr. 37,546,540 74 c ^t pour les allocations portées au Budget de la Dette publique, en vue de l'exécution des articles 11 et 12 du traité du 15 novembre 1831, et lesquelles doivent être considérées comme non avenues.
"	91,149,855 55	91,904,974 94	5,202,105 42	2,244,860 50	
10,000,000 "	98,874,000 45	96,515,600 96	4,150,960 99	2,560,599 47	
d) 1,400,000 "	80,559,554 28	87,104,004 96	2,818,851 58	2,455,529 52	d) Paiement fait aux concessionnaires de la Sambre canalisée, en vertu de l'article 2 de la loi du 26 septembre 1835, sur le produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
e) 15,574,165 74	101,599,051 78	99,528,487 96	5,587,446 47	2,071,465 82	e) Y compris 500,000 francs payes aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
10,000,000 "	105,226,105 69	105,551,751 64	2,772,515 85	1,894,572 05	
25,778,055 70	122,574,092 78	120,198,578 44	1,158,485 05	2,576,014 54	
15,896,897 40	128,589,012 85	124,196,508 51	96,806 23	f) 4,595,404 54	f) Non compris fr. 405,102 60 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux (prêt à la Banque de Belgique).
65,074,257 65	168,658,685 21	165,914,570 95	92,697 60	2,744,512 26	
"	117,467,425 97	114,976,586 11	201 64	2,490,857 86	
25,278,995 17	152,568,405 61	129,575,909 88	19,015 87	2,994,495 75	
g) 1,600,765 61	121,989,489 56	119,855,950 55	195,298 18	2,155,559 25	g) Y compris 250,000 francs payes aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
84,656,000 "	201,451,700 66	195,185,657 29	"	6,266,045 37	h) Y compris fr. 414,682 66 c ^t , même objet que ci-dessus.
h) 21,552,566 85	156,224,705 56	154,589,540 89	"	1,855,555 67	
5,221,700 09	124,116,888 52	122,752,999 29	"	1,565,889 05	
i) 5,768,642 11	128,985,574 98	127,572,574 99	"	1,412,999 99	i) Y compris 100,000 francs, comme ci-dessus.
j) 8,924,490 68	140,577,556 49	135,060,595 57	"	5,516,761 12	j) Y compris 25,000 francs, comme ci-dessus.
946,077 90	115,944,075 41	112,267,069 15	"	5,677,004 28	
2,559,755 20	122,290,216 56	118,750,904 76	"	k) 5,559,511 80	k) Non compris fr. 22,656 34 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
1,106,145 11	121,502,077 78	118,627,460 84	"	l) 2,674,616 94	l) Non compris fr. 4 57 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
2,340,568 99	155,809,105 22	151,848,564 95	"	1,960,540 20	
4,069,827 76	157,456,461 95	154,510,907 41	"	m) 2,925,554 54	m) Non compris fr. 81 c ^t annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
9,656,500 56	144,615,782 24	145,172,377 02	"	1,441,505 22	
10,561,522 01	148,951,797 80	146,926,211 95	"	2,025,585 85	
8,878,878 91	155,857,819 25	149,727,640 09	"	4,150,169 51	
8,891,007 80	150,508,628 12	146,291,158 91	"	4,017,489 21	
5,610,495 66	148,154,910 56	144,745,005 56	"	5,409,905 20	n) Les annulations déduites des crédits, comprennent une somme de 261,523 francs pour le montant des annulations opérées en exécution de la loi du 6 mars 1838, sur les portions de crédits transférées de l'exercice 1836, en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.
545,837,268 64	5,697,266,455 62	5,615,602,722 99	55,258,647 07	87,665,710 63	

TABLEAU LITT. V. (SUITE.)

Suite du TABLEAU des résultats des Budgets des

RÉSULTATS				
EXERCICES.	RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDANTS DE RECETTES.	EXCÉDANTS DE DÉPENSES.
1830 (4 ^{me} trimestre)	20,502,221 36	27,981,168 79	•	1,478,047 43
1831	113,225,815 03	112,413,003 51	811,851 52	•
1832	152,464,505 97	158,500,918 05	•	6,036,412 98
1833	88,058,313 92	91,004,974 04	•	5,846,661 02
1834	96,701,357 76	96,513,600 96	187,756 80	•
1835	91,075,225 70	87,104,004 06	3,971,220 74	•
1836	102,632,632 59	99,528,487 96	3,104,144 43	•
1837	101,715,250 24	103,331,731 64	•	1,616,481 40
1838	123,509,914 81	120,108,578 44	3,311,336 37	•
1839	115,837,428 07	124,196,508 51	•	8,359,079 54
1840	169,576,253 86	165,914,370 95	3,661,882 91	•
1841	101,342,826 17	114,076,586 11	•	15,633,759 94
1842	126,766,956 55	129,573,909 88	•	2,606,953 33
1843	123,289,847 48	119,855,950 53	3,433,897 15	•
1844	108,810,508 73	105,185,657 20	3,624,851 44	•
1845	120,855,051 97	154,389,340 89	•	4,533,597 02
1846	114,064,043 57	122,752,009 20	•	8,688,955 92
1847	113,528,063 84	127,572,374 90	•	14,044,311 15
1848	146,117,886 55	135,060,503 57	11,057,291 18	•
1849	113,871,437 58	112,267,069 13	1,604,368 45	•
1850	152,877,187 36	118,750,904 76	14,146,283 10	•
1851	119,343,631 94	118,627,460 84	716,191 10	•
1852	128,451,208 79	151,848,564 93	•	5,597,356 14
1853	139,468,270 19	154,510,907 41	4,057,562 78	•
1854	152,673,052 50	143,172,277 02	9,500,775 48	•
1855	144,502,166 63	146,926,211 95	•	2,424,045 52
1856	146,239,211 91	140,727,649 92	•	3,488,438 01
1857	149,143,923 93	146,291,138 91	2,852,785 02	•
1858	155,880,739 37½	144,745,003 56	11,135,734 01½	•
	3,617,325,835 37½	3,613,602,722 99	77,877,912 48½	74,154,800 10
			3,723,112 58½	

exercices clos de 1830 à 1858 inclusivement.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1859.

GÉNÉRAUX.

OBSERVATIONS.

Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846.

Idem.

Idem.

Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846.

Idem.

Idem.

Réglé définitivement par la loi du 5 mai 1847.

Idem.

Idem.

Idem.

Idem.

Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848.

Idem.

Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.

Réglé définitivement par la loi du 30 juillet 1858.

Idem.

Idem.

Idem.

Idem.

Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1859.

Idem.

Le projet de loi compte a été présenté à la Chambre des Représentants pendant la session de 1861 - 1862

Idem.

Idem.

Idem.

Idem.

Idem.

Idem.

Idem.

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1859.

Les recouvrements effectués sur les droits constatés au profit de l'exercice s'élèvent à fr. 157,098,963 05

Et les fonds affectés à des dépenses spéciales, transférés de l'exercice antérieur, à 1,250,682 82

ENSEMBLE. fr. 158,349,645 85

Les dépenses ordinaires, liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice, montent à fr. 148,374,184 93

Et les dépenses pour des services spéciaux, à 4,515,494 69

ENSEMBLE. fr. 152,889,679 62

Par conséquent, les recettes excèdent les dépenses de fr. 5,459,966 23

Mais comme l'exercice 1858 présente un boni de fr. 3,723,112 38 $\frac{1}{2}$ c, qui, d'après les règles de la comptabilité, doit être reporté à l'exercice suivant, ci fr. 3,723,112 38 $\frac{1}{2}$

l'exercice 1859 offre finalement un excédant de ressources de fr. 9,183,078 61 $\frac{1}{2}$

COMPARAISON

de la situation provisoire et de la situation définitive du Budget de l'exercice 1859.

D'après la situation provisoire de l'exercice 1859, le Budget de cet exercice paraissait devoir présenter un excédant de recettes de fr.	2,885,109 50
D'après la situation définitive de cet exercice, on constate un boni de fr.	0,185,078 61 $\frac{1}{2}$
Différence à la situation définitive de fr.	0,200,000 31 $\frac{1}{2}$

Cette différence s'explique ainsi qu'il suit :

1^{re} Modifications aux recettes prévues dans la situation provisoire,

Savoir :

		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	
RESSOURCES ORDINAIRES.				
<i>Impôts</i>	{ Contributions directes, douanes et accises	714,551 55	"	
	{ Enregistrement et domaines	42,485 99	"	
<i>Péages</i>	{ Enregistrement et domaines	2,400 57	"	
<i>Capitaux et revenus.</i>	{ Enregistrement et domaines	"	157,259 80	
	{ Trésor public	2,028 06	"	
	{ Contributions directes	176 03	"	
<i>Remboursements.</i>	{ Enregistrement et domaines	"	509,757 72	
	{ Trésor public	"	47,578 82	
RECETTE EXTRAORDINAIRE.				
Report de l'excédant de ressources de l'exercice 1858		5,725,112 58 $\frac{1}{2}$	"	
		4,484,802 00 $\frac{1}{2}$	604,576 54	
Reste en augmentation de recette. fr.				3,790,320 56 $\frac{1}{2}$

2^{re} Modifications aux dépenses prévues dans la situation provisoire,

Savoir :

		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	
DÉPENSES ORDINAIRES.				
Budget de la Dette publique		45,755 05	"	
— du Ministère de la Justice		720 "	"	
— — des Affaires Étrangères.		25,250 78	294,875 "	
— — de l'Intérieur.		78,060 56	"	
— — des Travaux publics		521,556 52	"	
— — de la Guerre		1,552,100 "	"	
— — des Finances		422,407 26	"	
— des Non-Valeurs et des Remboursements		717,390 59	"	
Les économies ou crédits non consommés par les dépenses et à annuler, évaluées dans la situation provisoire à 1,000,000 de francs, s'élèvent, d'après la situation définitive, à fr. 4,222,206 64 c ^{ts} ; par conséquent, une diminution de dépense de		" +	5,222,206 64	
Les portions de crédits afférentes aux dépenses engagées sur les Budgets des exercices 1856 à 1859, et dont le transfert à l'exercice 1860 doit avoir lieu conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité, montent à		"	1,955,870 45	
		2,943,207 54	5,452,050 00	
Reste en diminution de dépense. fr.				2,500,742 75
Différence pareille à celle établie ci-dessus, entre la situation provisoire et la situation définitive du Budget de l'exercice 1859 fr.				0,200,000 31 $\frac{1}{2}$

292

COMPTE PROVISOIRE

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1860.



NOTE

SUR LE COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1860.

Le présent compte, rendu en exécution de l'article 43 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, et dont on va analyser sommairement les résultats, fait connaître la situation provisoire du Budget de l'exercice 1860, telle qu'elle est résultée des opérations de la recette et de la dépense qui ont eu lieu, pendant l'année 1860, en vertu des dispositions législatives qui les ont autorisées.

PRÉVISIONS DU BUDGET.

Par le vote primitif du Budget, les ressources et les besoins de l'exercice 1860, ont été fixés ainsi qu'il suit,

SAVOIR :

<i>Recette.</i>	Ressources ordinaires fr. 148,788,790	} 149,188,790 »
	Fonds spécial 400,000	
<i>Dépense</i>	fr. 138,642,436 05	
EXCÉDANT DE RECETTE DE. fr.		10,546,353 95

Ces prévisions ont éprouvé depuis d'importantes modifications.

Les recettes, qui avaient été évaluées, ainsi qu'on vient de le voir, à . fr. 149,188,790 » ont été augmentées :

1° Par la loi du 13 juillet 1860, du produit présumé de la vente d'objets confectionnés dans les prisons.	1,000,000 »
2° Par la loi du 26 décembre 1860, du produit présumé de la fabrication de monnaies de nickel	728,000 »
3° Produit des ventes opérées en 1860, de titres de la dette publique, à 4 1/2 p. 0/0, appartenant au Trésor, par suite de la régularisation des placements opérés pour couvrir les intérêts alloués en compte courant sur les fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires et, par suite, de l'application de l'article 8 de la loi du 31 mars 1852 . . .	74,035 91
4° Par la loi du 8 septembre 1859, d'une partie du produit de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4 1/2 p. 0/0, autorisé par cette loi, pour couvrir une portion équivalente des dépenses imputables sur ledit emprunt, lesquelles ont été rattachées au présent exercice.	13,462,725 69

De sorte que les ressources affectées au Budget de l'exercice 1860 (voir le tableau de développement qui précède le compte) se sont élevées à . fr. 164,483,551 60

SAVOIR :

Ressources ordinaires fr. 150,516,790	} 164,483,551 60
— extraordinaires. 13,936,761 60	

Les dépenses qui, ainsi qu'on l'a vu plus haut, ont été fixées par le Budget primitif à fr. 138,642,436 05

se sont accrues :

1° De crédits supplémentaires pour les services ordinaires du Budget, s'élevant à 6,511,518 97

2° De crédits pour des services spéciaux, montant à fr. 1,785,253 53 c^s, mais qu'on ne porte ici qu'à concurrence de la somme dépensée et définitivement rattachée au présent exercice, celle de fr. 1,438,915 46 c^s, restée disponible au 31 décembre 1860, ayant été reportée à l'exercice suivant, en exécution de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État; ci, pour la portion de ces crédits afférente au Budget de l'exercice 1860. 346,317 87

3° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des dépenses engagées sur les Budgets ordinaires des exercices 1856, 1857, 1858 et 1859, et dont le transfert a eu lieu en conformité de l'article 30 de la loi de comptabilité. 1,955,870 45

4° De la portion rattachée au Budget de 1860, des excédants de crédits pour des services spéciaux, transférée de l'exercice antérieur, suivant l'article 31 précité; ces excédants étant de fr. 45,279,086 70 c^s (après déduction de la somme de fr. 126,887 58 c^s, annulée par la loi du 17 février 1860), et le transfert à 1861 de fr. 27,480,797 15 c^s, la portion afférente à 1860 est de 15,798,289 55

Il en résulte que les crédits de l'exercice 1860 (voir le tableau de développement qui précède le compte) montent à une somme de. 163,034,432 89

SAVOIR :

Services ordinaires	fr. 146,889,825 47	} 163,034,432 89
— spéciaux	16,144,607 42	

D'après l'exposé que l'on vient de faire de l'ensemble des dispositions législatives qui déterminent les évaluations de ressources et les autorisations de dépenses du Budget de 1860, ce Budget paraissait devoir présenter les résultats ci-après :

Recettes	fr. 164,453,551 60
Dépenses.	163,034,432 89

EXCÉDANT DE RECETTE. 1,419,118 71

Mais comme il a été fait recette à cet exercice des fonds affectés à des dépenses spéciales qui sont restés à employer au 31 décembre 1859, sur l'exercice 1859, et dont le transfert, avec la même affectation, est fait en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État, toutefois après déduction opérée sur la somme de fr. 2,057,694 16 c^s, à laquelle s'élevait primitivement ce transfert, de celle de fr. 1,425,772 41 c^s, reportée dans les mêmes conditions à l'exercice 1861, ci 655,921 75

on prévoyait, en définitive, un boni de fr. 2,053,040 46

COMPARAISON

DES PRÉVISIONS LÉGISLATIVES AVEC LES FAITS RÉALISÉS OU A RÉALISER.

On va maintenant établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés ou encore à réaliser, et pour présenter ainsi la situation provisoire de l'exercice 1860, telle qu'elle résulte des opérations constatées jusqu'à l'époque du 1^{er} janvier 1861.

RECETTES.

Les ressources ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1860 ont été évaluées, comme on vient de l'établir, à fr. 164,455,551 60

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État, montent à 170,069,548 93½

Les recouvrements effectués sur ces droits pendant l'année 1860 sont de 163,294,463 64½

Au 1^{er} janvier 1861, il restait à recouvrer 6,775,085 29

Et il résulte de la comparaison des prévisions du Budget avec les droits constatés, ci fr. 170,069,548 93

que ces deux termes font ressortir, sur l'ensemble du Budget, un excédant de droits constatés de 5,615,997 33½

DÉPENSES.

Les crédits ouverts aux Ministres, pour les services ordinaires et extraordinaires, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à. fr. 163,034,432 89

Les dépenses liquidées et ordonnancées jusqu'au 1^{er} janvier 1861, et celles qu'on présume devoir encore être faites jusqu'à la clôture de l'exercice, montent à. . . fr. 162,034,432 89

Les paiements effectués et justifiés pendant l'année 1860, n'ont été que de. 110,897,268 26

Il restait, par conséquent, à payer ou à justifier, au 1^{er} janvier 1861. fr. 51,137,164 63

Si l'on compare les crédits alloués aux Ministres avec les dépenses probables de l'exercice 1860, ci. fr. 162,034,432 89

l'ensemble de l'exercice présente un excédant présumé des crédits sur les dépenses, de fr. 1,000,000

RÉSULTAT GÉNÉRAL**DU BUDGET DE L'EXERCICE 1860, EN SITUATION PROVISOIRE.**

La situation du Budget de l'exercice 1860, d'après les faits connus et appréciés au 1^{er} janvier 1861, s'établit ainsi qu'il suit :

Recettes, y compris les fonds reportés de l'exercice antérieur.	fr. 170,705,470 68½
Dépenses	162,054,452 89
Excédant probable de recettes à la clôture de l'exercice	fr. 8,669,057 79½

TABLEAU
DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES DROITS CONSTATÉS

A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT,

*servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1860, présentant la comparaison
de ces droits avec les évaluations et les recouvrements effectues*



**TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des
présentant la comparaison de ces droits avec**

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS DES RECETTES.		
		D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 24 déc. 1859, Monit. n° 339.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.	
			Dates des lois.	Montant.
IMPÔTS.				Total.
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.				
Foncier.	Principal	13,044,527	"	"
	5 centimes additionnels ordinaires	478,335	"	"
	2 — — pour non-valeurs	518,809	"	"
	10 — — extraordinaires	1,504,452	"	"
	3 — — supplémentaires sur le tout.	550,086	"	"
				18,886,290
Personnel.	Principal	9,180,000	"	"
	10 centimes additionnels extraordinaires	918,000	"	"
				10,098,000
Patentes.	Principal	3,500,000	"	"
	10 centimes additionnels extraordinaires	350,000	"	"
				3,850,000
Droit de débit des boissons alcooliques		1,020,000	"	"
— des tabacs		170,000	"	"
				1,020,000
Redevances sur les mines.	Principal	500,000	"	"
	10 cent' additionnels ordinaires pour non-valeurs	50,000	"	"
	5 centimes sur les deux sommes précédentes, pour frais de perception	27,500	"	"
				577,500
Douanes.	Droits d'entrée	14,000,000	"	"
	— de sortie	65,000	"	"
	— de transit	"	"	"
	— de tonnage	680,000	"	"
				14,000,000
Accises.	Sel	5,075,000	"	"
	Vins étrangers	2,550,000	"	"
	Eaux-de-vie indigènes	6,000,000	"	"
	— étrangères	225,000	"	"
	Bières et vinaigres	7,400,000	"	"
	Sucres de canne et de betterave	4,500,000	"	"
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	15,000	"	"
				5,075,000
Garantie. — Droits de marque des matières d'or et d'argent		225,000	"	"
				225,000
Recettes di- verses.	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'Etat	180,000	"	"
	Recettes extraordinaires et accidentelles	15,000	"	"
				180,000
A REPORTER. fr.		75,551,700	"	"
				75,551,700

redevables de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1860, les évaluations et les recouvrements effectués.

DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.			COMPARAISON des évaluat. de recettes avec les droits const.		Observations.
DROITS CONSTATÉS.	DROITS RECOUVRÉS pendant l'année 1860.	DROITS restant à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1861.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
18,886,202 15	18,210,224 27	670,067 88	.	2 15	
10,220,110 .	9,505,908 47	665,817 53	.	151,110 .	
3,781,050 15	3,578,915 80	202,145 55	68,040 85	.	
1,140,186 05	1,009,445 22	70,741 73	.	120,186 05	
195,764 .	185,524 88	10,450 12	.	25,764 .	
405,821 07	486,962 51	8,859 06	81,078 05	.	
a) 14,044,755 82	14,044,755 82	.	.	044,755 82	a) Déduction faite des parts attribuées aux communes, par la loi du 18 juillet 1860, <i>Moniteur</i> n° 201 (Période du 21 juillet au 31 décembre 1860.)
a) 42,041 15	42,041 15	.	22,058 85	.	
a) 4 06	4 06	.	.	4 06	
a) 856,098 90	856,098 90	.	.	156,098 90	
5,158,960 94	5,158,960 94	.	.	85,960 94	
a) 5,286,027 69	5,285,524 21	1,603 48	.	956,927 69	
a) 6,988,227 10	6,951,250 70	56,987 51	.	988,227 10	
a) 285,856 46	285,836 46	.	.	58,856 46	
a) 7,522,462 05	7,522,044 04	417 41	77,557 95	.	
a) 4,405,155 17	4,477,580 72	15,565 45	6,844 83	.	
12,753 20	12,753 20	.	2,266 80	.	
240,051 45	240,051 45	.	.	15,051 45	
140,806 .	140,806 .	.	39,104 .	.	
12,718 01	12,718 01	.	2,281 99	.	
78,480,117 20	76,802,474 28	1,686,642 02	501,613 30	3,458,940 50	

*Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des
présentant la comparaison de ces droits avec*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS DES RECETTES.			
		D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 24 déc. 1899, Monit. n° 559.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.		Total.
			Dates des lois.	Montant.	
REPORT. fr.		75,531,790 "	"	"	75,531,790 "
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.					
Droits, additionnels et amendes.	Enregistrement (principal et 30 c' additionnels) .	15,000,000 "	"	"	15,000,000 "
	Greffe (— 30 —) .	240,000 "	"	"	240,000 "
	Hypothèques (— 26 —) .	2,400,000 "	"	"	2,400,000 "
	Successions (— 30 —) .	8,250,000 "	"	"	8,250,000 "
	Droits de mutation en ligne directe (principal et 30 c' additionnels)	1,600,000 "	"	"	1,600,000 "
	Droit dû par les époux survivants (principal et 30 c' additionnels)	150,000 "	"	"	150,000 "
	Timbre	5,480,000 "	"	"	5,480,000 "
	Naturalisations	5,000 "	"	"	5,000 "
	Amendes en matière d'impôts.	150,000 "	"	"	150,000 "
	Amendes de condamnation en matières diverses .	140,000 "	"	"	140,000 "
PÉAGES.					20,415,000 "
ENREGISTREMENT ET DOMAINES					
Domaines.	Rivières et canaux	3,100,000 "	"	"	3,100,000 "
	Routes appartenant à l'État	1,600,000 "	"	"	1,600,000 "
					4,700,000 "
TRAVAUX PUBLICS.					
Postes. . .	Taxe des lettres et affranchissements	5,950,000 "	"	"	5,950,000 "
	Ports des journaux et imprimés.	500,000 "	"	"	500,000 "
	Droits sur les articles d'argent	50,000 "	"	"	50,000 "
	Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842.	80,000 "	"	"	80,000 "
	Produits divers (abonnements)	"	"	"	"
					4,580,000 "
MARINE.					
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres.		110,000 "	"	"	110,000 "
CAPITAUX ET REVENUS.					
TRAVAUX PUBLICS.					
Chemin de fer		26,500,000 "	"	"	26,500,000 "
Télégraphes électriques		450,000 "	"	"	450,000 "
					26,950,000 "
REPORTER. fr.		141,086,790 "	"	"	141,086,790 "

redevables de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1860, les évaluations et les recouvrements effectués.

DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.			COMPARAISON des évaluat. de recettes avec les droits const.		Observations.
DROITS CONSTATÉS.	DROITS RECOUVRÉS pendant l'année 1860.	DROITS restant à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1861.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
78,489,117 20	76,802,474 28	1,686,642 92	501,613 50	5,458,940 50	
15,577,655 68	15,577,655 08	"	"	577,655 68	
268,559 99	268,559 09	"	"	28,559 99	
2,453,540 40	2,453,540 46	"	"	53,540 46	
8,484,797 71	8,448,956 85	55,840 86	"	234,797 71	
1,405,062 72	1,464,329 44	753 28	134,957 28	"	
185,563 78	185,563 78	"	"	53,563 78	
5,688,005 70	5,614,524 55	73,481 15	"	208,005 70	
8,000 "	8,000 "	"	"	5,000 "	
155,764 17	155,074 80	689 37	"	3,764 17	
142,495 10	142,495 10	"	"	2,495 10	
50,425,225 51	50,514,480 65	110,744 66	154,937 28	1,145,162 59	
2,862,186 32	2,858,178 56	4,007 76	257,813 68	"	
1,669,584 12	1,666,169 31	5,214 81	"	69,584 12	
4,551,570 44	4,524,547 87	7,222 57	257,813 68	69,584 12	
a) 5,955,625 58	5,883,991 48	49,631 90	646,376 62	"	a) Déduction faite de la quote-part revenant aux communes, suivant la loi du 18 juillet 1860, <i>Moniteur</i> n° 201. (Période du 21 juillet au 31 décembre 1860.)
27,605 60	27,605 60	"	"	27,605 60	
5,961,226 98	5,911,595 08	49,631 90	646,376 62	27,605 60	
109,061 52	109,061 52	"	938 48	"	
27,801,619 70	26,606,046 32	1,195,573 38	"	1,501,619 70	
527,745 75	542,715 85	185,027 88	"	77,745 75	
28,529,565 43	26,048,762 17	1,580,601 26	"	1,579,563 43	
145,845,564 88	142,610,721 57	3,234,843 31	1,521,679 56	6,080,454 24	

*Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des
présentant la comparaison de ces droits avec*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.			
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 24 déc. 1889, Monit. n° 359.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.		Total.
		Dates des lois.	Montant.	
REPORT. fr.	141,086,790 °	°	°	141,086,790 °
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				
Domaines (valeurs capitales).	1,100,000 °	°	°	1,100,000 °
Forêts	1,000,000 °	°	°	1,000,000 °
Dépendances des chemins de fer	100,000 °	°	°	100,000 °
Établissements et services régis par l'État	540,000 °	°	°	540,000 °
Produits divers et accidentels, y compris ceux des inscriptions uni- versitaires	650,000 °	°	°	650,000 °
Revenus des domaines	275,000 °	°	°	275,000 °
TRÉSOR PUBLIC.				3,465,000 °
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets).	200,000 °	°	°	200,000 °
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	800,000 °	°	°	800,000 °
— des actes des commissariats maritimes.	50,000 °	°	°	50,000 °
— des droits de chancellerie.	55,000 °	°	°	55,000 °
— des droits de pilotage	600,000 °	°	°	600,000 °
— des droits de fanal	100,000 °	°	°	100,000 °
— de la fabrication de monnaies de cuivre	180,000 °	°	°	180,000 °
— — — de nickel	°	26 décemb. 1890. (Moniteur n° 368).	728,000 °	728,000 °
Chemin de fer rhénan. — Dividendes	232,500 °	°	°	232,500 °
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale	500,000 °	°	°	500,000 °
REMBOURSEMENTS.				3,225,500 °
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.				
Prix d'instruments fournis par l'administration des contribu- tions, etc.	5,000 °	°	°	5,000 °
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	125,000 °	°	°	125,000 °
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	25,000 °	°	°	25,000 °
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				155,000 °
Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des comptes. (Déficit des comptables.)	50,000 °	°	°	50,000 °
Recouvrements d'avances faites par les divers Départements	500,000 °	°	°	500,000 °
A REPORTER. fr.				530,000 °
A REPORTER. fr.				147,732,290 °
				728,000 °
				148,460,290 °

redevables de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1860, les évaluations et les recouvrements effectués.

DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.			COMPARAISON des évaluations de recettes avec les droits constatés		Observations.
DROITS CONSTATÉS.	DROITS RECOURRÉS pendant l'année 1860.	DROITS restant à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1861.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
145,845,564 88	142,610,721 57	5,254,845 51	1,521,070 56	6,080,454 24	
1,123,672 95	919,552 50	204,140 45	"	23,672 95	
1,168,542 12	1,157,020 55	11,521 77	"	168,542 12	
100,173 25	99,715 44	459 81	"	175 25	
208,759 21	165,440 86	45,298 55	151,260 79	"	
850,505 89	839,565 89	"	"	189,565 89	
504,007 64	253,680 01	50,527 65	"	29,007 64	
3,744,609 00	3,454,951 05	509,748 01	151,260 79	410,959 55	
200,000 "	54,277 56	145,722 44	"	"	
840,656 48 $\frac{1}{2}$	840,656 48 $\frac{1}{2}$	"	"	40,656 48 $\frac{1}{2}$	
55,550 51	55,550 51	"	"	5,550 51	
32,507 25	50,621 50	1,885 75	2,492 75	"	
740,872 75	740,872 75	"	"	140,872 75	
127,581 27	127,581 27	"	"	27,581 27	
154,145 56	58,707 84	75,455 52	45,856 64	"	
728,000 "	"	728,000 "	"	"	
168,559 50	"	168,559 50	65,060 70	"	
565,000 59	"	565,000 59	"	65,000 59	
5,410,451 49 $\frac{1}{2}$	1,925,847 80 $\frac{1}{2}$	1,484,585 60	112,510 09	207,241 58 $\frac{1}{2}$	
355 "	555 "	"	2,665 "	"	
145,085 67	158,329 "	6,756 67	"	20,085 67	
20,526 90	20,526 90	"	4,675 10	"	
165,747 57	158,990 90	6,756 67	7,558 10	20,085 67	
504,617 78	10,508 51	404,509 47	"	474,617 78	
522,187 59	496,099 59	26,088 20	"	22,187 59	
1,026,805 57	506,407 70	520,597 67	"	496,805 57	
154,193,248 57 $\frac{1}{2}$	148,656,919 11 $\frac{1}{2}$	5,556,329 26	1,572,588 54	7,505,546 71 $\frac{1}{2}$	

*Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des
présentant la comparaison de ces droits avec*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.			
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 24 déc. 1839, Monit. n° 329)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.		Total.
		Dates des lois.	Montant.	
REPORT. . . . fr.	147,752,390	"	728,000	148,480,390
TRÉSOR PUBLIC.				
Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières . . .	770,000	15 juillet 1860. (Moniteur n° 126).	1,000,000	1,770,000
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle	20,000	"	"	20,000
Recettes accidentelles	100,000	"	"	100,000
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des mai- sons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier .	24,000	"	"	24,000
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées.	70,000	"	"	70,000
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	3,500	"	"	3,500
Recette du chef d'ordonnances prescrites de l'année 1855 . . .	60,000	"	"	60,000
				2,056,500
	148,788,790	"	1,728,000	150,516,790
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET FONDS SPÉCIAUX.				
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 3 février 1845.	400,000	"	"	400,000
Produit de la réalisation des titres de la dette publique, apparten- nant au Trésor	"	"	74,035 91	74,035 91
Partie du produit de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4 1/2 p. o/o (autorisé par la loi du 8 septembre 1850) pour couvrir une somme égale de dépenses spéciales imputables sur cet emprunt et rattachées au présent exercice	"	8 sept. 1850.	13,462,725 69	13,462,725 69
	400,000	"	13,536,761 60	13,936,761 60
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS. . . . fr.	148,788,790	"	1,728,000	150,516,790
TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . fr.	149,188,790	"	15,264,761 60	164,453,551 60

redevables de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1860, les évaluations et les recouvrements effectués.

DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.			COMPARAISON des évaluat. de recettes avec les droits const.		Observations.
DROITS CONSTATÉS.	DROITS RECOURUS pendant l'année 1860.	DROITS restant à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1861.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
154,193,248 37½	148,036,919 11½	5,556,329 26	1,572,588 34	7,305,540 71½	
1,770,000 "	635,407 07	1,134,502 93	"	"	
50,908 61	18,065 57	40,943 24	"	50,908 61	
146,222 94	146,222 94	"	"	40,222 94	
92,308 "	9,100 "	13,208 "	1,602 "	"	
67,769 49	58,343 07	20,426 42	2,230 51	"	
675 44	"	675 44	2,824 56	"	
41,193 60	41,193 60	"	18,806 40	"	
2,108,078 08	889,332 05	1,218,756 03	25,353 47	77,131 55	
156,301,326 45½	140,526,241 16½	6,775,085 20	1,508,141 81	7,582,678 26½	
231,460 88	231,460 88	"	168,539 12	"	
74,035 01	74,035 01	"	"	"	
13,462,725 69	13,462,725 69	"	"	"	
13,768,222 48	13,768,222 48	"	168,539 12	"	
156,301,326 45½	140,526,241 16½	6,775,085 20	1,508,141 81	7,582,678 26½	
170,069,548 93½	163,294,463 04½	6,775,085 20	1,766,680 93	7,382,678 26½	
			5,615,997 33½		

308

TABLEAU

DES

CRÉDITS SERVANT DE BASE AU RÈGLEMENT PROVISOIRE

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1860.

TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		SERVICE ORDINAIRE.
		CRÉDITS TRANSFÉRÉS DES EXERCICES ANTÉRIEURS, POUR DES DÉPENSES ARRIÉRÉES.
		Exercice 1856.
Ministère de l'Intérieur . .	15 mai 1846 (art. 50).	Prix d'œuvres d'art commandées à différents artistes. 10,400 »
		Impression de la relation d'un voyage scientifique du sieur Linden 8,000 »
		<i>Ponts et chaussées, etc.</i>
Ministère des Travaux publics	Id.	Plantations de routes.
		Exercice 1857.
		<i>Statistique générale.</i>
Ministère de l'Intérieur . .	Id.	Frais du recensement général de la population, décrété par la loi du 2 juin 1856 15,575 19
		<i>Beaux-arts.</i>
		Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables 10,000 »
		<i>Ponts et chaussées, bâtiments civils, etc.</i>
Ministère des Travaux publics	Id.	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc. 14,490 64
		Plantations de routes 1,509 22
		Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État 700 »
		Plantations nouvelles; entretien des plantations existantes 260 »

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1860.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE ou règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
.	18,400 .	18,400 .	.	.	.	18,400 .
.	1,326 54	1,326 54	.	.	.	1,326 54
.	19,626 54	19,626 54	.	.	.	19,626 54
.	23,375 19	23,375 19	.	.	.	23,375 19
.	17,049 86	17,049 86	.	.	.	17,049 86
.	40,425 05	40,425 05	.	.	.	40,425 05

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		Exercice 1888.
Ministère de la Justice . . .	15 mai 1846 (art. 50).	Subsides à accorder extraordinairement : 1° à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 151, n° 17 de la loi communale; 3° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à charge du Département de la Guerre
		<i>Ponts et chaussées, bâtiments civils, etc.</i>
		Entretien ordinaire et amélioration de routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc. 15,382 55
		Plantations nouvelles sur les routes 4,982 26
		Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières 256 "
Ministère des Travaux publics	Idem.	Travaux d'amélioration de la Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg. 1,775 "
		Entretien et travaux d'amélioration du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut 2,210 20
		— — — — — du Rupel 115,495 97
		Plantations nouvelles 7,814 02
		Port d'Ostende. — Construction d'un phare de premier ordre (deuxième moitié de la dépense et établissement de l'appareil d'éclairage) 28,212 76
Ministère de la Guerre . . .	Idem.	Matériel du génie
		Exercice 1889.
Dette publique	Idem.	Frais de confection et d'émission des titres de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4 1/2 p. 100.
		<i>Prisons.</i>
Ministère de la Justice . . .	Idem.	Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments
Ministère des Affaires Étrangères	Idem.	Service de navigation à vapeur entre la Belgique et New-York : remboursement de droits de pilotage.
		A REPORTER. fr.

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1860.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
"	55,200 "	55,200 "	"	"	"	55,200 "
"	174,137 54	174,137 54	"	"	"	174,137 54
"	877,083 53	877,083 53	"	"	"	877,083 53
"	1,105,521 07	1,105,521 07	"	"	"	1,105,521 07
"	40,964 03	40,964 03	"	"	"	40,964 03
"	1,260 90	1,260 90	"	"	"	1,260 90
"	3,754 72	3,754 72	"	"	"	3,754 72
"	45,088 74	45,088 74	"	"	"	45,088 74

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

		CRÉDITS OUVERTS.	
MINISTÈRES ET SERVICES.	DATES DES LOIS.	OBJET.	
		REPORT. fr.	
		Exercice 1859 (suite).	
		Subvention éventuelle d'une ou de plusieurs caisses de pensions de secrétaires communaux	15,508 .
		Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale et des commissions provinciales.	1,445 09
		Subsides et encouragements; souscriptions, voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; sociétés littéraires et scientifiques; dépenses diverses; secours à des littérateurs ou savants qui se trouvent dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; subsides aux dames veuves Weustenraad, Van Ryswyck, Van Kerkhove et Gaucet; subsides à des élèves de l'enseignement supérieur libre; prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851; publication des chroniques belges inédites; table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; publication de documents rapportés d'Espagne; exécution d'une description géographique et historique du royaume de Belgique	4 742 75
		Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays	2,513 09
Ministère de l'Intérieur . . .	15 mai 1846 (art. 50).	Frais de publication des inventaires des archives; frais de recouvrement de documents provenant des archives tombés dans des mains privées; frais d'acquisitions ou de copies de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes; aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. Recouvrement d'archives restées au pouvoir du Gouvernement autrichien; frais de classement, de copie et de transport, etc.	650 .
		Musée royal de peinture et de sculpture. — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue	9,251 35
		Travaux d'achèvement du monument érigé en commémoration du Congrès national	11,508 61
	?	Acquisitions de propriétés particulières enclavées dans les bâtiments de l'hôtel du Gouvernement provincial de la Flandre occidentale.	8,500 .
		Appropriation et ameublement de l'hôtel du Gouvernement provincial du Limbourg	56,217 45
		Acquisition et appropriation d'une maison joignant l'hôtel du Gouvernement provincial à Namur	2,087 89
		A REPORTER. fr.	

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1860.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
	45,988 74	45,988 74	.	.	.	45,988 74
.	92,423 13	92,423 13	.	.	.	92,423 13
.	138,411 87	138,411 87	.	.	.	138,411 87

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	DATES DES LOIS.	CRÉDITS OUVERTS.	
		OBJET.	REPORT. . . . fr.
		Exercice 1859 (suite).	
		<i>Ponts et chaussées, bâtiments civils, etc.</i>	
		Entretien ordinaire et amélioration de routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc.	43,707 79
		Plantations nouvelles sur les routes	13,383 86
		Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État	1,000 "
		Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	12,500 29
		Travaux d'amélioration de la Meuse dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg.	75,225 34
		— — du canal latéral à la Meuse de Liège à Maestricht.	885 30
		— — du canal de Maestricht à Bois-le-Duc	11,160 35
		— — de jonction de la Meuse à l'Escaut	2,573 50
		— — d'embranchement vers Hasselt.	2,046 20
		— — de la Dendre.	64,439 70
		— — du Rupel	9,512 "
		— — du Demer.	4,114 93
		— — de la Grande-Nèthe.	6,506 87
		— — de l'Yser	65 97
		— — du canal d'Ypres à l'Yser	5,000 "
		Plantations nouvelles	11,428 22
		Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances	602 53
		Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux	2,476 48
		Port d'Ostende	1,748 "
		<i>Chemins de fer, etc.</i>	
		Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	665 "
		Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers	790 43
		Entretien, réparation et renouvellement du matériel.	23,000 "
		Télégraphes. — Entretien.	750 "
		Matériel et fournitures de bureau	919 85
		Transport des dépêches	8,393 54
		Canal de Mons à Condé. (Exercice 1858)	3,648 99
Ministère des Travaux publics	15 mai 1846 (art. 30.)	Matériel de l'artillerie	25,000 "
		— du génie.	2,225 "
Ministère de la Guerre	Id.	Dépense du domaine.	440 "
Ministère des Finances	Id.	— d'exécution de la révision des évaluations du cadastre.	300,000 "

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1860.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
.	138,411 87	138,411 87	.	.	.	138,411 87
.	504,422 92	504,422 92	.	.	.	504,422 92
.	27,223 .	27,223 .	.	.	.	27,223 .
.	300,440 .	300,440 .	.	.	.	300,440 .
.	770,497 79	770,497 79	.	.	.	770,497 79

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
CRÉDITS PROPRES A L'EXERCICE.		
Dette publique.	26 décembre 1859. (Monit. n° 362).	Budget primitif.
		Augmentation des articles 15 et 16 du Budget, Savoir :
	6 juillet 1860. (Monit. n° 195.)	1° Intérêts à 4 1/2 p. % sur un capital de 45 millions de francs, montant de l'emprunt autorisé par la loi du 8 septembre 1859 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1860). Art. 15, ci. 2,025,000 .
		2° Dotation de l'amortissement, à 1/2 p. % sur ledit capital (semestre au 1 ^{er} novembre 1860). Art. 15, ci 112,500 .
		3° Frais relatifs à la même dette. (Art. 16), ci. 5,000 .
		Dépenses extraordinaires devant former les articles 25 ^{bis} et 25 ^{ter} du Budget, Savoir :
		Art. 25 ^{bis} . Commission de 1/4 p. % allouée sur une partie des capitaux souscrits et définitivement admis de l'emprunt de 45 millions à 4 1/2 p. %. (Art. 20 et 21 de l'arrêté royal du 12 janvier 1860, <i>Moniteur</i> n° 14) 98,022 50
	Id.	Art. 25 ^{ter} . Escompte à 2 1/2 p. % par an, accordé par l'article 10 dudit arrêté royal sur les versements anticipés du même emprunt (ce crédit, susceptible d'être transféré aux exercices suivants, n'est pas limitatif; les paiements auxquels il est destiné à faire face pourront s'élever jusqu'à concurrence des sommes dues aux intéressés, sur les versements de l'espèce effectués pendant les années 1860, 1861 et 1862) 400,000 .
Dotations.	16 mai 1859 (Monit. n° 159).	Budget primitif.
	17 décembre 1860. (Monit. n° 555).	Pour couvrir les dépenses de la Chambre des Représentants
Ministère de la Justice.	27 décembre 1859. (Monit. n° 565.)	Budget primitif.
	13 juillet 1860 (Monit. n° 198-199.)	Augmentation des articles 55, chap. X, 65, chap. XII, du Budget, et formation d'un chap. XIII nouveau, pour couvrir des dépenses concernant les exercices clos de 1858 et années antérieures
	Id.	Avance à l'effet de poursuivre, dans les prisons, le travail pour l'exportation.
Ministère des Affaires Étrangères.	22 février 1860. (Monit. n° 59.)	Budget primitif.
	Id.	Encouragement de la navigation à vapeur entre les ports belges et les ports étrangers. Transfert à l'article 55 du Budget, des fonds restés disponibles à la clôture de l'exercice 1859, sur les sommes reportées des exercices antérieurs.)
		A REPORTER. fr.

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1860.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
58,485,224 47						
•	2,142,500 •					
		41,123,746 97	•	•	•	41,123,746 97
•	408,022 50					
4,033,942 75	•	4,152,855 12	•	•	•	4,152,855 12
•	78,912 37					
13,264,904 •	•					
•	74,280 •	14,339,184 •	•	•	•	14,339,184 •
•	1,000,000 •					
2,616,526 18	•	2,911,190 18	•	•	•	2,911,190 18
•	294,873 •					
58,418,507 40	4,088,587 87	62,506,985 27	•	•	•	62,506,985 27

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		A REPORTER. . . . fr.
Ministère de l'Intérieur . . .	26 février 1860. . . (Monit. n° 59.)	Budget primitif.
	7 mars 1859. . . (Monit. n° 68.)	Deuxième moitié du crédit de deux millions de francs pour l'amélioration de la voirie vicinale et de l'hygiène publique
	1 ^{er} juillet 1860 . . (Monit. n° 184.)	Acquisition d'un hôtel situé à Bruxelles, rue Ducale, à l'angle de la rue latérale du Parc, et exécution de divers travaux nécessités pour la transformation en un jardin public du terrain dépendant dudit hôtel et du palais Ducal. . .
	18 juillet 1860 . . (Monit. n° 201.)	Augmentation de l'article 59 du Budget
	Id.	Frais de premier établissement de l'Institut agricole (ce crédit, qui formera l'article 59 ^{bis} du Budget, pourra être utilisé pendant un délai de trois années)
Ministère des Travaux publics	19 juillet 1860 . . (Monit. n° 205.)	Augmentation des articles 45, 48, 104, et 132 ^{bis} du Budget, et formation des articles 142 et 143 nouveaux.
	28 février 1860 . . (Monit. n° 62.)	Budget primitif
	21 mai 1859. . . (Monit. n° 142.)	Budget primitif.
Ministère de la Guerre . . .	Id.	Portions rattachées au présent exercice, du crédit de 9,000,000 de francs, pour continuer l'exécution de travaux arriérés et pourvoir à d'autres besoins du Département de la Guerre, savoir :
		Par arrêté royal du 25 mai 1860, <i>Moniteur</i> n° 155 . . . 525,000 •
		— — 5 septembre 1860, <i>Moniteur</i> n° 255. . . 55,000 •
		— — 4 décembre 1860, <i>Moniteur</i> n° 18. . . 16,000 •
Ministère des Finances . . .	24 décembre 1859. (Monit. n° 362.)	Budget primitif.
	5 juillet 1860 . . (Monit. n° 100.)	Pour bonifier une partie des droits d'entrée payés sur des marchandises avariées par suite de l'incendie qui a éclaté à l'entrepôt d'Anvers, le 25 octobre 1859
	Id.	Augmentation de l'article 40 du Budget. (Administration de l'enregistrement et des domaines.)
	6 juillet 1860 . . (Monit. n° 195.)	Augmentation des articles 5 et 18 du Budget.
	26 décembre 1860. . (Monit. n° 365.)	Frais de confection et d'essai des nouveaux types de monnaies d'appoint, augmentation du matériel et appropriation des locaux de la Monnaie . . .
Non-Valeurs et Remboursements	Id.	Achat de matières et frais de fabrication des monnaies de Nickel.
	16 mai 1859. . . (Monit. n° 159.)	Budget primitif.

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1860.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE ou règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
58,418,397 40	4,088,387 87	62,506,985 27	.	"	.	62,506,985 27
8,574,919 65	.					
"	1,000,000 .					
"	275,000 "	10,020,687 50	"	"	.	10,020,687 50
"	8,975 .					
"	94,000 .					
"	67,792 85					
25,111,988 .	.	25,111,988 .	.	"	.	25,111,988 .
32,213,500 .	.					
		32,609,500 .	.	"	.	32,609,500 .
	306,000 .					
11,645,631 .	.					
"	3,190 87					
"	15,000 "	12,026,794 25	"	"	.	12,026,794 25
"	15,472 38					
"	47,500 .					
"	300,000 "					
2,678,000 .	"	2,678,000 .	"	"	.	2,678,000 .
138,642,436 05	6,311,518 07	144,953,955 02	.	"	.	144,953,955 02

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
Ministère des Travaux publics		SERVICES SPÉCIAUX.
		CRÉDITS TRANSFÉRÉS DE L'EXERCICE 1859,
		EN VERTU DE L'ART. 51 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.
	28 mars 1847 et 17 avril 1848 . . .	Canal de Selzaete, 1 ^{re} section
	15 mai 1847 et 17 avril 1848. . .	Canal de la Campine
	15 mai 1847 . . .	Construction d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine
	4 juin 1850. . .	Canal de Selzaete à la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme
		Prolongement, jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut
		Travaux à la Meuse, ayant pour objet :
		A, de mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et B, d'améliorer l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège.
	20 décembre 1851.	Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut.
		Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur
		Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Liège au réseau de l'État.
		Subsides aux provinces et aux communes, pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nèthes, non reprises par l'État
	7 juin 1855. . .	Construction, le long de l'Escaut à Anvers, d'un embarcadère destiné au service des bateaux à vapeur transatlantiques
	12 mars 1856 . .	Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la 9 ^{me} écluse et la Sambre canalisée.
	31 décembre 1856.	Établissement de haies de clôture au chemin de fer concédé de Dendre et Waes.
	Id.	Chemin de fer et lignes télégraphiques. { Matériel de transport Stations et dépendances, maisons et loges de gardes.
	30 mars 1857 . .	Chemin de fer. — Part de l'État dans les travaux à faire à la station de Landen (convention du 10 septembre 1856, art. 3)
	19 décembre 1857.	— — Créances diverses
	5 mars 1858 . .	Construction du canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht.
		Exécution de travaux d'amélioration à la Dendre
		A REPORTER. fr.

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1860.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
"	275 06	275 06	"	"	"	275 06
"	121,293 56	121,293 56	121,293 56	17 février 1860.	121,293 56	"
"	5,594 02	5,594 02	5,594 02	Idem	5,594 02	"
"	8,557 75	8,557 75	"	"	"	8,557 75
"	106,666 66	106,666 66	"	"	"	106,666 66
"	482,762 20	482,762 20	"	"	"	482,762 20
"	1,045,676 82	1,045,676 82	"	"	"	1,045,676 82
"	170,251 97	170,251 97	"	"	"	170,251 97
"	67,028 22	67,028 22	"	"	"	67,028 22
"	42,242 17	42,242 17	"	"	"	42,242 17
"	119,885 "	119,885 "	"	"	"	119,885 "
"	10,035 36	10,035 36	"	"	"	10,035 36
"	42,915 90	42,915 90	"	"	"	42,915 90
"	55,059 69	55,059 69	"	"	"	55,059 69
"	14,783 77	14,783 77	"	"	"	14,783 77
"	148 75	148 75	"	"	"	148 75
"	16,406 11	16,406 11	"	"	"	16,406 11
"	8 90	8 90	"	"	"	8 90
"	5,704 "	5,704 "	"	"	"	5,704 "
"	2,295,251 91	2,295,251 91	126,887 58	"	126,887 58	2,168,364 33

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT. fr.
Ministère des Travaux publics (suite).	5 mars 1858.	Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst. Amélioration des ports et côtes. Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende.
	8 mars 1858.	Exécution de travaux à entreprendre dans le but d'améliorer, au double point de vue de la navigation et de l'écoulement des eaux, le régime de la Grande-Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaale et de Nieuport, par Furnes, à la frontière de France
		Prolongement, jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut
	1 ^{er} juillet 1858 . . .	Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut Élargissement et approfondissement de la 1 ^{re} section des canaux de la Campine et élargissement de la tête d'écluse de Bocholt
Ministère de la Justice . . .	5 juin 1859 . . .	Achèvement des travaux de l'église de Laeken
Ministère de l'Intérieur. . .	31 mai 1859. . . .	Construction et aménagement de maisons d'école
Ministère des Travaux publics	27 mai 1859. . . .	Extension des lignes télégraphiques
Ministère de la Guerre . . .		§ 1. Travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et continuation des travaux de défense. § 2. Achèvement du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst. § 3. Approfondissement du canal de Gand à Bruges § 4. Élargissement de la 2 ^{me} section du canal de la Campine § 5. Amélioration du port d'Ostende. § 6. Travaux de canalisation de la Lys. § 7. Approfondissement de la Sambre dans la partie comprise entre Mornimont et la frontière de France. § 8. Amélioration du régime de la Grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaale et de Nieuport, par Furnes, à la frontière de France. § 9. Amélioration du régime des eaux de la Dendre § 10. Travaux à exécuter à l'Escaut supérieur, dans le but d'améliorer l'écoulement des eaux, la navigation et le halage § 11. Part de l'État dans les frais de construction d'un aqueduc latéral à la Meuse, entre le bassin d'Avroi et le canal de Liège à Maestricht § 12. Travaux de raccordement de routes, tant au chemin de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés § 13. Parachèvement du chemin de fer de l'État § 14. Transfert, rue de la Loi, des Ministères de la Justice et des Travaux publics § 15. Part de l'État dans les frais de construction d'un nouveau palais de Justice, à Bruxelles.
Ministère des Travaux publics	8 septembre 1859.	
Ministère de la Justice. . . .		
		A REPORTER. fr.

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1860.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS
MONTANT	MONTANT	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	SERVANT DE BASE
D'APRÈS LE BUDGET	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.					ou règlement provisoire DU BUDGET.
primitif.						
"	2,205,261 91	2,205,251 91	126,887 58	"	126,887 58	2,168,364 33
"	817,426 03	817,426 93	"	"	"	817,426 93
"	446,365 12	446,365 12	"	"	"	446,365 12
"	617,539 41	617,539 41	"	"	"	617,539 41
"	343,086 12	343,086 12	"	"	"	343,086 12
"	58,808 75	58,808 75	"	"	"	58,808 75
"	5,293 91	5,293 91	"	"	"	5,293 91
"	59,454 "	59,454 "	"	"	"	59,454 "
"	559,955 20	559,955 20	"	"	"	559,955 20
"	967,545 21	967,545 21	"	"	"	967,545 21
"	146,135 98	146,135 98	"	"	"	146,135 98
"	19,610,748 41	19,610,748 41	"	"	"	19,610,748 41
"	900,000 "	900,000 "	"	"	"	900,000 "
"	1,540,000 "	1,540,000 "	"	"	"	1,540,000 "
"	1,400,000 "	1,400,000 "	"	"	"	1,400,000 "
"	650,000 "	650,000 "	"	"	"	650,000 "
"	300,000 "	300,000 "	"	"	"	300,000 "
"	999,800 "	999,800 "	"	"	"	999,800 "
"	900,000 "	900,000 "	"	"	"	900,000 "
"	1,499,892 "	1,499,892 "	"	"	"	1,499,892 "
"	550,000 "	550,000 "	"	"	"	550,000 "
"	210,000 "	210,000 "	"	"	"	210,000 "
"	491,671 40	491,671 40	"	"	"	491,671 40
"	4,777,601 86	4,777,601 86	"	"	"	4,777,601 86
"	700,000 "	700,000 "	"	"	"	700,000 "
"	1,199,600 "	1,199,600 "	"	"	"	1,199,600 "
"	41,605,974 28	41,605,974 28	126,887 58	"	126,887 58	41,479,086 70

Suite du TABLEAU des crédits servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.																
	DATES DES LOIS.	OBJET.															
Ministère de l'Intérieur . . .	8 septembre 1859. (suite).	REPORT.															
		§ 16. Agrandissement du palais royal à Bruxelles															
		§ 17. Travaux de restauration et d'appropriation du palais de Liège															
		§ 18. Travaux d'appropriation du palais Ducal, pour les expositions générales des beaux-arts, le Musée moderne, les solennités publiques, etc.															
		§ 19. Subsidés destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique															
Ministère des Travaux publics	CRÉDITS ALLOUÉS PAR DES LOIS VOTÉES DANS LE COURS DE L'EXERCICE.																
	17 février 1860. (Monit. n° 51).	Somme allouée transactionnellement au sieur J. Carlier, en vue de mettre fin au procès que celui-ci avait intenté à l'État, à raison de ses entreprises de travaux d'établissement de la deuxième section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut et de son embranchement vers Turnhout, les intérêts dus sur cette somme et frais accessoires.															
	2 juillet 1860 (Monit. n° 187).	Créances résultant d'une réclamation reconnue fondée par jugements, et d'une transaction approuvée par décision ministérielle, intervenus à l'occasion de la construction du chemin de fer de l'État.															
	6 juillet 1860. (Monit. n° 192.)	Acquisition et appropriation d'immeubles destinés notamment aux bureaux de la poste aux lettres et au bureau central des petites marchandises à Liège.															
	Idem.	Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.															
	Idem.	Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut															
	18 juillet 1860 (Monit. n° 206.)	Établissement d'un pont définitif sur la Sambre, à Oignies															
	RECAPITULATION.																
	<table> <tr> <td rowspan="4">Service ordinaire. {</td><td>Crédits transférés des exercices</td><td>1856. 19,626 54</td></tr> <tr> <td></td><td>1857. 40,425 05</td></tr> <tr> <td></td><td>1858. 1,105,321 07</td></tr> <tr> <td></td><td>1859. 770,497 79</td></tr> <tr> <td rowspan="3">Services spéciaux. {</td><td>— propres à l'exercice</td><td></td></tr> <tr> <td>— transférés de l'exercice 1859</td><td></td></tr> <tr> <td>— alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice</td><td></td></tr> </table>		Service ordinaire. {	Crédits transférés des exercices	1856. 19,626 54		1857. 40,425 05		1858. 1,105,321 07		1859. 770,497 79	Services spéciaux. {	— propres à l'exercice		— transférés de l'exercice 1859		— alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice
Service ordinaire. {	Crédits transférés des exercices	1856. 19,626 54															
		1857. 40,425 05															
		1858. 1,105,321 07															
		1859. 770,497 79															
Services spéciaux. {	— propres à l'exercice																
	— transférés de l'exercice 1859																
	— alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice																

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1860.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE ou règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
"	41,605,974 28	41,605,974 28	126,887 58	"	126,887 58	41,479,086 70
"	675,000 "	675,000 "	"	"	"	675,000 "
"	300,000 "	300,000 "	"	"	"	300,000 "
"	325,000 "	325,000 "	"	"	"	325,000 "
"	500,000 "	500,000 "	"	"	"	500,000 "
"	43,405,974 28	43,405,974 28	126,887 58	"	126,887 58	43,279,086 70
"	128,255 35	128,255 35	"	"	"	128,255 35
"	40,000 "	40,000 "	"	"	"	40,000 "
"	152,000 "	152,000 "	"	"	"	152,000 "
"	350,000 "	350,000 "	"	"	"	350,000 "
"	10,000 "	10,000 "	"	"	"	10,000 "
"	105,000 "	105,000 "	"	"	"	105,000 "
"	1,000,000 "	1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "
"	1,785,255 35	1,785,255 35	"	"	"	1,785,255 35
"	1,955,870 45	1,955,870 45	"	"	"	1,955,870 45
158,642,456 05	6,511,518 07	144,953,955 02	"	"	"	144,953,955 02
"	43,405,974 28	43,405,974 28	126,887 58	"	126,887 58	43,279,086 70
"	1,785,255 35	1,785,255 35	"	"	"	1,785,255 35
158,642,430 05	53,438,597 03	102,081,033 08	126,887 58	"	126,887 58	191,954,145 50

COMPTE PROVISOIRE
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1860,
AU 1^{er} JANVIER 1861.

BUDGET DE

Compte provisoire des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATION DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
IMPÔTS	{ Contributions directes, douanes et accises	75,551,790 »
	{ Enregistrement et domaines	29,415,000 »
PÉAGES	{ Enregistrement et domaines	4,700,000 »
	{ Travaux publics	4,580,000 »
	{ Marine	110,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.	{ Travaux publics	26,950,000 »
	{ Enregistrement et domaines	3,465,000 »
	{ Trésor public	3,225,500 »
REMBOURSEMENTS	{ Contributions directes	155,000 »
	{ Enregistrement et domaines	550,000 »
	{ Trésor public	2,050,500 »
		150,516,790 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET FONDS SPÉCIAUX.		
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 5 février 1845		400,000 »
Produit de la réalisation des titres de la dette publique appartenant au Trésor		74,055 91
Partie du produit de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4 1/2 p. o/o, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, destinée à couvrir une somme égale de dépenses spéciales imputables sur cet emprunt et rattachées au présent exercice		15,462,725 60
		13,936,761 60
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS.		150,516,790 »
		164,453,551 60
RECETTE À L'EXERCICE 1860 :		
Des fonds affectés à des dépenses spéciales, qui sont restés à employer au 31 décembre 1859, sur l'exercice 1859, et dont le transfert, avec la même affectation, est fait en vertu de l'article 51 de la loi sur la comptabilité de l'État, toutefois, après déduction opérée sur la somme de fr. 2,057,694 16 c', à laquelle s'élevait primitivement ce transfert, de celle de fr. 1,425,772 41 c', reportée dans les mêmes conditions à l'exercice 1861		653,921 75
		165,087,473 35

L'EXERCICE 1860.

recettes, au 1^{er} janvier 1861.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS.	RESTES A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS provisoire POUR LE RÈGLEMENT du Budget. — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1860.	Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANTS DES DROITS RECOURRÉS et à recouvrer.		
78,489,117 20	70,802,474 28	1,686,642 92	.	3,157,527 20	78,489,117 20	
30,425,225 51	50,514,480 65	110,744 66	.	1,010,225 51	30,425,225 51	
4,551,570 44	4,524,547 87	7,222 57	108,429 50	.	4,551,570 44	
5,961,226 08	5,911,595 08	49,631 00	618,775 02	.	5,961,226 08	
109,061 52	109,061 52	.	958 48	.	109,061 52	
28,529,565 43	26,948,762 17	1,580,601 26	.	1,579,565 43	28,529,565 43	
5,744,609 06	5,454,951 05	309,748 01	.	279,609 06	5,744,609 06	
5,410,431 40½	1,925,847 89½	1,484,585 60	..	184,951 40½	5,410,431 40½	
165,747 57	133,990 90	6,756 67	.	12,747 57	165,747 57	
1,026,805 57	506,407 70	520,597 67	.	490,805 57	1,026,805 57	
2,108,078 08	889,522 05	1,218,756 05	.	51,578 08	2,108,078 08	
156,501,526 45½	140,526,241 16½	6,775,085 29	788,141 06	6,572,677 51½	156,501,526 45½	

251,460 88	251,460 88	.	168,550 12	.	251,460 88
74,055 91	74,055 91	.	.	.	74,055 91
15,462,725 69	15,462,725 69	.	.	.	15,462,725 69
15,768,222 48	15,768,222 48	.	168,550 12	.	15,768,222 48
156,501,526 45½	140,526,241 16½	6,775,085 29	788,141 06	6,572,677 51½	156,501,526 45½
170,069,548 95½	165,204,465 64½	6,775,085 29	956,680 18	6,572,677 51½	170,069,548 95½
5,615,997 55½					
653,921 75					
170,705,470 68½					

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICE ORDINAIRE.

DÉPENSES ARRIÈRÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS,

TRANSFÉRÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 50 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ.

Exercice 1856.

Ministère de l'Intérieur

— des Travaux publics

Exercice 1857.

Ministère de l'Intérieur

— des Travaux publics

Exercice 1858.

Ministère de la Justice

— des Travaux publics

— de la Guerre

Exercice 1859.

Dette publique

Ministère de la Justice

— des Affaires Étrangères

— de l'Intérieur

— des Travaux publics

— de la Guerre

— des Finances

DÉPENSES PROPRES A L'EXERCICE.

Dette publique

DOTATIONS

Liste civile.

Dotation de l'héritier présomptif du Trône

— de Son Altesse Royale le comte de Flandre

Sénat.

Chambre des Représentants

Cour des comptes.

Ministère de la Justice

— des Affaires Étrangères

— de l'Intérieur

— des Travaux publics

— de la Guerre

— des Finances

Non-Valeurs et Remboursements

dépenses, au 1^{er} janvier 1861.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES À PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1861, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
18,400 "	"	"	"	18,400 "	"	
1,226 54	"	"	"	1,226 54	"	
19,626 54	"	"	"	19,626 54	"	
23,375 10	1,365 "	1,365 "	"	22,010 19	"	
17,049 86	14,340 64	4,296 04	10,044 60	2,709 22	"	
40,425 05	13,705 64	5,661 04	10,044 60	24,719 41	"	
53,200 "	"	"	"	53,200 "	"	
174,157 54	7,370 11	"	7,370 11	166,787 43	"	
877,985 53	38,000 "	38,000 "	"	839,985 53	"	
1,105,321 07	45,370 11	58,000 "	7,370 11	1,059,950 96	"	
40,964 05	"	"	"	40,964 05	"	
1,269 99	"	"	"	1,269 99	"	
5,754 72	5,754 72	"	5,754 72	"	"	
92,425 13	"	"	"	92,425 13	"	
304,422 02	"	"	"	304,422 02	"	
27,223 "	25,000 "	25,000 "	"	2,223 "	"	
500,440 "	440 "	440 "	"	500,000 "	"	
770,497 79	29,104 72	25,440 "	5,754 72	741,303 07	"	
41,123,746 97	33,745,238 06	32,404,810 90	1,340,427 16	7,378,508 91	"	
2,751,522 75	2,751,522 75	2,751,522 75	"	"	"	
500,000 "	500,000 "	500,000 "	"	"	"	
150,000 "	150,000 "	150,000 "	"	"	"	
40,000 "	52,000 "	32,000 "	"	8,000 "	"	
552,512 57	471,113 10	350,789 30	120,525 80	61,599 27	"	
150,020 "	154,957 50	154,957 50	"	4,062 50	"	
14,539,184 "	10,401,719 88	8,572,250 56	1,829,469 52	3,937,464 12	"	
2,011,199 18	2,376,382 93	1,885,948 06	492,454 87	554,816 25	"	
10,020,687 50	8,462,018 03	5,695,315 73	2,766,704 30	1,558,669 47	"	
25,111,988 "	19,704,895 35	16,982,954 65	2,721,941 20	5,407,092 15	"	
52,609,500 "	52,212,207 22	20,690,054 12	11,522,155 10	597,292 78	"	
12,026,794 25	4,643,784 87	4,566,413 21	77,371 66	7,383,009 38	"	
2,678,000 "	1,037,716 38	1,014,674 88	23,041 50	1,640,283 62	"	
144,953,955 02	116,043,556 57	95,749,489 46	20,893,867 11	28,510,598 45	"	

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICES SPÉCIAUX.

DÉPENSES SUR LES CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 1859,
ET TRANSFÉRÉS CONFORMÉMENT A L'ARTICLE 31 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.

MINISTÈRE
DES TRAVAUX PUBLICS.

Canal de Selzaete, 1 ^{re} section (lois du 28 mars 1847 et du 17 avril 1848).	
Canal de Selzaete à la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme (loi du 4 juin 1850).	
Loi du 20 décembre 1851.	Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut
	Travaux à la Meuse, ayant pour objet :
	A. de mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et B. d'améliorer l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège
	Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut
	Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre dans les provinces de Hainaut et de Namur
	Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'État
	Subsides aux provinces et aux communes pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nèthes, non reprises par l'État
Construction le long de l'Escaut, à Anvers, d'un embarcadère destiné au service des bateaux à vapeur transatlantiques (loi du 7 juin 1855).	
Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la neuvième écluse et la Sambre canalisée (loi du 12 mars 1856).	
Établissement de haies de clôture au chemin de fer concédé de Dendre et Waes (loi du 31 décembre 1856).	
Chemin de fer et lignes télégraphiques. Loi du 31 décembre 1856.	Matériel de transport
	Stations et dépendances, maisons et loges de gardes
Chemin de fer. — Part de l'État dans les travaux à faire à la station de Landen (convention du 10 septembre 1856, art. 3) (loi du 30 mars 1857).	
Chemin de fer. — Créances diverses (loi du 19 décembre 1857).	
Loi du 5 mars 1858.	Construction du canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht
	Exécution de travaux d'amélioration à la Dendre
Idem.	Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst
	Amélioration des ports et côtes
	Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende.
Exécution de travaux à entreprendre dans le but d'améliorer, au double point de vue de la navigation et de l'écoulement des eaux, le régime de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaede et de Nieupoort, par Furnes, à la frontière de France (loi du 8 mars 1858).	

DE L'EXERCICE 1860.

dépenses, au 1^{er} janvier 1861.

CRÉDITS accrédités PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1861, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
275 06	.	.	.	275 06	275 06	
8,557 75	.	.	.	8,557 75	8,557 75	
106,666 00	.	.	.	106,666 00	106,666 00	
482,702 20	481,067 08	470,153 22	1,035 86	1,695 12	1,695 12	
1,045,676 82	10,014 38	10,604 38	310 .	1,034,762 44	1,034,762 44	
170,251 97	3,222 78	3,147 78	75 .	167,009 19	167,009 19	
67,028 22	9,810 80	610 80	0,200 .	57,208 42	57,208 42	
42,242 17	.	.	.	42,242 17	42,242 17	
119,883 .	.	.	.	119,883 .	119,883 .	
10,035 36	.	.	.	10,035 36	10,035 36	
42,913 00	10,075 50	10,075 56	.	32,838 34	32,838 34	
55,039 69	55,039 60	55,039 60	.	.	.	
14,783 77	14,783 77	14,783 77	.	.	.	
148 75	148 75	148 75	.	.	.	
16,406 11	292 83	274 62	18 21	16,113 28	16,113 28	
8 00	8 00	8 90	.	.	.	
5,704 .	546 95	.	346 95	5,357 05	5,357 05	
817,426 93	817,426 95	814,015 23	3,411 70	.	.	
446,365 12	500,044 75	300,794 75	150 .	145,420 57	145,420 57	
617,539 41	3,654 43	3,564 43	90 .	613,884 98	613,884 98	
345,086 12	128,807 71	128,028 57	869 34	214,188 41	214,188 41	
4,392,781 91	1,816,644 31	1,800,239 25	16,405 06	2,576,137 60	2,576,137 60	

MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. fr.

- SERVICES SPÉCIAUX (suite).

SUITE DES DÉPENSES SUR LES CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 1850,
ET TRANSFÉRÉS CONFORMÉMENT A L'ARTICLE 31 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS (suite).	Loi du 1 ^{er} juillet 1858.	Prolongement, jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.	
		Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communica- tion avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut	
		Élargissement et approfondissement de la première section des canaux de la Campine, et élargissement de la tête d'écluse de Bocholt	
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.		Achèvement des travaux de l'église de Laeken (loi du 3 juin 1859)	
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		Construction et ameublement de maisons d'école (loi du 31 mai 1859)	
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		Extension des lignes télégraphiques (loi du 27 mai 1859)	
MINISTÈRE DE LA GUERRE.	Loi du 8 sept. 1859.	§ 1 ^{er} . Travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers, et continuation des travaux de défense	
		§ 2. Achèvement du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst.	
		§ 3. Approfondissement du canal de Gand à Bruges.	
		§ 4. Élargissement de la deuxième section du canal de la Campine	
		§ 5. Amélioration du port d'Ostende.	
		§ 6. Travaux de canalisation de la Lys	
		§ 7. Approfondissement de la Sambre dans la partie comprise entre Mornimont et la frontière de France	
		§ 8. Amélioration du régime de la grande Nèthe et de l'Yser, et du canal de Plasschen- daele et de Nieuport, par Furnes, à la frontière de France	
		§ 9. Amélioration du régime des eaux de la Dendre	
		§ 10. Travaux à exécuter à l'Escaut supérieur, dans le but d'améliorer l'écoulement des eaux, la navigation et le halage	
		§ 11. Part de l'État dans les frais de construction d'un aqueduc latéral à la Meuse, entre le bassin d'Avroi et le canal de Liège à Maestricht.	
		§ 12. Travaux de raccordement de routes, tant au chemin de fer de l'État qu'aux che- mins de fer concédés	
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		§ 13. Parachèvement du chemin de fer de l'État.	
		Voie	1,000,000 »
		Doubles voies	450,000 »
		Stations et dépendances	3,400,000 »
		§ 14. Transfert, rue de la Loi, des ministères de la Justice et des Travaux publics . .	
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.		§ 15. Part de l'État dans les frais de construction d'un nouveau palais de justice à Bruxelles	

A REPORTER. fr.

DE L'EXERCICE 1860.

dépenses, au 1^{er} janvier 1861.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1861, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
4,502,781 91	1,816,644 51	1,800,230 25	16,405 06	2,576,137 60	2,576,137 60	
58,808 75	16,068 97	16,068 97	.	21,859 76	21,859 76	
5,295 91	5,295 91	5,295 91	.	.	.	
59,454 "	"	"	"	59,451 "	59,454 "	
359,953 20	84,971 94	84,971 94	"	274,081 35	274,081 35	
967,345 21	335,003 06	145,693 08	189,910 88	631,741 25	631,741 25	
146,135 08	76,080 77	76,080 77	.	70,055 21	70,055 21	
19,010,748 41	10,590,061 67	9,873,190 21	516,871 46	9,220,686 74	9,220,686 74	
900,000 "	40,680 14	47,000 94	2,670 20	850,310 86	850,310 86	
1,340,000 "	"	"	"	1,340,000 "	1,340,000 "	
1,400,000 "	1,667 20	1,667 20	"	1,398,332 80	1,398,332 80	
650,000 "	"	"	"	650,000 "	650,000 "	
500,000 "	184,160 15	183,224 15	945 "	115,830 87	115,830 87	
999,800 "	12,361 "	12,150 "	211 "	987,439 "	987,439 "	
900,000 "	733 32	733 32	.	899,266 68	899,266 68	
1,400,892 "	300 "	500 "	"	1,400,592 "	1,400,592 "	
550,000 "	985 "	985 "	"	549,015 "	549,015 "	
210,000 "	"	"	"	210,000 "	210,000 "	
401,671 40	252,586 50	251,869 40	717 10	250,084 90	250,084 90	
4,777,601 86	2,175,802 "	1,952,190 46	223,611 54	2,601,700 86	2,601,709 86	
700,000 "	166,087 27	165,487 27	600 "	533,912 73	533,912 73	
1,190,600 "	212 "	212 "	.	1,190,388 "	1,199,388 "	
41,479,986 70	15,550,200 00	14,508,257 85	951,951 24	25,928,877 61	25,928,877 61	

SUITE DU BUDGET

Suite du compte provisoire des

MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. fr.

SERVICES SPÉCIAUX (suite).

SUITE DES DÉPENSES SUR LES CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES À LA CLOTURE DE L'EXERCICE 1859,

ET TRANSFÉRÉS CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 31 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Loi du 8 septembre 1859 (suite).	§ 16. Agrandissement du palais royal à Bruxelles
		§ 17. Travaux de restauration et d'appropriation du palais de Liège
		§ 18. Travaux d'appropriation du palais Ducal, pour les expositions générales des beaux-arts, le Musée moderne, les solennités publiques, etc.
		§ 19. Subsidés destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique

DÉPENSES SUR LES CRÉDITS ALLOUÉS PAR DES LOIS VOTÉES DANS LE COURS DE L'EXERCICE.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Loi du 6 juillet 1860.	Somme allouée transactionnellement au sieur J. Carlier, en vue de mettre fin au procès que celui-ci avait intenté à l'État, à raison de ses entreprises de travaux d'établissement de la deuxième section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut et de son embranchement vers Turnhout, les intérêts dus sur cette somme et frais accessoires (loi du 17 février 1860)
		Créances résultant d'une réclamation reconnue fondée par jugements et d'une transaction approuvée par décision ministérielle, intervenus à l'occasion de la construction du chemin de fer de l'État. (Loi du 2 juillet 1860)
		Prolongement, jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.
		Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communi- cation avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut
		Acquisition et appropriation d'immeubles destinés notamment aux bureaux de la poste aux lettres et au bureau central des petites marchandises à Liège (loi du 6 juillet 1860)
		Établissement d'un pont définitif sur la Sambre, à Oignies (loi du 6 juillet 1860)
		Extension du matériel d'exploitation des chemins de fer de l'État (loi du 18 juillet 1860)

RÉCAPITULATION.

SERVICE ORDINAIRE.	Dépenses arriérées de l'exercice 1856	
	—	1857
	—	1858
	—	1859
SERVICES SPÉCIAUX.	—	propres à l'exercice
	—	sur les crédits transférés de l'exercice 1859
	—	alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice

DE L'EXERCICE 1860.

dépenses, au 1^{er} janvier 1861.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES À PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCES.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1861, conformément à l'article 51 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
41,479,086 70	15,550,209 00	14,508,257 85	951,051 34	25,928,877 61	25,928,877 61	
675,000 .	.	.	.	675,000 .	675,000 .	
300,000 .	67,787 68	7,771 19	60,013 47	232,212 54	232,212 54	
325,000 .	178,267 05	176,203 65	2,062 .	146,732 35	146,732 35	
500,000 .	2,025 15	1,291 35	733 80	497,074 85	497,074 85	
43,270,086 70	15,798,280 55	14,785,520 04	1,014,760 51	27,480,707 15	27,480,707 15	
128,233 53	128,145 21	128,145 21	.	88 12	88 12	
40,000 .	39,689 98	39,689 98	.	310 02	310 02	
350,000 .	54,395 94	53,751 91	644 03	295,604 06	295,604 06	
10,000 .	7,574 14	7,465 40	108 65	2,425 86	2,425 86	
152,000 .	100,598 17	63,821 57	45,876 60	42,301 83	42,301 83	
105,000 .	.	.	.	105,000 .	105,000 .	
1,000,000 .	6,814 45	2,204 56	4,510 87	993,185 57	993,185 57	
1,785,233 53	346,317 87	205,148 72	51,169 15	1,438,015 46	1,438,015 46	
19,626 54	.	.	.	19,626 54	.	
40,425 05	15,705 04	5,661 04	10,044 60	24,719 41	.	
1,105,321 07	45,370 11	38,000 .	7,370 11	1,059,950 06	.	
770,497 70	29,194 72	25,440 .	3,754 72	741,305 07	.	
144,955,955 02	110,645,356 57	95,740,480 46	20,803,867 11	28,310,598 45	.	
45,279,086 70	15,798,280 55	14,785,520 04	1,014,760 51	27,480,707 15	27,480,707 15	
1,785,233 53	346,317 87	205,148 72	51,169 15	1,438,015 46	1,438,015 46	
101,054,145 50	132,878,234 46	110,807,268 26	21,080,066 20	59,075,911 04	28,910,712 61	

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1860,

AU 1^{er} JANVIER 1861.

D'après la note explicative du compte provisoire de l'exercice 1860, les
ressources ordinaires et extraordinaires de cet exercice s'élèvent à. . fr. 170,703,470 68 $\frac{1}{2}$
et les besoins probables, à 162,034,432 89

Excédant présumé de recettes. fr. 8,669,037 79 $\frac{1}{2}$

Ce boni résulte, ainsi qu'il suit, de la comparaison des opérations déjà faites sur l'exercice 1860, avec celles qui restent à effectuer jusqu'à sa clôture,

SAVOIR :

Ressources réalisées	fr. 163,294,463 64 $\frac{1}{2}$	
Fonds reportés de l'exercice antérieur.	633,921 75	
		163,928,385 39 $\frac{1}{2}$
Payements effectués et justifiés.	fr. 110,897,268 26	
Solde actif au 1 ^{er} janvier 1861.	fr. 53,031,117 13 $\frac{1}{2}$	
Restes à recouvrer sur les droits constatés	fr. 6,775,085 29	
Restes à payer pour soldèr les dépenses de l'exercice.	51,137,164 63	
		44,362,079 34
Différence en diminution d'actif.	fr. 44,362,079 34	
Excédant de recette sur l'ensemble des opérations de l'exercice, tel qu'il est établi ci-dessus	fr. 8,669,037 79 $\frac{1}{2}$	

COMPTE

DES

OPÉRATIONS SUR LES EXERCICES CLOS

DE 1855 A 1859.



NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX EXERCICES CLOS

DE 1838 A 1839.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État a déterminé, d'une manière définitive et permanente, la marche à suivre en ce qui concerne les opérations restant à terminer à la clôture d'un exercice. Le régime consacré par cette loi a été complété par l'arrêté royal du 15 novembre 1849. On croit utile de rappeler, dans la présente note, l'ensemble des dispositions de cet arrêté, qui constituent actuellement la législation spéciale des exercices clos.

*Extrait de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, sur l'exécution de la loi
de comptabilité.*

« ART. 225. — Les ordonnances que les comptes renseignent comme restant à payer à l'époque de la clôture d'un exercice, et dont le paiement a été autorisé par des crédits régulièrement ouverts, sont acquittées et portées en dépense au compte de la trésorerie au moment où ces paiements ont lieu, jusqu'à l'expiration du terme de déchéance. (Art. 27 de la loi.)

» ART. 226. — Les sommes réalisées sur les ressources de l'exercice clos sont portées en recette au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements sont effectués. (Art. 28 de la loi.)

» ART. 227. — Les ordonnances de paiement liquidées sur l'exercice et dont le paiement n'a pas été réclamé dans le cours légal du Budget, ne sont pas sujettes à renouvellement : le paiement peut en être fait pendant cinq ans, à compter du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice. (Art. 29 de la loi.)

» ART. 228. — Toute ordonnance dont le paiement n'a pas été réclamé dans le délai de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice, est prescrite au profit du Trésor.

» Cette prescription n'atteint pas les ordonnances de paiement qui seraient frappées de saisie-arrêt ou d'opposition. (Art. 36 de la loi.)

» ART. 229. — A l'expiration de la cinquième année, le montant des ordonnances de paiement frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, est versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits de qui il appartiendra. Ce versement libère entièrement le Trésor public.

» Les consignations de cette nature ne font courir aucun intérêt en faveur des parties intéressées. (Art. 37 de la loi.)

» ART. 230. — Pendant les trois années qui suivent la clôture de l'exercice, les ordonnances en circulation à la même époque et qui s'y rattachent, sont successivement portées en dépense dans le compte de gestion de l'année pendant laquelle le paiement en est effectué.

» ART. 231. — Annuellement il est dressé un compte final d'apurement de l'exercice périmé.

» L'exercice est périmé au 31 décembre de la cinquième année, à compter du 1^{er} janvier de celle qui lui donne son nom.

» Ce compte comprend en dépense :

» 1° Les paiements successivement opérés sur les ordonnances qui restaient en circulation à la clôture de l'exercice;

» 2° Les versements effectués à la caisse des dépôts et consignations sur ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition;

» 3° Finalement, les ordonnances prescrites au profit de l'État, et pour lesquelles il est fait recette extraordinaire au Budget et au compte de l'exercice pendant lequel la prescription est atteinte.

» Ce compte constate, en outre, les recouvrements faits, après la clôture de l'exercice, sur les droits et créances qui restaient à recouvrer à cette époque, et dont il a été fait recette successive au compte des années de recouvrement. »

Le présent compte rendu des opérations sur les exercices clos de 1855 à 1859, retrace les faits qui se sont accomplis, conformément aux dispositions que l'on vient de citer; il constate, d'une part, les opérations qui ont eu lieu en 1860, pour l'apurement final du premier de ces exercices, qui avait atteint le terme de sa prescription quinquennale à l'époque du 31 décembre 1859, et, d'autre part, la situation au 1^{er} janvier 1861, des opérations non terminées sur les exercices suivants, qui étaient encore en cours d'apurement.

On va donner un aperçu des renseignements présentés pour chacun de ces exercices.

EXERCICE 1855.

Cet exercice qui, comme on vient de le dire, avait achevé sa cinquième année le 31 décembre 1859, a été l'objet du compte final d'apurement dont parle l'art. 231 prérappelé, lequel constate les résultats ci-après :

D'une part, les ordonnances en circulation à la clôture de l'exercice (31 octobre 1856) s'élevaient à. fr. 1,121,915 79

D'autre part, il a été payé et justifié, en atténuation de ces créances, pendant les années 1856 à 1859 1,080,566 19

Il a été versé, en 1860, à la caisse des dépôts et consignations, du chef des ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition 156 »

A REPORTER. fr. 1,080,722 19

REPORT. fr. 1,080,722 19

Et il a été porté en recette extraordinaire au compte du Budget de l'exercice 1860, pour les ordonnances prescrites au profit du Trésor 41,193 60

Ensemble une somme pareille au montant ci-dessus des dépenses restant à payer et à justifier à la clôture de l'exercice fr. 1,121,915 79

D'après le compte définitif rendu pour le présent exercice 1855, il restait à recouvrer, à la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État, une somme de fr. 1,295,985 12 c'.

Aux termes des dispositions existantes, l'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu de la manière suivante :

1° Annulation des droits reconnus irrecevables et droits portés en surséance indéfinie, pour être recouverts ultérieurement, s'il y a lieu, s'élevant ensemble à fr. 279,241 65

2° Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables, en exécution de l'article 10 de la loi de comptabilité, et de droits à recouvrer sur les redevables, pour être éventuellement portés en recette, suivant l'article 28 de la même loi, montant ensemble à 1,016,743 47

TOTAL ÉGAL. fr. 1,295,985 12

EXERCICE 1856.

Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1860, le terme de sa prescription quinquennale. Voici la situation qu'il présentait à cette époque :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1857), y compris les dépenses restant à justifier sur ordonnances d'ouverture de crédit liquidées à charge du Budget du Ministère de l'Intérieur. fr. 1,538,020 26

Payements faits en atténuation de ces créances pendant les années 1857 à 1860 fr. 911,427 44

Ordonnances restant à payer et à justifier au 1^{er} janvier 1861 fr. 626,592 82

D'après le compte définitif rendu pour l'exercice 1856, il restait à recouvrer, à la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État, une somme de fr. 1,718,404 55 c'.

Aux termes des dispositions existantes, l'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu ainsi qu'il suit :

1° Annulation de droits et droits portés en surséance indéfinie, ensemble pour fr. 774,247 24

2° Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables et de droits à recouvrer sur les redevables, ensemble pour 944,157 31

TOTAL ÉGAL. fr. 1,718,404 55

EXERCICE 1857.

Cet exercice, dont l'apurement doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1861, présente la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1858), y compris les dépenses restant à justifier sur ordonnances d'ouverture de crédit liquidées à charge des Ministères des Affaires Étrangères et de l'Intérieur fr. 1,176,846 55

Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1858 à 1860 712,727 ,

Ordonnances restant à payer et à justifier au 1^{er} janvier 1861 464,119 55

D'après le compte définitif rendu pour l'exercice 1857, il restait à recouvrer, à la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à charge des redevables de l'État, une somme de fr. 941,638 22 c.

Aux termes des dispositions existantes, l'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu de la manière suivante :

1^o Annulation de droits et droits portés en surséance indéfinie, ensemble pour fr., 11,666 25

2^o Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables et de droits à recouvrer sur les contribuables, ensemble pour 929,971 99

TOTAL ÉGAL. . . fr. 941,638 22

EXERCICE 1858.

La situation de cet exercice, pour lequel le délai de la prescription n'expire que le 31 décembre 1862, se présente comme il suit :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1859). fr. 1,673,375 98

Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1859 et 1860. 524,608 16

Ordonnances restant à payer au 1^{er} janvier 1861 fr. 1,148,767 82

D'après le compte définitif rendu pour l'exercice 1858, il restait à recouvrer, à la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à charge des redevables de l'État, une somme de fr. 1,001,576 93 c.

Aux termes des dispositions existantes, l'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu comme il suit :

1° Annulation de droits et droits portés en surséance indéfinie, ensemble pour	fr. 161,148 97
2° Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables et de droits à recouvrer sur les redevables, ensemble pour	840,427 96
TOTAL ÉGAL.	fr. 1,001,576 93

EXERCICE 1859.

Cet exercice, qui n'atteindra le terme de sa prescription que le 31 décembre 1863, offre la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1860) fr.	1,340,038 69
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les deux derniers mois de 1860	417,473 80
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1861	fr. 922,564 89

D'après le compte définitif rendu pour l'exercice 1859, il restait à recouvrer, à la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État, une somme de fr. 791,417 95 c'.

Aux termes des dispositions existantes, l'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu comme il suit :

1° Annulation de droits et droits portés en surséance indéfinie, ensemble pour	fr. 9,484 10
2° Report à l'exercice suivant de droits mis à charge des comptables et de droits à recouvrer sur les redevables, ensemble pour	781,933 85
TOTAL ÉGAL.	fr. 791,417 95



EXERCICE PÉRIMÉ DE 1855.

COMPTE FINAL D'APUREMENT,

*en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer
à l'époque de la reddition du compte définitif.*

EXERCICE PÉ

Compte final d'apurement.

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1856).	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS SUR ORDONNANCES EN CIRCULATION.					
		EN 1856 (novemb. et déc.).	EN 1857.	EN 1858.	EN 1859.	TOTAL.	
SERVICE ORDINAIRE.							
Dépenses arriérées des exercices antérieurs ; transférées en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.							
Ministère des Travaux publics.	Exercice 1853 . . .	12,600 »	12,600 »	»	»	12,600 »	
	— 1854 . . .	24,477 85	24,477 85	»	»	24,477 85	
		57,077 85	57,077 85	»	»	57,077 85	
Dépenses propres à l'exercice.							
Dettes publiques		290,807 75	249,359 10	5,855 60	206 60	2,535 98	255,935 28
Dotations. — Chambre des Représentants . .		7,082 40	7,082 40	»	»	»	7,082 40
Ministère de la Justice		559,701 59	545,315 98	5,557 21	6,286 62	1,499 50	558,457 31
— des Affaires Étrangères		25,425 19	24,319 05	295 80	»	»	24,614 85
— de l'Intérieur		258,228 17	81,019 »	112,507 78	28,350 56	15,961 97	235,819 31
— des Travaux publics		61,717 77	55,862 48	6,048 49	515 »	456 54	60,682 51
— de la Guerre		78,661 72	78,250 49	109 51	»	10 70	78,550 70
— des Finances		15,311 35	15,728 58	153 70	1,238 77	75 »	15,195 85
Non-Valeurs et Remboursements		5,502 45	1,487 »	1,378 45	»	371 »	5,256 45
		1,080,236 19	854,401 88	129,686 54	56,377 55	18,908 69	1,059,374 66
SERVICES SPÉCIAUX.							
Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1854 et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État.							
Ministère des Travaux publics.							
Loi du 20 décembre 1851.	Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communica- tion avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut . . .	5,179 50	»	5,179 50	»	»	5,179 50
	Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charle- roy, comprise entre la neu- vième écluse et la Sambre canalisée	1,022 27	»	»	534 20	»	534 20
		4,201 77	»	5,179 50	534 20	»	5,713 70

RIMÉ DE 1855.

à l'époque du 1^{er} janvier 1860.

ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription (1 ^{er} janvier 1860).	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			OBSERVATIONS.
	ORDONNANCES frappées de saisie-arrest ou d'opposition, et dont le montant a été versé à la caisse des dépôts et con- signations.	ORDONNANCES présentées au profit du tré- sor, et dont le montant a été porté en recette ex- traordinaire au compte du budget de l'exercice 1859.	TOTAL égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1860.	
				De la recette opérée sur l'exercice périmé.
				D'après les règlements administratifs adoptés pour assurer l'exécution des articles 10 et 28 de la loi de comptabilité, les droits restant à recouvrer à la clôture d'un exercice sont apurés de la manière suivante :
				1 ^o Les droits reconnus irrécouvrables sont annulés ou portés en surséance indéfinie, s'il y a lieu d'espérer que, par suite de changements possibles dans la position des débiteurs, ils pourront être ultérieurement recouverts ;
				2 ^o Les droits non recouverts par le fait des comptables sont mis à leur charge et doivent être portés immédiatement en recette au compte de l'exercice courant ;
				3 ^o Les droits susceptibles d'être recouverts sur les rede- vables sont reportés à l'exercice suivant.
				Par application de ces règles, la somme de 1,295,985 fr. 12 c ^s , renseignée par le compte définitif de l'exercice 1855, comme restant à recouvrer à la clôture de cet exercice, a été l'objet des dispositions ci-après, Savoir :
				A. Annulation des droits reconnus irrécouvrables et droits portés en surséance indéfinie,
				SAVOIR :
				Impôts. Enr. et dom. fr. 3,954 84
				Peages — — 85 78
				Capitiaux et revenus. — — 1,832 23
				Remboursements. . . — — 273,368 80
				279,241 65
				B. Droits transférés à l'exercice suivant pour y être portés immédiatement en recette ou être recouverts ultérieurement sur les redevables,
				SAVOIR :
				Impôts. Accises . fr. 31,480 36
				— Enr. et dom. 141,409 39
				Capitiaux et revenus. — — 103,973 74
				Remboursements. . . — — 739,879 98
				1,016,743 47
				Somme égale. . . fr. 1,295,985 12
				Quant aux recouvrements qui ont été ultérieurement opérés sur ladite somme de fr. 1,016,743 47 c ^s , comme elle comprend nécessairement les droits dérivant des exercices antérieurs, et qu'en outre les droits non recouverts et encore recouvrables sur cette somme sont venus se confondre avec ceux des exercices suivants auxquels ils ont été successive- ment reportés, il a paru inutile de les rappeler ici. On a cru d'autant plus pouvoir se dispenser de fournir ces rensei- gnements, que la Cour des comptes est mise à même d'ap- précier les motifs du non-recouvrement, au moyen des états détaillés qui sont joints, à cette fin, aux comptes de gestion des comptables.

EXERCICE PÉ

Suite du compte final d'apurement,

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1856).	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS SUR ORDONNANCES EN CIRCULATION.					
		EN 1856. (novemb. et déc.).	EN 1857.	EN 1858.	EN 1859.	TOTAL.	
SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).							
Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.							
Ministère de l'Intérieur.							
Construction et ameublement d'écoles (restant disponible à la clôture de l'exercice 1854 du crédit d'un million de francs, alloué par la loi du 20 décembre 1851, et pouvant, aux termes de la loi du 4 juin 1855, être dépensé pendant les années 1855, 1856, 1857 et 1858	400 "	"	"	"	400 "	400 "	
RÉCAPITULATION.							
SERVICE ORDINAIRE.	Dépenses arriérées des exercices antérieurs.	57,077 85	57,077 85	"	"	57,077 85	
	Dépenses sur les crédits propres à l'exercice	1,080,256 19	854,401 88	120,686 54	30,377 55	18,908 09	1,059,574 66
SERVICES SPÉCIAUX.	Dépenses sur les crédits transférés de l'exercice 1854	4,201 77	"	5,179 50	554 20	"	5,715 70
	Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice	400 "	"	"	"	400 "	400 "
		1,121,915 79	891,479 71	152,866 04	36,911 75	19,508 69	1,080,566 19

RIMÉ DE 1855.

à l'époque du 1^{er} janvier 1860.

ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription (1 ^{er} janvier 1860).	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			OBSERVATIONS.
	ORDONNANCES frappées de saisie - arrêt ou d'opposition, et dont le montant a été versé à la caisse des dépôts et con- signations.	ORDONNANCES prescrites au profit du tré- sor, et dont le montant a été porté en recette ex- traordinaire au compte du budget de l'exercice 1860.	TOTAL égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1860.	
40,861 53	156 "	40,705 53	40,861 53	
488 07	"	488 07	488 07	
41,349 60	156 "	41,193 60	41,349 60	

EXERCICES EN COURS D'APUREMENT**DE 1856 A 1859.****Situation des créances restant à payer au 1^{er} janvier 1861.**

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1857), y compris les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédits.	PAYEMENTS EFFEC	
			EN 1857 (novemb. et dec.).	EN 1858.
SERVICE ORDINAIRE.				
<i>Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>				
Ministère de l'Intérieur	Exercice 1855.	5,904 76	"	5,904 76
— des Travaux publics. }	— 1853.	9,137 59	9,137 59	"
	— 1854.	4,630 06	4,630 06	"
	— 1855.	14,920 29	14,920 29	"
— de la Guerre	— 1855.	4,159 30	4,159 30	"
		38,732 "	52,827 24	5,904 76
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>				
Dette publique		91,052 82	52,270 06	4,155 20
Ministère de la Justice		127,663 17	57,430 86	18,841 29
— des Affaires Étrangères		3,742 75	3,023 20	44 30
— de l'Intérieur.		802,034 80	83,481 77	87,020 90
— des Travaux publics.		107,214 46	98,095 17	6,030 20
— de la Guerre		239,101 72	167,607 44	42,061 41
— des Finances.		34,730 98	33,013 50	1,089 95
Non-Valeurs et Remboursements.		2,344 56	210 84	1,789 12
		1,407,865 32	476,532 84	161,041 57
SERVICES SPÉCIAUX.				
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1855 et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.</i>				
Ministère de l'Intérieur.				
Construction et aménagement d'écoles (restant disponible à la clôture de l'exercice 1855 du crédit d'un million de francs, alloué par la loi du 20 décembre 1851, et pouvant, aux termes de la loi du 4 juin 1855, être dépensé pendant les années 1855, 1856, 1857 et 1858).		88,327 23	17,650 56	41,863 33
Ministère des Travaux publics.				
Chemin de fer (lois du 21 avril et du 24 mai 1848)		112 77	"	"
Loi du 20 décembre 1851	Travaux à la Meuse ayant pour objet : A. de mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et B. d'améliorer l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège.	260 "	"	260 "
	Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la neuvième écluse et la Sambre canalisée.	2,665 22	2,608 41	54 81
Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst (loi du 7 juin 1855).		59 72	59 72	"
		91,422 94	20,318 40	42,178 14
RÉCAPITULATION.				
SERVICE ORDINAIRE. {				
Dépenses arriérées des exercices antérieurs		38,732 "	52,827 24	5,904 76
— sur les crédits propres à l'exercice		1,407,865 32	476,532 84	161,041 37
SERVICES SPÉCIAUX. — Dépenses sur les crédits transférés de l'exercice 1855		91,422 94	20,318 40	42,178 14
		1,538,020 26	529,478 57	209,124 27

1856.

à payer au 1^{er} janvier 1861.

TUÉS ET JUSTIFIÉS.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1861, y compris les dépenses restant à justifier.	OBSERVATIONS.
EN 1859.	EN 1860.	TOTAL.		
				<i>De la recette opérée sur l'exercice en cours d'apurement.</i>
"	"	5,004 76	"	D'après le compte définitif de l'exercice 1856, les droits restant à recouvrer sur les redevables de l'État, à la clôture de cet exercice, s'élèvent à la somme de fr. 1,718,404 55 c ^{ts} .
"	"	9,157 59	"	L'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu de la manière suivante :
"	"	4,650 00	"	A. Annulation des droits reconnus irrécouvrables, et droits portés en sur-séance indéfinie, pour être recouverts ultérieurement, s'il y a lieu,
"	"	14,020 29	"	
"	"	4,159 30	"	
"	"	58,752 "	"	
4,375 97	1,676 25	42,475 46	48,557 36	<i>Savoir :</i>
5,764 06	40,800 57	120,055 48	720 09	Impôts — Enreg. et domaines. fr. 42,635 25
25 25	"	3,092 75	50 "	Ponts — — — — — 157 56
25,926 97	20,122 58	225,561 02	576,473 84	Capitaux et revenus — — — — — 12,965 61
2,124 27	602 54	106,911 08	302 48	Remboursements — — — — — 719,188 92
29,314 05	41 08	259,025 96	77 76	
6 05	21 50	54,750 98	"	B. Report à l'exercice suivant de droits mis à la charge des comptables, en exécution de l'article 10 de la loi de comptabilité, et de droits à recouvrer sur les redevables pour être éventuellement portés en recette, suivant l'article 25 de la même loi,
"	55 68	2,055 64	288 92	<i>Savoir :</i>
65,555 48	78,475 58	781,585 27	626,480 05	Impôts — Accises fr. 28,817 67
				— — — — — Enreg. et domaines. . . 144,899 47
				Ponts — — — — — 201 05
				Capitaux et revenus — — — — — 188,952 57
				— — — — — Chemin de fer 92,928 25
				Remboursements Enreg. et domaines . 488,358 56
				944,157 31
				Somme égale fr. 1,718,404 55
				On se réfère, quant aux recouvrements qui ont été opérés ultérieurement sur ladite somme de fr. 944,157 31 c ^{ts} , aux explications données dans le compte de l'exercice périmé de 1855, qui se trouve joint au présent compte général.
15,877 82	12,955 72	88,527 25	"	
"	"	"	112 77	
"	"	260 "	"	
"	"	2,063 22	"	
"	"	50 72	"	
55,877 82	12,955 72	91,510 17	112 77	
"	"	58,752 "	"	
65,555 48	78,475 58	781,585 27	626,480 05	
15,877 82	12,955 72	91,510 17	112 77	
81,413 50	91,411 50	911,427 44	626,502 82	

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1858). Y compris les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédits.	PAYEMENTS EFFEC		
			EN 1858 (novemb. et déc.).	EN 1859.	
SERVICE ORDINAIRE.					
Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.					
Ministère des Travaux publics.	{	Exercice 1855	5,400 "	"	
		— 1855	280 "	280 "	
		— 1856	10,740 32	10,004 02	
		— des Affaires Étrangères. — 1856	9,976 84	"	
		— de l'Intérieur — 1856	9,527 50	9,527 50	
— de la Guerre — 1856	10,441 02	1,000 "			
— des Finances — 1856	565 50	565 50	"		
		44,031 18	21,577 02	756 50	
Dépenses propres à l'exercice.					
Dette publique		50,469 25	5,570 02	8,500 51	
Ministère de la Justice		218,508 21	124,569 "	50,824 55	
— des Affaires Étrangères.		7,507 75	7,458 72	16 "	
— de l'Intérieur.		621,576 10	90,567 95	105,860 28	
— des Travaux publics		110,185 13	90,882 50	21,984 04	
— de la Guerre		21,600 57	3,555 24	18,005 51	
— des Finances		1,754 54	1,471 95	150 "	
Non-Valeurs et Remboursements		15,870 84	721 07	14,090 61	
		1,050,450 06	524,766 05	228,250 10	
SERVICES SPÉCIAUX.					
Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1856, et trans- férés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.					
Ministère de l'Intérieur.					
Construction et ameublement d'écoles (restant disponible, à la clôture de l'exercice 1856, du crédit d'un million de francs, alloué par la loi du 20 décembre 1851, et pouvant, aux termes de la loi du 4 juin 1855, être dépensé pendant les années 1855, 1856, 1857 et 1858).		92,065 20	8,620 24	46,559 59	
Ministère des Travaux publics.					
Elargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la neuvième écluse et la Sambre canalisée (loi du 12 mars 1856)		168 "	"	"	
Chemin de fer. — Stations et dépendances, maisons et loges de gardes (loi du 31 dé- cembre 1856)		252 "	252 "	"	
		92,465 20	8,861 24	46,559 59	
RÉCAPITULATION.					
SERVICE ORDINAIRE.	{	Dépenses arriérées des exercices antérieurs.	44,031 18	21,577 02	756 50
		— propres à l'exercice	1,050,450 06	524,766 05	228,250 10
SERVICES SPÉCIAUX	{	— sur les crédits transférés de l'exercice 1856.	92,465 20	8,861 24	46,559 59
			1,176,846 55	555,004 20	275,354 09

1857.

à payer au 1^{er} janvier 1861.

TUÉS ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1861, y compris les dépenses restant à justifier.	OBSERVATIONS.
EN 1860.	TOTAL.		
			<i>De la recette opérée sur l'exercice en cours d'apurement.</i>
		5,400 .	D'après le compte définitif de l'exercice 1857, les droits restant à recouvrer sur les redevables de l'Etat, à la clôture de cet exercice, s'élèvent à la somme de fr. 941,638 22 c ^s .
	280 .	"	L'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu de la manière suivante :
	10,740 32	"	A. Annulation des droits reconnus irrecevables et droits portés en surséance indéfinie pour être recouverts ultérieurement, s'il y a lieu,
		9,076 84	
	9,527 50	"	
9,441 02	10,441 02	"	Savoir :
"	565 50	"	Impôts — Enregistrement et domaines. . . fr. 7,568 75
9,441 02	51,554 54	15,376 84	Péages — — — — — 767 25
			Capitiaux et revenus . . . — — — — — 320 82
			Remboursements . . . — — — — — 2,979 41
			11,666 25
			B. Report à l'exercice suivant, de droits mis à la charge des comptables, en exécution de l'article 10 de la loi de comptabilité, et de droits à recouvrer sur les redevables pour être éventuellement portés en recette, suivant l'article 28 de la même loi,
			Savoir :
1,094 41	14,985 54	21,485 69	Impôts — Accises fr. 28,317 67
30,155 90	214,547 45	3,060 76	— — — — — Enregistrement et domaines . . . 152,175 01
"	7,454 72	53 03	Péages — — — — — 18 .
19,741 68	216,169 89	405,406 50	Capitiaux et revenus . . . — — — — — 191,665 01
2,589 61	115,456 75	726 38	— — — — — Travaux publics 26,518 16
22 32	21,561 07	59 50	Remboursements . . . — Enregistrement et domaines . . . 481,241 66
"	1,021 95	112 59	— — — — — Trésor public 50,256 48
65 52	14,877 .	995 84	929,971 99
55,667 24	606,672 57	432,777 69	Somme égale. fr. 941,638 22
			On se réfère, quant aux recouvrements qui ont été opérés ultérieurement sur ladite somme de fr. 929,971 99 c ^s , aux explications données dans le compte de l'exercice périmé de 1858, qui se trouve joint au présent compte général.
19,279 46	74,268 29	17,797 .	
"	"	168 .	
"	232 .	"	
19,279 46	74,500 29	17,965 .	
9,441 02	31,554 54	15,376 84	
55,667 24	606,672 57	432,777 69	
19,279 46	74,500 29	17,965 .	
82,587 72	712,727 .	464,119 53	

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1859).	PAYEMENTS EN 1859 (novemb. et décemb.).
SERVICE ORDINAIRE.			
<i>Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>			
Ministère de la Guerre	Exercice 1856	2,500 »	»
Dette publique	— 1857	672,550 »	»
Ministère de l'Intérieur	— 1857	656 88	256 88
— des Travaux publics. —	1857	16,261 58	16,261 58
		691,728 26	16,498 26
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
Dette publique		396,974 69	5,096 67
Ministère de la Justice		128,199 91	112,112 29
— des Affaires Étrangères.		45,751 07	25,054 24
— de l'Intérieur		292,540 44	73,452 85
— des Travaux publics		49,542 83	43,415 25
— de la Guerre		54,264 84	30,889 66
— des Finances		10,491 57	10,416 57
Non-Valeurs et Remboursements.		2,557 07	659 40
		980,128 42	301,074 91
SERVICES SPÉCIAUX.			
<i>Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1857 et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>			
Ministère de l'Intérieur.			
Construction et ameublement d'écoles (restant disponible à la clôture de l'exercice 1855, du crédit d'un million de francs, alloué par la loi du 20 décembre 1851, et pouvant, aux termes de la loi du 4 juin 1855, être dépensé pendant les années 1855, 1856, 1857 et 1858).		1,071 74	»
Ministère des Travaux publics.			
Chemin de fer. — Créances diverses (loi du 19 décembre 1857)		28 25	»
		1,099 97	»
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>			
Ministère des Travaux publics.			
Construction du canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht (loi du 5 mars 1858).		419 53	»
RÉCAPITULATION.			
SERVICE ORDINAIRE. {	Dépenses arriérées des exercices antérieurs	691,728 26	16,498 26
	— propres à l'exercice	980,128 42	301,074 91
	— sur les crédits transférés de l'exercice 1857.	1,099 97	»
SERVICES SPÉCIAUX. {	— — alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice	419 53	»
		1,675,575 98	317,573 17

1858.

à payer au 1^{er} janvier 1861.

EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES	OBSERVATIONS.
EN 1860.	TOTAL.	en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1861.	
			<i>De la recette opérée sur l'exercice en cours d'apurement</i>
			D'après le compte définitif de l'exercice 1858, les droits restant à recouvrer sur les redevables de l'État, à la clôture de cet exercice, s'élevaient à la somme de fr. 1,001,576 93 c ^s .
			L'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu de la manière suivante :
			A. Annulation des droits reconnus irrécouvrables et droits portés en surséance indéfinie pour être recouverts ultérieurement, s'il y a lieu,
			Savoir :
			Impôts. — Enregist. et domaines . fr. 148,008 24
			Capitaux et revenus. — — — . 12,659 48
			Remboursements. . — — — . 484 25
			161,148 97
			B. Report à l'exercice suivant de droits mis à la charge des comptables, en exécution de l'article 10 de la loi de comptabilité, et de droits à recouvrer sur les redevables pour être éventuellement portés en recette suivant l'article 28 de la même loi,
			Savoir :
			Impôts. — Accises fr. 27,817 67
			— — — — — Enregist. et domaines . . 1,840 46
			Péages. — — — . 46 »
			Capitaux et revenus. — — — . 171,873 44
			Remboursements. . — — — . 512,152 71
			— — — — — Trésor public 46,186 80
			Recettes extraordinaires et fonds spéciaux. — Enregistrement et domaines 80,671 18
			840,427 96
			SOMME ÉGALE. fr. 1,001,576 93
			On se réfère, quant aux recouvrements qui ont été opérés ultérieurement sur ladite somme de fr. 840,427 96 c ^s , aux explications données dans le compte de l'exercice périmé de 1858, qui se trouve joint au présent compte général.
			</

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1860).	PAYEMENTS effectués et justifiés en 1860 (novemb. et décemb.).
SERVICE ORDINAIRE. <i>Depenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i> Ministère des Travaux publics. Exercice 1855 5,195 10 — de l'Intérieur . . . — 1857 578 10 — des Travaux publics. — 1857 135 63 — de l'Intérieur . . . — 1858 2,500 » — des Travaux publics. — 1858 689 63 — de la Guerre . . . — 1858 10,000 » 20,098 57 <i>Depenses propres à l'exercice.</i> Dette publique 68,605 88 Ministère de la Justice 276,584 » — des Affaires Étrangères 15,566 73 — de l'Intérieur. 814,754 71 — des Travaux publics 51,858 15 — de la Guerre 68,971 33 — des Finances. 1,135 10 Non-Valeurs et Remboursements 3,450 07 1,505,004 06	22,767 75	11,753 15 152,916 06 1,160 93 124,813 04 47,953 06 52,556 42 1,117 13 2,456 26 304,706 05
SERVICES SPECIAUX. <i>Depenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1858 et transférés conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i> <i>Ministère des Travaux publics.</i> Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'État. (Loi du 20 décembre 1851) 1 52 Chemin de fer et lignes télégraphiques. Stations et dépendances, maisons et loges de gardes. (Loi du 31 décembre 1856). 66 » Chemin de fer. (Loi du 21 mai 1854) 84 60 Exécution de travaux à entreprendre dans le but d'améliorer, au double point de vue de la navigation et de l'écoulement des eaux, le régime de la Grande-Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieupoort, par Furnes, à la frontière de France. (Loi du 8 mars 1858). 6 07 157 99	157 99	» » » »

1859.

à payer au 1^{er} janvier 1861.

ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1861	OBSERVATIONS.																																																																						
	<i>De la recette opérée sur l'exercice en cours d'apurement</i> D'après le compte définitif de l'exercice 1859, les droits restant à recouvrer sur les redevables de l'Etat, à la clôture de cet exercice, s'élevaient à fr 791,417 95 c^t L'apurement de ce restant à recouvrer a eu lieu de la manière suivante <i>A</i> Annulation des droits reconnus irrécouvrables et droits portés en surcharge indéfinie pour être recouvrés ultérieurement, s'il y a lieu, <table><tr><td></td><td align="center" colspan="2">SAVOIR</td><td></td><td></td></tr><tr><td>5,195 19</td><td>Impôts</td><td>— Enregistrement et domaines</td><td>fr</td><td>2,366 18</td></tr><tr><td>"</td><td>Peages</td><td>— — —</td><td></td><td>159 82</td></tr><tr><td>155 65</td><td>Capitaux et revenus</td><td>— — —</td><td></td><td>1,475 95</td></tr><tr><td>"</td><td>Remboursements</td><td>— — —</td><td></td><td>4,982 17</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td> 9,484 10</td></tr></table> <i>B</i> Report à l'exercice suivant, de droits mis à la charge des comptables, en exécution de l'article 10 de la loi de comptabilité, et de droits à recouvrer sur les redevables pour être éventuellement portés en recette, suivant l'article 28 de la même loi, <table><tr><td></td><td align="center" colspan="2">SAVOIR</td><td></td><td></td></tr><tr><td>5,550 82</td><td>Impôts</td><td>— Accises</td><td>fr</td><td>22,025 69</td></tr><tr><td></td><td>—</td><td>— Enregistrement et domaines</td><td></td><td>2,082 68</td></tr><tr><td></td><td>Peages</td><td>— — —</td><td></td><td>253 "</td></tr><tr><td></td><td>Capitaux et revenus</td><td>— — —</td><td></td><td>207,081 31</td></tr><tr><td></td><td>Remboursements</td><td>— — —</td><td></td><td>509,654 06</td></tr><tr><td></td><td>—</td><td>— Trésor public</td><td></td><td>40,557 11</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td> 781,933 85</td></tr></table> SOMME ÉGALE fr 791,417 95 On se réfère, quant aux recouvrements qui ont été opérés ultérieurement sur ladite somme de fr 781,933 85 c^t, aux explications données dans le compte de l'exercice perime de 1855, qui se trouve joint au présent compte général		SAVOIR				5,195 19	Impôts	— Enregistrement et domaines	fr	2,366 18	"	Peages	— — —		159 82	155 65	Capitaux et revenus	— — —		1,475 95	"	Remboursements	— — —		4,982 17					9,484 10		SAVOIR				5,550 82	Impôts	— Accises	fr	22,025 69		—	— Enregistrement et domaines		2,082 68		Peages	— — —		253 "		Capitaux et revenus	— — —		207,081 31		Remboursements	— — —		509,654 06		—	— Trésor public		40,557 11					781,933 85
	SAVOIR																																																																						
5,195 19	Impôts	— Enregistrement et domaines	fr	2,366 18																																																																			
"	Peages	— — —		159 82																																																																			
155 65	Capitaux et revenus	— — —		1,475 95																																																																			
"	Remboursements	— — —		4,982 17																																																																			
				9,484 10																																																																			
	SAVOIR																																																																						
5,550 82	Impôts	— Accises	fr	22,025 69																																																																			
	—	— Enregistrement et domaines		2,082 68																																																																			
	Peages	— — —		253 "																																																																			
	Capitaux et revenus	— — —		207,081 31																																																																			
	Remboursements	— — —		509,654 06																																																																			
	—	— Trésor public		40,557 11																																																																			
				781,933 85																																																																			
56,850 75																																																																							
125,667 94																																																																							
14,405 80																																																																							
689,941 67																																																																							
5,905 00																																																																							
16,414 91																																																																							
18 06																																																																							
5,995 81																																																																							
911,198 01																																																																							

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1860).	PAYEMENTS effectués et justifiés en 1860 (novemb. et décemb.).
SERVICES SPÉCIAUX (suite).			
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>			
Ministère de l'Intérieur.			
Construction et ameublement de maisons d'école. (Loi du 31 mai 1859)		5,868 57	"
Ministère des Travaux publics.			
Travaux de raccordement de routes, tant au chemin de fer de l'État qu'aux chemins de fer concedés. (Loi du 8 septembre 1859)		9 50	"
		5,878 07	"
RÉCAPITULATION.			
SERVICE ORDINAIRE.	Dépenses arriérées des exercices antérieurs	28,098 57	22,767 75
	— propres à l'exercice	1,503,904 06	594,706 05
SERVICES SPÉCIAUX.	— sur les crédits transférés de l'exercice 1858	157 99	"
	— — alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.	5,878 07	"
		1,540,058 69	417,473 80

1859 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1861.

ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1861	OBSERVATIONS.
5,868 57 9 50 5,878 07	
5,530 82 911,108 01 157 90 5,878 07 922,564 89	

364

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1860,

*suivi de la situation de la dette flottante et des divers services publics et spéciaux,
ainsi que de la situation de l'actif et du passif de l'Administration des Finances,
au 1^{er} janvier 1861.*

NOTE

SUR LE COMPTE DE TRÉSORERIE.

Le compte du *service de trésorerie*, pour l'année 1860, expose les opérations qui ont modifié la situation des effets à payer, des comptes courants et autres créances passives de l'Administration des Finances, ainsi que des créances actives; les mouvements de fonds qui ont eu lieu entre les comptables du trésor; l'excédant qui, d'après les sections précédentes du compte des finances, ressort du recouvrement de l'impôt et de l'acquittement des dépenses publiques; enfin, les variations qu'ont éprouvées les valeurs de caisse et de portefeuille, formant, pour la période annuelle, les termes extrêmes qui garantissent l'exactitude de l'exposé de ces différents résultats.

A ce compte sont annexés des états de développement, qui ont notamment pour objet de présenter la situation générale de chaque spécialité de service, ainsi que celle des comptables dépositaires des valeurs de caisse et de portefeuille, situation qui s'établit par la combinaison des résultats des opérations de ladite année 1860, avec les soldes de la gestion antérieure.

Il est, en outre, appuyé d'un bilan ou résumé des écritures tenues en exécution de l'art. 5 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, et des articles 189 et suivants de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, présentant le résultat, par exercice et par nature principale de service, des opérations développées dans les comptes des *Budgets* et de *Trésorerie*, lesquelles ont produit l'actif et le passif de l'Administration des Finances au 1^{er} janvier 1861. Dans ce bilan, les recettes et les dépenses faites pendant l'année 1860 sont mises en regard des résultats de la situation au 1^{er} janvier de cette année, et expliquent la situation nouvelle qui se constate à l'époque où s'arrête le compte.

On va donner l'analyse des résultats offerts par ces divers tableaux, en la faisant précéder d'une définition des matières, par branche principale de service.

CRÉANCES PASSIVES.

Les *créances* ou *dettes passives* à rembourser par le service de trésorerie, résultent des émissions d'effets à payer, ainsi que des dépôts de fonds effectués, tant pour le compte des correspondants du trésor, que pour celui des correspondants des comptables des finances.

Les *effets à payer* sont : 1° Les bons du trésor ou titres de la dette flottante, dont l'émission a lieu en vertu de la loi du Budget des Voies et Moyens et des lois spéciales, soit pour faciliter le service du trésor, soit pour subvenir momentanément à des dépenses extraordinaires; 2° les mandats délivrés par les agents du service de la dette publique, en paiement des arrérages de rentes et des intérêts des capitaux inscrits en nom, sur le grand-livre de la même dette; 3° les coupons d'intérêts échus sur les titres au porteur de la dette consolidée; 4° les mandats à ordre que le Ministre délivre sur la caisse de l'État, pour disposer des fonds nécessaires aux services particuliers de la trésorerie.

Les émissions d'effets à payer de la première catégorie (bons du trésor) représentent les versements faits en obtention de ces titres; les renseignements relatifs aux émissions des autres effets à payer, résultent de virements de comptes opérés dans la comptabilité générale des finances, pour constater, en dépense, à charge du Budget ou des fonds des tiers, le montant des créances liquidées ou mandatées, et établir, en même temps, recette de pareille somme au compte des effets à payer, sur lequel sont imputés les paiements réels.

Les correspondants du trésor s'entendent des fonds reçus en compte courant pour les divers services publics et particuliers, qui se rattachent directement ou indirectement à l'exécution des lois de finances; ils se divisent en trois catégories, savoir : 1° *Divers services publics*, qui comprennent notamment les services distincts chargés de l'amortissement des emprunts et de l'administration des fonds des cautionnements divers; 2° *Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre*, qui sont des sommes versées en dehors du Budget, mais dont on ne dispose, toutefois, qu'en vertu d'ordonnances liquidées par la Cour des comptes; 3° *Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre*, se composant uniquement de fonds étrangers à l'État, tels que les recouvrements opérés pour le compte des provinces, du fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860 sur les octrois, de diverses caisses de pensions, de la caisse générale de retraite instituée par la loi du 8 mai 1850, et d'autres institutions particulières, des gouvernements étrangers, des sociétés concessionnaires de chemins de fer, etc., et dont le remboursement n'a lieu qu'en vertu d'une autorisation ou d'un mandat du Ministre.

Les correspondants des comptables des Finances représentent les fonds recouvrés par les préposés aux recettes de l'État, ou consignés entre leurs mains pour le compte de tiers, et qui ne se distinguent des autres fonds de tiers rangés parmi les correspondants du trésor, que parce qu'ils sont remboursés sans l'intervention du Ministre, par les comptables mêmes qui ont reçu les fonds, au moyen de prélèvements sur leurs recettes courantes; tels sont les impôts communaux, les consignations de toute nature, le produit d'amendes diverses, les articles d'argent confiés à la poste, etc.

Les créances passives, dont on vient de donner la définition, présentent la situation ci-après :

Effets à payer.

Au 1^{er} janvier 1860, il y avait en circulation :

Bons du trésor	fr.	10,179,500	} 11,709,300 20
Mandats de la dette publique		755,876 40	
Coupons d'intérêts sur les titres au porteur de la dette consolidée		748,536 95	
Mandats du Ministre des Finances		25,386 85	

Pendant l'année 1860, il a été émis :

Bons du trésor	fr.		} 39,875,802 95
Mandats de la dette publique		11,468,912 60 $\frac{1}{2}$	
Coupons d'intérêts échus, etc.		12,893,654 87 $\frac{1}{2}$	
Mandats du Ministre des Finances		15,513,235 47	
A REPORTER.		fr.	39,875,802 95
			11,709,300 20

REPORT. . . . fr. 39,875,802 95 11,709,300 20

Et il a été remboursé :

Bons du trésor fr.	10,099,000	»	} 49,289,302 39
Mandats de la dette publique	11,246,389	20	
Coupons d'intérêts échus	12,870,937	45	
Mandats du Ministre des Finances . .	15,072,975	74	

Les remboursements ayant ainsi excédé les émissions de fr.	9,413,499 44
au 1 ^{er} janvier 1861, les effets à payer en circulation ne s'élevaient plus qu'à une somme de fr.	2,295,800 76

SAVOIR :

Bons du trésor. fr.	80,500	»
Mandats de la dette publique	978,399	80 $\frac{1}{2}$
Coupons d'intérêts échus sur les titres au porteur de la dette consolidée.	771,254	37 $\frac{1}{2}$
Mandats du Ministre des Finances.	465,646	58
TOTAL. fr.	2,295,800	76

Correspondants du trésor.

Au 1^{er} janvier 1860, il y avait en caisse pour leur compte :

Divers services publics fr.	14,614,247 84	} 19,529,198 30 $\frac{1}{2}$
Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre	338,663 72	
Fonds de tiers.	4,576,286 74 $\frac{1}{2}$	

Pendant l'année 1860, il a été reçu :

Divers services publics. fr.	48,846,693 90	} 66,107,585 73
Fonds spéciaux	306,774 08	
— de tiers	16,954,117 75	

Et il a été payé :

Divers services publics. fr.	24,416,423 86	} 40,688,324 43
Fonds spéciaux	387,001 73	
— de tiers	15,884,898 84	

Les opérations de l'année 1860 se résumant ainsi en un excédant de recette sur la dépense de	25,419,261 30
--	---------------

au 1 ^{er} janvier 1861, le solde en faveur des correspondants du trésor s'élevait à. fr.	44,748,459 60 $\frac{1}{2}$
---	-----------------------------

SAVOIR :

Divers services publics	fr. 39,044,517 88
Fonds spéciaux rattachés aux Budgets des recettes et dépenses pour ordre	258,436 07
Fonds de tiers	5,443,505 65 $\frac{1}{2}$
Fr.	44,748,459 60 $\frac{1}{2}$

Correspondants des comptables des finances.

Au 1 ^{er} janvier 1860, il y avait en dépôt pour leur compte.	fr. 10,941,859 20
Pendant l'année 1860, il a été reçu.	24,692,847 21
et il a été payé.	23,138,010 31
Les opérations de l'année 1860 ayant ainsi déterminé une augmentation de passif de.	1,554,836 90
Au 1 ^{er} janvier 1861, l'avoir des correspondants des comptables des finances s'élevait à.	fr. 12,496,696 10

Considérées dans leur ensemble, les créances passives de la trésorerie
qui, au 1^{er} janvier 1860, présentaient un total de. fr. 41,980,357 70 $\frac{1}{2}$

SAVOIR :

Effets à payer	fr. 11,709,300 20
Correspondants du trésor	19,329,198 30 $\frac{1}{2}$
— des comptables.	10,941,859 20
Fr.	41,980,357 70 $\frac{1}{2}$

ont été augmentées, pendant 1860, d'une somme de. fr. 17,560,598 76

SAVOIR :

D'une part,

Les recettes pour le compte des correspondants du
trésor ont été supérieures aux dépenses de fr. 25,419,261 30

Et les recettes pour le compte des correspondants
des comptables des finances, ont également dépassé
les dépenses de. 1,554,836 90

26,974,098 20

D'autre part,

Les émissions d'effets à payer ont été inférieures
aux remboursements de 9,413,499 44

Différence pareille à l'augmentation constatée ci-
dessus fr. 17,560,598 76

De sorte qu'au 1^{er} janvier 1861, il restait à rembourser. fr. 59,540,956 46 $\frac{1}{2}$

SAVOIR :

Effets à payer	2,295,800 76
Correspondants du trésor	44,748,459 60 $\frac{1}{2}$
— des comptables	12,496,696 10
Fr.	59,540,956 46 $\frac{1}{2}$

CRÉANCES ACTIVES.

Les créances ou dettes actives à recouvrer par le service de trésorerie proviennent d'avances faites pour des services publics ou en vertu de conventions particulières, ainsi que du placement à intérêt, pour le compte du Trésor, des fonds de la caisse des dépôts et consignations

Au 1^{er} janvier 1860, les créances actives s'élevaient à une somme de fr . 20,016,276 60 $\frac{1}{2}$

Pendant l'année 1860, elles ont été atténuées par les remboursements de fr. 8,425,582 36 $\frac{1}{2}$
et augmentées par de nouvelles avances de 8,898,877 25

Les dépenses ayant ainsi été supérieures aux recettes de fr. 475,294 88 $\frac{1}{2}$

au 1^{er} janvier 1861, il restait à recouvrer, du chef des créances actives, fr. 20,491,571 58

MOUVEMENTS DE FONDS ENTRE LES COMPTABLES DES FINANCES.

Les renseignements présentés sous cette dénomination comprennent,

SAVOIR :

1° Les envois de numéraire que les comptables de l'administration de l'enregistrement, ainsi que les percepteurs des postes, se font entre eux, à titre de subsides, pour effectuer le remboursement, les uns de consignations et les autres des articles d'argent dont le transport a été confié à la poste, comme aussi pour acquitter d'autres dépenses assignées sur leurs caisses.

2° Les opérations relatives aux versements opérés dans la caisse de l'État, à leur régularisation conformément à l'article 4 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, ainsi qu'à leur emploi dans les comptes.

En ce qui concerne les mouvements de fonds de la première catégorie, la comptabilité ne constatait aucun solde ou fonds en route, du chef des envois de numéraire antérieurs au 1^{er} janvier 1860.

Pendant l'année 1860, des envois ont été faits pour une somme de . fr. 871,371 70

SAVOIR :

Par les comptables de l'administration de l'enregistre-	
ment.	fr. 60,156 70
Par les percepteurs des postes	811,215 »
Fr.	871,371 70

Et les fonds reçus et portés en recette par les comptables destinataires s'étant élevés à une somme pareille, il ne restait également rien à constater de ce chef au 1^{er} janvier 1861.

Les mouvements de fonds de la seconde catégorie offrent les diverses situations ci-après,

SAVOIR :

D'après le compte précédent, il restait à soumettre au <i>visa</i> exigé par l'article 4 de la loi de comptabilité, des récépissés du chef des versements antérieurs au 1 ^{er} janvier 1860, pour une somme de.	fr.
Pendant l'année 1860, il a été fait des versements dans la caisse de l'État pour.	202,892,303 77 $\frac{1}{2}$
Le total des récépissés à viser a été ainsi de.	fr. 202,892,303 77 $\frac{1}{2}$
et les parties versantes ayant rempli cette formalité à concurrence de la somme de	202,891,937 12 $\frac{1}{2}$
au 1 ^{er} janvier 1861, il restait des versements à régulariser par le <i>visa</i> pour.	fr. 366 65

Sur les versements antérieurs à l'année 1860, il restait à porter en dépense par les comptables fr. 109,351 20

Les versements régularisés par le *visa* pendant la même année, s'étant élevés, comme on vient de le dire, à. fr. 202,891,937 12 $\frac{1}{2}$

les comptables avaient ainsi à faire emploi dans leur comptabilité d'une somme totale de. 203,001,288 32 $\frac{1}{2}$

Et ceux-ci n'ayant renseigné des versements que pour. 202,952,704 48 $\frac{1}{2}$

au 1^{er} janvier 1861, il restait à faire emploi de. fr. 48,583 84

En résumé, les mouvements de fonds dont il s'agit ont laissé à charge du service de trésorerie, à l'époque où s'arrête le présent compte,

SAVOIR :

Pour versements à régulariser par le <i>visa</i>	fr. 366 65
— — non encore portés en dépense par les comptables.	48,583 84
TOTAL.	fr. 48,950 49

BUDGETS.

Cette partie du bilan de l'Administration des Finances présente la situation du Trésor, telle qu'elle est résultée des faits accomplis pour le service des Budgets (recettes opérées et dépenses liquidées définitivement). Cette situation se résume comme il suit :

Le compte général rendu pour l'année 1859 constatait, sur l'ensemble des opérations des Budgets, un solde actif, au 1^{er} janvier 1860, de . fr. 65,279,853 19½

Pendant l'année 1860 (*voir* la note sur le compte rendu des opérations de cette année), les recettes ayant excédé les dépenses de 1,520,160 02½

au 1^{er} janvier 1861, le service de trésorerie se trouvait grevé, à raison du service des Budgets, d'une somme de fr. 66,800,013 22

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

Les valeurs de caisse et de portefeuille représentent, savoir :

1° Les encaisses constatés par les comptes de gestion de tous les comptables chargés de la perception des impôts et revenus publics, ainsi qu'à du caissier de l'État (*voir* le tableau litt. *L*);

2° Les paiements effectués sur les ordonnances collectives en cours de dépôt et en portefeuille, chez les agents du service de trésorerie dans les provinces (agents du trésor), tels que la situation en est établie dans les comptes rendus par ces agents, et sur lesquels la Cour des Comptes a porté son arrêt (*voir* le tableau litt. *M* et l'état modificatif y annexé);

3° Les dépenses faites par les divers comptables, soit à titre d'avance, soit en vertu d'ordonnances d'ouverture de crédit, ainsi que les autres dépenses constatées par la comptabilité générale des finances, dont les pièces justificatives sont en cours de régularisation sur les Budgets, près les Départements ministériels et la Cour des Comptes (*voir* le tableau litt. *N*).

Au 1^{er} janvier 1860, l'actif de la trésorerie, du chef de ces diverses valeurs, se composait comme il suit :

Encaisse des comptables	{ Numéraire fr. 47,858,839 95 }	54,322,457 81
des finances.	{ Pièces de dépense 6,463,617 86 }	
Pièces de dépense en portefeuille chez les agents du trésor.		3,140,203 55½
— — en cours de régularisation sur les Budgets		29,890,624 04
		Fr. 87,353,285 40½

REPORT. . . . fr. 87,353,285 40 $\frac{1}{2}$

Au 1^{er} janvier 1861, cet actif présentait la situation suivante :

Encaisse des comptes des finances.	$\left\{ \begin{array}{l} \text{Numéraire. fr. 73,503,299 82} \\ \text{Pièces de dépense. . . 7,269,889 74} \end{array} \right\}$	80,775,189 56
Pièces de dépense en portefeuille chez les agents du trésor	fr. 3,825,036 85 $\frac{1}{2}$	
Pièces de dépense en cours de régularisation.	21,298,122 18	
		105,898,348 59 $\frac{1}{2}$

En conséquence, les variations qu'ont éprouvées, pendant l'année 1860, les valeurs de caisse et de portefeuille, se résument en une augmentation de. fr. 18,545,063 19

Cette augmentation de fr. 18,545,063 19 se s'explique par les résultats ci-après des opérations de l'année 1860,

SAVOIR :

D'une part, excédant des recettes sur les dépenses.	$\left\{ \begin{array}{l} \text{Créances passives . . fr. 17,560,598 76} \\ \text{Service des Budgets . . 1,520,160 02\frac{1}{2}} \end{array} \right\}$	19,080,758 78 $\frac{1}{2}$
D'autre part, excédant des dépenses sur les recettes.	$\left\{ \begin{array}{l} \text{Créances actives . . . 475,294 88\frac{1}{2}} \\ \text{Mouvements de fonds. . 60,400 71} \end{array} \right\}$	535,695 59 $\frac{1}{2}$

Différence pareille à celle établie ci-dessus par la comparaison des valeurs de caisse et de portefeuille au commencement et à la fin de l'année 1860 fr. 18,545,063 19

RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,
AU 1^{er} JANVIER 1861.

D'après ce qui vient d'être exposé, la situation générale de l'Administration des Finances, à l'époque du 1^{er} janvier 1861, s'établit ainsi qu'il suit, par la combinaison des résultats des opérations de l'année 1860 avec ceux de la situation au commencement de cette année :

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1860.		RÉSULTATS des opérations de l'année 1860.		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1861.	
	ACTIF.	PASSIF.	EXCÉDANT des recettes.	EXCÉDANT des paiements.	ACTIF.	PASSIF.
<i>Créances passives. (Dettes diverses à rembourser)</i>	"	41,980,357 70 $\frac{1}{2}$	17,560,598 76	"	"	59,540,956 46 $\frac{1}{2}$
<i>Créances actives. (Avances, créances et débits à recouvrer.)</i>	20,016,276 69 $\frac{1}{2}$	"	"	475,204 88 $\frac{1}{2}$	20,491,571 58	"
<i>Mouvements de fonds. (Excédants des versements régularisés et de ceux portés en dépense par les comptables, sur les versements opérés dans la caisse de l'État.)</i>	"	109,351 20	"	60,400 71	"	48,950 49
<i>Budgets. (Excédant à charge du service de trésorerie, tel qu'il ressort du recouvrement de l'impôt et de l'acquittement des dépenses publiques.)</i>	"	65,279,853 19 $\frac{1}{2}$	1,520,160 02 $\frac{1}{2}$	"	"	66,800,013 22
	20,016,276 69 $\frac{1}{2}$	107,369,562 10	19,080,758 78 $\frac{1}{2}$	535,695 59 $\frac{1}{2}$	20,491,571 58	126,389,920 17 $\frac{1}{2}$
<i>Valeurs de caisse et de portefeuille. (Encaisse des comptables et dépenses diverses à régulariser sur les Budgets.)</i>	87,353,285 40 $\frac{1}{2}$	"	18,543,063 19		105,896,348 59 $\frac{1}{2}$	"
	107,369,562 10	107,369,562 10			126,389,920 17 $\frac{1}{2}$	126,389,920 17 $\frac{1}{2}$



COMPTE DE TRÉSORERIE.

État général des recettes et des paiements de l'année 1860.

COMPTE DE
ÉTAT GÉNÉRAL des recettes et

INDICATION des états de développement.		VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1 ^{er} JANVIER 1860.			
		NUMÉRAIRE.	PIÈCES de dépenses.	TOTAL.	
LITT. L.	Comptables dépositaires des valeurs	Receveurs des contributions directes, douanes et accises	1,038,043 08	5,035,720 70	6,074,070 74
		Receveurs de l'enregistrement et des domaines	298,256 51	1,253,452 02	1,551,089 45
		Agents comptables de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes	274,912 55	194,458 18	469,350 73
		Comptables de l'administration de la marine	14,857 58	"	14,857 58
		Caissier de l'État	46,231,009 33	"	46,231,000 33
M.		Agents du trésor dans les provinces.	"	3,140,203 55½	3,140,203 55½
N.		Administration du trésor public, S/C de dépenses acquittées en cours de régularisation sur les Budgets près des Départements ministériels et de la Cour des comptes	"	20,800,024 04	20,800,024 04
			47,858,859 95	50,404,445 45½	87,353,285 40½
RECETTE.					
<i>Recettes en augmentation des créances passives.</i>					
A.		Bons du trésor remis à divers	"		
B.		Dispositions faites sur le caissier de l'État en paiement des créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique.	Mandats . . . 11,468,012 60½		
C.	Émissions d'effets à payer.		Coupons d'intérêts, etc. . . 12,805,054 87½	30,875,802 95	
D.		Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses . . . 15,515,235 47			
E.		Divers services publics	48,846,603 90		
F.	Recette pour le compte des correspondants du trésor	Fonds spéciaux rattachés au Budget des Recettes et Dépenses pour ordre	308,774 08	66,107,585 75	130,676,235 89
G.		Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre 16,954,117 75			
H.	Recette pour le compte des correspondants des comptables des finances	Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre		24,602,847 21	
<i>Recettes en atténuation des créances actives.</i>					
I.		Remboursements par divers			8,423,582 36½
<i>Mouvements de fonds.</i>					
K.		Fonds reçus			203,763,675 47½
<i>Budgets et services spéciaux.</i>					
		Excédant des recettes sur les paiements de l'année			1,520,160 02½
					431,730,039 16

TRÉSORERIE.

des paiements de l'année 1860.

INDICATION
des états
de
développement.

DÉPENSES.

Payements en atténuation des créances passives.

LITT. A.		Bons du trésor remis à divers.	10,099,000 »	
— B.				
— C.	Remboursements d'effets à payer.	Dispositions faites sur le caissier de l'État en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique. { Mandats . . . 11,246,589 20 Coupons d'intérêts, etc. 12,870,937 45	49,289,502 59	
— D.		Mandats émis en paiement des dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses	15,072,975 74	
— E.		Divers services publics	24,416,425 86	
— F.	Dépense pour le compte des correspondants du trésor.	Fonds spéciaux rattachés au Budget des Recettes et Dépenses pour ordre	387,001 75	40,688,324 45
— G.		Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre	15,884,898 84	115,115,657 15
— H.	Dépense pour le compte des correspondants des comptables des finances	Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre	25,158,010 51	

Payements en augmentation des créances actives.

— I.	Avances à divers	8,898,877 25
------	----------------------------	--------------

Mouvements de fonds.

— K.	Fonds remis et récupérés de versement produits en dépense	205,824,070 18½
------	---	-----------------

VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1861.

		NUMÉRAIRE.	PIÈCES de dépense.	TOTAL.	
		Receveurs des contributions directes, douanes et accises	1,405,606 46	5,696,237 74	7,101,844 20
		Receveurs de l'enregistrement et des domaines	604,957 10	1,396,817 27	2,001,774 57
— L.	Comptables dépositaires des valeurs	Agents comptables de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes.	271,544 95	176,834 75	448,179 68
		Comptables de l'administration de la marine	9,827 75	»	9,827 75
		Caissier de l'État.	71,215,563 56	»	71,215,563 56
— M.		Agents du trésor dans les provinces.	»	5,825,056 85½	5,825,056 85½
— N.	Administration du trésor public, S/C de dépenses acquittées en cours de régularisation sur les Budgets près des Départements ministériels et de la Cour des Comptes	»	21,208,122 18	21,208,122 18	
			75,505,299 82	52,303,048 77½	105,808,348 59½

431,750,930 16

TABLEAU LITT. A.

CRÉANCES

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Bons du

SITUATION AU

[illegible]

PASSIVES.

*et au remboursement d'effets à payer.
trésor.)*

**DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1860.**

1^{er} JANVIER 1861.

GAND.	AUDE- NARDE.	VER- MONDE.	MOSS.	CHIE- LEROY.	TOURNAY.	LIÈGE.	HUY.	VERVIERS.	BASSET.	TONGRES.	ARLON.	TOTAL A REPORTER à la page suivante.
												5

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Bons du

SITUATION AU

Solde ou montant des bons restant en circulation et à payer au 1^{er} janvier 1860 fr. 10,179,500 .

BONS ÉMIS PENDANT CHAQUE MOIS.

Janvier 1860.
Février —
Mars —
Avril —
Mai —
Juin —
Juillet —
Août —
Septembre —
Octobre —
Novembre —
Décembre —

TOTAL reporté DE LA PAGE précédente.	MARCHE.	NEUCHÂTEAU.	SAMUR.	DINANT.	PHILIPPEVILLE	TOTAL GÉNÉRAL.

10,179,500 .

CAPITAL.	INTÉRÊTS attachés aux bons.	TOTAL.
.	.	.

Montant des bons émis pendant l'année, à 4 p. 6/100

PASSIVES.

et au remboursement d'effets à payer.
trésor.)

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1860.

1^{er} JANVIER 1861.

TOTAL.	PHILIPPEVILLE.	DINANT.	NAMUR.	NEUCHÂTEAU.	MARCHÉ.	TOTAL reporté DE LA PAGE suivante.	
597,000 »	1,500 »	1,500 »	55,500 »	»	»	560,500 »	Janvier 1860.
5,220,500 »	2,000 »	1,000 »	10,000 »	»	»	5,207,500 »	Février —
1,184,000 »	»	»	16,500 »	»	»	1,167,500 »	Mars —
946,500 »	7,000 »	1,000 »	2,500 »	»	»	956,000 »	Avril —
606,000 »	9,000 »	»	8,500 »	»	»	588,500 »	Mai —
716,500 »	500 »	»	71,500 »	»	»	644,500 »	Juin —
858,500 »	15,500 »	6,000 »	11,000 »	»	»	808,000 »	Juillet —
777,000 »	500 »	6,500 »	10,500 »	»	»	759,500 »	Août —
457,500 »	10,500 »	»	9,500 »	»	»	457,500 »	Septembre —
583,000 »	7,000 »	1,000 »	1,000 »	»	»	574,000 »	Octobre —
156,500 »	4,000 »	»	7,000 »	»	»	145,500 »	Novembre —
16,000 »	»	»	»	»	»	16,000 »	Décembre —
10,099,000 »	10,099,000 »	55,500 »	17,000 »	181,500 »	»	9,845,000 »	
80,500 »	Solde ou montant des bons restant en circulation et à payer au 1 ^{er} janvier 1861.						
10,179,500 »							

BONS REMBOURSÉS PENDANT CHAQUE MOIS.

TABLEAU LITT. A. (SUITE.)

CRÉANCES

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Bons du

SITUATION AU

TOTAL A REPORTER à la page précédente	ARLON.	TONGRES.	HASSELT.	VERVIERS.	HUY.	LIÈGE.	TOURNAY.	CHAR- LEVOY.	MONS.	TERMONDE.	AUDE- MARDE.	GAND.
560,500 "	o	10,000 •	•	"	15,000 •	"	"	•	•	30,000 •	16,000 •	27,500 •
5,207,500 "	"	6,000 "	40,500 "	"	21,000 "	"	•	"	5,000 "	15,000 •	1,000 •	17,000 "
1,167,500 "	"	•	15,500 "	86,000 •	42,000 "	4,000 "	"	17,000 •	•	•	1,000 "	17,500 •
956,000 "	"	1,500 "	7,000 "	"	26,000 "	7,000 •	"	"	9,000 •	"	"	9,000 •
588,500 "	"	1,000 •	10,000 •	•	6,000 •	"	"	"	2,000 "	"	"	4,500 •
644,500 "	•	14,500 "	1,500 "	50,500 •	39,000 "	1,000 •	62,000 "	"	4,500 "	•	1,000 •	9,000 •
808,000 "	2,000 •	4,000 •	7,500 •	52,000 "	34,000 •	1,500 •	7,000 •	6,000 •	6,500 •	"	•	16,500 •
759,500 "	16,000 "	2,500 •	12,500 "	48,000 •	28,000 •	15,000 "	5,000 "	•	500 •	"	500 •	7,000 •
437,500 "	500 •	"	"	"	14,500 "	4,500 "	"	"	5,000 •	"	11,000 "	30,500 •
574,000 "	"	"	4,500 •	500 "	16,000 "	"	"	"	4,000 •	"	"	4,000 •
145,500 "	"	"	1,000 "	"	1,500 •	"	"	"	2,500 "	"	•	11,000 •
16,000 "	"	"	2,000 "	"	"	2,000 •	"	"	1,000 •	"	"	•
9,845,000 "	18,500 •	39,500 "	111,000 •	237,000 •	243,000 "	35,000 •	74,000 "	23,000 •	38,000 "	45,000 •	30,500 •	155,500 •

PASSIVES.

et au remboursement d'effets à payer.
trésor.)

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1860.

1^{er} JANVIER 1861.

YPRES.	YVRES.	COURTRAI.	BRUXES.	NIVELLES.	LOUVAIN.	BRUXELLES.	TURNHOUT.	MALINES.	ANVERS.		
20,000 »	»	4,500 »	»	»	15,000 »	300,000 »	»	32,000 »	90,500 »	Janvier	1860.
500 »	»	»	5,000 »	»	6,000 »	2,087,000 »	»	26,000 »	379,500 »	Février	—
»	»	»	70,000 »	»	»	830,000 »	»	20,000 »	55,500 »	Mars	—
»	»	»	95,000 »	»	»	751,000 »	»	15,000 »	17,500 »	Avril	—
1,000 »	»	»	25,000 »	»	»	507,000 »	»	»	25,000 »	Mai	—
5,500 »	4,000 »	»	28,000 »	»	»	344,000 »	»	»	82,000 »	Juin	—
»	»	»	»	»	»	621,000 »	»	»	50,000 »	Juillet	—
»	»	»	»	»	»	554,500 »	»	41,000 »	20,000 »	Août	—
»	»	»	»	»	»	353,500 »	»	»	20,000 »	Septembre	—
»	»	»	»	500 »	5,000 »	345,000 »	»	2,000 »	196,500 »	Octobre	—
»	»	»	»	»	»	100,000 »	»	»	20,500 »	Novembre	—
»	»	»	»	»	3,000 »	8,000 »	»	»	»	Décembre	—
25,000 »	4,000 »	4,500 »	230,000 »	500 »	27,000 »	7,399,000 »	»	156,000 »	973,000 »		

BONS-REMBOURSÉS PENDANT CHAQUE MOIS.

TABLEAU LITT. B.

CRÉANCES

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Mandats sur les crédits ouverts chez le caissier)

SITUATION AU

OBJET DES CRÉDITS OUVERTS.	SOLDES DISPONIBLES au 1 ^{er} janvier 1880.	OPÉRATIONS DE			
		RECETTE.			TOTAL DE LA RECETTE, y compris les soldes disponibles au commencement de l'année.
		Par virement dans les écritures centrales du trésor public, pour constater le montant des mandats à émettre en paiement des arrérages de rentes et d'intérêts liquidés et imputés sur le Budget de la Dette publique.			
		DATES des échéances.	MONTANT par semestre.	MONTANT par année.	
Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842	.	1 ^{er} janvier .	150,000 °	500,000 °	500,000 °
	.	1 ^{er} juillet .	150,000 °		
Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842.	.	1 ^{er} janvier .	423,280 °	846,560 °	846,560 °
	.	1 ^{er} juillet .	423,280 °		
Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la dette publique à 2 1/2 p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'article 63 du même traité	74,851 58	1 ^{er} janvier .	2,751,320 30	5,502,640 78	5,577,472 36
		1 ^{er} juillet .	2,751,320 30		
Arrérages des inscriptions nominatives de rentes dérivant de l'emprunt de 30 millions de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1856	5,610 °	1 ^{er} janvier .	141,420 °	281,000 °	286,610 °
		1 ^{er} juillet .	139,580 °		
Idem dérivant de l'emprunt de 50,850,800 francs, à 3 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1858, et du capital de 7,624,000 francs, à 5 p. %, émis en vertu des lois du 1 ^{er} mai 1842 et du 24 décembre 1846	6,633 75	1 ^{er} février .	221,835 °	449,665 °	456,298 75
		1 ^{er} août .	221,810 °		
Idem dérivant de la dette à 4 1/2 p. %, sur un capital de 95,442,852 francs, montant des obligations émises en vertu de la loi de conversion du 21 mars 1844	114,845 60	1 ^{er} mai . .	537,065 55	677,536 95	792,182 64
		1 ^{er} novembre.	540,271 60		
Idem dérivant de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4 1/2 p. %, autorisé par la loi du 22 mars 1844	148,045 88	1 ^{er} mai . .	564,873 75	1,159,558 12 1/2	1,287,382 ° 1/2
		1 ^{er} novembre.	574,464 57 1/2		
Idem dérivant de la dette à 4 1/2 p. %, sur un capital de 157,615,500 francs, montant des obligations émises en vertu des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1855.	340,350 50	1 ^{er} mai . .	851,361 75	1,714,286 25	2,054,616 75
		1 ^{er} novembre.	862,924 50		
Idem dérivant de la dette à 4 1/2 p. %, sur un capital de 24,582,000 francs, résultant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856, et sur un capital de 45,000,000 de francs, montant de l'emprunt autorisé par la loi du 8 septembre 1859	64,125 °	1 ^{er} mai . .	210,012 75	558,085 50	622,210 50
		1 ^{er} novembre.	348,072 75		
Différences de capital sur les obligations à 5 p. %, soumises à la conversion décrétée par la loi du 21 mars 1844	16 °				16 °
Intérêts du 1 ^{er} février 1845 au 1 ^{er} février 1847, sur la dette d'un capital nominal de 7,624,000 francs, à 3 p. %, créée pour la réparation des pertes causées par les événements de guerre de la révolution (loi du 24 décembre 1846, art. 2, § 2.)	1,440 °				1,440 °
	755,876 40			11,468,912 60 1/2	12,224,789 ° 1/2

PASSIVES.

**DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1860.**

*et au remboursement d'effets à payer.
de l'État, pour le service de la dette publique.*

1^{er} JANVIER 1861.

L'ANNÉE 1860.			SOLDES		DÉCOMPOSITION du solde ci-contre.		Observations.
DÉPENSE.			DISPONIBLES au 1 ^{er} janvier 1861.	PIÈCES ACQUITTÉES, en portefeuille chez les agents du trésor dans les provinces.	RESTANTS A PAYER sur les crédits ouverts AUX AGENTS du trésor dans les provinces.		
Par dispositions des AGENTS DU TRÉSOR sur le caissier de l'État.	Par virement dans les écritures cen- trales du trésor pu- blié, pour établir recette au profit du trésor du montant des arrérages de rentes dont le pres- cription est ac- quise pour cause de non-paiement dans les délais fixés.	TOTAL DE LA DÉPENSE.					
300,000 »	»	300,000 »	»	»	»		
846,560 »	»	846,560 »	»	»	»		
5,541,868 80	769 02	5,542,637 82	34,834 54	14,327 16	20,507 38		
284,715 »	»	284,715 »	1,895 »	»	1,895 »		
440,791 25	»	440,791 25	6,507 50	2,097 50	4,410 »		
675,782 88	»	675,782 88	116,399 76	97,489 69	18,910 07		
1,066,817 75	»	1,066,817 75	220,564 25 $\frac{1}{2}$	184,276 62 $\frac{1}{2}$	36,287 63		
1,646,687 25	»	1,646,687 25	407,929 50	327,786 75	80,142 75		
433,397 25	»	433,397 25	188,813 25	166,497 75	22,315 50		
»	»	»	16 »	»	16 »		
»	»	»	1,440 »	»	1,440 »		
11,245,620 18	769 02	11,246,389 20	978,399 80 $\frac{1}{2}$	792,475 47 $\frac{1}{2}$	185,924 33		

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Coupons d'intérêts échus et titres au porteur

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES COUPONS ET TITRES AU PORTEUR DE LA DETTE PUBLIQUE.	COUPONS d'intérêts échus et titres au porteur remboursables, restant en circulation et à payer au 1 ^{er} janvier 1860.	OPÉRATIONS			
		RECETTE.			TOTAL DE LA RECETTE - y compris les coupons échus et les titres en circulation au commencement de l'année.
		Par virement dans les écritures centrales du trésor public, pour constater le montant des intérêts et des rembourse- ments liquidés et imputés sur le Budget de la Dette publique.	DATE des échéances.	MONTANT par semestre.	MONTANT par année.
Coupons de l'emprunt de 50 millions de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1856.	11,800 "	1 ^{er} janvier . . . 196,020 "		189,400 "	385,420 "
		1 ^{er} juillet . . . 189,400 "			397,220 "
Coupons des obligations s'élevant au capital de 95,442,852 francs, à 4 1/2 p. %, émises en vertu de la loi du 21 mars 1844, n° 42 (con- version).	167,265 "	1 ^{er} mai . . . 1,522,547 50		2,619,281 25	2,786,546 25
		1 ^{er} novembre . . 1,296,935 75			
Coupons de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4 1/2 p. %, autorisé par la loi du 22 mars 1844, n° 44	180,540 "	1 ^{er} mai . . . 1,132,481 25		2,245,719 57 1/2	2,435,259 37 1/2
		1 ^{er} novembre . . 1,113,238 12 1/2			
Coupons des obligations s'élevant au capital de 157,615,500 francs, à 4 1/2 p. %, émises en vertu des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1855	538,357 25	1 ^{er} mai . . . 2,557,890 "		5,002,087 25	5,450,424 50
		1 ^{er} novembre . . 2,554,177 25			
Coupons des obligations s'élevant au capital de 69,582,000 francs, à 4 1/2 p. %, émises en vertu de la loi de conversion du 28 mai 1856 et de la loi d'emprunt du 8 septembre 1859.	37,174 50	1 ^{er} mai . . . 1,545,567 25		2,551,167 "	2,588,541 50
		1 ^{er} novembre . . 1,205,709 75			
Obligations et coupons de l'emprunt 5 p. % 1832 (converti)	2,797 20	"	"	"	2,797 20
Fractions d'obligations 5 p. % de 8 et de 20 francs, non échangeables contre des titres à 4 1/2 p. %, et dont le remboursement doit être effectué en numéraire en vertu de l'article 4 de la loi du 1 ^{er} décembre 1852	128 "	"	"	"	128 "
Coupons de l'emprunt de 26,000,000 de francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 20 décembre 1851.	1,475 "	"	"	"	1,475 "
	748,556 95			12,895,654 87 1/2	15,642,191 82 1/2

(1) A voir l'état ci-annexé, présentant la situation, par échéance, des coupons en circulation.

(2) Même observation.

(3) Même observation.

(4) Même observation.

(5) Même observation.

(6) Ce résultat représente, savoir

1° Un mandat de 8 francs émis et non présenté au paiement. fr. 8 "

2° Quinze mandats de 8 francs à émettre. fr. 120 "

TOTAL soit. fr. 128 "

(7) Voir l'état ci-annexé, présentant la situation, par échéance, des coupons en circulation.

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1860.

*et au remboursement d'effets à payer,
remboursables de la dette publique.)*

1^{er} JANVIER 1861.

DE L'ANNÉE 1860.						COUPONS d'intérêts acquis et titres au porteur remboursables, restant en circulation et à payer au 1 ^{er} janvier 1861	Observations
PAR LE CAISSIER de l'État.	DÉPENSE Par virement dans les écritures centrales du trésor public.			TOTAL DES VIREMENTS	TOTAL DE LA DÉPENSE		
	Pour établir au crédit de MM de Rothschild frères, à Paris, le montant des coupons acquittés par leurs soins	Pour établir recette au profit du trésor, du montant des coupons d'intérêts dont la prescription est ac- quise pour cause de non paiement dans les délais fixés.	Pour constater l'émission de mandats sur le caissier de l'État				
575,220 .	18,600 .	840 .	.	19,500 .	592,720 .	(1) 4,500 .	
2,547,841 25	265,320 .	5,825 .	.	269,145 .	2,816,986 25	(2) 169,560 .	
2,148,879 37 1/2	85,401 87 1/2	1,020 .	.	85,021 87 1/2	2,233,901 25	(3) 201,358 12 1/2	
4,550,417 50	705,146 .	4,326 75	.	767,472 75	5,097,890 25	(4) 352,554 25	
2,498,402 25	27,050 25	.	.	27,050 25	2,526,142 50	(4) 62,100 .	
"	"	277 20	2,520 .	2,797 20	2,797 20	"	
"	"	.	"	"	"	(5) 128 .	
"	"	500 .	"	500 .	500 .	(7) 975 .	
11,698,850 37 1/2	1,158,178 12 1/2	11,388 95	2,520 .	1,172,087 07 1/2	12,870,937 45	771,254 37 1/2	

*ÉTAT présentant la situation, par échéance, des sommes restant à payer
de la dette publique. (Emprunts*

COUPONS DE L'EMPRUNT de 30 millions de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1836.				COUPONS DES OBLIGATIONS s'élevant au capital de 95,442,832 francs, à 4 1/2 p. %, émises en vertu de la loi du 21 mars 1844, n° 42 (conversion).			
TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer OU COUPONS en circulation au 1 ^{er} janv. 1861	TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer OU COUPONS en circulation au 1 ^{er} janv. 1861.
Sem. au 1 ^{er} janv. 1856.	258,740	256,000	140	Sem. au 1 ^{er} mai 1856.	1,537,503 75	1,535,020	1,475 75
— juillet 1856.	246,120	246,120	•	— nov. 1856.	1,529,703 75	1,528,706 25	1,057 50
— janv. 1857.	230,560	230,300	260	— mai 1857.	1,502,006 25	1,501,413 75	1,282 50
— juillet 1857.	231,800	231,500	300	— nov. 1857.	1,472,973 75	1,472,343 75	630
— janv. 1858.	224,540	224,320	220	— mai 1858.	1,427,103 75	1,425,518 75	1,845
— juillet 1858.	210,880	210,620	260	— nov. 1858.	1,397,362 50	1,395,413 75	3,948 75
— janv. 1859.	207,900	207,700	200	— mai 1859.	1,372,713 75	1,368,506 25	4,117 50
— juillet 1859.	203,660	203,340	320	— nov. 1859.	1,334,475	1,325,418 75	9,056 25
— janv. 1860.	196,020	195,600	420	— mai 1860.	1,322,347 50	1,300,443 75	21,003 75
— juillet 1860.	189,400	187,020	2,380	— nov. 1860.	1,206,933 75	1,172,088 75	124,245
			4,500				169,560

COUPONS DES OBLIGATIONS s'élevant au capital de 69,382,000 francs, à 4 1/2 p. %, émises en vertu de la loi de conversion du 28 mai 1856 et de la loi d'emprunt du 8 septembre 1859.				COUPONS DE L'EMPRUNT de 26 millions de francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 20 décembre 1851.			
TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer OU COUPONS en circulation au 1 ^{er} janv. 1861	TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer OU COUPONS en circulation au 1 ^{er} janv. 1861.
Sem. au 1 ^{er} mai 1856.	445,432 25	445,286	146 25	Sem. au 1 ^{er} mai 1856.	483,000	482,000	100
— nov. 1856.	389,790	389,587 50	202 50	— nov. 1856.	473,000	472,925	75
— mai 1859.	382,632 75	382,243 50	389 25	— mai 1857.	491,788 02	491,363 02	425
— nov. 1859.	356,721 75	355,691 25	1,030 50	— nov. 1857.	319,775	319,400	375
— mai 1860.	1,545,307 25	1,339,796 25	5,571				
— nov. 1860.	1,205,709 75	1,150,940 25	54,859 50				
			62,199				975

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1860.

au 1^{er} janvier 1861, pour intérêts liquidés sur les titres au porteur
négociés sans aucune entremise.)

COUPONS DE L'EMPRUNT de 54,656,000 francs, à 4 1/4 p. 0/0, autorisé par la loi du 22 mars 1844, n° 46.				COUPONS DES OBLIGATIONS s'élevant au capital de 157,615,300 francs, à 4 1/2 p. 0/0, émises en vertu des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1853.			
TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer OU COUPONS en circulation au 1 ^{er} janv. 1861.	TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer OU COUPONS en circulation au 1 ^{er} janv. 1861.
Sem. au 1 ^{er} mai 1856.	1,520,550 02 ^s	1,518,398 75	2,131 87 ^s	Sem. au 1 ^{er} mai 1856.	2,900,628 .	2,900,072 25	555 75
— nov. 1856.	1,298,195 75	1,296,230 02 ^s	1,965 12 ^s	— nov. 1856.	2,852,406 .	2,849,505 50	2,902 50
— mai 1857.	1,267,098 75	1,266,311 25	787 50	— mai 1857.	2,816,718 75	2,815,420 50	1,298 25
— nov. 1857.	1,245,251 87 ^s	1,254,417 50	8,814 57 ^s	— nov. 1857.	2,767,393 .	2,755,067 25	1,725 75
— mai 1858.	1,204,098 75	1,195,385 02 ^s	8,713 12 ^s	— mai 1858.	2,755,167 50	2,753,072 75	2,094 75
— nov. 1858.	1,180,732 50	1,170,438 75	10,293 75	— nov. 1858.	2,707,872 75	2,702,850 75	5,022 .
— mai 1859.	1,109,585 .	1,188,554 37 ^s	10,850 02 ^s	— mai 1859.	2,609,190 75	2,661,738 75	7,452 .
— nov. 1859.	1,150,036 87 ^s	1,137,420 .	12,616 87 ^s	— nov. 1859.	2,604,901 50	2,592,263 25	12,638 25
— mai 1860.	1,132,481 25	1,105,267 50	27,215 75	— mai 1860.	2,557,890 .	2,515,286 .	44,604 .
— nov. 1860.	1,113,258 12 ^s	995,265 .	117,073 12 ^s	— nov. 1860.	2,554,177 25	2,279,936 25	254,241 .
			201,358 12 ^s				532,534 25

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Mandats directs du Ministre des

SITUATION AU

IMPUTATION DES MANDATS.		MANDATS remise EN CIRCULATION et à payer au 1 ^{er} janvier 1890.
<i>Dépenses à régulariser sur le Budget de l'État.</i>	Intérêts des bons du trésor	
	Effets à payer . . . — Obligations et coupons de l'emprunt à 5 p. % 1832 (converti) . . .	
	Correspondants du trésor. Caisse des dépôts et consignations, S/C de cautionnements d'agents comptables et de contribuables	
	Divers services publics. Administration des chemins de fer, postes et télégraphes, S/C d'effets à encaisser à l'étranger.	
	Fonds communal (loi du 18 juillet 1860).	
	Caisse des veuves et orphelins du Département de la Justice.	
	— — — des Affaires Étrangères.	
	— — — de l'Intérieur	
	— — — des Finances	
	— — — des Travaux publics	
	— — — de l'ordre judiciaire	
	— — — des professeurs de l'enseignement supérieur.	
	Fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires.	
	Caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains.	
	Correspondants du trésor. Caisse des veuves et orphelins des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État.	
	Fonds de tiers déposés au trésor. Caisse spéciale de pensions en faveur des militaires rengagés par l'entremise du Département de la Guerre	25,386 85
	Recettes par l'entremise de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes, pour le compte des sociétés concessionnaires, etc., avec lesquelles elle est en relation	
	Recettes effectuées par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres), pour le compte des autres services de transport belge et étrangers avec lesquels elle est en relation.	
	Fonds des remplacements militaires.	
	Fonds des souscriptions pour le monument à élever à la mémoire de S. M. la Reine.	
	Fonds pour l'érection d'un monument au Congrès national et à la Constitution	
	Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du trésor, pour le compte de tiers	
	Caisse des dépôts et consignations, S/C de subsides du trésor pour le remboursement des consignations.	
<i>Payements en atténuation des créances passives.</i>	De Rothschild frères, à Paris, L/C courant pour le payement des intérêts des emprunts contractés par leur entremise	
	Département des Travaux publics, S/C de traites pour effectuer des remboursements aux offices des postes étrangers	
<i>Payements en augmentation des créances actives.</i>	Divers, L/C d'achats de titres de la dette publique	

PASSIVES.

et au remboursement d'effets à payer.
Finances sur le caissier de l'État.)

1^{er} JANVIER 1860.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1860.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1860.				MANDATS		Observations.
RECETTE.		TOTAL DE LA RECETTE, y compris les mandats en circulation au commencement de l'année.	DÉPENSE. 1 ^o Par mandats acquittés par le caissier de l'État; 2 ^o Par virement dans les écritures centrales.	restant EN CIRCULATION et à payer au 1 ^{er} janvier 1861.		
Par virement dans les écritures cen- trales du trésor public, pour consta- ter l'émission des mandats.						
67,642 77						
2,520 "						
2,000 "						
14,054 40						
5,428,046 12						
45,506 87						
20,050 58						
48,588 15						
76,555 06						
151,725 82						
51,670 96						
10,695 09						
66,954 18						
40,670 95						
70,297 17	15,513,255 47	15,538,622 32	b) 15,072,975 74	a) 465,646 58		a) Ce solde à payer se décompose ainsi qu'il suit: Mandats n° 261 et 937, émis en 1859, à divers, L/C d'achats de titres de la dette publique 36 "
494,857 55						
2,425,684 54						Mandats n° 381, 458, 460, 463, 464, 482, 843, 845, 847, 857, 859, 861, 862, 865, 870, 872, 938, 942, 943, 948, 949, 950, 952, 971, 972, 973, 974, 976, 977, 978, 1002 à 1010 à divers, L/C d'achats de titres de la dette publique 1,010 08
37,525 55						Mandats n° 991, 1029, et 1050, à recettes pour compte de tiers (chemins de fer) 19,832 15
10,000 "						Mandat n° 1026, à fonds de toute autre nature versés dans les caisses du Trésor, pour le compte de tiers 10 "
2,410 94						Mandats n° 48, 49, 84, 87, 88, 92, 95, 99, 101, 109, 115, 122, 123, 134, 136, 139, 145, 147, 150, 151 et 157, à fonds communal . . . 444,758 35
24,649 07						Somme égale. 465,646 58
107,766 09						
1,500,500 "						b) Y compris fr. 8 30 c ^o pour le mandat émis le 25 avril 1853, sur le fonds de la masse d'habillement et d'équipement de la douane, et dont le montant a été porté en recette accidentelle au profit du Trésor par un virement dans les écritures centrales. Cette différence qui existe dans les résultats pré- sentés par le compte du caissier de l'État pour 1860, a été rectifiée l'année suivante.
1,300,000 "						
129,124 87						
5,235,590 78						

ÉTAT des recettes et des dépenses effectuées
(Divers ser

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES SERVICES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janv. 1800.	OPÉRATIONS DE			
		RECETTE.			
		Par des versements directs, pour le compte de l'administration du trésor public.	Par virement dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 et 4).	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
Caisse d'amortissement, S/C de crédits ouverts sur le caissier de l'Etat, pour effectuer le rachat des titres de la dette publique.	1,230,236 24	"	0,420,483 57	0,420,483 57	10,659,739 81
Caisse des dépôts et consignations, S/C de cautionnements d'agents comptables et de contribuables	12,515,406 98	1,300,009 36	"	1,300,009 36	13,616,376 34
Caisse des dépôts et consignations, S/C de cautionnements d'entrepreneurs, adjudicataires et agents commerciaux.	1,046,368 47	396,104 32	"	396,104 32	1,442,472 79
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 8 mai 1850, S/C de crédits ouverts chez le caissier de l'Etat.	2 02	"	33,679 04	33,679 04	33,681 06
Administration des chemins de fer, postes et télégraphes, S/C d'effets à encaisser à l'étranger.	2,836 79	"	11,217 61	11,217 61	14,054 40
Département des Travaux publics, S/C de fonds réservés sur le produit de l'emprunt du 18 juin 1856, pour le rachat de la Sambre canalisée.	10,317 34	"	"	"	10,317 34
Emprunt de 45 millions de francs, contracté en vertu de la loi du 8 septembre 1859.	"	37,682,300 "	"	37,682,300 "	37,682,300 "
Administration des contributions directes, douanes et accises, S/C d'avances.	"	"	2,000 "	2,000 "	2,000 "
TOTAUX. . . . fr.	14,614,247 84	39,379,313 68	9,467,380 22	48,846,693 90	63,460,941 74

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1860.

pour le compte des correspondants du trésor.
vices publics.)

1^{er} JANVIER 1861.

L'ANNÉE 1860.				SOLDE		Observations.
DÉPENSE.				EN CAISSE		
Par le caissier de l'État		Par virement dans les écritures centrales du trésor public.	Total DE LA DÉPENSE.	au		
AVEC l'intervention des agents du trésor.	SANS l'intervention des agents du trésor.			1 ^{er} janv. 1861.		
7.	8.	9.	10.	11.	12.	
	9,114,060 00	"	9,114,060 00	1,545,070 21 (1)		(1) Ce solde en caisse de fr. 1,545,070 21 s'accorde avec celui présenté à la même date par le compte du caissier de l'État, mais comparé au résultat constaté par le compte spécial de la caisse d'amortissement pour l'année 1860, et qui s'élève à. 1,548,874 55
934,331 25	"	2,000 "	937,251 25	12,079,145 09 (2)		il offre en moins une différence de. fr. 3,804 12
385,303 69	"	"	385,303 69	1,059,079 10 (3)		qui provient, d'une part, de ce que la comptabi- lité du trésor comprend en moins le montant des avances faites par la caisse d'amortissement pour des frais de courtage et de commission dont le remboursement n'a eu lieu qu'en 1861, ci. . fr. 5,888 96 et d'autre part, en plus le solde dû à la caisse des dépôts et consignations. 84 84
"	55,062 90	"	55,062 90	(4) 18 10		DIFFÉRENCE ÉGALE. fr. 3,804 12
"	"	11,054 40	11,054 40	"		(2) Le compte spécial de la caisse des dépôts accuse à la même date un solde en caisse de fr. 12,684,145 09 c ^s , soit une différence en plus de 8000 francs, qui représente un versement fait indûment pour cautionnement et qui n'a été l'objet d'une déduction qu'en 1861.
"	"	"	"	(5) 10,517 34		(3) Ce résultat s'accorde avec celui présenté pour le compte spécial de la caisse des dépôts.
"	"	13,933,412 02	13,933,412 02	25,748,887 08 (6)		(4) Ce solde est le même que celui présenté à la même date par le compte spécial de l'institution et par le compte du caissier de l'État.
"	"	"	"	(7) 2,000 "		(5) Cette réserve s'élevait primitivement à fr. 1,000,000 " en 1856 il a été remboursé fr. 500,000 " 1843. 250,000 " 1845. 114,682 66 1847. 100,000 " 1848. 25,000 "
1,317,724 94	9,148,532 50	13,950,360 42	24,416,425 86	39,044,517 88		ENSEMBLE. fr. 989,682 66
						Par conséquent, il reste disponible la somme indiquée ci-contre de. fr. 10,317 54
						(6) La loi du 8 septembre 1859 fixe à 37,800,000 francs la somme à prélever sur le produit de l'emprunt de 43 millions de francs pour être affectée aux dépenses spéciales autorisées par l'art. 1 ^{er} de cette loi. Les dépenses de cette nature déjà effectuées et couvertes par une portion équivalente de l'emprunt, s'élèvent pour l'exercice 1859 à fr. 470,686 33 et pour l'exercice 1860 à. 15,462,725 69
						ENSEMBLE. fr. 13,933,412 02
						Le solde en caisse indiqué ci-contre forme le restant disponible et non encore rattachée aux Budgets des recouvrements opérés sur l'emprunt dont il s'agit.
						(7) Ce solde représente le montant d'une ordonnance de l'exer- cice 1856, acquittée par un receveur des contributions directes, douanes et accises, et dont le remboursement lui a été fait par un mandat en 1861.

TABLEAU LITT. F.

CRÉANCES

ÉTAT des recettes et des dépenses effectuées
(Fonds spéciaux rattachés au Budget

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS SPÉCIAUX.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janv. 1860.	OPÉRATIONS			
		RECETTE.			TOTAL DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au 1 ^{er} janvier 1860
		Par des versements directs, pour le compte de l'administration du trésor public.	PAR VIREMENT dans les caisses centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 et 4).	
1.	2.	3.	4.	5.	6.
Subsides offerts par les provinces, des communes et des particuliers, pour construction de routes (loi du 10 mars 1838).	259,618 10	141,865 98	*	141,865 98	581,482 08
Subsides divers, pour travaux d'utilité publique.	90,045 62	153,570 86	31,535 24	164,910 10	265,055 72
	558,663 72	275,240 84	31,535 24	506,774 08	645,437 80

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1860.

pour le compte des correspondants du trésor.
des recettes et dépenses pour ordre.)

1^{er} JANVIER 1861.

DE L'ANNÉE 1860.							SOLDE	Observations.
DÉPENSE.							EN CAISSE	
RESTANTS à payer, au 1 ^{er} janv. 1860, sur les dépenses ordonnées.	DÉPENSES ordonnées pendant l'année 1860.	TOTAL (colonnes 7 et 8).	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS en 1860.	RESTANTS à payer au 1 ^{er} janv. 1861, sur les dépenses ordonnées.	PAYEMENTS dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL de la dépense (col 10 et 12).	ad 1 ^{er} janvier 1861.	
7.	8.	9.	10.	11.	12.	13.	14.	15.
150,299 29	158,600 03	288,000 22	288,802 22	8 .	31,553 24	320,425 46	61,056 62 (¹)	
12,871 65	53,704 62	66,576 27	66,576 27	.	.	66,576 27	197,379 45 (²)	
165,170 94	192,305 55	355,476 49	355,468 49	8 .	51,553 24	387,001 73	258,436 07	

(¹) Cette encaisse se décompose ainsi qu'il suit .

1 ^{re} Ordonnance restant à payer sur l'exercice 1860	fr.	8 .
2 ^{de} Fonds libres		61,048 62
	Fr.	61,056 62

(²) Fonds libres.

TABLEAU LIII. G

CRÉANCES

ÉTAT des recettes et des dépenses effectuées
(Fonds de tiers)

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janv. 1860.	OPÉRATIONS			
		RE			
		Par LES COMPTABLES de l'administration des contributions directes, etc. 3	Par LES COMPTABLES de l'administration de l'en registrement, etc. 4.	Par LES COMPTABLES de l'administration des chemins de fer. 5.	Par LES COMPTABLES de l'administration de la marine. 6.
Fonds provinciaux	2,308,450 01	5,751,644 71	415,174 21	.	.
Fonds locaux. — Versements des communes, pour être affectés par l'autorité provinciale à des dépenses locales	169,616 14	.	.	.	.
Fonds communal (loi du 18 juillet 1860)	.	5,545,705 84	.	886,512 62	.
Caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée	22,245 07	.	.	.	.
— — du Département de la Justice	26,754 78	.	.	.	.
— — — des Affaires Etrang	5,775 18½	.	.	.	.
— — — de l'Intérieur.	20,041 08	.	.	.	.
— — — des Finances	148,052 06½	501,030 63	81,611 58	.	.
— — — des Travaux publics	64,101 65½	.	.	.	.
— — de l'ordre judiciaire	40,201 05	.	.	.	.
— — des professeurs de l'enseig. supérieur.	6,807 98	.	.	.	.
Fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs pri- maires	11,081 85	.	.	.	.
Caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains.	14,852 23	.	.	.	.
Caisse des veuves et orphelins des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'Etat	25,181 65	.	.	.	.
Caisse spéciale de pensions en faveur des militaires rengagés par l'entremise du Département de la Guerre	3,506 45	.	410,070 36	.	.
Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer de l'Etat, pour le compte des sociétés concessionnaires, etc., avec lesquelles elle est en relation	774,761 88	.	.	2,871,690 00	.
Recettes effectuées par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres) pour le compte des autres services de transport belges et étrangers avec lesquels elle est en relation	657 95	.	.	.	100,707 80
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 8 mai 1850	850 93	15,443 09	.	.	.
Fonds des souscriptions pour l'érection d'un monument au Congrès national et à la Constitution	24,640 07	.	.	.	.
Fonds des souscriptions pour le monument à élever à la mémoire de S. M. la Reine	2,410 04	.	.	.	.
Fonds des remplacements militaires (loi du 8 avril 1857).	685,000 .	.	.	.	.
Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du trésor, pour le compte de tiers.	11,554 .	.	.	.	.
	4,576,286 74½	9,674,022 17	906,865 15	3,758,211 71	100,707 80

PASSIVES.

pour le compte des correspondants du trésor.
déposés au trésor.)

1^{er} JANVIER 1861.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1860.

DE L'ANNÉE 1860.								SOLDE	
CETTE				DÉPENSE.				au 1 ^{er} janvier 1861.	
Par DES VIREMENTS directs, pour le compte de l'administration du trésor public.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 à 8).	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.	Par les comptables de l'administration des contributions directes, etc.	Par dispositions des agents du trésor sur la caisse de l'Etat.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	Total DE LA DÉPENSE.	AVANCES du Trésor.	EN CAISSE
7.	8.	9.	10.	11.	12.	13.	14.	15.	16.
258,081 75	"	4,425,500 65	6,753,951 56	"	4,260,672 08	"	4,260,672 08	"	2,475,279 48
301,045 50	"	301,045 50	470,661 73	"	344,040 56	"	344,040 56	"	125,721 17
"	"	6,432,306 46	6,432,306 46	"	"	5,428,046 12	5,428,046 12	"	1,004,260 34
418,107 41	"	418,107 41	440,555 38	"	402,181 89	"	402,181 89	51,828 51	"
85,852 65	"	85,852 65	112,587 41	"	40,905 65	45,396 87	86,302 50	"	26,194 91
37,409 95	"	37,409 95	43,185 11 $\frac{1}{2}$	"	16,305 44	20,030 58	36,336 02	"	6,649 09 $\frac{1}{2}$
91,434 87	260 "	91,694 87	112,038 95	"	42,780 01	48,621 65	91,401 64	"	21,237 31
204,231 07	"	640,882 28	798,854 34 $\frac{1}{2}$	"	585,353 24	76,335 06	661,688 30	"	137,166 04 $\frac{1}{2}$
325,817 71	35 50	325,851 21	590,042 86 $\frac{1}{2}$	"	177,451 31	151,725 82	329,157 13	"	60,885 73 $\frac{1}{2}$
150,134 91	"	150,134 91	199,335 96	"	101,186 90	51,670 98	152,857 88	"	46,478 10
34,285 68	"	34,285 68	41,095 66	"	23,085 01	10,955 09	34,038 10	"	7,055 56
104,459 57	"	194,459 57	206,421 22	"	159,210 48	66,954 18	226,175 66	"	247 56
69,595 52	65 60	69,661 12	84,495 35	"	25,582 20	43,482 11	69,064 31	"	15,429 04
77,226 98	2,811 16	80,038 14	103,219 79	"	11,571 76	70,562 77	81,034 53	"	21,285 26
51,408 "	"	461,487 56	464,993 79	"	"	494,857 53	494,857 53	29,863 74	"
2,499 58	"	2,874,198 67	5,648,960 55	"	"	2,769,392 96	2,769,392 96	"	879,567 59
"	"	100,707 80	101,365 75	63,986 05	"	37,325 55	101,309 60	"	56 15
25,200 "	"	58,645 99	59,494 92	5,726 91	"	33,679 04	59,405 95	"	88 97
"	"	"	24,649 07	"	"	24,649 07	24,649 07	"	"
"	"	"	2,410 94	"	"	2,410 94	2,410 94	"	"
25,000 "	"	25,000 "	710,000 "	"	"	10,000 "	10,000 "	"	700,000 "
157,869 68	"	157,869 68	160,403 68	"	"	167,808 09	167,808 09	"	1,595 59
2,510,240 66	3,170 26	16,954,117 75	21,330,404 49 $\frac{1}{2}$	69,712 96	6,261,483 51	9,553,702 37	15,884,898 84	81,692 25	5,527,197 90 $\frac{1}{2}$
									5,445,505 65 $\frac{1}{2}$ (1)

(1) A voir, pour l'explication des soldes, la suite du présent tableau.

CRÉANCES

Suite de l'État des recettes et des dépenses effectuées
(Fonds de tiers)

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	SUITE DU SOLDE au 1 ^{er} janvier 1861.	
	AVANCES du trésor.	EN CAISSE.
Fonds provinciaux.	"	(¹) 2,473,279 48
Fonds locaux. — Versements des communes pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales	"	(²) 125,721 17
Fonds communal. (Loi du 18 juillet 1860.)	"	(³) 1,004,260 34
Caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée	(⁴) 51,828 51	"
Id. du Département de la Justice	"	(⁵) 26,194 91
Id. id. des Affaires Étrangères	"	(⁶) 6,649 00 $\frac{1}{2}$
A REPORTER.	51,828 51	3,636,104 00 $\frac{1}{2}$

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1860.

pour le compte des correspondants du trésor.
déposés au trésor.)

1^{er} JANVIER 1861.

OBSERVATIONS.

(1) Voir, pour les développements, l'annexe n° 1.

(2) Id. id. n° 2.

(3) A voir l'état joint aux pièces acquittées s'élevant à fr. 6,721,311 48 c^t envoyées à la Cour des comptes le 26 août 1861.

(4) La situation de la caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée, au 1^{er} janvier 1861, accuse, d'après le présent tableau, un déficit de fr. 51,828 51
qui s'accroît :

1^o Du montant des pièces de dépense acquittées, conservées en portefeuille par les agents du trésor, ci fr. 100,365 85
2^o Des restants à payer chez les mêmes agents, ci 25,664 95

126,030 78

De sorte que finalement cette situation offre un déficit de fr. 177,859 29
(Voir la déclaration jointe à l'appui du présent compte.)

(5) Ce solde en caisse de fr. 26,194 91
comparé à l'avoir disponible constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil d'administration de la caisse au Département de la Justice, ci 17,038 47

présente une différence en plus de fr. 9,156 44

Cette différence provient des causes suivantes :

1^o La comptabilité du trésor public comprend en plus, en recette, des versements effectués en 1860 dont les récépissés n'avaient pas encore été communiqués au conseil par les intéressés, pour une somme de fr. 570 25

2^o Elle renseigne en moins, en dépense :

a. Le montant des dépenses, dont les pièces justificatives étaient encore en portefeuille chez les agents du trésor en province, ci fr. 4,071 77

b. Les sommes ordonnancées restant à payer chez les mêmes agents. 4,314 42

8,386 19

SOMME PARIELLE. fr. 9,156 44

(6) Ce solde en caisse de fr. 6,649 09 $\frac{1}{2}$
comparé à l'avoir disponible constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil d'administration de la caisse au Département des Affaires Étrangères, ci 3,465 09 $\frac{1}{2}$

présente une différence en plus de fr. 3,184 »

Cette différence se forme :

1^o Du montant des dépenses acquittées, dont les pièces justificatives étaient en portefeuille chez les agents du trésor, ci fr. 852 25

2^o Des sommes ordonnancées restant à payer chez les mêmes agents 2,331 75

SOMME ÉGAL. fr. 3,184 »

Suite de l'État des recettes et des dépenses effectuées
(Fonds de tiers)

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	SUITE DU SOLDE au 1 ^{er} janvier 1861.	
	AVANCES du trésor.	EN CAISSE.
REPORT. fr.	51,828 51	5,036,104 90½
Caisse des veuves et orphelins du Département de l'Intérieur	•	(1) 21,237 31
Id. id. des Finances	•	(2) 137,168 04½
A REPORTER. fr.	51,828 51	5,794,508 35

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1860.

pour le compte des correspondants du trésor.
déposés au trésor.)

1^{er} JANVIER 1861.

OBSERVATIONS.

(1) Ce solde en caisse de fr. 21,237 31
comparé à l'avoir disponible constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil d'administration au Département de
l'Intérieur, ci 11,898 47

présente une différence en plus de fr. 9,338 84

Cette différence s'explique de la manière suivante :

D'une part, la comptabilité du trésor public comprend, en moins, en dépense :

1^o Le montant des dépenses acquittées dont les pièces justificatives étaient encore en portefeuille chez les agents du
trésor, ci 5,438 81
2^o Les sommes ordonnancées restant à payer chez les mêmes agents 3,980 65

Fr. 9,419 46

D'autre part, la comptabilité spéciale de la caisse comprend en plus, en recette, les retenues ordonnancées en 1860,
sur l'agence du trésor à Bruxelles, et dont la réalisation et le versement n'ont eu lieu qu'en 1861, ci 80 62

RESTE UNE SOMME ÉGALE DE fr. 9,338 84

(2) Ce solde en caisse de fr. 137,166 04 ¹/₂
comparé à l'excédant de dépense constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil de l'institution au Département
des Finances, ci 2,872 61 ¹/₂

présente une différence en plus de fr. 140,038 66

Cette différence provient des causes ci-après, savoir :

1^o La comptabilité de l'administration du trésor public comprend en plus, dans la recette, des versements dont les récépissés
n'avaient pas encore été communiqués au conseil, savoir :

Agence d'Anvers,	27 décembre 1860, n° 4514.	fr.	25 »
— de Bruxelles,	2 juillet » n° 6592.		17 85
— —	28 décembre » n° 12853		40 »
— —	28 » » n° 12854		12 »
— —	28 » » n° 12855		12 »
— d'Arlon,	13 novembre » n° 1084.		82 25
— —	8 décembre » n° 1166.		38 67
— de Marche,	20 octobre » n° 542.		80 04
— —	31 » » n° 576		38 02

Fr. 345 83

2^o Elle comprend en moins, en dépense

a. Le montant des dépenses acquittées, dont les pièces justificatives étaient encore en portefeuille chez les
agents du trésor, ci fr. 81,985 75
b. Les sommes ordonnancées restant à payer chez les mêmes agents. 57,707 10

139,692 85

SOMME PARIELLE fr. 140,038 66

Suite de l'État des recettes et des dépenses effectuées
(Fonds de tiers

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	SUITE DU SOLDE au 1 ^{er} janvier 1861	
	AVANCES du trésor	EN CAISSE.
REPORT fr	51,828 51	3,794,508 35
Caisse des veuves et orphelins du Département des Travaux publics .	"	(1) 60,885 75 $\frac{1}{2}$
Caisse des veuves et orphelins de l'Ordre judiciaire	"	(2) 46,478 10
A REPORTER fr	51,828 51	3,901,872 18 $\frac{1}{2}$

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1860.

pour le compte des correspondants du trésor.
déposés au trésor.)

1^{er} JANVIER 1861.

OBSERVATIONS.

(1) Ce solde en caisse de fr. 60,885 75½
comparé à l'avoir disponible constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil de l'institution au Département des
Travaux Publics, ci 15,495 80½
présente une différence en plus de fr. 47,389 93

Cette différence s'explique comme il suit :

D'une part, la comptabilité du trésor public comprend en plus, en recette, des versements dont les récépissés n'avaient pas encore
été communiqués au conseil par les intéressés, savoir :

— Agence de Bruxelles, 4 octobre 1860, n° 9999	fr.	15 81
— — 21 décembre » n° 12682		131 51
— — 27 » » n° 12831		28 »
— de Courtrai, 4 janvier 1858, n° 11		6 »
— de Gand, 20 décembre 1860, n° 4284		43 50
— — 20 » » n° 4285		56 63
— — 20 » » n° 4286		42 25
— — 31 » » n° 4307		20 »
— de Mons, 21 octobre 1859, n° 5610		20 »
— — 13 septembre 1860, n° 5130		1 75
— de Charleroy 31 décembre » n° 4941		25 »
— — 31 » » n° 4942		25 »
		<u>385 45</u>

et elle renseigne, en moins, en dépense :

a. Le montant des dépenses acquittées dont les pièces justificatives étaient en portefeuille chez les agents du trésor	fr.	26,370 09
b. Les sommes ordonnancées restant à payer chez les mêmes agents		20,726 24
		<u>47,097 25</u>
		47,482 68

D'autre part, la comptabilité spéciale de la caisse comprend en plus, en recette, des retenues ordonnancées en
1860, mais dont la réalisation et le versement n'ont eu lieu qu'en 1861, savoir :

Sur l'agence d'Anvers	fr.	3 53
— de Bruxelles		89 88
— de Bruges		3 75
— de Gand		2 50
— de Charleroy		1 88
— de Liège		21 41
		<u>92 75</u>
		47,589 93

RESTE UNE SOMME ÉGALE DE fr. 47,589 93

(2) Ce solde en caisse de 46,478 10
comparé à l'avoir disponible constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil de la caisse au Département de la
Justice, ci 19,970 58
présente une différence en plus de fr. 26,507 52

laquelle se forme, savoir :

1 ^o Du montant des dépenses acquittées dont les pièces justificatives étaient encore en portefeuille chez les agents du trésor	15,005 20
2 ^o Des sommes ordonnancées restant à payer chez les mêmes agents	11,502 32
	<u>26,507 52</u>

SOMME ÉGALE DE fr. 26,507 52

Suite de l'État des recettes et des dépenses effectuées
(Fonds de tiers

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	SUITE DU SOLDE au 1 ^{er} janvier 1861.	
	AVANCES du trésor.	EN CAISSE.
REPORT. fr.	51,828 51	3,901,872 18½
Caisse des veuves et orphelins des professeurs de l'enseignement supérieur	"	(1) 7,055 56
Fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires	"	(2) 247 56
Caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains	"	(3) 15,420 04
A REPORTER. fr.	51,828 51	3,924,604 54½

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1860.

pour le compte des correspondants du trésor.
déposés au trésor.)

1^{er} JANVIER 1861.

OBSERVATIONS.

(¹) Ce solde en caisse de	fr.	7,055 56
comparé à l'avoir disponible constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil de l'institution au Département de l'Intérieur, ci		921 51
présente une différence en plus de	fr.	6,134 25
qui provient, savoir :		
1 ^o Du montant des dépenses acquittées dont les pièces justificatives étaient encore en portefeuille chez les agents du trésor	3,129 25	
2 ^o Des sommes ordonnancées restant à payer chez les mêmes agents	3,005 .	
SOMME ÉGALE DE	fr.	6,134 25

(²) A voir pour les développements, l'annexe n° 3.

(³) Ce solde en caisse de	fr.	15,429 04
comparé à l'avoir disponible constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil de l'institution au Département de l'Intérieur, ci		6,667 54
présente une différence en plus de		8,861 50
Cette différence provient des causes ci-après, savoir :		
D'une part, la comptabilité du trésor public comprend en plus, en recette, des versements dont les récépissés n'avaient pas encore été communiqués au conseil par les intéressés, savoir :		
Versements effectués en 1857	fr.	72 »
— — en 1859		69 »
— — en 1860		3,479 25
et elle comprend en moins, en dépense :		3,620 25
1 ^o Le montant des dépenses acquittées, dont les pièces justificatives étaient encore en portefeuille chez les agents du trésor, ci	fr.	3,595 »
2 ^o Les sommes ordonnancées restant à payer chez les mêmes agents, ci		1,730 25
		5,325 25
	Fr.	8,945 50

D'autre part, la comptabilité spéciale de la caisse comprend en plus, en recette, un versement opéré à Huy, le 17 décembre 1857, n° 914, dont le montant se trouve porté indûment à l'avoir des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires dans la comptabilité du trésor public, et qui n'a été l'objet d'un transfert au profit de l'institution à laquelle appartient la recette, qu'en 1861

RESTE UNE SOMME ÉGALE DE fr. 8,861 50

Suite de l'État des recettes et des dépenses effectuées
(Fonds de tiers)

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	SUITE DU SOLDE au 1 ^{er} janvier 1861.	
	AVANCES du trésor.	EN CAISSE.
REPORT. fr.	51,828 51	3,024,604 54 $\frac{1}{2}$
Caisse des veuves et orphelins des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne, dirigés par l'État	"	(1) 21,285 26
Caisse spéciale de pensions en faveur des militaires rengagés par l'entremise du Département de la Guerre.	(2) 20,865 74	"
Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés concessionnaires, etc., avec lesquelles elle est en relation	"	(3) 870,567 59
A REPORTER. fr.	81,692 25	4,825,457 19 $\frac{1}{2}$

PASSIVÉS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1860.

pour le compte des correspondants du trésor.
déposés au trésor.)

1^{er} JANVIER 1861.

OBSERVATIONS.

(1) Ce solde en caisse de fr. 21,285 20
comparé à l'avoir disponible constaté à la même époque, de commun accord avec le conseil de l'institution au Département de
l'Intérieur, ci 18,250 68
présente une différence en plus de fr. 3,034 60

Cette différence s'explique de la manière suivante :

1^o Il est porté en plus dans la recette renseignée par la comptabilité du trésor public les versements ci-après, dont les récépissés
n'avaient pas encore été communiqués au conseil par les intéressés, savoir :

Agence d'Anvers,	27 décembre 1860, n° 4831	fr.	78 60
— de Furnes,	31 " " n° 797		65 63
— de Termonde,	26 mars " n° 726		13 60
— de Hasselt,	31 décembre " n° 1885		402 29
— d'Arion,	28 " " n° 1226		426 81
— de Neufchâteau	29 " " n° 623		100 "
—	31 " " n° 634		13 60
Fr.			1,097 43

2^o Il est porté en moins, en dépense :

a. Le montant des dépenses acquittées dont les pièces justificatives étaient encore en portefeuille chez
les agents du trésor, ci fr. 1,408 84

b. Les sommes ordonnancées restant à payer chez les mêmes agents, ci 631 66

Somme égale, fr. 1,937 17

(2) Ce solde débiteur de fr. 29,863 74
comparé à l'excédant de dépenses que présente, à la même époque, le compte spécial de l'institution, ci 24,714 54
offre une différence en plus de 5,149 20

qui provient de ce que la comptabilité du trésor public comprend, d'une part, en moins, en recette, une somme de fr. 7,619 04 c²,
et, d'autre part, en plus, celle de fr. 2,469 84 c², différences qui ont été rectifiées en 1861.

(3) Les recouvrements opérés pendant l'année 1860, par l'administration des chemins de fer, pour le compte des sociétés concessionnaires,
s'élèvent à la somme de fr. 2,871,639 09 c².

La somme de fr. 2,499 58 c², portée au présent tableau comme ayant été versée directement dans la caisse de l'État, provient des différences
de change et des frais de courtage liquidés sur le Budget de l'État, du chef des achats de traites pour acquitter des soldes de comptes dus à la
direction royale des télégraphes prussiens, et qui sont exprimés et payables en thalers. Ces soldes ayant été portés en recette au profit des tiers
dans la comptabilité du trésor, à raison du taux normal de fr. 3 75 c² par thaler, tandis que l'on a fait dépense du prix intégral des traites
achetées à des taux supérieurs, les versements dont il s'agit ont eu lieu pour compenser les différences existant entre la recette et la dépense.

Ces différences sont celles qui suivent :

1 ^o Sur l'achat d'une traite S/Berlin pour solder le décompte du 3 ^{me} trimestre 1859	fr.	599 56
2 ^o — — — — — 4 ^{me} — " — — — — —		127 56
3 ^o — — — — — 1 ^{er} — 1860 — — — — —		386 97
4 ^o — — — — — 2 ^{me} — " — — — — —		682 24
5 ^o — — — — — 3 ^{me} — " — — — — —		703 25
Somme égale, fr.		2,499 58

Quant au solde renseigné ci-contre, le remboursement en a eu lieu de la manière suivante, savoir :

Par mandat sur le caissier de l'État du 5 janvier 1861, n° 4	fr.	10,738 88
— — — — — 7 — — — — — n° 8		105,693 64
— — — — — 12 — — — — — n° 12		59,546 93
— — — — — 23 — — — — — n° 50		184 80
— — — — — 25 — — — — — n° 31 à 33.		128,996 96
— — — — — 2 février — — — — — n° 52		7,468 93
— — — — — 6 — — — — — n° 57		54,330 38
— — — — — 9 — — — — — n° 63		111,074 35
— — — — — 2 mars — — — — — n° 98		7,971 53
— — — — — 11 — — — — — n° 106		8,336 27
— — — — — 15 — — — — — n° 117 et 118		52,605 94
— — — — — 22 — — — — — n° 139		88,497 12
— — — — — 9 avril — — — — — n° 187 à 196		11,530 98
— — — — — 10 — — — — — n° 197 à 204		149,687 02
— — — — — 16 février — — — — — n° 78 en acquit d'une traite sur Berlin	78,088 86	
A déduire pour différence de change et frais.	829 02	
— sur MM. de Rothschild frères, à Paris, du 22 février 1861		74,259 24
		12,888 98
		879,027 89

Différence en trop sur un mandat délivré au profit de la société du chemin de fer de Dendre et Waes et dont la
rectification aura lieu en 1861. 60 "

Somme égale, fr. 879,887 89

Suite de l'État des recettes et des dépenses effectuées
(Fonds de tiers

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	SUITE DU SOLDE au 1 ^{er} janvier 1861.	
	AVANCES du trésor.	EN CAISSE.
REPORT. fr.	81,692 25	4,825,457 19 $\frac{1}{2}$
Recettes effectuées par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres) pour le compte des autres services de transport belges et étrangers avec lesquels elle est en relation	"	(¹) 56 15
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 8 mai 1850	"	(²) 88 97
Fonds des remplacements militaires (loi du 8 avril 1857)	"	(³) 700,000 "
Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du trésor, pour le compte de tiers	"	(⁴) 1,595 59
	81,692 25	5,527,197 90 $\frac{1}{2}$
		5,445,505 65 $\frac{1}{2}$

PASSIVES.

**DÉVELOPPEMENTS,
DU COMPTE DE TRÉSORAIRE
POUR L'ANNÉE 1860.**

*pour le compte des correspondants du trésor.
déposés au trésor.)*

1^{er} JANVIER 1861.

OBSERVATIONS.

(¹) A voir l'état de situation joint à l'appui des pièces justificatives de dépenses qui font l'objet de l'accusé de réception de la Cour des comptes du 25 juin 1861, n° 151,915.

(²) Le solde présenté à la même époque, par le compte spécial de la caisse de retraite, est de fr. 76 97 c⁵; la différence de 12 francs qui existe entre ces deux résultats provient de ce que deux mandats de 6 francs chacun, délivrés sur le bureau des contributions directes de Landen, ont été portés en dépense dans la comptabilité de l'institution, tandis que le trésor public n'en a tenu compte qu'à l'époque du paiement, soit en mars 1861.

(³) Cette somme de 700,000 francs représente le montant des versements opérés dans la caisse de l'État, en exécution de la disposition de la loi du 8 avril 1857, ainsi conçue : « Toutefois, la partie des fonds versés pour les remplaçants qui, dans les temps ordinaires, n'est pas indispensable à la marche régulière du service des corps, sera déposée dans les caisses de l'État jusqu'à concurrence de la moitié au maximum des versements. »

(⁴) A voir, pour les développements, l'annexe n° 4.

DÉVELOPPEMENT des opérations relatives aux

DÉSIGNATION DES PROVINCES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1860.			OPÉRATIONS DE L'ANNÉE			
	D'après LES ÉCRITURES des agents du trésor.	RECETTES constatées en 1851, 1856, 1857, 1858 et 1859, mais dont la transcription, par une ouverture de crédits, n'a eu lieu qu'en 1860 ou aura lieu ultérieurement.	TOTAL. (colonnes 2 et 3.)	RECETTE.			
				Par LES COMPTABLES de l'administration des contributions directes, etc.	Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enre- gistrement, etc.	Par DES VERSEMENTS directs pour le compte de l'administration du trésor public.	TOTAL. (colonnes 5 à 7.)
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.
Anvers	109,200 41	42,257 82	151,458 23	375,364 66	47,026 07	25,425 10	445,815 92
Brabant	458,457 05	228,033 77	686,490 80	894,114 55	105,660 20	71,077 31	1,070,852 13
Flandre occidentale	402,213 20	84,547 78	486,760 98	488,487 00	105,497 24	21,012 05	614,997 28
Flandre orientale ,	269,165 92	50,427 48	319,593 40	465,469 20	51,788 .	25,833 28	541,090 48
Hainaut	50,670 97	60,175 08	110,844 05	550,504 95	.	3,878 02	554,382 95
Liège	35,155 19	40,305 41	75,550 60	364,919 07	.	5,557 81	368,477 48
Limbourg	67,071 .	24,808 88	91,879 88	135,025 29	.	50,309 80	185,055 18
Luxembourg	145,271 84	54,743 70	178,015 54	258,902 07	22,675 98	13,458 94	275,054 90
Namur	155,541 65	52,555 80	207,877 45	242,256 57	82,528 65	46,129 24	370,914 24
	1,690,727 19	617,725 72	2,308,450 91	5,751,644 71	415,174 21	258,681 73	4,425,500 65

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1860.

recettes et dépenses effectuées sur les fonds provinciaux.

1860.		SOLDE EN CAISSE AU 1 ^{er} JANVIER 1861.					Observations.
Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année. 9.	DÉPENSE.	D'après les écritures cen- trales de l'administration du trésor public. 11.	DÉCOMPOSITION DE L'ENCAISSE CI-CONTRE.				
	PAYEMENTS effectués par des dispositions des agents du trésor sur le caissier de l'Etat. 10.		RÉSULTATS présentés par les écritures des agents du trésor 12.	Recettes constatées en 1859 et 1860, mais dont la transcription, par une ouverture de crédit, n'aura lieu qu'en 1861 ou ultérieurement.			
				VERSEMENTS régularisés 13.	VERSEMENTS non régularisés 14.		
						15.	
507,274 15	300,608 51	197,575 04	154,250 06	43,507 55	18 05	Versements de 1860 fr. 18 05	
1,757,542 93	935,225 58	822,119 57	717,706 70	103,149 83	1,265 04	Versements de 1859 fr. 94 78 Id. de 1860 1,168 26 fr. 1,263 04	
1,101,758 20	643,605 49	456,152 77	369,341 25	78,142 22	8,060 50	Versements de 1859 fr. 330 » Id. de 1860 8,319 30 fr. 8,650 30	
360,685 88	477,845 99	582,839 80	354,268 28	48,514 01	57 »	Versements de 1860 fr. 57 »	
605,227 »	618,854 07	40,372 95	(1) 50,050 »	1,089 19	50 40	Versements de 1860 fr. 30 40 (1) Ce solde excède l'avoir de la province de la différence de fr. 4,776 66 c, qui sera l'objet d'une rectification en 1861.	
444,008 08	567,547 06	70,661 02	35,570 02	41,291 »	»	»	
275,815 00	178,093 81	97,722 25	80,515 42	17,529 83	76 95	Versements de 1859 fr. 76 95	
453,050 53	291,500 00	161,549 63	125,084 75	36,790 75	705 15	Versements de 1860 fr. 765 15	
578,791 67	346,505 89	252,285 78	188,911 19	43,565 19	11 40	Versements de 1860 fr. 11 40	
6,755,951 56	4,260,672 08	2,475,279 48	2,054,177 67	412,987 90	10,801 27		

DÉVELOPPEMENT des opérations relatives aux

DÉSIGNATION DES PROVINCES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1860.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1860.		
		RECETTE.		DÉPENSE.
		Par des versements directs, pour le compte de l'administration du trésor public.	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.	PAYEMENTS effectués par des dispositions des agents du trésor sur le caissier de l'État.
1.	2.	3.	4.	5.
Anvers	17,053 26	26,167 65	45,220 80	43,156 75
Brabant	5,777 44	15,400 32	21,238 26	19,100 89
Flandre occidentale.	67,477 25	95,606 01	163,083 24	102,503 95
Flandre orientale	28,055 96	55,664 68	83,698 64	68,681 81
Hainaut.	17,790 95	18,524 04	36,515 89	27,850 50
Liège	4,632 46	3,306 97	7,939 45	6,965 96
Limbourg	3,709 06	28,010 24	31,719 50	27,047 08
Luxembourg	53,688 77	46,190 .	79,878 77	37,224 07
Namur.	1,455 01	12,114 50	15,567 51	12,369 57
	169,616 14	301,045 59	470,661 75	344,940 56

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1860.

recettes et dépenses effectuées sur les fonds locaux.

SOLDE EN CAISSE AU 1 ^{er} JANVIER 1861.				Observations.
D'après LES ÉCRITURES centrales de l'administration du trésor public.	DÉCOMPOSITION DE L'ENCAISSE CI-CONTRE.			
	RÉSULTATS présentés par les écritures des agents du trésor.	Recettes constatées en 1857, 1858, 1859 à 1860, mais dont la transcription, par une ouver- ture de crédit, n'aura lieu qu'en 1861, ou ultérieurement.		
		Versements régularisés.	Versements NON régularisés.	
6.	7.	8.	9.	10.
04 16	"	"	04 16	Année 1859 fr. 8 16 — 1860 56 » Fr. 64 16
2,157 37	1,019 37	218 "	"	
50,510 29	47,021 63	1,022 52	1,575 14	Année 1859 fr. 1 72 — 1860 1,573 42 Fr. 1,575 14
15,016 83	2,436 48	12,545 37	35 "	Année 1859 fr. 34 40 — 1860 60 Fr. 35 »
8,485 30	0,552 08	1,712 30	220 81	Année 1860 fr. 220 81
075 47	833 15	120 32	"	
4,672 22	2,522 22	1,864 40	285 00	Année 1860 fr. 285 60
42,654 70	42,504 70	"	150 "	Année 1860 fr. 150 "
1,107 74	422 56	650 64	115 54	Année 1859 fr. 21 70 — 1860 93 84 Fr. 115 54
125,721 17	105,132 17	18,142 75	2,446 25	

DÉVELOPPEMENT des opérations relatives aux recettes et dépenses

DÉSIGNATION DES CAISSES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1860, d'après les écritures centrales de l'administration du trésor public.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1860.		
		RECETTE.		DÉPENSE.
		Par des versements directs, pour le compte de l'administration du trésor public.	Total DE LA RECETTE; y compris le solde en caisse au commencement de l'année.	PAYEMENTS effectués par des dispositions des agents du trésor sur le caissier de l'État.
1.	2.	3.	4.	5.
Caisse de la province d'Anvers	122,089 02	17,308 79	159,487 81	8,425 42
— — de Brabant	206,550 22	24,738 25	251,288 47	17,785 35
— — de la Flandre occidentale.	105,608 13	14,157 26	119,765 39	14,468 21
— — — orientale	108,166 79	14,419 56	122,586 15	9,810 55
— — de Hainaut	193,586 60	54,205 48	227,590 17	24,082 54
— — de Liège	140,661 45	18,022 00	159,584 14	10,020 90
— — de Limbourg	62,783 3	12,740 07	75,523 07	6,704 40
— — de Luxembourg.	118,794 00	30,274 35	149,069 52	16,288 86
— — de Namur.	78,580 45	27,584 24	105,964 69	22,635 36
	1,136,420 74	104,430 57	1,550,860 11	139,219 48

Fonds appliqués à l'acquisition successive d'un capital de 1,212,000 francs de la dette publique, à 4 1/2 p. %, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 10 décembre 1852

Encaisse réel au 1^{er} janvier 1861.

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1860.

des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires.

SOLDE EN CAISSE AU 1 ^{er} JANVIER 1861.				Observations.
D'après LES ÉCRITURES centrales de l'administration du trésor public.	D'après les écritures des agents du trésor.	DIFFÉRENCES présentées par la colonne 7.		
		EN PLUS.	EN MOINS.	
6.	7.	8.	9.	
151,064 39	151,064 39	•	•	
213,503 12	213,503 12	»	•	
105,297 18	105,297 18	•	•	
112,775 80	112,775 80	•	•	
203,507 63	203,507 63	•	•	
140,565 24	140,565 24	•	•	
68,810 46	68,810 48	•	•	
132,780 46	132,760 46	•	(¹) 20 »	(¹) Cette différence a été l'objet d'une rectification en 1861.
83,329 33	83,329 53	•	•	
1,191,640 63	1,191,620 63	•	20 »	
1,191,393 07				
247 36				

DÉVELOPPEMENT des opérations relatives aux fonds de toute autre

VERSEMENTS.					
AGENCES.	DATES.	NUMÉROS.	OBJET.	MONTANT	
				A REMBOURSER au 1 ^{er} janvier 1860.	CONSTATÉ pendant l'année 1860.
			Dépôts divers faits au trésor pour couvrir le montant des coupons d'intérêts indûment détachés des obligations à 5 p. ⁰ / ₁₀ , soumises à la conversion du 1 ^{er} décembre 1852.	1,372	.
			Idem. — Conversion du 28 mai 1856	100	.
Termonde.	1855. 6 juillet.	1228	Produit de la vente des certificats de vie pour pensions . . .	2	.
Gand.	1855. 9 avril . .	1052	Pour l'obtention d'un brevet d'invention demandé par pro- curation au nom de L. Didier, fabricant à Laferté (France).	10	.
Ypres.	1856. 12 juillet.	664	2 ^{me} annuité d'un brevet d'invention pour un métier à tisser.	20	.
Louvain.	— 28 — . . .	1585	Abonnement au <i>Recueil administratif</i>	2	.
Bruxelles.	1857. 6 mars . .	1658	Droit de timbre d'un passe-port à l'étranger délivré sur papier libre	8	.
Arlon.	— 22 juillet . .	592	2 ^{me} annuité de brevet de gravure sur verre	20	.
Courtrai.	1859. 30 novembre.	2205	Pour être affecté aux charges du mariage d'un commis des accises	5,000	.
Tournay.	— 25 — . . .	2274	Même objet	5,000	.
Audenarde.	1855. 15 mai . .	477	Frais d'entretien d'indigents	.	24 50
Ypres.	1860. 1 ^{er} février .	116	Restitution d'une somme payée en trop sur pensions par l'agent du trésor à Ypres	.	5 50
Bruges.	— 10 mars . . .	492	Pension d'un élève à l'école vétérinaire de Cureghem. . .	.	150 .
Anvers.	— 23 mai . . .	1803	Idem à l'école militaire de l'État	.	400 .
Turnhout.	— 25 mars . . .	155	Fonds de la masse d'habillement	.	51 .
Bruxelles.	— 5 mai	4546	Arrérages de rentes inscrites au grand-livre de la dette pu- blique, pour être affectées aux charges de mariage des officiers de l'armée	.	67,151 25
Id.	— 5 novembre.	11403	Même objet	.	82,416 37
Id.	— 30 mai	5484	Frais de jaugeage et droits de tonnage dus par les malles anglaises	.	154 58
Gand.	— 24 novembre.	3982	Pour détérioration d'un arbre de la plantation du canal de Gand à Terneuzen	.	10 .
Tongres.	— 24 octobre . .	815	Pour être affecté aux charges du mariage d'un commis des accises	.	5,000 .
Charleroy.	— 6 novembre.	4129	Terme exigible sur l'emprunt de 45 millions de francs auto- risé par la loi du 8 septembre 1859	.	2,240 .
Anvers.	— 19 décembre.	4429	Intérêts et frais afférents au déficit constaté à charge du sieur Conard	.	307 07
Verviers.	— 31 décembre.	2512	Excédant constaté dans la comptabilité de l'agent du trésor à Verviers, en 1859.	.	1 52
				11,554	157,869 68
				169,403 68	

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1860.

nature, versés dans la caisse du trésor, pour le compte de tiers.

REMBOURSEMENTS.			SOLDE A REMBOURSER au 1 ^{er} Janvier 1861.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.
DATES.	NUMÉROS des arrêtés qui les autorisent.	MONTANT.		
1860. Divers . . .	"	85 "	1,287 "	Par suite de la production des coupons.
— Divers . . .	"	100 "	"	Idem.
— 1 ^{er} septembre.	"	2 "	"	Cette somme a été transférée au profit du trésor.
Id. . .	"	10 "	"	Idem.
— 23 novembre.	982	20 "	"	Pour opérer un nouveau versement sur les produits de l'administration de l'enregistrement, etc., chargée des recouvrements de l'espèce.
— 1 ^{er} septembre.	"	2 "	"	Transféré au profit du trésor.
Id. . .	"	8 "	"	Idem.
Id. . .	"	20 "	"	Idem.
— 5 janvier . . .	4	5,000 "	"	Cette somme, devant être employée à l'acquisition de titres de la dette publique, a été indûment versée dans la caisse de l'Etat.
Id. . .	5	5,000 "	"	Idem.
— 15 mai . . .	409	24 50	"	Ce versement faisant double emploi, il y avait lieu d'en restituer le montant à l'ayant droit.
— 1 ^{er} mai . . .	266	3 50	"	La marche indiquée à ce comptable pour rectifier cette erreur n'exigeant pas de versement.
— 27 juin . . .	504	550 "	"	Pour faire deux nouveaux versements sur les produits de l'administration de l'enregistrement, etc., chargée des recouvrements de l'espèce.
— 22 septembre.	751	31 "	"	Afin d'opérer un nouveau versement sur les produits de l'administration des contributions directes, etc.
— 7 mai . . .	311-55	67,151 25	"	Pour être mis à la disposition des ayants droit.
— 6 novembre.	881-930	82,416 37	"	Idem.
— 11 juillet . . .	616	134 58	"	Pour faire un nouveau versement sur les produits de l'administration des contributions directes, etc., qui doit renseigner cette somme dans sa comptabilité.
— 22 décembre.	1026	10 "	"	Idem, sur les produits de l'administration de l'enregistrement.
— 8 novembre.	953	5,000 "	"	Cette somme, étant destinée à l'acquisition de titres de la dette publique, ne devait pas être versée dans la caisse de l'Etat.
— 19 décembre.	1022	2,240 "	"	Pour être mis à la disposition de l'ayant droit, le versement ci-contre faisant double emploi avec un autre effectué pour le même objet.
"	"	"	307 07	
"	"	"	1 52	
		167,808 00	1,595 50	
		160,403 68		

ÉTAT des recettes et des dépenses effectuées pour le
(Fonds de tiers)

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1860	RECETTE.		
		Par les COMPTABLES de l'administration des contributions directes.	Par les COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement.	Par les COMPTABLES de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes
1.	2.	3.	4.	5.
Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises. (Caisse du contentieux)	11,505 18	100,212 90	"	"
Fonds réservés dans le produit des amendes, saisies et confiscations.	12,050 27	10,079 71	"	"
Frais d'expertise pour l'assiette de la contribution personnelle . .	2 20	51,222 61	"	"
Impôts et produits recouvrés au profit des communes.	5,830,474 61	4,144,502 87	"	"
Matras d'habillement et d'équipement de la douane.	99,705 05	141,907 25	"	"
Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuelle- ment dus	22,408 86	211,053 17	"	"
Fonds pour le service des irrigations dans la Campine. (Loi du 20 juin 1855.)	68 20	550 80	"	"
Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	896,121 66	"	718,152 81	"
Amendes et frais de justice en matière forestière	14,188 05	"	17,090 18	"
Consignations de toute nature	5,885,745 88	"	4,910,734 70	"
Primes ou remises, en cas d'exportation, sur le prix des tarifs pour le transport des marchandises	5,781 57	"	"	2,725 28
Encaissements et paiements effectués pour le compte de tiers, par suite de transport des marchandises	54,570 11	"	"	8,941,285 25
Prix de transport afférant au parcours en dehors des limites des chemins de fer, dans l'intérieur du pays. (Ports au delà)	"	"	"	121,055 06
Articles d'argent confiés à la poste et rendus payables sur mandats à vue	99,050 92	"	"	5,206,609 62
Prix des abonnements aux journaux et paiements divers encaissés par les agents du service des postes, pour le compte de tiers . .	908 48	"	"	"
	10,941,850 20	4,645,454 51	5,646,857 69	14,402,555 21

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORIER
POUR L'ANNÉE 1860

compte des correspondants des comptables des finances.
(déposés au trésor.)

1^{er} JANVIER 1861.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1860						SOLDE	Observations
DEPENSE						EN CAISSE	
TOTAL (colonnes 3 à 5)	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année	Par les COMPTABLES de l'administration des contributions directes	Par les COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement	Par les COMPTABLES de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes	Total DE LA DÉPENSE	au 1 ^{er} janvier 1861	
6	7	8	9	10	11	12	13
100,212 00	111,718 08	93,895 58	"	"	93,895 58	17,822 50	
10,979 71	25,618 98	12,345 "	"	"	12,345 "	11,273 08	
54,222 61	54,221 00	54,225 00	"	"	54,225 00	" 04	
4,144,502 87	7,974,977 48	4,057,558 57	"	"	4,057,558 57	(1) 5,917,438 91	
141,907 25	241,612 28	203,748 44	"	"	203,748 44	37,865 84	
211,058 17	243,467 05	180,051 56	"	"	180,051 56	63,415 07	
550 80	610 09	574 00	"	"	574 09	45 "	
718,132 81	1,614,254 47	"	601,576 09	"	601,576 99	1,012,677 48	
17,900 18	52,178 25	"	22,550 65	"	22,550 65	9,858 60	
4,010,734 70	10,794,480 58	"	5,622,044 45	"	5,622,044 45	7,172,436 13	
2,725 28	8,506 85	"	"	3,506 85	3,506 85	5,200 "	
8,981,285 25	9,055,664 36	"	"	8,943,859 "	8,943,859 "	91,805 56	
121,055 06	121,955 06	"	"	121,955 06	121,955 06	"	
5,206,609 62	5,596,540 54	"	"	5,240,701 33	5,240,701 33	155,749 21	
"	908 48	"	"	"	"	908 48	
24,602,847 21	55,654,706 41	4,582,357 "	4,245,761 07	14,509,892 24	23,158,010 31	12,496,696 10	

(1) Ce solde se décompose ainsi qu'il suit

Centimes communaux sur les impôts directs.	fr. 3,843,189 42
Id id pour la voirie vicinale	4,574 "
Droits de magasin des entrepôts revenant aux communes	72,076 79
Somme totale	fr. 3,917,438 91

ÉTAT des opérations concernant les avances

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES AVANCES ET CRÉANCES DU TRÉSOR. 1.	SOLDES		RECETTE.	
	DÉBITEURS			
	au 1 ^{er} janvier 1869.	2.	Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement et des domaines.	Par des versements directs, pour le compte de l'administration du trésor public.
		3.	4.	
<i>Avances pour le service public.</i>				
Caisse des dépôts et consignations, S/C de subsides du trésor pour le remboursement des consignations	"	1,500,500	"	"
Département des Travaux publics, S/C de traites pour effectuer des remboursements aux offices des postes étrangers	124,496 67	"	336,385	87
De Rothschild frères, à Paris, L/C courant pour le paiement des intérêts des emprunts contractés par leur entremise	1,012,145 97½	"	544,094	57
De Rothschild frères, à Paris, L/C de coupons d'intérêts payables chez eux, et dont l'acquittement a eu lieu en Belgique	"	"	"	"
Département des Travaux publics, S/C d'avances du trésor	418 20	"	418	20
Divers, L/C d'achats de titres de la dette publique	89,017 60	"	3,036,430	70
<i>Créances à charge des fonds et valeurs en dépôt au trésor.</i>				
Caisse des dépôts et consignations, S/C de placements.	18,790,200 25	"	56,899	65
	20,016,276 69½	1,500,500	3,774,226	79

ACTIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1860.

du trésor et ses créances à charge de divers.

1^{er} JANVIER 1861.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1860.							SOLDES	Observations.
		DÉPENSE.					DÉBITEURS	
Par virement dans les écritures centrales du trésor public. 5.	TOTAL (colonnes 3 à 5). 6.	Par le caissier de l'État.		Par virement dans les écritures centrales du trésor public. 9.	TOTAL (colonnes 7 à 9.) 10.	Total DE LA DÉPENSE, y compris les soldes débiteurs au commencement de l'année 11.	au 1 ^{er} janvier 1861. 12.	
		Avec l'intervention des agents du trésor dans les provinces 7.	Sans l'intervention des agents du trésor dans les provinces. 8.				13.	
»	1,590,500 »	»	»	1,590,500 »	1,590,500 »	1,590,500 »	»	
»	336,383 87	»	»	236,883 70	236,883 70	361,380 37	24,996 50	
2,588,440 57½	2,932,534 94½	»	»	2,260,788 11	2,260,788 11	3,272,932 08½	540,597 14	
470,415 »	470,415 »	»	470,415 »	»	470,415 »	470,415 »	»	
»	418 20	»	»	»	»	418 20	»	
»	3,036,450 70	»	»	3,235,390 79	3,233,390 79	3,522,408 39	285,977 60	
»	56,899 65	»	»	1,106,899 65	1,106,899 65	10,897,099 90	19,840,200 25	
3,058,855 57½	8,423,582 36½	»	470,415 »	8,428,462 25	8,898,877 25	28,915,153 94½	20,491,571 58	

(1) A voir, pour les explications, la suite du présent tableau.

Suite de l'Etat des opérations concernant les avances

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES AVANCES ET CRÉANCES DU TRÉSOR.	SOLDES DÉBITEURS au 1 ^{er} janvier 1861.
<i>Avances pour le service public.</i>	
Département des Travaux publics, S/C de traites pour effectuer des remboursements aux offices des postes étrangers.	24,996 50
De Rothschild frères, à Paris, L/C courant pour le paiement des intérêts des emprunts contractés par leur entremise.	540,597 14
Divers, L/C d'achats de titres de la dette publique	285,077 69
<i>Créances à charge des fonds et valeurs en dépôt au trésor.</i>	
Caisse des dépôts et consignations, S/C de placements	19,840,200 25
	20,491,571 58

ACTIVES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1860.

du trésor et ses créances à charge de divers.

1^{er} JANVIER 1861.

OBSERVATIONS.

Montant de divers effets fournis dans les derniers jours de l'année 1860, pour effectuer des paiements à l'étranger, et dont la contre-valeur n'a été versée au trésor qu'en 1861, Savoir :

Effet sur Berlin	fr.	189 39
— Paris		302 77
— Londres		3,420 83
— Paris		5,392 06
— Paris		10,786 40
— Paris		859 36
— Paris		4,044 61
	Fr.	24,996 50

Les emprunts à 5 p. %, autorisés par les lois des 16 décembre 1831, 26 juin 1840 et 29 septembre 1843, ayant été convertis en une dette à 4 1/2 p. %, en exécution des lois des 21 mars 1844 et 1^{er} décembre 1852, le 3 p. % de 1838 est le seul des divers emprunts contractés par l'entremise de MM. de Rothschild frères, à Paris, dont les conditions primitives restent maintenues. Aux termes du contrat qui régit ce dernier emprunt, ces Messieurs sont chargés du paiement des intérêts semestriels, et, à cette fin, des fonds doivent leur être remis, quinze jours avant l'échéance, toutefois après déduction du montant des arrérages sur les inscriptions nominatives qui ne sont payables qu'en Belgique.

Outre ces paiements, pour lesquels l'intervention de la maison de Rothschild est obligatoire, elle est chargée, ainsi qu'on peut le voir par l'extrait de son compte courant annexé au présent tableau litt. I, de diverses autres opérations pour le compte du trésor, et notamment d'acquitter les coupons d'intérêts des emprunts contractés par le Gouvernement, sans aucune entremise, ainsi que des dettes provenant de conversion, par suite de la faculté qu'ont les détenteurs des titres de toucher à Paris le montant des intérêts échus; des fonds doivent également être mis à leur disposition pour faire face à ces éventualités.

Le solde débiteur, constaté ci-contre, représente, par conséquent, les fonds non encore employés aux paiements dont il s'agit.

Le Gouvernement ayant reconnu l'utilité de prêter son concours aux établissements publics, tels que les bureaux de bienfaisance, les hospices civils, les fabriques d'église, les fondations de bourses d'études, etc., pour le placement en fonds de l'État des sommes dont ils peuvent disposer, leur a fait connaître, par l'intermédiaire des Gouverneurs des diverses provinces, que le Département des Finances se chargerait de leurs achats de titres de la dette publique lorsqu'ils lui en adresseraient la demande.

Divers établissements ayant eu recours à l'intervention qui leur était offerte, la somme de fr. 285,977 69 c^e indiquée ci-contre, est celle qui restait due au trésor au 31 décembre 1860, du chef des achats de cette nature.

Il est à remarquer toutefois que les titres achetés par les soins du Département des Finances ne sont convertis en inscriptions au nom des établissements acquéreurs, qu'après qu'ils ont effectué le versement du prix d'acquisition.

Ce solde représente les capitaux de la caisse des dépôts et consignations appliqués à l'achat de fonds nationaux, ainsi que le constate le compte spécial de cette caisse rendu pour l'année 1860.

*RÉSUMÉ des opérations portées au compte courant de
du trésor public,***DÉBIT.**SOLDE DÉBITEUR à nouveau, au 1^{er} janvier 1860 fr. 1,012,145 97½

Revirement du montant des arrérages, payables en Belgique sur les inscriptions nominatives de l'emprunt à 3 p. %, contracté en 1858,

SAVOIR :

Semestre au 1^{er} février 1860. fr. 224,855 »— au 1^{er} août 224,810 »

449,665 »

Revirement du montant des coupons d'intérêt de la dette à 3 p. % acquittés en Belgique par le caissier de l'État . . . 470,415 »

Remises de fonds par le caissier de l'État 1,300,000 »

Remises en divers effets payables à Paris 11,217 61

Versement des droits de chancellerie perçus par la légation belge à Paris. 29,400 50

Fr. 3,272,932 08½

ACTIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1860

MM. de Rothschild frères, à Paris, avec l'administration
pendant l'année 1860.

CRÉDIT.

Intérêts de la dette publique à payer par leur entremise, en exécution des contrats d'emprunts,

SAVOIR

Emprunt à 5 p % contracté en 1858	Semestre au 1 ^{er} février 1860	fr 488,120	965,085
	— au 1 ^{er} août 1860	474,965	

Intérêts de la dette publique acquittés par leurs soins, en vertu d'arrangements particuliers,

SAVOIR

Emprunt à 4 p % contracté en 1856	fr 18,600	1,158,178 12½
Dette à 4 1/2 p %, résultant de la conversion opérée en 1844	265,320	
Emprunt à 4 1/2 p % contracté en 1844	85,401 87½	
Dette à 4 1/2 p % (lois des 1 ^{er} décembre 1852 et 14 juin 1853)	765,146	
— — (lois des 28 mai 1856 et 8 septembre 1859)	27,650 25	
Commissions allouées pour le payement des intérêts prémentionnés, et frais divers relatifs à la dette publique	15,710 20	344,094 57
Dispositions sur eux par des mandats du Ministre des Finances, pour remboursements divers	451,467 25	
Revirement du montant de leurs rachats de titres de la dette à 5 p % pour le compte de la caisse d'amortissement	344,094 57	
SOLDE DEBITEUR à nouveau, au 1 ^{er} janvier 1861	540,397 14	

Fr 3,272,032 08½

TABLEAU LITT. A.

MOUVEMENTS DE FONDS DES
ÉTAT *présentant le mouvement de fonds*
SITUATION AU

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1860	OPÉRATIONS				
		RECETTE.				
		Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement	Par LES COMPTABLES de l'administration des postes.	Par LE CAISSIER de l'État	TOTAL (colonnes 3 à 5).	Total DE LA RECETTE, y compris le solde au commencement de l'année.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
Receveurs de l'enregistrement et des domaines.	"	60,156 70	"	"	60,156 70	60,156 70
Percepteurs des postes	"	"	811,215 "	"	811,215 "	811,215 "
Caissier de l'État. Récépissés à talon soumis au <i>visa</i> du chef des verse- ments opérés sur les produits de l'administration des contributions directes, douanes et accises. . .	41,908 15	"	"	77,245,559 39	77,245,559 39	77,285,557 54
Idem. Idem de l'administration de l'enregistrement et des domaines .	7,151 08	"	"	40,030,245 98	40,030,245 98	40,037,597 06
Idem. Idem de l'administration des chemins de fer, postes et télégra- phes	60,201 37	"	"	55,582,554 30	55,582,554 30	55,642,755 07
Idem. Idem de l'administration de la marine	"	"	"	1,147,585 66	1,147,585 66	1,147,585 66
Idem. Idem de l'administration du trésor public	"	"	"	48,888,195 79½	48,888,195 79½	48,888,195 70½
Idem. Récépissés à talon non soumis au <i>visa</i>	"	"	"	366 65	366 65	366 65
	109,551 20	60,156 70	811,215 "	202,892,505 77½	203,763,675 47½	203,873,026 67½

COMPTABLES ENTRE EUX.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1860.

entre les comptables des Finances.

1^{er} JANVIER 1861.

DE L'ANNÉE 1860.						SOLDE	Observations.
DÉPENSE.						EN CAISSE	
Par LES COMPTABLES de l'administration des contributions directes, etc	Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enre- gistrement, etc	Par LES COMPTABLES de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes.	Par les AGENTS COMPTABLES de l'administration de la marine	Par l'administration du trésor public, pour les dépenses de versement rela- tifs aux recettes qu'elle a constatées sans l'intervention des comptables.	Total	au 1 ^{er} janvier 1861	
8.	9.	10.	11.	12.	13.	14.	
	60,156 70	•	•	•	60,156 70	•	
•	•	811,215 •	•	•	811,215 •	•	
77,245,071 87	•	•	•	•	77,245,071 87	40,485 67	
•	40,033,255 76	•	•	•	40,033,255 76	4,141 90	
•	•	35,638,799 40	•	•	35,638,799 40	3,956 27	
•	•	•	1,147,383 66	•	1,147,383 66	•	
•	•	•	•	48,888,193 79½	48,888,193 79½	•	
•	•	•	•	•	•	368 65	
77,245,071 87	40,093,412 46	36,450,014 40	1,147,383 66	48,888,193 79½	203,824,076 18½	48,950 49	

TABLEAU LIII. L.

ÉTAT présentant le mouvement des valeurs de caisse
pendant

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	Valeurs de caisse et de portefeuille AU 1 ^{er} JANVIER 1860.		RECETTE pendant l'année 1860.
	NUMÉRAIRE.	PIÈCES DE DÉPENSE.	
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	1,058,943 98	5,055,726 76	93,519,270 45
Receveurs de l'enregistrement et des domaines	298,236 51	1,235,452 92	47,444,447 65
Agents comptables de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes	274,912 55	194,458 18	50,738,735 59
Agents comptables de l'administration de la marine	14,857 58	"	1,142,575 85
Caissier de l'État:	46,231,000 35	"	202,892,503 77 $\frac{1}{2}$
	47,858,839 95	6,463,617 86	
	54,522,457 81		395,737,151 29 $\frac{1}{2}$

et de portefeuille chez les comptables des Finances,
l'année 1860.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1860.

TOTAL au 31 décembre 1860.	DÉPENSE justifiée PENDANT L'ANNÉE 1860.	Valeurs de caisse et de portefeuille . AU 1 ^{er} JANVIER 1861.		OBSERVATIONS.
		NUMÉRAIRE.	PIÈCES DE DÉPENSE.	
99,593,941 19.	92,492,096 99	1,405,606 46	5,696,237 74	
48,976,137 08	46,974,362 71	604,957 10	1,596,817 27	
51,208,086 32	50,759,906 04	271,344 95	176,834 73	
1,157,211 41	1,147,385 66	9,827 75	.	
249,124,213 10 $\frac{1}{2}$	177,010,640 54 $\frac{1}{2}$	71,213,563 56	.	
		73,505,299 82	7,269,889 74	
450,059,589 10 $\frac{1}{2}$	369,284,399 54 $\frac{1}{2}$	80,775,189 56		

ÉTAT présentant le mouvement des valeurs
dans les

RÉSIDENCES DES AGENTS DU TRÉSOR.	PIÈCES DE DÉPENSE en portefeuille au 1 ^{er} janvier 1860.	PIÈCES DE DÉPENSE acquittées pendant l'année 1860.	TOTAL au 31 décembre 1860.	PIÈCES DE DÉPENSE produites en justification pendant l'année 1860.
Anvers.	•	21,940,552 49½	21,940,552 49½	21,940,542 49½
Malines	58,059 39½	2,008,526 70	2,756,586 09½	2,754,950 57
Turnhout.	55,084 28	580,505 24	644,589 52	585,662 28
Bruxelles. 1 ^{er} bureau. Arrêté royal du 28 octobre 1850.	914,420 80	41,113,161 57	42,027,501 26	40,551,278 91
Bruxelles. 2 ^{me} bureau. Arrêté royal du 28 juin 1856. .	•	14,215,595 51	14,215,595 51	14,215,595 51
Louvain	92,572 07½	5,650,570 15	5,751,045 12½	5,599,646 80
Nivelles	91,594 28½	791,271 66	882,665 04½	870,294 58½
Bruges.	75,618 17½	6,006,128 45½	6,081,746 65	5,970,025 47½
Courtrai	55,570 17	894,790 76	948,560 95	921,652 51
Furnes.	8,607 07	580,420 15	598,056 22	580,501 07
Ypres	27,650 82	1,194,586 00	1,222,257 72	1,159,570 50
Gand	202,604 01½	7,985,441 75½	8,276,045 77	8,084,265 68
Audenarde	14,525 57	691,985 78	706,511 55	687,641 59
Termonde	102,605 51½	2,563,186 99	2,665,790 50½	2,609,700 08½
Mons	106,454 14½	5,510,717 24½	5,507,171 59	5,220,504 27
Tournay	17,242 85	5,015,125 19	5,050,566 04	5,015,658 80
Charleroy.	60,525 27	2,022,208 82½	2,682,552 09½	2,577,720 57
Liège	524,466 11	9,978,915 45½	10,505,579 54½	9,944,897 70½
Huy.	51,247 41	968,268 78	1,019,516 19	942,242 85½
Verviers	104,075 46	1,101,917 88	1,205,995 54	1,154,769 57½
Hasselt	109,874 70½	5,417,240 42	5,527,115 21½	5,382,478 26
Tongres	92,461 42½	750,967 45	845,428 87½	750,655 55
Arlon	78,646 69	1,785,480 70	1,862,127 59	1,761,058 24
Neufchâteau	65,151 05	819,989 60	885,120 72	815,901 15
Marche	12,893 20	574,851 26	587,744 46	554,450 65
Namur.	151,905 75	5,875,120 99	4,027,024 74	5,901,298 81
Dinant.	55,628 61	915,855 84½	949,464 45½	885,810 86
Philippeville	15,555 95	616,185 26½	629,710 21½	603,751 40½
	3,008,202 85½	140,062,155 89 (1)	143,760,356 74½	139,977,509 80 (2)

de portefeuille chez les agents du trésor
provinces.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1860

PIÈCES DE DÉPENSE en portefeuille au 1 ^{er} janvier 1861	OBSERVATIONS.
10 »	(1) Le compte rendu par la Banque nationale, en sa qualité de caissier de l'État, pour l'année 1860, indique une somme pareille fr 140,662,153 89 et, pour ses paiements sur le visa des agents du trésor dans les provinces
22,155 72½	(2) Les pièces justificatives produites par les agents du trésor dans les provinces à l'appui de leurs comptes de gestion de l'année 1860, concernent les dépenses suivantes, savoir
58,927 24	Payements sur ordonnances par tielles et collectives imputées sur les Budgets de l'État { Exercices clos — 1859 fr 793,316 70 — 1860 17,248,871 71 } 72,059,747 30 54,915,359 09
152,296 25½	Idem imputées sur { Les fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre, ci 205,495 40 Les fonds des cautionnements 86 90 } 205,580 30
12,571 30	Payements sur ordonnances d'ouverture de crédit imputées sur les Budgets de l'État { Exercice 1859 1,491,538 62 — 1860 Budgets ordinaires 37,886,975 23 } 39,325,810 97 — — Fonds spéciaux 147,297 22
110,825 15½	Idem imputées sur les fonds des cautionnements des comptables, etc., (capitaux) . 954,244 35
20,728 62	Idem id. des cautionnements des entrepreneurs (capitaux) . 385,595 69
8,534 25	Payements sur bons du trésor { Capitaux 8,156,000 » Intérêts 525,440 » } 8,461,440 »
62,858 42	Payements sur les fonds provenant de liquidations pour le paiement des arrérages de rentes inscrites sur le grand livre de la dette publique { Pièces en portefeuille au 31 décembre 1859 107,885 75½ Payements de l'année 1860 10,677,734 44½ } 11,245,620 18
191,780 00	Payements sur les fonds provinciaux . 4,260,672 08
18,669 70	— sur les fonds locaux . 314,940 56
56,000 42	Payements sur les fonds des caisses de pensions des veuves et orphelins { Pièces en portefeuille au 31 décembre 1859 281,422 42 Payements de l'année 1860 1,235,218 97 } 1,516,641 39
280,667 12	Payements sur les fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires 139,219 48
16,707 24	
104,802 52½	
358,481 75	
77,275 35½	
71,225 96½	
144,036 95½	
92,775 59½	
101,069 15	
69,219 59	
53,304 81	
125,725 95	
63,653 59½	
25,967 72	
3,785,046 85½	(1) Fr 139 977,510 59

La différence en plus de 70 c* que présente ce résultat avec celui constaté par le présent tableau, s'explique par la réduction qui a été opérée sur un acte de décharge délivré à l'agent du trésor à Verviers, pour régularisation de sa comptabilité de l'année précédente. (Voir la note consignée dans le tableau litt. M du compte de trésorerie de l'année 1859)

ÉTAT MODIFICATIF des valeurs en portefeuille chez les
et à la fin de l'année 1860, pourVALEURS EN PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1860. fr. 3,098,202 85 $\frac{1}{2}$

A AUGMENTER .

1^o Du débet de la Société royale de Philanthropie de Bruxelles, du chef des fonds mis à sa disposition, par l'intermédiaire de l'agent du trésor de ladite résidence, pour l'aider à faire des avances, sans intérêts, aux petits pensionnés de l'État 42,000 »

2^o Du montant d'une différence en plus que présentent les pièces justificatives portées en dépense par l'agent du trésor à Verviers, dans son compte de gestion de l'année 1859, attendu qu'une ordonnance acquittée de fr. 519 17 c^{ts} y a été comprise pour fr. 519 87 c^{ts}, ci pour cette différence. » 70

3,140,203 55 $\frac{1}{2}$

*agents du trésor dans les provinces, au commencement
en établir la situation réelle.*

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1860.

VALEURS EN PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1861. fr. 3,783,046 85½

A AUGMENTER :

Du débet de la Société royale de Philanthropie de Bruxelles, du chef des fonds mis à sa disposition, par l'intermédiaire de l'agent du trésor de ladite résidence, pour l'aider à faire des avances, sans intérêts, aux petits pensionnés de l'État 42,000 »

Fr. 3,825,046 85½

ET A DIMINUER :

De la somme payée en trop, à Anvers, sur l'ordonnance collective émise le 12 décembre 1860, n° 103, à charge de la caisse des veuves et orphelins du Département des Travaux publics, excédant qui sera couvert par un versement dans la caisse de l'État, en 1861. fr. 10 »

Fr. 3,825,036 85½

ÉTAT présentant le mouvement des pièces de dépense en cours de
et de la Cour des comptes,

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	Pièces de dépense en cours de régularisation près des Départements ministériels et de la Cour des comptes, au 1 ^{er} janvier 1860.	PIÈCES acquittées pendant l'année 1860.
<i>Avances des receveurs des contributions directes, douanes et accises, à régulariser sur les Budgets de l'État</i>	6,180,048 74	10,595,000 31
<i>Avances des receveurs de l'enregistrement et des domaines, à régulariser sur les Budgets de l'État</i>	1,568,445 85	2,055,180 18
<i>Dépenses des receveurs des contributions directes, douanes et accises, sur ordonnances liquidées préalablement</i>	•	064 85
<i>Dépenses des agents du trésor dans les provinces, sur ordonnances d'ouverture de crédit imputées sur les Budgets de l'État.</i>		
Dette publique. Exercice 1859. (Intérêts de cautionnements d'entrepreneurs, etc.)	25,831 88	•
— — 1860. (— —)	•	25,605 74
— — 1859. (Minimum d'intérêts aux compagnies de chemins de fer)	•	155,000 •
Ministère de la Justice. Exercice 1859	724,565 •	51,802 74
— — — 1860	•	800,070 00
— des Affaires Étrangères. Exercice 1857	9,076 84	•
— — — 1859	607,124 57	87,780 31
— — — 1860	•	807,506 04
— de l'Intérieur. Exercice 1856	573,000 •	•
— — — 1857	578,854 40	•
— — — 1859	1,279,054 57	7,052 56
— — — 1860	•	1,522,001 35
— des Travaux publics. Exercice 1859	2,110,000 57	540,580 88
— — — 1860	•	6,056,994 50
— de la Guerre Exercice 1859	16,151,187 50	860,425 05
— — — 1860	•	28,804,006 10
<i>Dépenses des agents du trésor dans les provinces, sur ordonnances d'ouverture de crédit imputées sur les allocations pour des services spéciaux.</i>		
Ministère des Travaux publics. Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut. (Loi du 20 décembre 1851.)	106,666 66	•
— — — Chemin de fer et lignes télégraphiques. (Loi du 31 décembre 1856.)	864 •	2,034 00
— — — Extension des lignes télégraphiques. (Loi du 27 mai 1859.)	4,206 03	12,005 80
— — — Parachèvement du chemin de fer de l'État. (Loi du 8 septembre 1859, § 13.)	6,014 45	132,266 82
A REPORTER. fr.	20,735,495 03	52,755,056 31

*régularisation, sur les Budgets, près des Départements ministériels
pendant l'année 1860.*

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1860.

TOTAL au 31 décembre 1860.	PIÈCES régularisées et admisées en compte pendant l'année 1860.	Pièces de dépense en cours de régularisa- tion près des Départe- ments ministériels et de la Cour des comptes, au 1 ^{er} jan- vier 1861.	OBSERVATIONS.
16,783,059 05	12,416,702 07	a) 4,366,356 98	a) A voir, pour les développements, le tableau ci-annexe.
4,205,033 01	3,030,563 01	b) 1,173,269 40	b) Même observation.
964 85	964 85	.	
25,831 88	25,831 88	.	A voir, pour ces dépenses, le compte spécial de la caisse des dépôts et consignations.
25,695 74	.	25,695 74	
155,000 .	155,000 .	.	
756,455 74	756,455 74	.	
890,070 90	.	890,070 90	
9,976 84	.	9,976 84	
694,913 88	694,913 88	.	
807,308 64	516,416 18	290,890 46	
573,000 .	.	573,000 .	
378,834 40	.	378,834 40	
1,286,687 13	1,286,687 13	.	
1,522,901 35	385,435 43	937,465 92	
2,450,480 25	2,450,480 25	.	
6,036,994 50	4,073,194 04	1,963,799 86	A voir, pour les dépenses sur ordonnances d'ouverture de crédit, les comptes de gestion des agents du trésor dans les provinces.
17,020,610 53	17,020,610 53	.	
28,804,006 10	18,708,171 07	10,095,855 03	
106,666 66	.	106,666 66	
2,898 60	2,898 60	.	
17,201 83	14,508 83	2,695 .	
138,281 27	73,393 56	64,887 91	
82,491,451 24	61,612,028 05	20,879,423 19	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	Pièces de dépense en cours de régularisation, près des Départements ministériels et de la Cour des comptes, au 1 ^{er} janvier 1860.	PIÈCES acquittées pendant l'année 1860.
REPORT. fr.	29,755,495 95	52,755,055 51
<i>Dépenses des agents du trésor dans les provinces, sur ordonnances d'ouverture de crédit imputées sur le Budget des recettes et dépenses pour ordre.</i>		
Subsides pour construction de routes. (Loi du 10 mars 1838)	150,000 »	»
<i>Dépenses diverses imputées sur les Budgets de l'État.</i>		
Intérêts de la dette publique	»	24,875,987 48
Frais divers relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de la dette publique	6,745 52	15,710 20
Escompte de 2 1/2 p. 100 par an sur les versements anticipés de l'emprunt de 45 millions de francs, autorisé par la loi du 8 septembre 1859 (arrêté royal du 12 janvier 1860).	»	759,742 84
Commission de 3/4 p. 100, allouée pour souscriptions au même emprunt (même arrêté royal).	»	98,022 50
Trésor public, S/C de remboursements divers.	»	25 »
	29,892,259 45	
Intérêts des bons du trésor.	1,565 41	403,960 »
Prime d'un demi pour cent allouée sur le capital des titres de l'emprunt de 26,000,000 de francs, à 5 p. 100, présentés à la conversion autorisée par la loi du 28 mai 1858. (Article 6 de l'arrêté royal du 21 mars 1857.).	250 »	165 »
	1,615 41	
	29,890,024 04	78,909,568 35

de régularisation, sur les Budgets, près des Départements ministériels
pendant l'année 1860.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1860.

TOTAL au 31 décembre 1860.	PIÈCES régularisées et admisses en compte pendant l'année 1860.	PIèces de dépense en cours de régularisa- tion près des Départe- ments ministériels et de la Cour des comptes, au 1 ^{er} jan- vier 1861.	OBSERVATIONS.
83,401,451 24	61,012,038 05	20,379,425 19	(¹) Ce restant à régulariser se décompose comme il suit : Frais de la dette à 3 p. 0/0, liquidés le 2 mai 1861, n° 29,317. . fr. 288 45 — à 4 p. 0/0, — n° 29,318. . . 93 30 — à 4 1/2 p. 0/0, 1 ^{re} série, — n° 29,319. . . 1,354 25 — à 4 1/2 p. 0/0, 2 ^{me} — n° 29,320. . . 409 36 — à 4 1/2 p. 0/0, 3 ^{me} — n° 29,321. . . 3,815 74 — à 4 1/2 p. 0/0, 4 ^{me} — n° 29,322. . . 158 25 SOMME ÉGALE. . . fr. 6,079 36
150,000 .	150,000 .	.	(²) Ce solde forme le restant à liquider sur les paiements effectués par le caissier de l'État, en 1860.
24,875,987 48	24,875,987 48	.	(³) L'article 38 de l'arrêté royal du 10 juin 1857, qui pourroit à l'exécution de la loi du 1 ^{er} mai de la même année, sur les jurys d'examen pour la collation des grades académiques, ayant disposé que les dépenses y relatives doivent être imputées sur le Budget du Ministère de l'Intérieur, le solde du produit des examens à l'époque du 1 ^{er} janvier 1859, qui s'élevait à fr. 66,350 50 et, a été transféré des recettes pour ordre au compte du Budget de l'exercice 1859. La somme de 25 francs dépensée en 1860, ne peut, par conséquent, être couverte par une recette et doit être régularisée sur le Budget des Non-Valeurs et Remboursements.
22,455 72	10,374 37	(¹) 6,070 55	(⁴) Cet excédant de pièces regularisées représente les intérêts restant à payer, SAVOIR : Sur les bons échus en 1848. . . fr. 45 . — en 1854. . . 40 . — en 1859. . . 100 . — en 1860. . . 3,000 . SOMME ÉGALE. . . fr. 3,185 .
759,742 84	543,878 20	(²) 415,864 64	(⁵) Cette somme de 85 francs, liquidée en plus que les paiements effectués en 1857, 1858, 1859 et 1860, forme le montant des primes restant à payer pour solde.
98,022 50	98,022 50	.	(⁶) Les pièces de dépense régularisées sur les Budgets, admises en compte pendant l'année 1860, s'élèvent, suivant le présent compte, à la somme totale de (¹) . fr. 87,353,070 19 Si l'on y ajoute, SAVOIR : 1 ^o Le montant des ordonnances partielles et collectives acquittées par le caissier de l'État, sur le visa des agents du trésor (tableau litt. M), ci . . 72,959,747 50 2 ^o Le montant des ordonnances émises au profit du trésor et de la caisse d'amortissement, lesquelles ont été portées en dépense, par des virements de comptes, dans la comptabilité générale des finances : A. Sur le Budget de l'exercice 1859 . . . fr. 631,416 80 B. — 1860 . . . 6,014,981 40 6,619,398 20 3 ^o Le montant des ordonnances prescrites sur l'exercice 1855, et dont il a été fait recette au compte du Budget de l'exercice 1860, ci . . fr. 41,193 60 4 ^o Le montant d'une ordonnance acquittée sur l'exercice clos de 1856 et portée en dépense par un virement de compte . . . 2,000 . On trouve une somme pareille au montant des dépenses publiques, constatées au compte des opérations de l'année 1860, ci. . . fr. 167,004,409 49
25 .	.	(³) 25 .	(¹) Après déduction de 150,000 francs, liquidés sur le Budget des recettes et dépenses pour ordre.
		21,501,392 18	
402,504 50	405,779 50	(⁴) 3,185 .	
108,800,277 37	.	(⁵) 85 .	
85 .	.	3,270 .	
108,800,102 37	87,503,070 10	21,298,122 18	
	(⁶)		

TABLEAU de développement des avances des comptables pour
sur les Budgets de l'État.

DÉSIGNATION DES COMPTABLES QUI ONT FAIT LES AVANCES.	GESTIONS pendant lesquelles les avances ont été portées en dépense.	MONTANT DES AVANCES, PAR	
		DETTE PUBLIQUE. Exercice 1860.	JUSTICE. Exercice 1860.
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	Juillet 1860	"	"
	Août —	"	"
	Septembre —	"	"
	Octobre —	"	"
	Novembre —	"	"
	Décembre —	"	"
	TOTAUX.	"	"
Receveurs de l'enregistrement et des domaines	Janvier 1860	"	"
	Février —	"	"
	Mars —	"	"
	Avril —	"	29,742 46
	Mai —	"	42,531 59
	Juin —	"	29,779 83
	Juillet —	45,590 78	40,456 58
	Août —	"	53,584 15
	Septembre —	"	28,015 76
	Octobre —	"	42,326 67
	Novembre —	"	41,076 08
	Décembre —	45,103 52	50,537 52
	TOTAUX.	90,694 10	358,048 22

lesquelles les pièces acquittées étaient en cours de régularisation,
à l'époque du 1^{er} janvier 1861.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1860.

BUDGET ET PAR EXERCICE.		TOTAL des pièces acquittées en cours de régularisation au 1 ^{er} janvier 1861.	Observations.
FINANCES. Exercice 1860.	NON-VALEURS et Remboursements. Exercice 1860.		
560,590 91	183,045 48	750,034 39	
510,045 61	211,293 79	751,241 40	
543,978 01	147,800 75	691,778 74	
570,006 04	158,225 81	728,251 85	
552,152 44	184,562 76	750,715 20	
577,081 59	150,653 81	728,535 40	
3,550,154 60	1,050,182 58	4,500,550 08	

.	.	.
.	.	.
.	41,006 07	41,006 07
.	.	29,742 46
¹⁾ 72,848 80	¹⁾ 9,557 60	124,918 17
¹⁾ 70,009 07	12,240 01	118,055 81
72,718 45	20,051 44	178,817 05
60,062 75	14,942 75	137,589 61
70,527 82	9,268 87	107,610 45
71,974 57	13,721 52	128,022 56
69,396 55	25,807 40	150,279 92
79,691 54	15,254 52	170,586 70
582,050 34	162,406 74	1,173,269 40

(¹⁾ Ces trois sommes ont été liquidées par la Cour en décembre 1860, mais les ordonnances n'ont pu être enregistrées au Département des Finances qu'en janvier 1861.

BILAN DE L'ADMINISTRA

présentant la situation au 1^{er} janvier 1860, les opérations

DÉSIGNATION DES SERVICES.		Situation au 1 ^{er} janvier 1860.		Opérations de	
		ACTIF.	PASSIF.	RECETTES.	
SERVICE DES BUDGETS.					
Budget de l'exercice	1859.	•	60,560,405 25½	5,250,105 87	
—	1860.	•	653,021 75	165,294,405 64½	
—	1861.	•	1,423,772 41	•	
Budget clos de l'exercice 1855; S/C d'ordonnances en circulation		•	41,540 60	•	
—	1856; — —	•	718,004 12	•	
—	1857; — —	•	540,507 25	•	
—	1858; — —	•	1,355,802 81	•	
—	1859; — —	•	•	•	
			65,270,855 10½		
SERVICE DE TRÉSORERIE.					
CRÉANCES PASSIVES.	Effets à payer.	Bons du trésor remis à divers	•	10,170,500 •	•
		Dispositions faites sur le caissier de l'État, en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique. { Mandats Coupons d'intérêts, etc	•	755,876 40	11,468,012 60½
			•	748,556 05	12,893,654 87½
	Correspondants du trésor.	Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses	•	25,586 85	15,515,255 47
		Divers services publics	•	14,614,247 84	48,846,693 00
		Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre	•	538,605 72	506,774 08
	Correspondants des finances	Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre	•	4,576,286 74½	16,954,117 75
		Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre	•	10,941,859 20	24,692,847 21
	CRÉANCES ACTIVES		20,016,276 60½	•	8,423,582 56½
	MOUVEMENT DE FONDS ENTRE LES COMPTABLES DES FINANCES		•	109,551 20	205,765,676 47½
		20,016,276 60½	107,569,562 10	511,388,063 24½	
VALEURS DE CAISSE ET DE PORTFÈVUE fr.		87,553,285 40½	•	•	
		107,569,562 10	107,569,562 10		

TION DES FINANCES,

de l'année 1860, et la situation au 1^{er} janvier 1861.DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRISORERIE
POUR L'ANNÉE 1860.

l'année 1860.	Situation au 1 ^{er} janvier 1861.		OBSERVATIONS.
	PAYEMENTS.	ACTIF. PASSIF.	
55,267,483 82	°	10,525,117 50 $\frac{1}{2}$	(1) Le Budget de cet exercice présente, d'après son compte définitif, un boni de fr. 9,188,073 61 $\frac{1}{2}$ c. La différence en plus de fr. 1,340,038 69 c^s qu'offre ce résultat avec celui qui est indiqué ci-contre, forme le montant des ordonnances en circulation et restant à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1860). Les paiements faits sur ces ordonnances, pendant les deux derniers mois de l'année 1860, s'élèvent à la somme de fr. 417,475 80 c^s, renseignée au présent tableau.
110,897,268 26	°	55,051,117 15 $\frac{1}{2}$	
°	°	1,425,772 41	
41,549 60	°	°	
91,411 50	°	626,592 82	
82,387 72	°	464,119 55	
207,054 99	°	1,148,767 82	
417,475 80	417,475 80	°	
	417,475 80	67,217,487 02	
		66,800,015 22	
10,099,000 °	°	80,500 °	
11,246,589 20	°	978,590 80 $\frac{1}{2}$	
12,870,957 45	°	771,254 57 $\frac{1}{2}$	
15,072,075 74	°	405,646 58	
24,416,425 86	°	39,044,517 88	
587,001 75	°	258,436 07	
15,884,898 84	°	5,445,505 65 $\frac{1}{2}$	
25,158,010 51	°	12,496,696 10	
8,898,877 25	20,491,571 58	°	
205,824,076 18 $\frac{1}{2}$	°	48,950 49	
492,843,000 05 $\frac{1}{2}$	20,491,571 58	126,589,920 17 $\frac{1}{2}$	
18,545,065 19	105,808,548 59 $\frac{1}{2}$	°	
	126,589,920 17 $\frac{1}{2}$	126,589,920 17 $\frac{1}{2}$	

442

COMPTE
DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1860.

NOTE

SUR LE COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1860.

Le compte de la dette publique présente la situation des différentes natures de dettes.

DETTE ORDINAIRE.

Rentes créées sans expression de capital.

Dette à 2½ p. %.

Dette résultant de la conversion de l'emprunt de 100,800,000 francs, autorisée par la loi du 21 mars 1844, n° 43. — Rente 4½ p. %, 1^{re} série.

Emprunt de 84,656,000 francs, autorisé par la loi du 22 mars 1844, n° 44. — Rente 4½ p. %, 2^e série.

Dette de 7,624,000 francs, créée en vertu des lois du 1^{er} mai 1842 (Bull. offic. n° 250) et du 24 décembre 1846 (Moniteur n° 360-361). — Rente 3 p. %.

Un capital de fr. 23,862,027 29 c., faisant partie de la dette de 157,615,300 francs, créée en exécution de la loi du 1^{er} décembre 1852 (Moniteur n° 337) et de celle du 14 juin 1853 (Moniteur n° 166). — Rente 4½ p. %, 3^e série.

Un capital de 23,700,000 francs, faisant partie de l'emprunt de 45,000,000 de francs, négocié, en 1860, en vertu de la loi du 8 septembre 1859 (Moniteur n° 255). — Rente 4½ p. %. — 4^e série.

Pensions de toute nature.

Rentes viagères.

DETTE EXTRAORDINAIRE,

créée pour la construction du chemin de fer, des routes, canaux et entrepôts.

Emprunt de 30,000,000 de francs de capital, rente 4 p. %.

— 50,850,800 — 3 »

Dette résultant de la conversion de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c., et de la consolidation de 10,000,000 de francs de la dette flottante. — Rente 4½ p. %, 1^{re} série.

Un capital de fr. 133,753,272 71 c., restant de la dette de 157,615,300 francs, créée en exécution de la loi du 1^{er} décembre 1852 (Moniteur n° 337) et de celle du 14 juin 1853 (Moniteur n° 166). — Rente 4½ p. %, 3^e série.

Dette de 24,382,000 francs, résultant de conversion (loi du 28 mai 1856, *Moniteur* n° 152), et un *capital de 21,500,000 francs*, restant de l'emprunt de 45,000,000 de francs, négocié, en 1860, en vertu de la loi du 8 septembre 1859 (*Moniteur* n° 253). — *Rente 4½ p. 0/0*, 4^e série.

Divers tableaux dont se compose ce compte font connaître :

Pour la dette à 2½ p. 0/0 : la situation, au 1^{er} janvier 1861, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1859 et 1860. (Voir le tableau n° 1.)

Pour la dette à 4½ p. 0/0, 1^{re} série, résultant de conversion : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1861, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1859 et 1860. (Tableaux n°s 2, 3 et 4.)

Pour l'emprunt de 84,656,000 francs : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement, et la situation, au 1^{er} janvier 1861, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1859 et 1860. (Tableaux n°s 5, 6 et 7.)

Pour les pensions : leurs différentes natures, la situation, au 1^{er} janvier 1860, du montant et du nombre des pensions existantes, le mouvement et les motifs d'accroissement et de décroissement des pensions, la situation des crédits accordés pour le paiement pendant l'année 1860, ainsi que la situation, au 1^{er} janvier 1861, du montant et du nombre des pensions existantes. (Tableaux n°s 8 et 9.)

Pour les rentes viagères : la désignation des classes, les époques de la naissance des rentiers inscrits, la situation, au 1^{er} janvier 1860, du nombre des rentiers inscrits et du montant des rentes à payer, le mouvement pendant l'année 1860, en augmentation ou en diminution, et enfin la situation au 1^{er} janvier 1861. (Tableau n° 10.)

Pour l'emprunt de 50,000,000 de francs : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1861, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1859 et 1860. (Tableaux n°s 11, 12 et 13.)

Pour l'emprunt de 50,850,800 francs et la dette de 7,624,000 francs : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1861, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1859 et 1860. (Tableaux n°s 14, 15 et 16.)

Pour la dette de 157,615,300 francs : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1861, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1859 et 1860. (Tableaux n°s 17, 18 et 19.)

Pour la dette de 24,382,000 francs et l'emprunt de 45,000,000 de francs : le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1861, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1859 et 1860. (Tableaux n°s 20, 21 et 22.)

Les principaux résultats des tableaux du compte de la dette publique se résument, au 1^{er} janvier 1861, ainsi qu'il suit :

PREMIÈRE PARTIE.

GRAND-LIVRE DES RENTES CRÉÉES SANS EXPRESSION DE CAPITAL.

Deux inscriptions seulement figurent sur ce grand-livre :

L'une, de 846,560 francs de rente annuelle inaliénable, créée au profit du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1^{er} de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, et représentant le prix des avantages de navigation et de commerce assurés à la Belgique par le traité du 19 avril 1839.

L'autre, de 300,000 francs de rente annuelle, créée au profit de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (*Bulletin officiel* n° 1010), et formant le prix de la cession faite à l'État belge de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art.

Par arrêté du collège des bourgmestre et échevins de la ville de Bruxelles, en date du 11 juillet 1843, cette inscription de 300,000 francs de rente a été immobilisée et spécialement affectée en faveur de la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, au service des intérêts et à l'amortissement de l'emprunt de 14,000,000 de francs, contracté, le 4 janvier 1843, par la ville de Bruxelles avec ladite Société générale.

Les deux rentes ci-dessus énoncées, ensemble de 1,146,560 francs, ont été créées et inscrites sur le grand-livre, avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 1843. Les arrérages en sont exigibles par semestre, le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année.

GRAND-LIVRE DE LA DETTE PUBLIQUE A 2 1/2 POUR CENT.

La dette constituée à l'intérêt de deux et demi pour cent, dérive de l'exécution de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, dont les §§ 2 à 7 inclus ont donné lieu à l'inscription sur le grand-livre des capitaux mentionnés ci-après :

§ 2 de l'article 63 du traité. — Ancien livre auxiliaire.		fr.	24,475,767 20
§ 3 du même article. — Un capital de fr. 9,586,664 54 c ^s , divisé comme il suit :			
A et B. Au profit de corporations et établissements publics, et de comptables belges			7,266,666 66
C. {	Au profit de la caisse de retraite des fonctionnaires et employés du département des recettes (conformément à l'article 7, § 1 ^{er} , de la convention du 19 juillet 1843).		941,798 0
	Au profit du fonds des veuves et orphelins des officiers de l'armée de terre (conformément à l'article 7, § 3, de ladite convention)		967,194 80
	Au profit du fonds (dit <i>leges</i>) des veuves et orphelins des employés appartenant à l'administration générale (conformément à l'article 7, § 4, de la susdite convention).		211,005 08
A REPORTER.		fr.	33,862,431 74

REPORT. . . . fr. 33,862,431 74

§ 4 du même article 63. — Au profit du Gouvernement belge, pour achever les liquidations mentionnées à l'article 64 du traité du 5 novembre 1842.	14,814,800 »
§ 5 du même article 63. — Au profit du Gouvernement belge; pour satisfaire aux réclamations concernant le fonds d'agriculture mentionné à l'article 66 du traité du 5 novembre 1842.	2,116,400 »
§ 6 du même article 63. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement.	169,312,000 »
§ 7 du même article 63. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement, au 1 ^{er} juillet 1844, ou à racheter par le Gouvernement belge, conformément au paragraphe suivant dudit article.	169,312,000 »

TOTAL. . . . fr. 389,417,631 74

Dont il a été racheté, conformément au § 8 de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, un capital nominal de 169,312,000 »

RESTE. . . . fr. 220,105,631 74

Ce capital de fr. 220,105,631 74 c^t formait le solde, au 1^{er} janvier 1861, de 2091 comptes ouverts au grand-livre de la dette publique à 2½ p. 0/0.

Les intérêts de ce capital s'élèvent à la somme de fr. 5,502,640 78 c^t l'an, payable par moitié le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet.

Aucune dotation n'est affectée jusqu'à présent à l'amortissement de cette dette.

Le tableau ci-joint n° 1, présente la situation, au 1^{er} janvier 1861, de l'emploi des crédits alloués pour le paiement des intérêts de la dette à 2½ p. 0/0, par les Budgets des exercices 1859 et 1860.

DETTE A 4½, POUR CENT,

résultant de la conversion autorisée par la loi 21 mars 1844 (Bulletin officiel n° 42).

La dette à 4½ p. 0/0, 1^{re} série, s'élève à 95,442,832 francs de capital nominal, répartis comme il suit :

DETTE ORDINAIRE. 1 ^o	Fr. 84,341,632 »	restant de l'emprunt de 100,800,000 francs, à 5 p. 0/0.	} dont la conversion en rentes 4½ p. 0/0 a été autorisée par la loi du 21 mars 1844.
DETTE EXTRAORD. 2 ^o	» 1,380,200 »	restant de l'emprunt de 1,481,481 fr. 48 c ^t , à 5 p. 0/0.	
IDEM. 3 ^o	» 9,721,000 »	qui ont servi à convertir en dette consolidée une valeur effective de 10,000,000 de francs de la dette flottante, en conformité de l'article 3 de ladite loi.	

Fr. 95,442,832 »

Il a été émis pour le capital de cette dette :

21,750 obligations au porteur de 2,000 francs.	fr.	43,500,000	»
47,598 — — — de 1,000 —		47,598,000	»
3,000 — — — de 500 —		1,500,000	»
ENSEMBLE 72,348 obligations, représentant un capital de	fr.	92,598,000	»

Il faut ajouter à cette somme le capital nominal de. fr. 2,844,832 »
montant des inscriptions nominatives qui ont été transférées d'office sur le
grand-livre de la dette publique à 4½ p. 0/0, 1^{re} série, aux termes de l'ar-
ticle 9 de l'arrêté royal du 21 mars 1844 (*Bull. offic. n° 43*).

TOTAL ÉGAL.	fr.	95,442,832	»
---------------------	-----	------------	---

Les obligations dont il s'agit portent intérêt à 4½ p. 0/0 l'an, à partir du 1^{er} novembre 1844. Elles sont accompagnées de coupons semestriels, payables, le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, à Paris, à Bruxelles, à Anvers et dans tous les chefs-lieux de province et d'arrondissement du royaume.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives au grand-livre de la dette publique; ces inscriptions, dont les arrérages sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, peuvent être reconstituées en titres au porteur, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 4 mai 1846 (*Moniteur belge* du 6 mai 1846, n° 126).

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 4½ p. 0/0, 1^{re} série, faite à l'échéance du 1^{er} novembre 1860, que, par suite du transfert d'office effectué en vertu de l'article 9 de l'arrêté royal du 21 mars 1844 et des conversions d'obligations au porteur en inscriptions nominatives, qui ont eu lieu depuis lors, il existait sur ledit grand-livre des inscriptions nominatives pour une somme de fr. 680,543 20 c^t de rente, représentant un capital nominal de fr. 15,123,182 22 c^t.

Les dépenses qu'occasionne cette dette se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à 4½
p. 0/0 du capital de l'emprunt, soit fr. 4,294,927 44

La dotation annuelle de l'amortissement est fixée à 1 p. 0/0 du même ca-
pital, soit. 954,428 32

ENSEMBLE.	fr.	5,249,355 76
-------------------	-----	--------------

Quoique le capital de la dette se trouve réduit chaque année, la somme applicable au payement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des capitaux amortis doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de ladite dette.

L'amortissement se fait par le Gouvernement, à Bruxelles ou à Anvers. Son action est suspendue lorsque les obligations sont cotées au-dessus du pair aux bourses de ces deux villes, le pair se composant du capital nominal, augmenté des arrérages échus du semestre courant.

Les fonds de la dotation d'amortissement qui, par suite de ce qui précède, restent sans emploi, sont tenus en réserve pour être employés au rachat d'une partie du capital après l'époque du 1^{er} mai 1852, et ce conformément au § 3 de l'article 8 de la loi du 21 mars 1844.

Aux termes de l'article 6 de la même loi, l'exercice du droit de *remboursement au pair* des obligations de la présente dette a été *suspendu* pendant huit ans, à partir du 1^{er} mai 1844.

Les obligations au porteur et les inscriptions nominatives amorties sont annulées publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence du délégué de la commission de surveillance et d'un membre de la Cour des comptes. Il est dressé procès-verbal de cette annulation, qui est portée à la connaissance du public par un avis inséré au *Moniteur belge*.

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement de ladite dette, pour les années 1845 à 1860, ont été réparties de la manière suivante : (*Voir les tableaux n° 2 et 3.*)

	INTÉRÊTS	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1845 à 1858. fr.	54,642,844 94	18,854,184 33	73,497,029 27
Année au 1 ^{er} novembre 1859. . . .	3,382,545 70	1,866,810 06	5,249,355 76
— — 1860.	3,296,618 20	1,952,737 56	5,249,355 76
Fr.	<u>61,322,008 84</u>	<u>22,673,731 95</u>	<u>85,995,740 79</u>

Le fonds d'amortissement, pour ces seize années, consiste en une somme de fr. 22,673,731 95 c, qui a servi à amortir un capital de fr. 23,674,547 34 c, ce qui a réduit le capital de la dette à fr. 71,768,284 66 c.

Les frais relatifs à la même dette se composent :

1° De la commission de paiement sur les coupons d'intérêt payés à Paris (*cette dépense ne peut excéder une somme de 15,000 francs, conformément à l'article 2 de la loi du 21 mars 1844*).

2° De la commission et du courtage relatifs à l'amortissement.

3° Des frais divers, tels que frais d'insertion dans les journaux d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 4 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1861, de l'emploi des crédits accordés pour cette dette par les Budgets des exercices 1859 et 1860.

EMPRUNT DE 84,656,000 FRANCS.

(Rente 4 1/2 p. 0/0, 2^{me} série.)

L'emprunt de 84,656,000 francs de capital, à 4 1/2 p. 0/0, a été créé, avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} mai 1844, en vertu de la loi du 22 mars 1844 (*Bulletin officiel n° 44*) et conformément à l'arrêté royal du 16 juin même année, n° 195. Il a été réalisé à raison de 104 p. 0/0 du capital nominal et a produit une somme effective de 88,042,240 francs.

Les fonds provenant de cet emprunt ont été spécialement affectés, jusqu'à concurrence de la somme de 84,656,000 francs, au rachat, au prix de 50 p. %, de l'inscription de 169,512,000 francs de capital, portée au grand-livre de la dette publique à 2½ p. %, litt. P, vol 1, n° 52, au nom du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, et représentant le capital de 80,000,000 de florins, à 2½ p. %, dont il est fait mention au n° 7 de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842, approuvé par la loi du 3 février 1843 (*Bull. offic. n° 24*).

La différence entre le produit de l'emprunt et la somme payée au Gouvernement des Pays-Bas, soit 3,386,240 francs, a été portée en recette au profit du trésor dans le compte de l'exercice 1844.

Pour le capital du susdit emprunt, il a été émis les obligations suivantes :

1°	16,000	obligations de 2,000 francs de capital.	fr.	32,000,000	»
2°	51,100	— de 1,000	—	51,100,000	»
3°	2,512	— de 500	—	1,256,000	»
4°	1,200	— de 250	—	300,000	»
<u>ENSEMBLE</u> <u>70,812</u> obligations, représentant un capital nominal de . . fr.				<u>84,656,000</u>	»

Ces obligations portent intérêt à 4½ p. % l'an; elles sont accompagnées de coupons semestriels, payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, à Bruxelles, à Anvers et à Paris, et dans tous les chefs-lieux de province et d'arrondissement du royaume.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives sur le grand-livre de la dette publique. Ces inscriptions, dont les arrérages sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, peuvent être reconstituées en titres au porteur, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 4 mai 1846 (*Moniteur belge* du 6 mai 1846, n° 126).

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 4½ p. %, 2^{me} série, faite à l'échéance du 1^{er} novembre 1860, qu'à cette époque il existait des inscriptions nominatives pour une somme de fr. 1,148,928 75 c^t de rente, représentant un capital nominal de 25,531,750 francs.

Les dépenses qu'occasionne l'emprunt se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;

Et la troisième provient des frais relatifs au payement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au payement des intérêts s'élève annuellement à	
4½ p. % du capital de l'emprunt, soit	fr. 3,809,520 »
La dotation annuelle de l'amortissement est fixée à ½ p. % du même capital, soit	423,280 »
<u>ENSEMBLE. fr. 4,232,800 »</u>	

Quoique le capital de l'emprunt se trouve réduit chaque année, la somme applicable au payement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des obligations amorties doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt.

L'emploi des sommes consacrées à l'amortissement s'effectue au moyen de rachats faits par les soins du Gouvernement, à Bruxelles ou à Anvers. L'action de l'amortissement est suspendue lorsque les obligations sont cotées au-dessus du pair aux bourses de ces deux villes, le pair se composant du capital nominal, augmenté des arrérages échus du semestre courant.

Les fonds de la dotation dudit amortissement qui, par suite de ce qui précède, restent sans emploi, doivent servir à la réduction de la dette flottante jusqu'à son entière extinction, et ultérieurement à telle autre destination à désigner par la loi.

Le remboursement au pair des obligations ne pouvait avoir lieu avant le 1^{er} mai 1852.

Les obligations amorties sont détruites en public, à l'expiration des semestres, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances et en présence du délégué de la commission de surveillance et d'un membre de la Cour des Comptes. Il est dressé procès-verbal de cette opération, qui est annoncée au public par un avis publié au *Moniteur belge*.

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt, pour les années 1844 à 1860, ont été réparties de la manière suivante, en exécution de l'art. 2 de la loi du 22 mars 1844, n° 44, et de l'art. 4 de l'arrêté royal du 16 juin 1844, n° 195 (voir les tableaux n° 5 et 6) :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT de la DETTE FLOTTANTE.	AMORTISSEMENT de L'EMPRUNT.	TOTAL
Années 1844 à 1858. fr.	52,091,870 60	403,826 67	7,889,902 73	61,375,600 "
— au 1 ^{er} novembre 1859	5,422,520 "	"	810,280 "	4,232,800 "
— — 1860	3,385,037 50	"	847,742 50	4,232,800 "
Fr.	59,799,448 10	403,826 67	9,547,925 23	69,841,200 "

Le fonds d'amortissement pour ces dix-sept années, consiste en une somme totale de fr. 10,041,751 90 c, dont fr. 493,826 67 c ont été appliqués à la réduction de la dette flottante, et fr. 9,547,925 23 c ont servi à amortir, pour l'emprunt, un capital de fr. 10,077,667 63 c, ce qui a réduit son capital primitif à fr. 74,578,332 37 c.

Les frais relatifs au même emprunt se composent :

1° De la commission de paiement sur les coupons d'intérêt payés à Paris (*cette dépense ne peut excéder une somme annuelle de 13,000 francs, conformément à l'art. 2 de la loi du 22 mars 1844*);

2° De la commission et du courtage relatifs à l'amortissement;

3° Des frais divers, tels que frais d'insertions dans les journaux d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 7 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1861, de l'emploi des crédits accordés pour le susdit emprunt, par les Budgets des exercices 1859 et 1860.

DETTE DE 7,624,000 FRANCS,

reunie, le 1^{er} janvier 1857, au capital restant de l'emprunt de 50,550,500 francs

(Rente 5 p $\frac{1}{2}$ %)

Voir ci-après la deuxième partie.

UN CAPITAL DE FR 23,862,027,29 c^s,

faisant partie de la dette de 157,615,300 francs, créée en exécution de la loi du 1^{er} décembre 1852 (Moniteur n° 337), et de celle du 14 juin 1853 (Moniteur n° 166)

(Rente 4 $\frac{1}{2}$ p $\frac{1}{2}$ %, 5^{me} série.)

Voir ci-après la deuxième partie.

UN CAPITAL DE 23,700,000 FRANCS,

faisant partie de l'emprunt de 45,000,000 de francs, créé avec jouissance du 1^{er} novembre 1859, en vertu de la loi du 8 septembre 1859 (Moniteur n° 253)

(Rente 4 $\frac{1}{2}$ p $\frac{1}{2}$ %, 4^{me} série.)

Voir ci-après la deuxième partie.

DETTE FLOTTANTE.

Pendant l'année 1860, il n'a pas été émis de bons du trésor.

Sur les émissions des années 1859 et antérieures, il restait à rembourser, au 1^{er} janvier 1861, un capital de 80,500 francs.

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

Les pensions à charge du Budget de la Dette publique ont été accordées en vertu :

- a. De l'arrêté-loi du 22 février 1814 (inséré au *Staats-Courant*), sur les pensions militaires;
- b. De l'arrêté-loi du 14 septembre 1814 (*Journ. offic.* n° 91), sur les pensions civiles;
- c. De la loi du 15 avril 1815 (*Staats-Blad* n° 3), sur les pensions de l'ordre militaire de Guillaume;
- d. De la loi du 29 septembre 1815 (*Journ. offic.* n° 32), sur les pensions des frères de l'ordre du Lion Belgique;
- e. De l'arrêté royal du 21 août 1815, n° 77, sur les pensions ecclésiastiques;
- f. De l'arrêté royal du 25 septembre 1816, n° 65, sur les pensions des professeurs des universités;
- g. De l'arrêté royal du 29 mai 1822, n° 19, sur les pensions de l'ancienne caisse de retraite du Département des Finances, lesquelles ont été mises à la charge du trésor public par l'art. 58 de la loi du 21 juillet 1844 (*Bull. offic.* n° 157);
- h. De l'arrêté du Gouvernement provisoire du 6 novembre 1830 (*Bull. offic.* n° 30), et de la loi du 11 avril 1835 (*Bull. offic.* n° 195), sur les pensions civiles;
- i. De l'arrêté du Régent, en date du 12 juillet 1831, assimilant aux pensions militaires les gratifications ou secours sur le fonds dit de Waterloo.
- k. De la loi du 11 juillet 1832 (*Bull. offic.* n° 514), sur les pensions de l'ordre de Léopold;
- l. De la loi du 24 mai 1838 (*Bull. offic.* n° 195), des lois du 27 mai 1840 (*Bull. offic.* n° 195 et 198), et de celle du 19 mai 1845 (*Moniteur* n° 141), sur les pensions militaires;
- m. De la loi du 21 juillet 1844 (*Bull. offic.* n° 158), sur les pensions des Ministres, abrogée par celle du 17 février 1849 (*Moniteur* n° 50).
- n. De la loi du 21 juillet 1844 (*Bull. offic.* n° 157), et de celle du 17 février 1849 (*Moniteur* n° 50), sur les pensions civiles et ecclésiastiques.

Les tableaux ci-joints, nos 8, 9 et 10, présentent la situation, au 1^{er} janvier 1860 et au 1^{er} janvier 1861, des pensions et des rentes viagères à charge du Budget de la Dette publique.

DEUXIÈME PARTIE.

EMPRUNT DE 30,000,000 DE FRANCS.

(Rente 4 p. %.)

L'emprunt de 30,000,000 de francs de capital, à l'intérêt de 4 p. %, a été créé avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} juillet 1836, en vertu de la loi du 18 juin 1836, n° 327, et conformément à l'arrêté royal du 5 juillet même année (*Bulletin officiel* n° 331). Il a été réalisé au prix de 92 p. % du capital nominal, et a produit, déduction faite des divers frais, une somme effective de fr. 27,364,163 74 c'.

Il a été spécialement affecté :

1° Au remboursement des bons du trésor, émis en 1834, pour la construction du chemin de fer, en vertu de la loi du 1^{er} mai 1834.

2° Au remboursement de 1,490,000 francs de bons du trésor, émis par suite de la transaction, approuvée par la loi du 26 septembre 1835, relative à la rétrocession de la Sambre canalisée, et au paiement du million de francs tenu en réserve, en exécution de l'article 10 de ladite transaction.

3° Jusqu'à concurrence du complément dudit capital, à la construction de routes nouvelles, pavées et ferrées, conformément à la loi du 2 mai 1836, et à la continuation des travaux du chemin de fer décrété par la loi du 1^{er} mai 1834, dans la proportion des besoins respectifs de ces travaux.

L'emprunt est divisé en 30,000 obligations de 1,000 francs chacune, lesquelles portent intérêt à 4 p. % l'an; ces obligations sont accompagnées de coupons semestriels payables le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année, à Bruxelles et à Anvers, à Londres et à Paris, et dans tous les chefs-lieux de province et d'arrondissement du royaume.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives d'un même total et représentant les mêmes numéros, au grand-livre de la dette publique; ces obligations, une fois inscrites au grand-livre, sont annulées et ne peuvent être reconstituées en titres au porteur. Les arrrages des inscriptions nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt.

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 4 p. %, faite à l'échéance du 1^{er} janvier 1861, qu'à cette époque il existait des inscriptions nominatives pour une somme de 278,600 francs de rente, représentant un capital nominal de 6,965,000 francs.

Les dépenses qu'occasionne cet emprunt se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à 4 p. %
du capital de l'emprunt, soit fr. 1,200,000 ,

La dotation annuelle de l'amortissement est de 1 p. % du même capital
(au moins), soit 300,000 ,

ENSEMBLE. fr. 1,500,000 ,

Quoique le capital de l'emprunt se trouve réduit chaque année, la somme applicable au paiement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des obligations amorties doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt.

L'emploi de la dotation affectée à l'amortissement s'effectue au moyen de rachats faits à la bourse; ce mode d'amortissement n'a lieu que lorsque les rachats peuvent s'effectuer au pair ou au-dessous du pair; en cas contraire, l'amortissement se fait publiquement au Ministère des Finances à Bruxelles, par tirages au sort; le remboursement des obligations sorties a lieu au pair, à l'expiration du semestre dans lequel le tirage a eu lieu. Les numéros de ces obligations sont insérés à trois reprises différentes et au moins un mois avant l'expiration du semestre, dans un journal de chacune des villes de Bruxelles et d'Anvers, avec invitation aux porteurs de venir recevoir le remboursement : passé cette époque, lesdites obligations cessent de porter intérêt pour les porteurs, et les coupons ultérieurs doivent être rapportés avec l'obligation, sans être exigibles.

Le Gouvernement peut ne point user de la faculté du tirage au sort susmentionné; dans ce cas, les fonds affectés à l'amortissement, pendant l'année, peuvent recevoir une autre destination.

Le tirage au sort pour l'amortissement, ainsi que l'annulation des obligations rachetées ou remboursées, se font publiquement par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence du délégué de la commission de surveillance et d'un membre de la Cour des Comptes. Il est dressé procès-verbal de ces opérations.

Il a été appliqué au paiement des intérêts et à l'amortissement dudit emprunt, pour les années 1857 à 1860, une somme de 36,750,000 francs, répartie comme il suit (voir les tableaux nos 11 et 12) :

	INTÉRÊTS.		AMORTISSEMENT.		TOTAL.
	—		—		—
Années 1857 à 1858 fr.	22,233,160	»	11,516,840	»	33,750,000
Année 1859	687,880	»	812,120	»	1,500,000
— 1860	649,300	»	850,700	»	1,500,000
	Fr. 23,570,340	»	13,179,660	»	36,750,000

Le fonds d'amortissement pour ces vingt-quatre années consiste en une somme de 13,179,660 francs, qui a servi à amortir un capital de fr. 14,420,935 90 c^s, ce qui a réduit le capital de l'emprunt à fr. 13,579,064 10 c^s.

Les frais relatifs à cet emprunt se composent :

1° De la commission de paiement d'un demi pour cent sur les coupons d'intérêt payés à Paris et à Londres;

2° De la commission et du courtage relatifs à l'amortissement;

3° Des frais divers, tels que frais de transport d'espèces de Bruxelles à Paris, remises pour perte de change entre ces deux places, frais d'insertion dans les journaux d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 14 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1861, de l'emploi des crédits alloués pour cet emprunt par les Budgets des exercices 1859 et 1860.

EMPRUNT DE 50,850,800 FRANCS ET DETTE DE 7,624,000 FRANCS.

(Rente 3 p. %)

L'emprunt de 2,002,000 livres sterling, soit, au change fixe de fr. 25 40 c, un capital de 50,850,800 francs, à l'intérêt de 3 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1838, n° 188, a été contracté le 21 juin 1838, avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} août 1838, par le Gouvernement belge, d'une part, et MM. de Rothschild frères, banquiers à Paris, et Nathan-Meyer Rothschild et fils, banquiers à Londres, d'autre part. Il a été réalisé au taux de 73½ p. % du capital nominal et a produit, déduction faite de la commission et des divers frais, une somme effective de fr. 35,778,033 70 c.

Les fonds provenant de cet emprunt ont été spécialement affectés :

1° Au remboursement d'un capital de 10,000,000 de francs en bons du trésor, émis en vertu de la loi du 12 novembre 1837, n° 593, pour les besoins respectifs des travaux du chemin de fer et des routes pavées et ferrées;

2° A la continuation des travaux du chemin de fer.

Il a été émis, pour le capital de l'emprunt :

3,200 obligations de 4,000 francs de capital.	fr.	12,800,000	»
10,275 — de 2,000 —		20,550,000	»
17,500 — de 1,000 —		17,500,000	»
1 — de 800 —		800	»
ENSEMBLE 30,976 obligations, représentant un capital de	fr.	50,850,800	»

La dette de 7,624,000 francs, à 3 p. %, a été créée avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} février 1843, en exécution de la loi du 1^{er} mai 1842 (*Bulletin officiel* n° 250), sur la réparation des pertes causées par les événements de guerre de la révolution.

Aux termes de la loi du 24 décembre 1846 (*Moniteur* n° 360-361) et de l'arrêté royal du 26 décembre même année (*Moniteur* n° 365), ce capital de 7,624,000 francs a été réuni au capital restant de l'emprunt de 50,850,800 francs, à 3 p. %, et il jouit des mêmes conditions d'amortissement.

La dotation d'amortissement, à 1 p. % du capital de cette nouvelle dette, a été allouée à partir du 1^{er} janvier 1847.

Les obligations portent intérêt à 3 p. % l'an; elles sont accompagnées de coupons semestriels, payables le 1^{er} février et le 1^{er} août de chaque année, soit à Paris, Bruxelles ou Anvers, en francs; soit à Londres, en livres sterling, au change fixe de fr. 25 40 c; soit à Francfort, en monnaie du pays, au change du jour.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives sur le grand-livre de la dette publique; ces obligations, une fois converties, sont annulées et ne peuvent être reconstituées en titres au porteur. Les arrérages des inscriptions nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt.

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 3 p. %, faite à l'échéance du 1^{er} août 1860, qu'à cette époque il existait des inscriptions nominatives pour une somme de 449,620 francs de rente, représentant un capital de fr. 14,987,333 33 c'.

Les dépenses qu'occasionnent les deux dettes 3 p. % se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à 3 p. % du capital de l'emprunt et de la dette réunis, soit. fr.	1,754,244 »
La dotation annuelle de l'amortissement est fixée à 1 p. % des mêmes capitaux, soit.	584,718 »
ENSEMBLE. fr.	<u>2,338,992 »</u>

Quoique le capital se trouve réduit chaque année, la somme applicable au paiement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des obligations amorties doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt et de la dette.

Aux termes du contrat d'emprunt, la moitié au moins de la somme destinée à l'amortissement doit être employée chaque semestre, au moyen de rachats faits à la bourse de Paris, par les soins de MM. de Rothschild frères. Les rachats pour l'autre moitié peuvent être effectués soit à la bourse de Bruxelles ou à celle d'Anvers, soit à la bourse de Paris, par MM. de Rothschild frères, selon qu'il est déterminé par M. le Ministre des Finances de Belgique.

Les obligations amorties sont annulées publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence du délégué de la commission de surveillance, d'un membre de la Cour des Comptes et d'un représentant de MM. de Rothschild frères; elles sont coupées en deux moitiés, dont l'une est remise à la Cour des Comptes, et l'autre est détruite, séance tenante, en présence des personnes ci-dessus désignées, lesquelles en signent procès-verbal. Il est donné connaissance au public de cette opération par un avis inséré dans les journaux.

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement pour les années 1839 à 1860, ont été réparties de la manière suivante, en exécution du contrat: (Voir les tableaux n^{os} 14 et 15.)

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1839 à 1858 . . . fr.	27,048,145 »	17,145,888 33	44,194,033 33
Année au 1 ^{er} août 1859 . . .	1,013,090 »	1,325,902 »	2,338,992 »
— — 1860 . . .	963,085 »	1,375,907 »	2,338,992 »
Fr.	<u>29,026,320 »</u>	<u>19,845,697 33</u>	<u>48,872,017 33</u>

Le fonds d'amortissement, pour ces vingt-deux années, consiste en une somme de fr. 19,845,697 33 c', qui a servi à amortir un capital de fr. 27,699,093 53 c', ce qui a réduit le capital de l'emprunt et de la dette réunis à fr. 50,775,706 47 c'.

Les frais relatifs aux mêmes dettes consistent :

1° Dans la commission de 1 p. % allouée à MM. De Rothschild, tant sur les intérêts de l'emprunt que sur le montant des sommes employées à son amortissement.

2° Dans la somme à bonifier pour différence entre le change fixe de fr. 25 40 c^t par livre sterling et le change du paiement des coupons acquittés à Londres ;

3° Dans les frais de transport d'espèces de Bruxelles à Paris sur les sommes destinées au paiement des intérêts et aux rachats pour l'amortissement ;

4° Dans les frais divers, tels que frais d'insertion, dans différents journaux, d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 16, ci-joint, présente la situation, au 1^{er} janvier 1861, de l'emploi des crédits accordés pour les deux dettes dont il s'agit, par les Budgets des exercices 1859 et 1860.

UN CAPITAL DE 11,101,200 FRANCS,

faisant partie de la dette de 95,142,832 francs, à 4 1/2 p. %, résultant de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844 (Bulletin officiel n° 42).

Voir ci-devant la première partie.

DETTE DE 157,615,500 FRANCS,

résultant de la conversion décrétée par la loi du 1^{er} décembre 1852 (Moniteur n° 357), des emprunts à 5 p. % de 1840, 1842 et 1848, et de la négociation autorisée par la loi du 14 juin 1853 (Moniteur n° 166).

(Rente 4 1/2 p. %, 3^{me} série.)

Le capital de cette dette est réparti comme il suit :

DETTE ORDINAIRE.	fr. 25,862,027 20	{	fr. 8,862,003 29	restant de la somme de 9,000,000 de francs, allouée par la loi du 15 avril 1848 (Moniteur n° 109), pour les dépenses extraordinaires et éventuelles du Département de la Guerre jusqu'au 1 ^{er} septembre 1848, et prélevée sur le capital primitif de 57,515,940 francs des emprunts de 1848, à 5 p. %.
			15,000,000	capital dont la négociation a été autorisée par la loi du 14 juin 1853, pour le produit venir en déduction de la dette flottante, et couvrir ainsi divers crédits extraordinaires alloués pour des travaux de défense du pays.
DETTE EXTRAORDINAIRE.	133,753,272 71	{	24	capital dont l'émission a été autorisée par cette dernière loi, afin d'arrondir le capital total de la dette.
			70,107,128	capital restant de l'emprunt de 86,940,000 francs, à 5 p. %, de 1840.
			26,569,408	capital restant de l'emprunt de fr. 28,621,718 40 c ^t , à 5 p. %, de 1842.
			28,076,756 71	capital restant (pour la part entrant dans la dette extraordinaire) des emprunts à 5 p. %, de 1848.
Fr. 157,615,500 .				

La dette extraordinaire précitée de fr. 133,753,272 71 c^s de capital nominal a été créée pour travaux de chemins de fer, de routes pavées et de canaux, pour matériel de locomotion, pour parachèvement de l'entrepôt d'Anvers, pour achat de 4,000 actions du chemin de fer rhénan, etc.

Sur le capital total de 157,615,300 francs, à 4 1/2 p. 0/0, dont il s'agit, 150,650,700 francs ont été remis aux détenteurs des titres à 5 p. 0/0 des emprunts de 1840, 1842 et 1848, qui en ont accepté la conversion en rentes 4 1/2 p. 0/0.

Les 26,964,600 francs restants ont été négociés en vertu de la loi du 14 juin 1853. Ils se composaient de :

- Fr. 11,264,436 » montant des titres à 5 p. 0/0 des emprunts de 1840, 1842 et 1848, dont le remboursement a été demandé et effectué, en exécution de l'article 1^{er} de la loi du 1^{er} décembre 1852.
- 700,140 » montant des fractions non échangeables (c'est-à-dire celles qui sont inférieures à 100 francs) sur les titres à 5 p. 0/0 des mêmes emprunts, dont le remboursement n'a pas été demandé; fractions qui ont été payées en numéraire, conformément à l'article 4 de ladite loi du 1^{er} décembre 1852.
- 24 » compris dans le capital à négocier en vertu de l'article 1^{er} de la loi du 14 juin 1853, et ce afin d'arrondir le capital total de la dette.
- 15,000,000 » dont la négociation a été autorisée par l'article 3 de la même loi, pour le produit venir en déduction de la dette flottante.

Fr. 26,964,600 »

Ce capital nominal de 26,964,600 francs a été négocié par contrat du 19 juin 1854, approuvé par arrêté royal du 21 du même mois, au prix de 90 p. 0/0, avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} mai 1854, savoir : 1^o 8,260,200 francs à la Banque nationale, pour elle et ses coparticipants; 2^o 4,852,200 francs à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale à Bruxelles; 3^o 8,852,200 francs à MM. de Rothschild frères, banquiers à Paris, et 5,000,000 de francs au public.

Le capital de la dette de 157,615,300 francs, à 4 1/2 p. 0/0, était représenté originairement par :

1 ^o	15,500 obligations au porteur de 2,000 francs	fr.	31,000,000 »
	100,000 — — de 1,000 —		100,000,000 »
	10,000 — — de 500 —		5,000,000 »
	20,000 — — de 200 —		4,000,000 »
	14,870 — — de 100 —		1,487,000 »
160,370 obligations au porteur, montant ensemble à.			fr. 141,487,000 »

Et 2^o les inscriptions nominatives portées d'office sur le grand-livre des 4 1/2 p. 0/0, 3^{me} série, conformément à l'article 7 de l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1852 (*Moniteur* n° 337), montant à fr. 725,773 50 c^s de rente 4 1/2 p. 0/0, au capital de 16,128,500 »

TOTAL DE LA DETTE. fr. 157,615,300 »

Les obligations portent intérêt à $4\frac{1}{2}$ p. % l'an, à partir du 1^{er} mai 1853. Elles sont munies de coupons d'intérêt semestriels, payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, soit en Belgique, chez les agents du caissier de l'État dans les divers chefs-lieux d'arrondissement du royaume, soit à Paris, au choix des détenteurs. (Art. 6 de l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1852, *Moniteur* n° 557.)

Elles peuvent être converties en inscriptions de rentes nominatives au grand-livre de la dette publique, lesquelles sont susceptibles d'être reconstituées en titres au porteur. (Art. 9 du même arrêté.)

Les arrérages des inscriptions nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, à Bruxelles, au Ministère des Finances (bureau de l'agent-payeur de la dette publique), et, dans les autres chefs-lieux d'arrondissement du royaume, chez les agents du trésor désignés par les ayants droit.

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes nominatives $4\frac{1}{2}$ p. %, 3^{me} série, faite à l'échéance du 1^{er} novembre 1860, que, par suite du transfert d'office effectué en vertu de l'article 7 de l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1852, et des conversions d'obligations au porteur en inscriptions nominatives qui ont eu lieu depuis lors, il existait sur le grand-livre des inscriptions nominatives pour une somme de 1,725,849 francs de rente, représentant un capital nominal de 38,352,200 francs, dérivant de la dette dont il s'agit.

Il est consacré à l'amortissement de cette dette une dotation annuelle d'un demi pour cent, indépendamment des intérêts des titres amortis, et ce à partir du 1^{er} mai 1853. (Art. 6 de la loi du 1^{er} décembre 1852.)

Les dépenses qu'occasionne la même dette se divisent en trois catégories :

La première consiste dans les intérêts à payer par semestre ;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement ;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à $4\frac{1}{2}$	
p. % du capital de la dette, soit	fr. 7,092,688 50
La dotation de l'amortissement à $\frac{1}{2}$ p. %, soit	788,076 50
ENSEMBLE.	fr. 7,880,765

Le fonds d'amortissement est employé, à partir de l'expiration de chaque semestre, au rachat des titres. Ces rachats se font à la bourse par les soins du Gouvernement, au cours du jour. En cas d'élévation du cours au-dessus du pair (le pair se composant du capital nominal, augmenté des intérêts échus du semestre courant), l'action de l'amortissement est suspendue. Les fonds d'amortissement non employés pendant deux semestres consécutifs peuvent recevoir une autre destination. (Art. 6 de la loi du 1^{er} décembre 1852.)

Aux termes de l'article 3 de ladite loi, l'exercice du droit de remboursement de cette dette à $4\frac{1}{2}$ p. % est suspendu pendant huit années, à compter du 1^{er} mai 1853.

Les titres rachetés pour l'amortissement sont détruits publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par le directeur général du trésor public, en présence d'un membre délégué de la Cour des Comptes, d'un membre délégué de la commission de surveillance et du directeur de l'administration de la caisse d'amortissement. Il est dressé procès-verbal de cette annulation, qui est annoncée au public par un avis inséré au *Moniteur*.

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement de la dette précitée à 4½ p. 0/0 ont été réparties de la manière suivante, pour les années 1853 à 1860: (Voir les tableaux n° 17 et 18.)

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1853 à 1858 . . . fr.	38,458,334 25	4,885,873 25	43,344,207 50
Année 1859.	6,853,693 50	1,027,071 50	7,880,765 »
— 1860.	6,806,353 50	1,074,411 50	7,880,765 »
Fr.	<u>52,118,381 25</u>	<u>6,987,356 25</u>	<u>59,105,737 50</u>

Le fonds d'amortissement pour ces huit années consiste en une somme de fr. 6,987,356 25 c., au moyen de laquelle il a été amorti un capital nominal de fr. 7,180,804 89 c., ce qui a réduit le capital de la dette à fr. 150,434,495 11 c.

Les frais relatifs à cette dette se composent :

- 1° De la commission sur les coupons d'intérêt payés à Paris;
- 2° Des frais de courtage résultant de l'amortissement;
- 3° Des frais divers, tels que frais d'insertion dans les journaux, de transport d'espèces, etc.

Le tableau n° 19, ci-joint, présente la situation, au 1^{er} janvier 1861, de l'emploi des crédits accordés pour cette dette par les Budgets des exercices 1859 et 1860.

DETTE DE 24,382,000 FRANCS ET EMPRUNT DE 48,000,000 DE FRANCS,

(Rente 4½ p. 0/0, 4^{me} série.)

La dette de 24,382,000 francs, à 4½ p. 0/0, résulte de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856 (*Moniteur* n° 152), dont l'exécution a été réglée par les arrêtés royaux du 21 mars et du 25 avril 1857 (*Moniteur* n° 81 et 120).

Elle fait partie de la dette extraordinaire comme représentant le capital restant de l'emprunt de 26,000,000 de francs, à 5 p. 0/0, qui a été contracté, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 (*Moniteur* n° 356), pour couvrir la dépense à résulter de divers travaux d'utilité publique.

Le capital de 24,382,000 francs, à 4½ p. 0/0, dont l'intérêt a pris cours le 1^{er} novembre 1857, se compose de :

- 1° Fr. 17,179,200 » délivrés aux détenteurs de titres à 5 p. 0/0 de l'emprunt de 26,000,000 de francs, qui en ont accepté la conversion en rente 4½ p. 0/0.
- 2° 7,202,800 » négociés en vertu de l'article 4 de la loi précitée du 28 mai 1856, et constituant exactement le capital des titres à 5 p. 0/0 dudit emprunt, qui ont été remboursés en exécution de cette loi et de l'arrêté royal de 21 mars 1857.

ENSEMBLE fr. 24,382,000 »

Une dotation annuelle d'un demi pour cent du capital nominal, augmentée successivement des intérêts des capitaux rachetés, est affectée, à partir du 1^{er} novembre 1857, à l'amortissement de cette dette.

L'exercice du droit de remboursement est suspendu pendant huit années, à compter du 1^{er} novembre 1857.

L'emprunt de 45,000,000 de francs, à 4½ p. 0/0, a été autorisé par l'article 3 de la loi du 8 septembre 1859 (*Moniteur* n° 253) et négocié au pair, aux conditions déterminées par l'arrêté royal du 12 janvier 1860 (*Moniteur* n° 14).

Sur le capital qui porte intérêt à partir du 1^{er} novembre 1859, il a été mis à la disposition du public une somme de 30,000,000 de francs. Les 15,000,000 restants ont été vendus à la Banque nationale, pour elle et ses coparticipants, par contrat du 13 janvier 1860.

Le capital de l'emprunt est réparti comme il suit,

S AVOIR:

DETTE ORDINAIRE	fr. 23,700,000	»	montant de la partie imputable sur l'emprunt, des crédits alloués par le § 1 ^{er} et par les §§ 14 à 19 de la loi du 8 septembre 1859, pour travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers, pour la continuation des travaux de défense du pays, et pour frais de construction et d'agrandissement de bâtiments civils, travaux hygiéniques, etc.
DETTE EXTRAORDINAIRE	21,500,000	»	représentant la partie prélevée sur l'emprunt, des autres crédits accordés par ladite loi du 8 septembre 1859, et des crédits alloués par la loi du 2 juin 1861 (<i>Moniteur</i> n° 171), pour des travaux de chemins de fer, de routes pavées et de canaux.
	<u>Fr. 45,000,000</u>	-	

Il est consacré à l'amortissement de cet emprunt une dotation annuelle d'un demi pour cent du capital nominal. Cette dotation, qui a pris cours le 1^{er} mai 1860, s'accroît progressivement des intérêts des capitaux rachetés.

Le Gouvernement s'est interdit la faculté de rembourser au pair les titres dudit emprunt avant le 1^{er} novembre 1865.

L'emprunt de 45,000,000 de francs est rattaché et fait suite à la dette de 24,382,000 francs dont il s'agit ci-dessus. En conséquence, l'emprunt et la dette sont confondus et considérés comme ne formant qu'une seule et même dette (arrêté royal précité du 12 janvier 1860).

Le capital primitif des deux dettes réunies, montant à 69,382,000 francs, était primitivement représenté par :

1°	10,000	obligations au porteur de 2,000 francs		fr. 20,000,000	»
	39,000	— — — de 1,000 —		39,000,000	»
	5,000	— — — de 500 —		2,500,000	»
	9,500	— — — de 200 —		1,900,000	»
	15,938	— — — de 100 —		1,593,800	»
<u>79,438 obligations au porteur, montant ensemble à</u>				<u>fr. 64,993,800</u>	»

Et 2° les inscriptions nominatives, dérivant de la dette de 24,382,000 francs, qui ont été portées d'office sur le grand-livre des 4½ p. 0/0, 4^{me} série, conformément à l'article 9 de l'arrêté royal du 21 mars 1857 (*Moniteur* n° 81), et dont le montant est de 197,469 francs de rente 4½ p. 0/0, au capital de

4,388,200 »

TOTAL ÉGAL. fr. 69,382,000 »

Les obligations sont munies de coupons d'intérêt semestriels, payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, soit en Belgique, chez les agents du caissier de l'État dans les divers chefs-lieux d'arrondissement, soit à Paris, au choix des porteurs.

Les propriétaires d'obligations au porteur peuvent les faire convertir en inscriptions nominatives au grand-livre de la dette publique; les titulaires de ces inscriptions ont la faculté de les faire reconstituer en titres au porteur, en se conformant aux dispositions des §§ 49 à 52 du règlement sur la dette publique, en date du 18 février 1851 (*Moniteur* n° 51).

Les arrérages des rentes nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, à Bruxelles, au Ministère des Finances (bureau de l'agent-payeur de la dette publique), et, dans les autres chefs-lieux d'arrondissement du royaume, chez les agents du trésor désignés par les ayants droit.

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes nominatives à 4 1/2 p. 0/0, 4^{me} série, faite à l'échéance du 1^{er} novembre 1860, qu'à cette époque il existait, sur ce grand-livre, des inscriptions nominatives pour une somme de fr. 696,145 50 c^s de rente, représentant un capital nominal de 15,469,900 francs.

Le fonds d'amortissement est employé, à partir de l'expiration de chaque semestre, au rachat des obligations. Les rachats se font à la Bourse, par les soins du Gouvernement, au cours du jour. Toutefois, en cas d'élévation du cours au-dessus du pair net, l'action de l'amortissement est suspendue, et les sommes non employées pendant deux semestres consécutifs peuvent recevoir une autre destination.

Les titres rachetés pour l'amortissement sont détruits publiquement à Bruxelles, en présence d'un membre de la Cour des Comptes, d'un membre de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et d'un délégué du Ministre des Finances. Cette annulation est constatée par procès-verbal.

Les sommes affectées au paiement des intérêts et à l'amortissement ont été réparties de la manière suivante, pour les années 1858 à 1860 : (Voir les tableaux n° 20 et 21.)

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Année au 1 ^{er} novembre 1858 . . fr.	1,095,817 50	125,282 50	1,219,100 »
— — 1859 . . .	1,090,170 »	128,950 »	1,219,100 »
— — 1860 . . .	3,109,252 50	247,547 50	3,356,600 »
Fr.	5,295,240 »	499,560 »	5,794,800 »

Le fonds d'amortissement pour ces trois années consiste en une somme de 499,560 francs, au moyen de laquelle il a été amorti un capital nominal de fr. 502,192 79 c^s, ce qui a réduit le capital de la dette et de l'emprunt réunis à fr. 68,879,807 21 c^s.

Les frais relatifs aux mêmes dettes se composent :

- 1° De la commission sur les coupons d'intérêt payés à Paris;
- 2° Des frais de courtage résultant de l'amortissement;
- 3° Des frais divers, tels que frais d'insertion dans les journaux, de transport d'espèces, etc.

Le tableau n° 22, ci-joint, présente la situation, au 1^{er} janvier 1861, de l'emploi des crédits accordés pour les dettes dont il s'agit, par les Budgets des exercices 1859 et 1860.

En résumant le compte de la dette publique, on trouve qu'à l'époque du 1^{er} janvier 1861 il présentait le résultat suivant :

PREMIÈRE PARTIE.

DETTE ORDINAIRE.

	CAPITAL NOMINAL.	RENTE.	CAPITAL AMORTI.	RESTE A AMORTIR.
<i>Rentes créées sans expression de capital</i> . . . fr.	•	1,146,560 •	•	•
<i>Dette à 2 ½ p. %.</i>	220,105,631 74	5,502,640 78	•	220,105,631 74
<i>Dette résultant de conversion (loi du 21 mars 1844, rente 4 ½ p. %).</i>	84,341,632 •	3,705,373 44	20,920,900 16	63,420,731 84
<i>Emprunt de 84,656,000 francs (rente 4 ½ p. %).</i>	84,656,000 •	3,809,520 •	10,077,067 63	74,578,332 37
<i>Dette de 7,624,000 francs (rente 3 p. %).</i>	7,624,000 •	228,720 •	2,002,638 93	5,621,361 07
<i>Partie de la dette de 157,615,500 francs, créée en 1855 (rente 4 ½ p. %).</i>	23,862,027 29	1,075,791 22	1,087,131 55	22,774,895 75
<i>Partie de l'emprunt de 45,000,000 de francs, créé en 1860 (rente 4 ½ p. %).</i>	23,700,000 •	1,066,500 •	59,488 57	23,640,511 43
<i>Dette flottante. — Bons du trésor restant à rembourser.</i>	•	•	•	80,500 •
<i>Pensions de toute nature</i>	•	6,513,386 •	•	•
<i>Rentes viagères</i>	•	1,388 68	•	•
Fr.	444,289,291 03	22,937,880 12	34,147,826 82	410,221,964 21

DEUXIÈME PARTIE.

DETTE EXTRAORDINAIRE,

créée pour construction de chemins de fer, routes, canaux, etc.

	CAPITAL NOMINAL.	RENTE.	CAPITAL AMORTI.	RESTE A AMORTIR.
<i>Emprunt de 30,000,000 de francs (rente 4 p. %).</i>	30,000,000 •	1,200,000 •	14,420,935 90	15,579,064 10
— 50,850,800 — (rente 5 p. %).	50,850,800 •	1,525,524 •	25,606,454 60	25,154,345 40
<i>Dette résultant de la conversion de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c, et de 10,000,000 de francs de la dette flottante</i>	11,101,200 •	499,554 •	2,755,647 18	8,347,552 82
<i>Restant de la dette de 157,615,500 francs, créée en 1855 (rente 4 ½ p. %).</i>	133,753,272 71	6,018,807 28	6,095,673 36	127,659,509 35
<i>Dette de 24,382,000 francs, résultant de conversion (Loi du 28 mai 1856), et un capital de 21,300,000 fr., restant de l'emprunt de 45,000,000 de francs, créé en 1860 (rente 4 ½ p. %).</i>	45,682,000 •	2,055,600 •	442,704 22	45,239,295 78
Fr.	271,387,272 71	11,299,605 28	40,407,415 26	221,979,857 45

RÉCAPITULATION.

	CAPITAL NOMINAL.	RENTE.	CAPITAL AMORTI.	RESTE À AMORTIR.
<i>Première partie</i> fr.	444,289,291 03	22,937,880 12	34,147,826 82	410,221,964 21
<i>Deuxième partie</i>	271,587,272 71	11,299,065 28	49,407,415 26	221,979,857 45
Situation au 1 ^{er} janvier 1861 fr.	715,876,563 74	34,237,545 40	83,555,242 08	632,321,321 66
Au 1 ^{er} janvier 1860, la rente à payer était de fr.		32,003,635 40		
Différence en faveur de la situation au 1 ^{er} janvier 1860. fr.		1,633,890 .		
Cette différence provient				
D'une part, des augmentations suivantes :				
1 ^o de 2,025,000 francs, montant de l'intérêt annuel de l'emprunt de 45,000,000 de francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{100}$, créé en 1860,				
ci			fr. 2,025,000	"
2 ^o de 12,090 francs sur les pensions de toute nature, ci			12,090	"
			Fr. 2,037,000	"
et, d'autre part, d'une diminution de 403,200 francs, montant de l'intérêt de la dette flottante pour l'exercice 1859				
(aucun bon du trésor n'a été émis en 1860), ci.			403,200	"
		Différence égale. fr.	1,633,890	"

TABLEAU N° 1.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE FR. 220,105,651

*inscrite au grand-livre de Belgique, en exécution des §§ 2 à 6 de l'art. 63*SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1861, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1859.	
	Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1859.	
	Loi du 8 juillet 1858, chap. 2 ^{er} , art. 3 et 4.	
	Intérêts et amortissement.	Frais.
	FR. 5,502,640 78	FR. 1,200 »
Intérêts.	5,502,640 78	»
Frais divers	»	762 50
TOTAUX.	5,502,640 78	762 50
Sommes disponibles.	»	437 50

74 C^m DE CAPITAL, A 2½ POUR CENT L'AN,

du traité conclu avec le Gouvernement des Pays-Bas, le 5 novembre 1842.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1859 ET 1860.

EXERCICE 1860.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1860.		
Loi du 28 décembre 1859, chap. 1 ^{er} , art. 3 et 4.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	
Fr. 5,302,640 78	Fr. 1,200 .	
2,751,320 39	.	
.	926 26	
2,751,320 39	926 26	
2,751,320 39	275 74	

TABLEAU N° 2.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 95,442,832

créée avec jouissance du 1^{er} novembre 1844, et résultant

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1859.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	61,009,500 »	59,310,000 »
— des inscriptions nominatives	14,624,182 22	15,391,682 22
	75,633,682 22	74,701,682 22
Capital amorti	19,809,140 78	20,741,149 78
TOTAUX. fr.	95,442,852 »	95,442,832 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1859.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	1,572,713 75	1,554,475 »
— des inscriptions nominatives	529,044 10	546,312 85
	1,701,757 85	1,680,787 85
6 mois d'intérêt du capital amorti	445,705 87	466,675 87
TOTAUX. fr.	2,147,463 72	2,147,463 72

FRANCS DE CAPITAL, À 4½ POUR CENT L'AN,

de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1860.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
58,771,000 »	57,641,500 »	
14,980,682 22	15,125,182 22	
73,751,682 22	72,766,682 22	
21,601,149 78	22,678,149 78	
95,442,832 »	95,442,832 »	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1860.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
1,522,347 50	1,296,953 75	
557,065 35	540,271 60	
1,650,412 85	1,637,205 35	
488,050 87	510,258 37	
2,147,463 72	2,147,463 72	

TABLEAU N° 3.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 95,442,832

créée avec jouissance du 1^{er} novembre 1844, et résultant

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1845 A 1858. Dotation de l'amortissement Intérêt du capital amorti
	ANNÉE 1859.
1 ^{er} mai 1859 . . .	1/2 p. 0/0 du capital de la dette 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. 0/0 de fr. 19,809,149 78 c^s.
1 ^{er} novembre 1859.	1/2 p. 0/0 du capital de la dette 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. 0/0 de fr. 20,741,149 78 c^s.
	ANNÉE 1860.
1 ^{er} mai 1860 . . .	1/2 p. 0/0 du capital de la dette 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. 0/0 de fr. 21,691,149 78 c^s.
1 ^{er} novembre 1860.	1/2 p. 0/0 du capital de la dette 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. 0/0 de fr. 22,678,149 78 c^s.

FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	Observations.
13,368,045 41 } 5,486,139 22 }	18,854,184 33	19,808,437 49	95 18
477,214 16 } 445,705 87 } 477,214 16 } 466,675 87 }	1,866,810 06	1,881,943 39	99 20
477,214 16 } 488,050 87 } 477,214 16 } 510,258 37 }	1,952,737 56	1,984,164 46	98 42
22,673,731 95	23,674,547 34	95 77	

TABLEAU N° 4.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 95,442,832

créée avec jouissance du 1^{er} novembre 1844, et résultant

SITUATION, AU JANVIER 1861, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1859.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1858 au 31 octobre 1859.	
	Loi du 8 juillet 1858, chap. I ^{er} , art. 9 et 10.	
	Intérêts et amortissement.	Frais.
	Fr. 5,249,355 76	Fr. 15,000 00
Intérêts.	3,382,545 70	0
Amortissement.	1,866,810 06	0
Commission de paiement des intérêts, à Paris	0	1,208 52
Courtage relatif à l'amortissement	0	1,847 25
Transport d'espèces et frais divers	0	1,088 08
TOTAUX.	5,249,355 76	4,143 85
Sommes disponibles.	0	10,856 15

FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1859 ET 1860.

EXERCICE 1860.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} novembre 1859 au 31 octobre 1860.		
Loi du 26 décembre 1859, chap. 1 ^{er} , art. 9 et 10		
Intérêts et amortissement.	Frais	
FR. 5,210,355 76	FR. 15,000 -	
5,206,618 20	"	
1,952,767 56	"	
"	"	
"	956 21	
"	1,169 12	
5,240,555 76	2,125 35	
"	10,874 67	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 84,656,000

créé avec jouissance

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1859.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	53,506,000 .	51,112,750 .
— des inscriptions nominatives	22,055,000 .	24,738,250 .
	76,261,000 .	75,851,000 .
Capital amorti.	8,395,000 .	8,805,000 .
TOTAUX. fr.	84,656,000 .	84,656,000 .

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1859.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	1,199,385 .	1,150,036 88
— des inscriptions nominatives.	516,487 50	556,610 62
	1,715,872 50	1,706,647 50
6 mois d'intérêt du capital amorti	188,887 50	198,112 50
TOTAUX. fr.	1,904,760 .	1,904,760 .

FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,
du 1^{er} mai 1844.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1860.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
50,332,500 •	49,477,250 •	
25,105,500 •	25,551,750 •	
75,438,000 •	75,009,000 •	
9,218,000 •	9,647,000 •	
84,656,000 •	84,656,000 •	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1860.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
1,132,481 25	1,113,238 12 ½	
564,878 75	574,464 37 ½	
1,697,355 •	1,687,702 50	
207,405 •	217,057 50	
1,904,760 •	1,904,760 •	

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1844 A 1858. Dotation de l'amortissement 6,137,560 » Intérêt du capital amorti 2,246,169 40 8,383,729 40 ANNÉE 1859. 1^{er} mai 1859 . . . { 1/4 p. % du capital de l'emprunt 211,640 » { 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 8,395,000 francs. 188,887 50 1^{er} novembre 1859. { 1/4 p. % du capital de l'emprunt 211,640 » { 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 8,805,000 francs. 198,112 50 840,280 » ANNÉE 1860. 1^{er} mai 1860 . . . { 1/4 p. % du capital de l'emprunt 211,640 » { 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 9,218,000 francs. 207,405 » 1^{er} novembre 1860. { 1/4 p. % du capital de l'emprunt 211,640 » { 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 9,647,000 francs. 217,057 50 847,742 50

FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1844.

D'AMORTISSEMENT.

SOMMES EMPLOYÉES A LA RÉDUCTION de		CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	Observations.
LA DETTE FLOTTANTE. (Loi du 22 mars 1844.)	L'EMPRUNT.			
493,826 67	7,889,902 73	8,394,768 30	93 99	
"	810,280 »	822,942 20	98 46	
"	847,742 50	859,957 13	98 58	
	9,547,925 23	10,077,667 63	94 74	

SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1861, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1859.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1858 au 31 octobre 1859.	
	Loi du 8 juillet 1858, chap. 1 ^{er} , art. 11 et 12.	
	Intérêts et amortissement.	Frais.
	Fa. 4,252,800 .	Fa. 13,000 .
Intérêts.	3,422,320 .	.
Amortissement.	810,280 .	.
Commission de paiement des intérêts, à Paris	.	425 53
Courtage relatif à l'amortissement	.	801 11
Transport d'espèces et frais divers	.	1,465 53
TOTAUX.	4,232,800 .	2,692 17
Sommes disponibles.	.	10,307 85

FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1844.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1859 ET 1860.

EXERCICE 1860.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} novembre 1859 au 31 octobre 1860.		
Loi du 26 décembre 1859, chap. I ^{er} , art. 11 et 12.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	
Fr. 4,252,800 »	Fr. 10,000 »	
5,386,057 50	»	
847,742 50	»	
»	»	
»	415 02	
»	204 80	
4,232,800 »	619 82	
»	9,580 18	

TABLEAU N° 8.

EXERCICE 1860. — DETTE PUBLIQUE.

SITUATION, au 1^{er} janvier

NATURE DES PENSIONS.	MONTANT DES PENSIONS.				NOMBRE DE PENSIONS.			
	SITUATION au 1 ^{er} janv. 1860.	MOUVEMENT pendant l'année 1860.		SITUATION au 1 ^{er} janv. 1861.	SITUATION au 1 ^{er} janv. 1860.	MOUVEMENT pendant l'année 1860.		
		Accroissem.	Décroissem.			Accroissem.	Décroissem.	
Ecclesiastiques ci-devant tiercées	15,184	"	5,188	9,996	29	"	11	
Civiles accordées avant 1830	43,985	"	4,807	39,178	115	"	11	
Civiques	85,900	1,295	5,235	81,940	234	4	14	
Veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite.	430,210	7,317	37,347	460,180	771	12	56	
Militaires	3,390,082	223,501	186,943	3,428,640	3,248	222	278	
Ordre de Léopold.	28,400	2,900	1,100	30,200	284	29	11	
Marine militaire.	10,442	2,046	"	12,488	14	5	"	
Pensions civiles.								
Département des Affaires Étrang ^{es} .	Marine	15,661	3,064	3,287	16,538	21	7	4
	Affaires Étrangères	53,382	"	4,488	50,894	13	"	2
Justice	Ecclesiastiques	133,447	24,831	11,354	140,924	219	28	14
	Civiles	134,496	25,802	13,315	147,075	136	25	19
Intérieur	170,280	13,795	19,166	173,909	110	12	10	
Travaux publics	183,804	18,059	15,735	185,988	341	32	29	
Guerre.	51,020	3,846	4,712	50,754	56	2	6	
Finances	1,536,841	145,700	148,699	1,533,842	1,749	142	137	
Cour des comptes	12,627	"	"	12,627	6	"	"	
Militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	7,048	"	1,224	5,824	31	"	4	
Secours sur le fonds dit de Waterloo.	7,027	"	438	6,589	81	"	5	
TOTAUX.	6,301,296	475,140	463,056	6,313,386	9,438	518	611	
		Augmentation. Fr. 12,090				Diminution. 93 pensions.		

— PENSIONS DE TOUTE NATURE.

1861, des pensions inscrites.

SITUATION au 1 ^{er} janv. 1861.	MOTIFS DES ACCROISSEMENTS.			MOTIFS DES DÉCROISSEMENTS.			Observations.
18	.			10 pensions éteintes par décès.			
				1 — — par prescription.			
104	.			9 — — par décès.			
				2 — — par prescription.			
224	4 pensions accordées par réversion . . .			10 — — par décès.			
				1 — — par prescription.			
				3 — — par réduction.			
727	12 — — — . . .			44 — — par décès.			
				4 — — par prescription.			
				2 — — par remariage.			
				6 — — les titulaires ayant plus de 18 ans.			
5,182	213 — — — nouvellement. . . .			264 — — par décès.			
	9 — — — par révision			5 — — par prescription.			
				9 — — par révision.			
302	29 — — —			9 — — par décès.			
				1 — — par prescription.			
				1 — — nommé sous-lieutenant.			
17	5 — — — nouvellement. . . .						
24	7 — — —			4 — — éteintes par décès.			
11	.			2 — — — —			
235	27 — — — —			12 — — — —			
	1 — — — par révision			1 — — révisée et augmentée			
				1 — — par prescription.			
142	25 — — — nouvellement. . . .			17 — — par décès.			
				2 — — par prescription.			
112	12 — — —			9 — — par décès.			
				1 — — augmentée.			
344	51 — — — —			27 — — par décès.			
	1 — — — par réversion			2 — — par prescription.			
32	2 — — — nouvellement. . . .			4 — — par décès.			
				2 — — par prescription.			
1,754	141 — — — —			131 — — par décès.			
	1 — — — par révision			5 — — par prescription.			
				1 — — annulée, rentré en activité de service.			
6	.			.			
27	.			4 — — éteintes par décès.			
76	.			4 — — par décès.			
				1 — — par prescription.			
9,545	518 pensions.			611 pensions.			

TABLEAU N° 9.

EXERCICE 1860. — DETTE PUBLIQUE.

SITUATION, au 1^{er} janvier 1861, des crédits

NATURE DES PENSIONS.	CRÉDITS ALLOUÉS PAR LES LOIS.			
	Pour L'EXERCICE 1860.	MOUVEMENT pendant l'année 1860.		Pour L'EXERCICE 1861.
		Augmentation.	Diminution.	
Ecclesiastiques ci-devant tiercées	20,000	"	5,000	15,000
Civiles accordées avant 1830	48,000	"	6,000	42,000
Civiques	90,000	"	5,000	85,000
Veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite	435,000	"	5,000	430,000
Militaires	3,432,000	"	"	3,432,000
Ordre de Léopold	20,000	1,000	"	30,000
Marine. — Militaires	9,000	"	"	9,000
<i>Pensions civiles.</i>				
Département des Affaires Étrangères. {	Marine	17,000	"	17,000
	Affaires Étrangères	55,000	10,000	65,000
— de la Justice {	Ecclesiastiques	140,000	"	140,000
	Civiles	140,000	"	140,000
— de l'Intérieur	200,000	"	"	200,000
— des Travaux publics	226,000	"	"	226,000
— de la Guerre.	34,000	"	"	34,000
— des Finances.	1,510,000	"	"	1,510,000
Cour des comptes	13,000	"	"	13,000
Militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	7,000	"	"	7,000
Secours sur le fonds dit de Waterloo	8,000	"	1,000	7,000
TOTAUX. fr.	6,411,000	11,000	20,000	6,402,000
Diminution : 9,000 francs.				

— PENSIONS DE TOUTE NATURE.

accordés pour le payement des pensions.

MONTANT DES PENSIONS.				Observations.
PENSIONS existantes AU 1 ^{er} JANVIER 1860.	MOUVEMENT pendant l'année 1860.		PENSIONS existantes AU 1 ^{er} JANVIER 1861.	
	AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
15,184	"	5,188	9,996	
43,985	"	4,807	59,178	
85,900	"	5,060	81,940	
430,210	"	30,030	400,180	
5,590,082	58,558	"	5,428,640	
28,400	1,800	"	30,200	
10,442	"	"	12,488	
15,661	677	"	16,338	
55,382	"	4,488	50,894	
133,447	13,477	"	146,924	
134,496	12,570	"	147,075	
179,280	"	5,371	173,909	
185,664	2,324	"	185,988	
51,620	"	866	50,754	
1,536,841	"	2,990	1,533,842	
12,627	"	"	12,627	
7,048	"	1,224	5,824	
7,027	"	438	6,589	
6,501,206	69,415	59,371	6,513,386	
Augmentation : 12,090 francs.				

122

TABLEAU N° 10.

EXERCICE 1860. — DETTE

SITUATION au

DÉSIGNATION.	ÉPOQUE de la NAISSANCE DES RENTIERS inscrits, ET NOMBRE, PAR ÉPOQUE, au 1 ^{er} janvier 1860.		SITUATION AU 1 ^{er} JANVIER 1860.	
			NOMBRE des RENTIERS INSCRITS.	MONTANT des RENTES.
INSCRIPTIONS SUR UNE TÊTE.	de 1770 à 1780	4	9	1,588 68
	de 1780 à 1791	5		

PUBLIQUE. — RENTES VIAGÈRES.

1^{er} janvier 1861.

MOUVEMENT PENDANT L'ANNÉE 1860.				SITUATION		Observations.
AUGMENTATION.		DIMINUTION.		AU 1 ^{er} JANVIER 1861.		
NOMBRE des TITRES PRÉSENTÉS.	MONTANT des RENTES A PAYER.	NOMBRE des DÉCES NOTIFIÉS.	MONTANT des RENTES ÉTEINTES.	NOMBRE des RENTES INSCRITES.	MONTANT des RENTES.	
»	»	»	»	9	1,588 ² / ₆₈	

TABLEAU N° 11.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 30,000,000

créé avec jouissance

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1859.	
	1 ^{er} JUILLET 1859.	1 ^{er} JANVIER 1860.
Capital des obligations au porteur	10,183,000 »	9,801,000 »
— des inscriptions nominatives	7,339,000 »	7,071,000 »
	17,522,000 »	16,872,000 »
Capital amorti	12,478,000 »	13,128,000 »
TOTAUX fr.	30,000,000 »	30,000,000 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1859.	
	1 ^{er} JUILLET 1859.	1 ^{er} JANVIER 1860.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	203,660 »	196,020 »
— des inscriptions nominatives	146,780 »	141,420 »
	350,440 »	337,440 »
6 mois d'intérêt du capital amorti	249,560 »	262,560 »
TOTAUX fr.	600,000 »	600,000 »

du 1^{er} juillet 1836.

ANNÉE 1860.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} JUILLET 1860.	1 ^{er} JANVIER 1861.	
9,470,000 .	9,051,000 .	
6,970,000 .	6,965,000 .	
16,440,000 .	16,016,000 .	
13,551,000 .	13,084,000 .	
30,000,000 .	30,000,000 .	

ANNÉE 1860.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} JUILLET 1860.	1 ^{er} JANVIER 1861.	
180,400 .	181,020 .	
130,580 .	139,300 .	
328,980 .	320,320 .	
271,020 .	279,680 .	
600,000 .	600,000 .	

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1857 A 1858. Dotation de l'amortissement Intérêt du capital amorti ANNÉE 1859. 1^{er} juillet 1859. { 1/2 p. % du capital de l'emprunt { 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. % de 12,478,000 francs ANNÉE 1860. 1^{er} janvier 1860. { 1/2 p. % du capital de l'emprunt { 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. % de 13,128,000 francs ANNÉE 1860. 1^{er} juillet 1860. { 1/2 p. % du capital de l'emprunt { 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. % de 13,551,000 francs ANNÉE 1861. 1^{er} janvier 1861. { 1/2 p. % du capital de l'emprunt { 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. % de 13,984,000 francs

DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} juillet 1836.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci contre	PRIX MOYEN pour cent.	<i>Observations.</i>
6,780,000 » 4,766,840 »	11,546,840 »	12,719,444 76 90 55	
150,000 » 249,560 »	812,120 »	831,175 60 97 71	
150,000 » 262,560 »			
150,000 » 271,020 »	850,700 »	870,315 54 97 75	
150,000 » 279,680 »	13,179,660 »	14,420,955 90 91 39	

SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1861, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1859.	
	Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1859.	
	Loi du 8 juillet 1858, chap. 1 ^{er} , art. 7 et 8.	
	Intérêts et amortissement. FR. 1,500,000 »	Frais. FR. 1,500 »
Intérêts	687,880 »	»
Amortissement	812,120 »	»
Commission de paiement des intérêts, à Paris	»	44 10
Courtage relatif à l'amortissement	»	801 75
Transport d'espèces et frais divers	»	53 16
TOTAUX.	1,500,000 »	879 01
Sommes disponibles.	»	620 09

DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN,
du 1^{er} juillet 1836.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1859 ET 1860.

EXERCICE 1860.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1860.		
Loi du 26 décembre 1859, chap. 1 ^{er} , art. 7 et 8.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	
FR. 1,500,000 .	FR. 1,500 .	
528,960 .	•	
421,020 .	•	
•	•	
•	•	
•	55 16	
750,000 .	55 16	
750,000 .	1,466 84	

TABLEAU N° 14.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 50,850,800

contracté avec jouissance

ET DETTE DE 7,624,000 FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1859.	
	1 ^{er} FÉVRIER.	1 ^{er} AOÛT.
Capital des obligations au porteur	10,552,000 »	18,414,000 »
— des inscriptions nominatives	14,945,555 55	14,981,555 55
	54,977,555 55	55,395,555 55
Capital amorti	24,107,466 67	25,079,466 67
TOTAUX. fr.	58,474,800 »	58,474,800 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1859.	
	1 ^{er} FÉVRIER.	1 ^{er} AOÛT.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	280,980 »	276,210 »
— des inscriptions nominatives	224,180 »	224,720 »
	514,160 »	500,930 »
6 mois d'intérêt du capital amorti	362,962 »	376,192 »
TOTAUX. fr.	877,122 »	877,122 »

FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} août 1838,CENT L'AN, RÉUNIE A CET EMPRUNT LE 1^{er} JANVIER 1847.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1860.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} FÉVRIER.	1 ^{er} AOÛT.	
17,551,000 .	10,677,000 .	
14,090,555 55	14,087,335 35	
32,541,355 55	31,664,555 55	
25,953,466 67	26,810,466 67	
58,474,800 .	58,474,800 .	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1860.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} FÉVRIER.	1 ^{er} AOÛT.	
263,265 .	250,155 .	
224,855 .	224,810 .	
488,120 .	474,965 .	
389,002 .	402,157 .	
877,122 .	877,122 .	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 50,850,800

contracté avec jouissance

ET DETTE DE 7,824,000 FRANCS DE CAPITAL, A 5 POUR

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1859 A 1858. Dotation de l'amortissement Intérêt du capital amorti ANNÉE 1859. 1^{er} février 1859 { 1/2 p. % du capital de l'emprunt et de la dette réunis 6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de fr. 24,197,466 67 c^t ANNÉE 1860. 1^{er} août 1859 { 1/2 p. % du capital de l'emprunt et de la dette réunis 6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de fr. 25,079,466 67 c^t ANNÉE 1860. 1^{er} février 1860 { 1/2 p. % du capital de l'emprunt et de la dette réunis 6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de fr. 25,935,466 67 c^t 1^{er} août 1860 { 1/2 p. % du capital de l'emprunt et de la dette réunis 6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de fr. 26,810,466 67 c^t

du 1^{er} août 1838,

CENT L'AN, RÉUNIE A CET EMPRUNT LE 1^{er} JANVIER 1847,

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.	CAPITAL NOMINAL. amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	<i>Observations.</i>
11,053,273 33 } 6,092,615 » } 17,145,888 33	24,196,783 85	70 86	
292,374 » 562,962 » 1,323,902 » 292,374 » 376,192 »	1,736,283 76	76 25	
292,374 » 389,002 » 1,375,907 » 292,374 » 402,157 »	1,766,025 92	77 91	
19,845,697 33	27,699,093 53	71 65	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 50,850,800

contracté avec jouissance

ET DETTE DE 7,624,000 FRANCS DE CAPITAL, A 5 POUR

SITUATION, AU JANVIER 1861, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1859.	
	Service du 1 ^{er} août 1858 au 31 juillet 1859.	
	Loi du 8 juillet 1858, chap. I ^{er} , art. 5 et 6.	
	Intérêts et amortissement.	Frais.
	Fr. 2,558,992 »	Fr. 50,000 »
Intérêts.	1,015,000 »	»
Amortissement.	1,523,002 »	»
Commission de paiement des intérêts, à Paris	»	10,150 00
Commission et courtage relatifs à l'amortissement	»	15,895 13
Transport d'espèces et frais divers	»	924 01
TOTAUX.	2,558,992 »	24,968 04
Sommes disponibles.	»	5,031 06

FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} août 1838,

CENT L'AN, RÉUNIE A CET EMPRUNT LE 1^{er} JANVIER 1847.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1859 ET 1860.

EXERCICE 1860. Service du 1 ^{er} août 1859 au 31 juillet 1860. Loi du 26 décembre 1859, chap. I ^{er} , art. 5 et 6.		OBSERVATIONS.
Intérêts et amortissement.	Frais.	
FR. 2,538,002 »	FR. 50,000 »	
963,085 »	»	
1,375,907 »	»	
»	9,630 85	
»	7,152 17	
»	»	
2,538,002 »	16,783 02	
»	13,216 98	

TABLEAU N° 17.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 157,615,300

crée avec jouissance

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1859.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	118,050,700 .	113,773,400 .
— des inscriptions nominatives	35,935,600 .	36,270,900 .
	152,564,300 .	152,044,300 .
Capital amorti.	5,051,000 .	5,371,000 .
TOTAUX fr.	157,615,300 .	157,615,300 .

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1859.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	2,669,190 75	2,604,901 50
— des inscriptions nominatives	763,506 .	816,095 25
	3,432,696 75	3,420,996 75
6 mois d'intérêt du capital amorti	113,647 50	125,347 50
TOTAUX fr	3,546,344 25	3,546,344 25

FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1853.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1860.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
115,084,000 .	112,630,100 .	
37,838,300 .	38,332,200 .	
151,522,300 .	150,982,300 .	
6,093,000 .	6,633,000 .	
157,615,300 .	157,615,300 .	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1860.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
2,557,800 .	2,554,177 25	
851,361 75	862,924 50	
3,409,261 75	3,307,101 75	
137,092 50	140,242 50	
3,546,344 25	3,546,344 25	

FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1853.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	<i>Observations.</i>
4,334,420 75 } 551,452 50 }	4,885,873 25	5,050,063 17	96 75
394,038 25 } 113,647 50 } 1,027,071 50	1,042,711 14	98 50	
394,038 25 } 125,347 50 } 1,074,411 50	1,088,030 58	98 75	
394,038 25 } 149,242 50 } 6,987,356 25	7,180,804 89	97 31	

SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1861, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1859.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1858 au 31 octobre 1859.	
	Loi du 8 juillet 1858, chap. 1 ^{er} , art. 13 et 14.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 7,880,765 .	Frais. Fr. 22,000 .
Intérêts.	6,853,693 50	.
Amortissement.	1,027,071 50	.
Commission de paiement des intérêts, à Paris	.	4,035 79
Courtage relatif à l'amortissement	.	1,017 84
Transport d'espèces et frais divers	.	1,279 78
TOTAUX.	7,880,765 .	6,335 41
Sommes disponibles.	.	15,666 39

FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1853.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1859 ET 1860.

EXERCICE 1860.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} novembre 1859 au 31 octobre 1860.		
Loi du 26 décembre 1859, chap. 1 ^{er} , art. 13 et 14.		
Intérêts et amortissement	Frais	
Fr. 7,880,765 »	Fr. 20,000 »	
6,806,355 50	»	
1,074,411 50	»	
»	»	
»	524 52	
»	954 93	
7,880,765 »	1,479 45	
»	18,520 55	

TABLEAU N° 20.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 24,382,000

créée avec jouissance du

ET EMPRUNT DE 48,000,000 DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2

MONTANT DU CAPITAL, A

	ANNÉE 1859.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	17,005,900 •	15,854,500 •
— des inscriptions nominatives	7,252,100 •	8,559,700 •
	24,258,000 •	24,414,000 •
Capital amorti	124,000 •	188,000 •
TOTAUX fr.	24,382,000 •	24,602,000 •

MONTANT DES INTÉRÊTS, A

	ANNÉE 1859.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	582,632 75	556,721 75
— des inscriptions nominatives	163,172 25	187,645 25
	545,805 •	544,365 •
6 mois d'intérêt du capital amorti	2,790 •	4,250 •
TOTAUX fr.	548,595 •	548,615 •

FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

1^{er} novembre 1857,POUR CENT L'AN, RÉUNI A CETTE DETTE LE 1^{er} NOVEMBRE 1859.

DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1860.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
59,794,100 •	53,591,100 •	
9,353,900 •	15,469,900 •	
69,128,000 •	69,061,000 •	
254,000 •	321,000 •	
69,382,000 •	69,382,000 •	

DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1860.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
1,345,367 25	1,205,799 75	
210,012 75	348,072 75	
1,555,380 •	1,553,872 50	
5,715 •	7,222 50	
1,561,095 •	1,561,095 •	

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 24,382,000

créée avec jouissance du

ET EMPRUNT DE 45,000,000 DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/4

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — <i>Semestre au</i>	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉE 1858. Dotation de l'amortissement Intérêt du capital amorti ANNÉE 1859. 1^{er} mai 1859 { 1/4 p. % du capital de la dette { 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 124,000 francs. ANNÉE 1860. 1^{er} novembre 1859. { 1/4 p. % du capital de la dette { 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 188,000 francs. ANNÉE 1860. 1^{er} mai 1860 { 1/4 p. % du capital de la dette { 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 254,000 francs. ANNÉE 1860. 1^{er} novembre 1860. { 1/4 p. % du capital de la dette et de l'emprunt réunis. { 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 321,000 francs.

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

1^{er} novembre 1857,POUR CENT L'AN, RÉUNI A CETTE DETTE LE 1^{er} NOVEMBRE 1859.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	Observations.
121,910 » 1,372 50 } 123,282 50	123,503 79	99 82	
60,955 » 2,790 » } 128,930 » 60,955 » 4,230 »	129,855 61	99 29	
60,955 » 5,715 » } 247,347 50 173,455 » 7,222 50	248,831 39	99 40	
499,560 »	502,192 79	99 48	

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 24,382,000

créée avec jouissance du

ET EMPRUNT DE 43,000,000 DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2,

SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1861, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1859.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1858 au 31 octobre 1859.	
	Loi du 8 juillet 1858, chap. 1 ^{er} , art. 15 et 16.	
	Loi du 8 septembre 1859, chap. 1 ^{er} , art. 1760.	
	Intérêts et amortissement.	Frais.
	Fr. 1,219,100 »	Fr. 2,500 » Fr. 90,000 »
Intérêts	1,000,170 »	»
Amortissement	128,950 »	»
Commission de paiement des intérêts, à Paris	»	105 57
Courtage relatif à l'amortissement	»	127 55
Transport d'espèces et frais divers	»	96 »
Frais de la négociation* de l'emprunt de 45,000,000 de francs	»	49,055 97
TOTAUX.	1,219,100 »	49,565 09
Sommes disponibles.	»	43,154 91

FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

1^{er} novembre 1857,POUR CENT L'AN, RÉUNI A CETTE DETTE LE 1^{er} NOVEMBRE 1859

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1859 ET 1860.

EXERCICE 1860.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} novembre 1859 au 31 octobre 1860		
Loi du 6 juillet 1860, chap. 1 ^{er} , art. 15, 16, 23 ^{bis} et 23 ^{ter} . Restant de crédit transféré de l'exercice 1859, art. 17 ^{bis} , à l'exercice 1860.		
Intérêts et amortissement	Frais	
Fr. 3,356,600 "	Fr. 505,522 50 Fr. 40,964 05	
3,109,252 50	"	
247,547 50	"	
"	"	
"	65 65	
"	2,158 10	
"	441,000 70	
3,356,600 "	444,124 45	
"	102,562 08	

